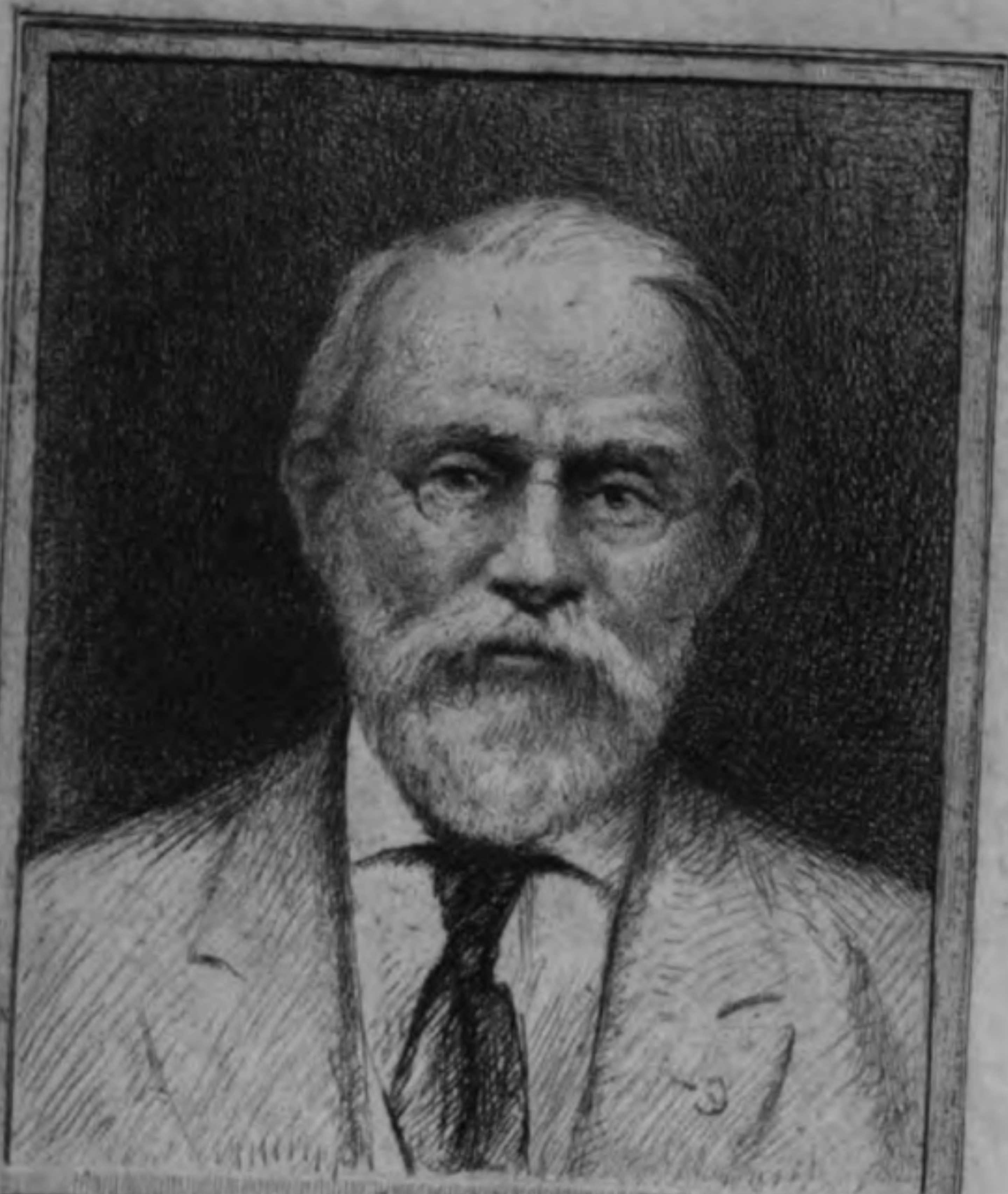


SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME TREIZIÈME





COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

—

1910



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

de reconnaissance d'utilité publique

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur ladite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 1893, par l'Assemblée générale de la Société historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier.

La Société historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé, R. POINCARÉ.

Pour ampliation,

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,

Signé, SAINT-ARROMAN.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

STATUTS

I. — But et composition de la Société.

ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société Historique de Compiègne*, fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité ;

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum ;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a. Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

b. Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

c. Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société

Article 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration ; le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

Article 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publications et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelés de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

ARTICLE 8

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

ARTICLE 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

ARTICLE 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

ARTICLE 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives *à l'acceptation des dons et legs*, les délibérations de l'Assem-

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — Ressources annuelles et fonds de réserve.

Article 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13.

Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ;

2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Article 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

IV. — **Modifications des Statuts et dissolution.**

Article 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Article 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

V. — Règlement intérieur et surveillance.

Article 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Article 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

	Présidents :	**Vice-Présidents :**
1868	* Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), ♔, ✠.
1869	* Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), ♔, ✠.
1870-71	* Woillez (Emmanuel), ♔, ✠.	* De Roucy (Alb.), ✵, ♔, I. ✠.
1872	* De Roucy (Albert), ✵, ♔, I. ✠.	* Du Lac (Jules).
1873	* De Bicquilley (Baron).	* Leveaux (Alphonse), ♔.
1874	* Sorel (Alexandre), ✵, ♔, I. ✠.	* Méresse (Charles).
1875	* Méresse (Charles).	* Peyrecave
1876	* Aubrelique, ✵.	* Bottier (Hippolyte).
1877	* Bottier (Hippolyte).	* L'Abbé Lecot, ✵, ♔, I.
1878	* L'Abbé Lecot, ✵, ♔, I.	* De Roucy (Alb.), ✵, ♔, I. ✠.
1879	* De Roucy (Albert), ✵, ♔, I. ✠.	* L'abbé Gordière.
1880	* Du Lac (Jules).	* Boitel de Dienval, ✵.
1881	* Sorel (Alexandre), ✵, ♔. I. ✠.	* Lesguillons (Dr).
1882	* Lesguillons (Dr).	L'Abbé Morel, ♔, ✠.
1883	* Méresse (Charles).	* Rendu (Zacharie).
	M. Meresse n'ayant pas accepté, remplacé par M. Rendu (Zacharie)	* L'Abbé Gordière.
1884	* L'Abbé Lecot, ✵, ♔, I.	* Du Lac (Jules).
1885	* Du Lac (Jules).	Souhart (Roger), ✵.
1886	Souhart (Roger), ✵.	* De Roucy (Alb.), ✵, ♔, I. ✠.
1887	* De Roucy (Albert), ✵, ♔, I. ✠.	* L'Abbé Gordière.
1888	* L'Abbé Gordière.	Coudret.
1889	* Sorel (Alexandre), ✵, ♔, I. ✠.	* Boitel de Dienval, ✵.
1890	De Lambertye (Comte).	Plessier (Léon).
1891	De Bonnault d'Houët (Baron), ✠.	Chevallier (Raymond).
1892	* De Roucy (Albert), ✵, ♔, I. ✠.	* Du Lac (Jules).

*** Les noms précédés d'un astérique sont ceux des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire décédés.**

	Présidents :	**Vice-Présidents :**
1893	* SOREL (Alexandre), ✻, Q, I. ✠.	De SEROUX (Baron Henry).
1894-95	—	Période de transition, à raison de la modification des Statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique
1896-97	* SOREL (Alexandre), ✻, Q, I. ✠.	L'Abbé MOREL, Q, ✠.
1898-99	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	* L'Abbé VATTIER.
1900-01	* SOREL (Alexandre), ✻, Q, I, ✠.	CAUCHEMÉ (Victor), Q .
1902-03	* L'Abbé VATTIER.	PLESSIER (Léon).
1904-05	PLESSIER (Léon).	Chanoine MOREL, Q, ✠.
1906-07	PLESSIER (Léon).	Chanoine MOREL, Q, ✠.
1908-09	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	De ROUCY (F.).
1910-11	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.	De ROUCY (F.).

Secrétaires :

1868-1900	* De MARSY (Comte Arthur), Q, I. ✠.
1900-1907	De BONNAULT D'HOUËT (Baron), ✠.
1907-1911	Chanoine MOREL, Q, ✠.

ÉTAT

ACTUEL

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bureau de la Société pour les années 1910 et 1911 :

Président.......... MM. Bonnault d'Houët (baron de), ✠.
Vice-Président ..... De Roucy (F.).
Secrétaire .... Chanoine Morel, ✿, ✠.
Secrétaire-Adjoint.. Dervillé (J.-B.), ✿.
Trésorier .... Flamant (Victorien), ✲.
Trésorier honoraire.. Dehesdin (Octave).
Archiviste .... Benaut (L.-A.), ✿.
Archiviste-Adjoint.. Cauchemé (Victor), ✿.

Commission de Publication :

MM. Cauchemé, ✿, Guynemer, Plessier.

Commission des Finances :

MM. Chevallier, Moreau, Plessier.

Commission des Excursions :

MM. Raymond Chevallier, Cauchemé, Plessier.

Conseil d'administration :

MM. Benaut, ✿.
Baron de Bonnault d'Houët, ✠.
Cauchemé, ✿.
R. Chevallier.
Dervillé, ✿.
Flamant, ✲.
Guynemer.
Lefèvre-Pontalis.
Chanoine Morel, ✿, ✠.
Moreau.
Plessier.
De Roucy.

Membres honoraires.

MM.

Le Préfet de l'Oise.

Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.

Lasteyrie (comte Robert de), ☼, I. ♅, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris (1893).

Membres perpétuels[1].

MM.

Bonnault d'Houët (baron Xavier de), ✠, président de la Société, archiviste-paléographe, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 4 (1878).

Chevallier (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1868).

Morel (abbé Émile), ♅, ✠, chanoine honoraire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, curé de Chevrières (Oise) (1875).

Plessier (Léon), rue de Lancry, 9 (1889).

Roucy (Francis de), rue des Domeliers, 11 (1872).

Sonnier (Pierre), 33, rue Saint-Lazare (1906).

Membres titulaires[2].

MM.

Aigle (comte Louis de l'), avenue Marigny (1890).

Aigle (marquis de l'), ancien député, conseiller général de l'Oise, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).

Albertini (Eugène), agrégé de l'Université (1907).

Allart (Charles), rue Carnot, 92 (1907).

1. Les membres perpétuels sont ceux qui ont amorti leur cotisation moyennant le versement règlementaire de 150 francs.

2. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.

ARCHIAC (comte d'), ✻, à Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1887).

ARGENTRÉ (comte d'), avenue de la Madeleine, 4 (1890).

ARRENTIÈRES (d'), rue d'Amiens, 25 (1899).

AUBEY, lieutenant au 54e de ligne, à Compiègne (1909).

BALNY D'AVRICOURT (comte Fernand), C. ✻, I. ✿, ministre plénipotentiaire, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, 27, rue de la Faisanderie (1881).

BÉJOT (Paul), lieutenant d'infanterie au 72e d'infanterie, à Amiens (1887).

BELLIN, imprimeur à Montdidier (1904).

BENAUT (L.-A.), ✿, archiviste de la Société, rue Hurtebise, 12 (1885).

BÉNARD (Emile), ✻, architecte du Palais, à Compiègne, rue de l'Arquebuse, 1, et à Paris, boulevard Péreire, 29 (1899).

BENOIT, ancien photographe, rue Hurtebise, 9 (1903).

BÉREUX (Jean), archiviste-paléographe, 51, rue Sainte-Placide, Paris (1908).

BERNARD (Henri), I. ✿, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).

BERTIER DE SAUVIGNY (comte A. de), rue de l'Aigle (*villa Saint-Sébastien*), et à Cœuvres (Aisne) (1890).

BERTIER DE SAUVIGNY (comtesse de), même adresse (1908).

BÉTHUNE (comte Max de), à Paris, 49, rue Saint-Dominique, et à Rimberlieu, par Coudun (1898).

BIAS, libraire, rue Solferino, 45 (1902).

BLU (Jules), I. ✿, professeur de dessin au Collège et à l'Ecole municipale, conservateur du Musée Vivenel, place de l'Hôtel-de-Ville, 14 (1884).

BOUDOUSQUIÉ (Lucien), ✿, ancien secrétaire général de préfecture, rue du Château, 7 (1890).

BOURSON (G.), ✿, imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise,* rue Eugène-Floquet, 15 (1893).

BOYER, ✻, lieutenant-colonel, chef d'état-major du 15e Corps, à Marseille (1904).

BRÉDA (comte Jacques de), ✻, rue d'Alger, 7 (1873).

Bréda (comte Jean de), ✵, au Plessis-Brion (1907).
Breuil (Madame du), rue des Fossés, 3 (1895).
Broissard (Chanoine), curé de Saint-Antoine (1908).
Brulé (Georges), rue des Minimes, 1 (1889).
Caplain (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1897).
Cauchemé (Victor), ✪, ancien inspecteur des bâtiments du Palais, avenue Thiers, 8 (1889).
Cazin (Madame), rue de la Sous-Préfecture, 5 (1907).
Champlieux (H. de), rue Hurtebise, 44, et à Paris, 3, rue de l'Université (1893).
Chereau, notaire, 18, rue des Minimes (1908).
Chevallier (Robert), rue de la Sous-Préfecture, 7 (1908).
Clainquart (docteur), A. ✪, à Grandfresnoy (1908).
Colin (Auguste), rue du Petit-Château, 8 (1895).
Corbie (Ernest), à Nantheuil-le-Haudoin (Oise) (1907).
Cornaille-Passet, 8, rue de l'Arquebuse, à Saint-Quentin.
Coudret (Albert), ancien notaire, à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 (1877).
Couttolenc, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Réservoirs (1901).
Crest (du), ✵, capitaine au 54e de ligne, 13, rue du Petit-Canal (1906).
Crétin (l'abbé), curé du Fayel (Oise) (1907).
Creuzé de Lesser (baronne), née de Laborde, 4, rue de l'Aigle, et 12, rue Volney, à Paris (1894).
Dagincourt (docteur), 12, place Victor-Hugo, à Paris (1902).
Dangu (l'abbé), curé de Saint-Jean-aux-Bois (Oise) (1909).
Daussy, place du Change, 22 (1893).
Deblangy (Madame), 38, rue Carnot.
Decelle E., libraire-éditeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 (1899).
Deciry, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, et à Trosly-Breuil (Oise) (1901).
Dehesdin (Octave), juge suppléant au Tribunal civil, rue Mounier, 4 (1872).
Delaidde, ancien notaire, rue Carnot, 23 (1904).

DEMOUY (l'abbé), curé de Boran (Oise) (1889).
DENIS (Madame), à Giraumont (Oise), et à Paris, 69, rue de Bretagne (1894).
DERVILLÉ (B.-A.), O, économe du Collège, rue Hippolyte-Bottier, 33 (1886).
DESMAREST (Ernest), 38, place du Change (1906).
DEVERSON (Mademoiselle), 11, rue Carnot (1904).
DEVISE (Albert de), à Salency (1881).
DONAU, O. ✱, colonel en retraite, 44, rue Vaneau, à Paris (1901).
DORIA (comte), à Orrouy (1877).
DUBLOC (Edouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).
DUBOIS (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25 (1875).
ESCARD (Paul), bibliothécaire de la Ville, 5, rue Sainte-Marie (1907).
EVILLIOT (Alfred), juge suppléant, rue Carnot, 7 (1904).
FAILLY (comte Maurice de), rue Saint-Lazare, 30 bis (1885).
FAIN (baronne), rue Saint-Louis, 5 (1909).
FAYOLLE (comte de), place du Palais, 4 (1907).
FÉRON D'ETERPIGNY (Madame le), à Margny-lès-Compiègne (1895).
FIRINO (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne (1890).
FLAMANT (Victorien), notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).
FLEURET, directeur des eaux de la Ville, rue Gournay (1898).
FOURNIER SARLOVÈZE, ✱, ancien préfet, 11, rue de Marignan, Paris (1908).
FOURNIER SARLOVÈZE, C. ✠, député de l'Oise, conseiller général, maire de Compiègne, rue d'Alger 5 (1901).
FOY (comte Fernand), membre de la Société des Bibliophiles français, boulevard Gambetta, 90 (1880).
FRANCE (vicomtesse de), rue d'Alger, 9 (1908).
FRANCE (Louis de) ✱, capitaine d'état-major, 6, rue de l'Eglise-Saint-Germain (1905).
FROMAGEOT, 25, rue d'Alger, et 1, rue Villersexel, à Paris (1906).

Gaillard (Ernest), 6, rue des Domeliers (1905).
Gleize, receveur de l'enregistrement, en retraite, à Clermont (Oise) (1908).
Guesnet (Louis), à Carlepont (1890).
Guynemer, 100, rue Saint-Lazare (1905).
Harlé d'Ophove, capitaine commandant au 14e dragons, à Sedan, et à Chevrières (1907).
Hennet de Bernoville (Paul), à Venette (1890).
Hugues (Louis), rue de Vesoul, 8, à Saint-Quentin (1904).
Hutin, photographe, 1, rue Mounier (1909).
Jourdain (Emile), ancien notaire, rue Saint-Lazare, 9 (1894).
Keller, rue des Domeliers, 30 (1909).
Lac (René du), à Versailles, 3, impasse Jouvencel (1875).
Lamarre (l'abbé), curé de Grandfresnoy (1907).
Lambin (Paul), rue Saint-Corneille, 45 (1901).
Langlois (Anatole), ancien auditeur au Conseil d'Etat, conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières (Oise), et à Paris, 55, rue de Vaugirard (1884).
Langlois (l'abbé), curé de Margny-les-Compiègne (1909).
Langlois (Maurice), rue de Lille, 75, Paris (1908).
Lara, ✠, capitaine de cavalerie en retraite, à Paris, rue de la Planche, 2, et à Compiègne, rue des Fossés, 9 (1893).
Laze (L.), I. ✿, ingénieur-chimiste, rue d'Humières, 4 (1893).
Leduc, rue de l'Aigle *(Villa des Sorbiers)* (1896).
Lefèvre-Pontalis (Eugène), I. ✿, directeur de la Société française d'Archéologie, à Paris, 13, rue de Phalsbourg (1909).
Lemaire, docteur en médecine, rue de Pierrefonds, 6 (1901).
Lequeux-Reuchin, pharmacien, rue Saint-Corneille, 42 (1901).
Levéziel, imprimeur, rue des Pâtissiers, 9 (1902).
Lucas, docteur en médecine, rue des Domeliers, 35 (1909).
Luppé (marquis de), au château de Beaurepaire, par Pont Sainte-Maxence (1900).
Magnienville (Roger de), rue des Cordeliers, 5 (1874).
Maindreville (Léon Doé de), à Aramont-Verberie (1895).
Mareuse (Edgar), I. ✿, secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (1893).

Martel (Victor), avenue Thiers, 10 (1907).
Martin (l'abbé), curé de Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1893).
Mazéas (l'abbé), curé de Coudun (1905).
Meister (l'abbé), curé d'Halloy, par Grandvilliers (Oise) (1901).
Meyer (Henri), ingénieur des Arts et Manufactures, 23, rue Le Verrier, à Paris, et à Compiègne, rue Biscuit, 7 (1879).
Moreau, ✻, inspecteur-adjoint des Forêts, en retraite, rue des Veneurs, 13 (1901).
Motitz, directeur de la filature, à Ourscamp (1905).
Mothe-Houdancourt (M. Hussay-Walsh, duc de), au Fayel, par Canly, et 16, avenue du Trocadéro, Paris (1908).
Mothe-Houdancourt (duchesse de la), même adresse (1899).
Motte (baron de la), O. ✻, inspecteur général honoraire des Haras, rue des Domeliers, 17 (1895).
Moussac (de), boulevard Victor-Hugo, 6 (1907).
Palat, ✻, général, château de Moustoir Lau, par Pontivy (Morbihan) (1894).
Paringaux, notaire honoraire, rue de la Sous-Préfecture, 19 (1887).
Pasquier, avoué, rue Vivenel, 26 *bis* (1904).
Peiffer (Albert), ✻, ✿, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Vivenel, 30 (1900).
Pelletier de Glatigny (baron Le), rue de Grammont *(Castel Michel)* (1904).
Pépin Lehalleur, rue Nitot, 7, Paris (1903).
Perche (Madame Paul la), 14, avenue Thiers, et 37, rue Jean-Goujon, Paris (1907).
Philippet (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Jacques, rue Mounier, 14 (1889).
Picard (l'abbé Théodore), curé du Meux (Oise) (1910).
Pihan (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).
Pillon (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et 10, boulevard Raspail, Paris (1881).
Pillon (Marcel), à Roye-sur-Matz, et 42, boulevard Raspail, Paris (1904).
Pion (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Sous-Préfecture, 6 (1901).

Poilane, avoué, rue d'Alger, 4 (1901).
Prat (A.), rue Albert-Joly, Versailles (1908).
Puget (comte Raymond du), avenue Thiers, 22 (1868).
Restoux (Daniel), commissaire-priseur, rue Le Féron, 18 (1903).
Robida (A.), ✻, ✿, artiste peintre, 15, route de la Plaine, au Vésinet (Seine-et-Oise) (1907).
Roucy (Raoul de), rue des Veneurs, 9-11 (1903).
Roy (l'abbé), curé de Tricot (1895).
Royer (Louis de), chalet de Vaudrampont, par Morienval (1902).
Royer (Paul de), à la Brévière (1907)
Sabatier (Gabriel), ✻, officier supérieur en retraite, place du Palais, 2 (1901).
Salverte (de), avenue de la Madeleine, 20 *bis* (1904).
Seron, rue de l'Etoile, 3 (1901).
Seroux (baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie, rue Hurtebise, 13 (1881).
Seroux (L. de) O. ✻, colonel en retraite, rue Hurtebise, 19 (1907).
Seroux (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).
Sibien (Armand), architecte, à Clairoix, et 14, rue du Quatre-Septembre, à Paris (1905).
Songeons (comte de), place d'Austerlitz, 1 (1881).
Sorel (Madame), rue des Boucheries, 21 (1902).
Souhart (Roger), ✻, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).
Théret, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).
Théry (docteur), rue Joseph-Leprince, 16 (1895).
Thétard (l'abbé), 1er vicaire de Saint-Jacques, rue Hurtebise, 2 (1904).
Thuisy (marquis de), ✻, ✿, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de l'Oise, à Baugy (1868).
Toubon, directeur de l'imprimerie du *Progrès de l'Oise,* rue Pierre-Sauvage, 17 (1907).
Trémisot (Maurice de), place du Palais, 10 (1875).
Vallée, ancien député, à Saint-Pol (Pas-de-Calais) (1910).
Vecten, maire de Chevrières (Oise) (1909).

VIMONT (Amédée), rue du Château, 3 (1869)
VORGES (DOMET de), avenue Thiers, 4 (1904).
WILHÉLEM (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).

Membres correspondants.

MM.

BASSEVILLE (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).

BEAUDRY (abbé), curé de Breuil-le-Sec (1904).

BEHAULT DE DORNON (Armand de), à Bruxelles (1893).

BENARD (Pierre), architecte à Saint-Quentin (1894).

BERNHARDT (Frédéric de), ancien chef de bureau au *Foreign Office*, 9, Wesmorland-Road, Bayswater, W., à Londres (1878).

BLOMME (A.), ✿, président du tribunal civil, à Termonde (Belgique) (1878).

BRY, Président du Comité archéologique, à Noyon (1905).

BROUSSILLON (comte Bertrand de), ✿, au Mans (1894).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, 112, boulevard de Courcelles, à Paris (1881).

CALONNE (baron Albéric de), à Amiens (1888).

CAPELLINI (commandeur), O. ✻, professeur à l'Université de Bologne (Italie) (1875).

CHANTRE (Ernest), ✻, ✿ I, sous-directeur du Muséum de Lyon (1878).

CHARANCEY (comte H. de), membre de la Société asiatique, à Paris (1875).

CHEVALLIER (chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme) (1880).

CONSTANS (Louis), ✿ I, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (1876).

CORNEAUX (abbé), ✿, curé de Longpont (Aisne) (1884).

COUARD, ✿ I., archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles (1881).

DELIGNIÈRES (E.), ✻, ✿ I., ancien président de la Société d'Émulation d'Abbeville (1878).

Demorlaine, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Abbeville (1902).

Depoin (Joseph), ✿, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (1897).

Devillers (Léopold), ✿, ancien archiviste de l'État, à Mons (1896).

Dognée (Eugène), ✱, à Liège (1869).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (1898).

Dufour (Auguste), ✿ I., bibliothécaire de la ville, à Corbeil (1888).

Dupont (E.), O. ✱, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (1875).

Dupuis (Ernest), ✱, conseiller général de l'Oise, président du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé (Oise) (1895).

Gaillard (Monseigneur), à Beauvais (1907).

Gallois (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (1907).

Germain de Maidy (Léon), I. ✿, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1880).

Ghellinck-Vaernewyck (vicomte Amaury de), membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, château d'Elseghem, par Peteghem (Belgique) (1905).

Gillet (Auguste), à Arras (1880).

Guimet (Émile), O, ✱, directeur du Musée Guimet, à Paris (1878).

Hamard (l'abbé I.-B.), curé de Hermes (Oise) (1882).

Humbert (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Compiègne (1907).

Hymans (Henry), membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut, à Bruxelles (1892).

Kanzler (baron), directeur du Musée profane de la Bibliothèque vaticane, Rome (1901),

Laffolye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet, à Paris (1898).

Lair (comte Charles), ✿, au château de Blou (Maine-et-Loire) (1873).

Langhorne (révérend W. H.), M. A. Camb., recteur de Worton, près Oxfort (Angleterre)(1888).

Latteux (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).

Laugardière (vicomte de), président des Antiquaires du Centre, à Bourges (1878).

Laurain (Ernest), archiviste, à Laval (1903).

Leblond (docteur), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (1905).

Le Cornu (colonel Ph.-C.), *C. M. A.*, président de la Société jersiaise d'histoire, à Jersey (1883).

Ledouble (chanoine), secrétaire de l'Évêché, à Soissons (1884).

Lefranc (Abel), I. ✠, secrétaire du Collège de France, à Paris (1875).

Macqueron (Henri), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville (1888).

Monclar (marquis de), ✠, ancien ministre plénipotentiaire, à Paris, 18, rue de l'Arcade, et à Allemagne (Basses-Alpes) (1868).

Müller (l'abbé Eug.), ✠, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (1892).

Paisant (Alfred), ✠, président du Tribunal civil de Versailles (1874).

Petit (Ernest), ✠, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Paris, 8, rue du Bellay (1897).

Planté (Adrien), ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) (1894).

Pottier (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).

Richard (J.-M.), ✠, archiviste-paléographe, à Cossé-le-Vidieu (Mayenne) (1874).

Romiszowski (de), à Chambois (Saône-et-Loire) (1904).

Roussel (Ernest), ✠, archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).

Ruppert (docteur), O. ✠, conseiller, secrétaire général du gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg (1878).

Saintenoy (Paul), ✠, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 116, rue de l'Arbre-Bénit (1893).

Saint-Paul (Anthyme), ✠, à Paris, 6, rue des Chartreux. (1884).

Salambier (l'abbé), docteur en théologie à Lille (1888).

Schmidt (professeur Waldemar), ✳, à Copenhague (1872).

Senneville (G. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris (1869).

Soil (J.-Eugène), I. ✿, président du Tribunal, conservateur du Musée, à Tournai (1896).

Tranchant (Charles), O. ✳, ancien conseiller d'Etat, à Paris (1872).

Travers (Emile), vice-président de la Société française d'Archéologie, à Caen (1868).

Van den Gyen (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).

Vatin (Eugène), juge de paix, membre du Comité archéologique, à Senlis (1874).

Vayson (Janin), ✳, à Abbeville (1888).

Vinck de Winnezéele (le baron de), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).

Viollet (Paul), ✳, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, à Paris (1872).

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

1° Sociétés et Établissements français.

ABBEVILLE (Somme). — Société d'Émulation.

AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société des Antiquaires de Picardie. — Rosati-Picards.

ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.

BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise. — Bibliothèque communale. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON (Doubs). — Société d'Émulation du Doubs.

BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.

CAEN (Calvados). — Société française d'Archéologie.

CHERBOURG (Manche). — Société académique.

CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.

CLERMONT (Oise). — Société archéologique et historique.

COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque communale.

DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

EPINAL (Vosges). — Société d'Émulation des Vosges.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.

GAP (Hautes-Alpes). — Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE (Isère). — Académie delphinale.
LAON (Aisne). — Société académique.
LILLE (Nord). — Société d'études de la province de Cambrai.
LYON (Rhône). — Société littéraire, historique et archéologique.
MANS (Le) (Sarthe). — Revue du Maine.
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBRISON (Loire). — La Diana.
NANCY (Meurthe-et-Moselle).— Société d'Archéologie lorraine.
NICE (Alpes-Maritimes). — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.
ORLÉANS (Loiret). — Société historique et archéologique de l'Orléanais.
PARIS (Seine). — Musée Carnavalet. — Musée Guimet. — Société des Antiquaires de France. — Société de l'Histoire de France. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Société française des Fouilles archéologiques.
POITIERS (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.
PONTOISE (Seine-et-Oise). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
RAMBOUILLET (Seine-et-Oise). — Société archéologique.
REIMS (Marne). — Académie de Reims.
RENNES (Ille-et-Vilaine). — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROUEN (Seine-Inférieure). — Commission des Antiquités et des Arts de la Seine-Inférieure.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise). — Musée des Antiquités nationales.
SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine. — Société historique et archéologique.
SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — Société des Antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN (Aisne). — Société académique des Sciences, Arts, etc.

SENLIS (Oise). — Comité archéologique.
SENS (Yonne). — Société archéologique.
SOISSONS (Aisne). — Société archéologique et scientifique.
TOULOUSE (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.
VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. — Société des Sciences morales, Lettres, etc., de Seine-et-Oise.
VERVINS (Aisne). — Société archéologique.
VILLERS-COTTERETS (Aisne). — Société historique régionale.

2° Sociétés et Établissements étrangers.

AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne). — Société historique.
ANVERS (Belgique). — Académie royale d'Archéologie de Belgique.
BRUXELLES (Belgique). — Société d'Archéologie de Bruxelles.
CHEVETOGNE, par Leignon, province de Namur (Belgique). — Revue Mabillon.
LUXEMBOURG (Grand-Duché). — Institut Grand-Ducal (Section historique).
MONS (Belgique). — Cercle archéologique. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
NAMUR (Belgique). — Société archéologique.
STOCKHOLM (Suède). — Sociétés des Antiquités du Nord.
TOURNAI (Belgique). — Société historique et littéraire.

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bulletins de la Société.

Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1875, 415 pages et 11 planches.
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches.
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches.
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches.
Tome VIII, 1895, XXXII-326 pages et 13 planches.
Tome IX, 1899, XXIX-253 pages, 3 planches et 2 fac-similé.
Tome X, 1901, LVI-213 pages, 3 planches et 2 portraits.
Tome XI, 1904, XXXVI-307 pages, 4 planches et 1 fac-similé.
Tome XII, 1907, XXXVI-402 pages et 3 planches.
Tome XIII, 1910, XXXVI-314 pages et 20 planches.

Procès-Verbaux, Rapports et Communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.
Tome I, 1892, 120 pages.
Tome II, 1893, 196 pages.
Tome III, 1894, 124 pages.
Tome IV, 1895, 144 pages.
Tome V, 1896, 170 pages.
Tome VI, 1897, 121 pages.
Tome VII, 1898, 193 pages.
Tome VIII, 1899, 107 pages.
Tome IX, 1900, 121 pages.
Tome X, 1901, 199 pages.
Tome XI, 1902, 129 pages.
Tome XII, 1903, 147 pages.
Tome XIII, 1904, 175 pages.
Tome XIV, 1905, 144 pages.
Tome XV, 1906, 116 pages.
Tome XVI, 1907, 160 pages.
Tome XVII, 1908, 154 pages.
Tome XVIII, 1909, 126 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, première série, 1869-1874, grand in- 8°, 1875, 87 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, seconde série, 1875-1900, grand in-8°. 1900, 297 pages.

Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne :

I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. Charpentier (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages.

II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages.

III. *Le Camp de Compiègne en 1739*, par Scellier, 1897, 69 pages.

IV. *Le Valois royal*, par Bergeron, 1908, 63 pages.

Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne, par M. Roger de Magnienville, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

Le Château du Fayel et ses Seigneurs, par M. le Chanoine E. Morel, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches.

Vue et Plan de Compiègne en 1611, par Joachim Duwiert, une feuille double in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne, gravé par Jollain, vers 1657, reproduction fac-similé, une feuille in-folio.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, levé par M. Chandellier, reproduction fac-similé en chromo-lithographie exécutée par Monrocq, une feuille grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, planches complémentaires lithographiées, faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, deux feuilles grand-aigle.

Compiègne pendant l'Invasion espagnole, par M. A. Bazin, Compiègne, grand in-8°, 1896, 88 pages.

L'Alimentation à Compiègne : *Les Pâtissiers, les Bouchers*, par MM. A. Bazin et E. Mauprivez, grand in-8°, 1896, 118 pages.

Les Francs-Archers de Compiègne (1448 1524), par le Baron de Bonnault d'Houët, ancien élève de l'École des Chartes, grand in-8°, 1898, 250 pages.

Description des Fouilles Archéologiques éxécutées dans la Forêt de Compiègne, sous la direction de M Albert de Roucy, par M. V. Cauchemé, inspecteur du Palais de Compiègne. — Première partie : *Fouilles du Mont-Berny*, 1900, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.

Deuxième partie. — *Fouilles de la Carrière du Roi et les Caves Gallo-Romaines*, 1902, in-4°, 18 pages et 26 planches gravées.

Troisième partie. — *Cimetières Gallo-Romains*, 1906, in-4°, 28 pages et 10 planches gravées.

L'Instruction publique à Compiègne en 1789, par A. DERVILLÉ, économe du Collège, in-8°, 1896, 44 pages.

Compiègne en 1814, par M. le Lt-Colonel PALAT, 1901, in-8°, 150 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par le chanoine MOREL, in-4°, tome I, 1904, XII-448 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par le chanoine MOREL, in-4°, tome II, 1909, 526 pages.

Compiègne pendant la Ligue, par le Baron de BONNAULT D'HOUËT, grand in-8°, 1910, 456 pages et planches.

Table générale alphabétique des Publications de la Société Historique de Compiègne *(Bulletins, Procès-Verbaux et Excursions)* de l'origine (1869) jusqu'au 1er septembre 1910, par Paul ESCARD, bibliothécaire-archiviste de la Ville, 1910.

LE SYMBOLE DU COQ

Les symboles sont le langage des ancêtres, et le coq, qui du haut des clochers regarde défiler les siècles, nous apporte quelque chose de leur âme. Partout où nous le rencontrons, cet antique témoin de l'histoire humaine a droit d'éveiller notre intérêt, car il s'est fait une patrie de la nôtre. Debout sur la hampe de nos drapeaux, il semble garder la terre de France, son image se profile sur l'écusson officiel et son empreinte sur nos monnaies. Il est devenu un emblème religieux et national, que clercs et laïcs revendiquent tour à tour dans une commune erreur ; car il n'appartient d'une façon complète ni aux uns ni aux autres. Son origine est double, et deux causes différentes ont donné naissance à un symbole unique.

Déjà au XIII[e] siècle Guillaume Durand, évêque de Mende, s'était refusé à voir dans le coq liturgique un emblème gaulois ; mais on ne renverse pas aisément des préjugés séculaires. L'érudition du prélat fut traitée de folie et, au XIX[e] siècle encore, Monseigneur Crosnier, pour avoir repris la même thèse, ne fut guère mieux traité par les archéologues.

Cependant la division s'impose, et nous tenterons, malgré l'incertitude inévitable en un pareil sujet, d'étudier d'abord le coq religieux, ensuite le coq si improprement qualifié de Gaulois.

Le Coq symbole religieux.

Si nous sommes tentés de jeter un regard sur l'Egypte et l'Asie, ces berceaux de toutes les religions, nous observerons aussitôt que ni l'Egypte, ni la Chaldée, ni l'Assyrie,

ni aucun pays sémitique ne nous parlent du coq. La mythologie indoue garde le même silence, car les chants de l'Avesta le mentionnent simplement comme l'introducteur de l'aurore. Enfin c'est à peine si nous voyons poindre son image chez les Perses qui en ont fait un assez rare usage. En effet, les sectateurs de Zoroastre adorent le feu en tant qu'élément, parce qu'il leur paraît être la plus haute manifestation de Dieu ; et le soleil, pour vénérable que soit sa flamme, n'est pas l'objet primordial de leur culte. Cette nuance est même assez délicatement exprimée sur des monnaies du premier roi Sassanide (226 ap. J.-C.). A l'avers la pièce porte l'effigie du roi et, au revers, l'autel du feu, dont les trois pieds sont à mi-hauteur ornés de têtes de coqs. Le feu tient donc la place principale, et l'oiseau solaire en est seulement l'accessoire ; car on a certainement voulu représenter ici celui qui chaque matin salue l'aurore.

A travers l'immense Chine et les régions sur lesquelles elle a répandu ses coutumes, le coq représente encore le soleil. Aussi voit-on parfois aux funérailles, où se déploie toute la pompe des superstitions les plus enfantines, flotter un grand pavillon à fond rouge, sur lequel se détachent un coq d'or brodé et un lièvre blanc, pour figurer le soleil et la lune. La mission Chabanne vient même de découvrir dans les grottes de Ta-t'ong-fou un dieu tenant un coq entre ses bras et dont l'explication n'a pas encore été publiée.

Enfin nous rencontrons l'oiseau symbolique même par delà les mers, jusque dans l'empire du soleil levant. La scène fondamentale de la mythologie shintoïste est la fuite d'Amatéras, déesse du soleil. Outragée par son frère, elle va s'enfermer dans une caverne, et laisse par son absence l'univers plongé dans les ténèbres. Les autres dieux, éplorés, la supplient d'abord en vain de reparaître puis, bientôt, remis de leur émotion, ils décident de la remplacer. Alors commencent un concert d'instruments et des danses sacrées. Le bruit de la fête et le rire des dieux irritent la jalousie d'Amatéras : elle repousse un quartier de roche et paraît tout à coup radieuse, projetant au dehors ses rayons éblouis-

sants. Cette scène a dès le moyen âge inspiré l'art japonais et souvent, au milieu du cercle divin, seul et bien en vue, est représenté un coq qui jette visiblement son cri aux premiers rayons du soleil. C'est là un accompagnement sans doute plutôt qu'un symbole; mais la signification du coq n'en apparaît pas moins mondiale, tout en étant peut-être presque partout indigène.

En effet, c'est dans l'étude des symboles une grave cause d'erreur que cette tendance à faire provenir d'un même centre toutes les idées semblables. Les peuples les plus éloignés les uns des autres ont partagé sans se connaître les conceptions les plus étranges, et l'on a rencontré dans le Sud de l'Afrique, dans les Rocheuses et en Patagonie, des tribus sauvages ayant toutes inventé ce rite extraordinaire qui consiste à se couper une phalange à la mort d'un proche. Les exemples de ce genre sont innombrables et excluent dans leur ensemble toute idée de connivence. Il serait donc assez naturel que des peuples, ayant déjà inventé séparément l'adoration du soleil, aient observé aussi, chacun de leur côté, le chant précurseur de son lever.

Nous ne supposerons donc nullement que la tradition nous soit arrivée d'Extrême-Orient, et nous chercherons plus près, dans l'Asie Occidentale, d'où sont sortis les peuples de la Grèce.

Est-ce parce que les vestiges des anciens cultes ont disparu, et que nous en savons aujourd'hui trop peu de chose? Toujours est-il que le coq, chaque fois que nous le rencontrons en Asie-Mineure, y semble provenir d'une tradition hellénique. Peut-être est-ce par un mouvement de reflux, et la Grèce rend-elle simplement à l'Orient ce qu'elle lui avait emprunté. Il est difficile de se prononcer à cet égard et nous observerons simplement qu'en Grèce le coq détenait depuis une haute antiquité un rôle d'oiseau solaire. Ce n'est pas qu'il y ait représenté directement l'astre du jour comme aurait fait une tête de lion ou un serpent : mais il figurait la sentinelle vigilante et éternellement en éveil, qui annonce chaque jour au monde le retour du soleil.

La statue élevée à Athéna dans la citadelle d'Ellis était surmontée d'un coq. Cette déesse, représentée sous les traits d'une femme en armes, est le prototype de la Minerve romaine à laquelle elle n'a guère prêté du reste que sa forme artistique. Sa nature, assez complexe, a probablement varié encore au cours des âges ; mais dans le principe elle semble avoir été une déesse de l'éclair. Vous vous souvenez du γλαυκῶπις Αθηνη d'Homère, que nous traduisions au collège par ces mots aussi erronés l'un que l'autre de « Minerve aux yeux pers ». M. Decharme lit autrement et, faisant dériver γλαυκῶπις du verbe γλαυσσω je brille, il traduit par : Athéna aux yeux fulgurants. Telle fut peut-être la signification première : mais, emblème du feu céleste, la déesse devint ensuite une personnification de l'aurore et son culte, rencontrant dans le pays de Palmyre celui de la divinité arabe d'Allat, probablement l'étoile du matin, a dû donner naissance à la combinaison Αλλατ-Αθηνη ou, comme disaient les Grecs, Παλλας Αθηνη. De plus, c'est une déesse guerrière : elle porte la cuirasse, le bouclier et la lance : on dit qu'elle a pris part au combat des Titans et vaincu la Gorgone. Homère la fait intervenir dans la mêlée des batailles et, à Athènes, son temple est construit sur l'Aréopage, c'est-à-dire sur la colline d'Arès, dieu de la guerre.

Le coq qui surmonte le casque d'Athéna à Ellis est donc un triple symbole. Après avoir représenté la vigilance toute particulière qui consiste à surveiller l'aurore pour l'annoncer aux hommes, il figure ici celle qui est nécessaire à la garde de la citadelle. De plus, il est l'image de la vaillance guerrière et cela est naturel chez un peuple qui, amateur passionné des combats de coqs, s'était rendu compte de leur bravoure. En résumé, le coq d'Athéna est un oiseau à la fois solaire, vigilant et guerrier.

A ce titre, nous ne serons pas surpris de le rencontrer encore parmi les attributs d'Arès, qui tardivement prit aussi une physionomie solaire. La consécration du coq à Asclépios semble aussi toute naturelle quand on remonte aux

origines du dieu. Dans le principe, Asclépios, fils d'Apollo, était un personnage solaire. Certains auteurs ont même proposé de regarder son nom comme dérivé d'Ασκολαβος serpent, et le reptile était comme on sait le symbole même du soleil torride. D'autres ont prétendu qu'Asclépios avait été d'abord une simple épithète d'Apollon ; en tous cas, les légendes l'apparentent sans cesse aux divinités de la lumière, ou le montrent en rapport avec le feu du ciel.

On sacrifiait aussi un coq à Cécrops. Ce héros, dont les jambes étaient remplacées par deux corps de serpents, était certainement la représentation du nuage orageux chargé d'éclairs. La légende prétend qu'il apparut un jour en Égypte sous la forme d'un lion. Or, la tête de lion entourée d'une ondulante crinière constituait pour les anciens la représentation directe du feu céleste.

Un autre exemple est celui d'Alectryon, la sentinelle endormie, qui laissa surprendre par le soleil le dieu de la guerre en conversation criminelle avec Vénus. Aussi fut-il métamorphosé en coq, et condamné ainsi à une faction perpétuelle.

On trouve encore l'image du coq sur des monnaies Achéménides de la Lycie et de la Pamphylie, où elle est le plus souvent associée au symbole solaire qu'on appelle triscèle ou triquètre. Elle figure sur des médailles d'Ithaque, de Samothrace et de Troade. Peut-être accompagnait-elle aussi la représentation des Cabires. En tous cas, passant avec les dieux grecs dans le panthéon romain, le coq devint l'attribut de Minerve, de Mars, de Mercure et d'Esculape. Orné d'un plumage blanc, il figura même parfois le maître des cieux, si bien qu'à sa double signification de vigilance et de bravoure s'ajouta quelque auréole de lumière et de vie. Son empreinte illustra des monnaies diverses en Sicile, au Latium et en Campanie. Il n'est pas jusqu'aux Juifs eux-mêmes qui ne lui aient accordé un rôle spécial ; car dans la Thora figure cette litanie :

Sois loué Éternel qui rends les âmes aux trépassés.

Sois loué Éternel qui as donné au coq l'instinct de distinguer le jour et la nuit.

Sois loué.... etc. ....

C'est là une invocation ancienne destinée à justifier sans doute quelque préjugé d'une antiquité plus haute encore, et nous avons le droit d'y voir le vestige de croyances oubliées. Bref, à l'apparition du Christianisme, l'image du coq était universellement comprise dans presque tous les pays d'Europe et d'Asie.

La vigilance et le courage ! Voilà certes les deux qualités les plus nécessaires à ce peuple que l'on traquait pour le supplicier en masse ou le livrer aux bêtes. Sans cesse, il lui fallait avoir sous les yeux le symbole destiné à raffermir les âmes, et le coq orna les catacombes. On le plaçait parfois en des points élevés de la voûte, afin qu'à tout moment l'assistance put contempler son image, ou bien on le représentait aux côtés de saint Pierre pour rappeler la scène du reniement : mais, si ce dernier mode de figuration, d'abord spécial aux sarcophages, avait encore pour but de soutenir les chrétiens en les gardant de toute faiblesse, il ne constitue plus toutefois qu'une allusion, et le coq y joue simplement un rôle d'illustration historique que nous mentionnons pour mémoire.

Son caractère se modifia encore dans la suite. Le sens d'un symbole s'altère en effet en raison de sa vogue même et nous verrons celui-ci, déviant légèrement par des nuances insensibles, embrasser peu à peu à travers les âges des significations nouvelles.

Au début, on l'oublie souvent, les chrétiens étaient des payens convertis. *Fiunt*, dit Tertullien, *non nascuntur Christiani*. Ils conservèrent donc tout naturellement au coq son sens ancien, c'est-à-dire qu'il resta non seulement pour eux l'oiseau vigilant et brave, mais celui dont la voix annonçait le soleil et la vie. Il fallut peu à peu christianiser cette conception, qui par certains côtés pouvait sembler payenne. Aussi dès le premier siècle le pape saint Clément, après lui saint Épiphane et d'autres encore, enseignèrent-ils que

l'aurore était un signe de résurrection. C'est le jour qui succède à la nuit, le soleil qui renaît après les ténèbres et, suivant cette doctrine, le coq devint un emblème d'espérance et de résurrection que l'on grava sur les tombeaux. Bientôt il représenta la résurrection morale, le christianisme et les chrétiens eux-mêmes. L'abbé Martigny, dans son dictionnaire des antiquités chrétiennes, donne la reproduction d'une figure trouvée dans les catacombes, où un coq, accosté d'une palme, se tient debout dans une barque. C'est, dit-il, l'image du chrétien vigilant qui vogue vers le port du salut.

Il est bien évident qu'aux époques de persécution l'église ne put arborer ses emblèmes à l'extérieur. Même après l'édit de Milan (313), elle dut garder une réserve que faillit justifier plusieurs fois Julien l'Apostat. Puis, avant que la confiance si lente à venir ait eu le temps de naître, arrivèrent les invasions barbares et la domination arienne. Nous ne trouverions donc plus en Italie aucun symbole chrétien apparent si les abraxas d'Alexandrie n'étaient parvenus dans la péninsule.



On désigne sous ce nom des intailles, dont on attribue l'invention à la secte gnostique des Basilidiens, et qui servaient probablement d'amulettes. Montfaucon divise les abraxas en sept classes et la première, celle qui nous intéresse, porte sur une face un buste humain surmonté d'une tête de coq : deux serpents lui servent de jambes, leurs têtes forment ses pieds. Souvent il tient d'une main un fouet ou un crochet, de l'autre un bouclier, et la légende grecque, quand il y en a, fait la plupart du temps allusion au soleil. Or, on a prétendu que ces hérétiques, prenant le coq pour symbole du Christ, avaient voulu indiquer qu'il était pour eux un soleil de justice. Bien que la poule ait figuré tour à tour Jésus, la Sagesse, la Providence et l'âme, nous ne croyons nullement que le coq ait représenté jamais la personne du Christ. Il faut nous souvenir qu'en Egypte il n'y avait pour ainsi dire aucun

dieu qui ne pût être figuré par un serpent. Le reptile y représentait l'esprit divin, l'essence même des dieux. Son importance n'était guère moindre dans les mythologies chaldéenne, assyrienne et grecque : il a été utilisé dans celles de Carthage, des Phéniciens, des Amorrhéens et des Perses, chez presque tous les peuples d'Asie, en Gaule, à Rome même. En un mot, le serpent était universellement reconnu par les anciens comme le symbole de la divinité et, par les chrétiens, comme l'emblème des religions payennes, de sorte que le monstre gnostique nous présente l'union du christianisme figuré par une tête de coq avec le paganisme qui lui sert de support. Et, pour montrer que cette combinaison hétéroclite assure à la fois la direction et la sauvegarde des hommes, on a ajouté d'une part le fouet ou le crochet, qui sont les insignes du pouvoir suprême chez les pharaons, et d'autre part le bouclier. Quant à l'exergue, elle complète l'ensemble sans en constituer nécessairement l'explication, comme il arrive souvent sur les monnaies.

L'interprétation est d'ailleurs parfaitement en rapport avec le but reconnu des gnostiques Alexandrins. Le père de toutes ces sectes était Simon le maguséen, c'est-à-dire le prêtre de Mitra, qu'on a discrédité par le surnom de Magicien, et dont l'histoire ne nous est parvenue que ridiculisée par ses adversaires. Ce n'est pas que nous ayons souci de le réhabiliter ; mais il n'en a pas moins tenté une œuvre de grande allure, reprise seulement deux fois après lui avec un égal insuccès par Mahomet et par Akbar-le-Grand. Simon voulait assurer l'union de l'humanité par une conciliation de tous les cultes ; faire un amalgame insensé où entreraient pêle-mêle l'Evangile, la Bible des Juifs, les billevesées philosophiques, le panthéon d'Homère et le soleil mitraïte. De ce mélange invraisemblable est bien digne l'abraxas à tête de coq.

Ces curieuses intailles, dont la tradition certaine a été perdue, sont la dernière apparition du coq dans l'Italie payenne : mais il était d'autres pays où son importance était plus grande. En Hongrie, cet oiseau représentait le

soleil et la foudre, le feu céleste dans toute sa splendeur et sa puissance, et un texte ancien nous apprend irréfutablement son rôle en l'appelant « *ignipotens deus* »[1]. Or, d'après César, des tribus gauloises s'étaient établies en Pannonie, c'est-à-dire dans la Hongrie Occidentale, à l'époque de Tarquin l'Ancien. Le caractère solaire du coq est-il le résultat d'une importation des Celtes vers l'Est, ou au contraire est-il revenu d'Orient vers le Rhin par leur entremise ? Bien qu'une influence soit présumable, la direction dans laquelle elle s'est exercée reste obscure, et quelle que soit l'hypothèse admise, nous avons du moins le certitude qu'au début de notre ère le symbole était établi depuis plusieurs siècles dans la Gaule celtique, où pourtant sa carrière commençait à peine.

Le jugement de César sur les dieux gaulois est légendaire. Il les a assimilés aux siens avec une facilité d'autant plus surprenante, qu'il ne pouvait croire à une unité religieuse, d'où serait résultée l'unité politique et l'impossibilité de la conquête. A une poussière de peuples correspondait un émiettement de l'Olympe : mais César, acceptant l'existence de ses dieux et de ceux d'autrui, les identifiait d'après des similitudes apparentes ; à moins qu'il n'ait, par une confusion intentionnelle, préparé sur le terrain religieux l'union des vainqueurs et des vaincus.

Cette variété et l'absence de vestiges suffisants rendent fort problématique l'étude de la religion gauloise. On a prêté si facilement un culte solaire à la plupart des peuples anciens, qu'il devient presque banal d'en douter aujourd'hui, et pourtant il semble assez probable que les seules idées quelque peu généralisées en Gaule étaient, avec un culte varié de la nature, celui du soleil ; car certains symboles d'un caractère religieux l'attestent. Or, le dieu le plus répandu parmi nos ancêtres était une sorte de Mercure et le coq, si rare chez les romains, accompagne au contraire

1. Nous devons cette indication inédite à l'inépuisable obligeance de M. S. Reinach.

assez fréquemment son image. Nous verrons tout à l'heure que, de toute évidence, cet emblème eut sa vogue principale au Nord des Alpes ; mais d'abord quelle était sa signification ?



Elle n'était peut-être pas dénuée de toute allusion belliqueuse, puisque sur certaines monnaies l'oiseau porte au milieu du ventre le visage d'un guerrier et prend ainsi l'apparence d'un casque symbolique. La plupart des autres cas paraissent se rapporter au culte du soleil, notamment lorsque le coq accompagne Mercure ; car ce dieu, comme ses prototypes le Lug Irlandais, ou Hermès, avait probablement affecté dans le principe quelque allure solaire.



Un exemple curieux nous est fourni encore par l'autel de Nîmes, où un dieu barbu, le maillet à la main, se dresse entre un chien et un coq. Comme dans les mythologies grecques et romaines, le chien joue ici le rôle d'animal infernal et contribue à placer le dieu entre les deux symboles de l'aurore et des ténèbres. Aussi, malgré le maillet, n'est-on pas d'accord : et tandis que les uns, à cause de cet insigne, reconnaissent Sucellus dont le marteau, comme celui du Thor germanique, produit les grondements du tonnerre, d'autres voient ici Dispater le dieu de la mort. Il est vrai que l'un et l'autre exercent à la fois leur puissance pendant le jour et pendant la nuit, mais nous ferons une objection à cet éclectisme : jamais, dans aucune mythologie, le dieu de la mort n'a été figuré avec les insignes de la lumière. Hadès n'a jamais paru dans un rayon de soleil, ni Pluton, ni Balar, ni Yama, ni aucun de leur semblables ;

car, pour tous les peuples, la mort et la nuit sont aussi indissolublement liées que la lumière et la vie.

Or, le rôle solaire du coq chez les Celtes peut, à défaut de texte écrit, être établi par l'étude des monuments.





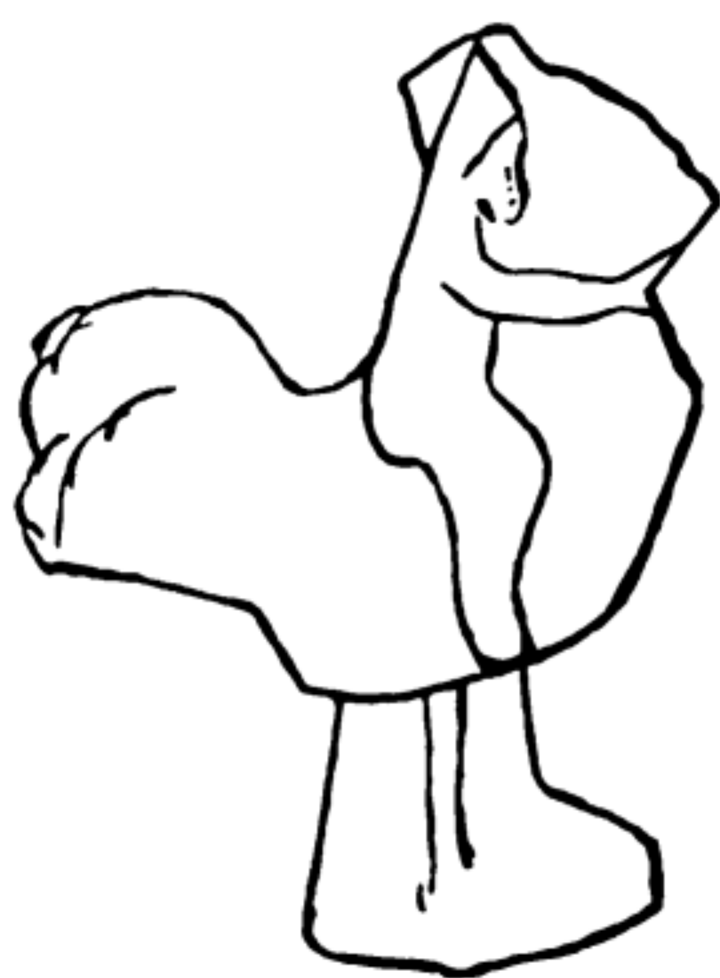
Deux faces de l'imposte de Vienne (Isère).

Une imposte trouvée à Vienne (Isère), porte sur une de ses faces un chien et un coq qui se disputent une grappe, c'est-à-dire des âmes, au milieu d'une vigne chargée de



fruits. Sur la face opposée est sculpté le combat traditionnel de l'aigle et du serpent, c'est-à-dire de la lumière et des ténèbres. C'est là une figure qui a été consacrée par presque toutes les mythologies, et que les Aztecs eux-mêmes avaient de leur côté imaginée au Mexique. Il semblerait que les deux bas-reliefs se correspondent, et s'expliquent l'un l'autre comme une inscription bilingue. Le coq représenterait ici plus que l'aurore : il serait devenu le symbole de la lumière céleste par opposition à la nuit infernale.

Les monnaies gauloises paraissent corroborer cette opinion. La plupart de leurs empreintes sont entrecoupées de globules lumineux ; des figures sont radiées, et plusieurs emblèmes originaires d'Orient révèlent l'allusion solaire. Le coq n'a été signalé que quatorze fois sur un ensemble de pièces assez considérable ; c'est peu il est vrai ; mais presque toujours on peut constater qu'il occupe la même place que des Swastikas, ou des S, ou des rouelles, sur des monnaies analogues, et qu'il semble, comme accessoire, alterner indifféremment avec ces symboles solaires.



Un sens identique pourrait s'attacher vraisemblablement au coq du laraire trouvé à Mandeure (Doubs) ; mais c'est là une interprétation qui prêterait à la controverse et il existe au Musée de Bruxelles une figurine beaucoup plus utile à notre thèse.

Haute de $0^{m}10$ environ[1], elle représente un homme probablement coiffé du bardocuculle et monté à califourchon sur un coq. Or, dans toutes les mythologies, l'homme qui enfourche une monture ailée

1. Cette figurine, trouvée en 1875 sur l'Esquilin, nous paraît à cause de sa coiffure d'origine celtique. Mais s'il en était autrement elle n'en serait pas moins utile à notre thèse, car nous ne cherchons pas à démontrer que la signification solaire du coq fût localisée chez les Celtes, bien au contraire.

n'a d'autre but que de se faire enlever vers le soleil, et il nous prouve, par son choix même, que l'animal porteur lui semblait en rapport direct avec l'astre. L'aigle de Jupiter, oiseau solaire par excellence, enleva le jeune Ganymède vers les cieux. Pégase eut pour cavaliers tour à tour Persée et Bellérophon, qui sont des personnifications du soleil. Des cygnes blancs portèrent jadis les Açvins, puis les Dioscures, et n'ont que sur le tard dégénéré en des chevaux sans ailes. Mercure a pris le pétase pour accomplir sa course entre les dieux et les hommes, et, si nos anges sont figurés avec des ailes, c'est pour le même motif. Enfin Vichnou, à cheval sur l'oiseau solaire Garouda, présente avec la figurine de Bruxelles une analogie d'autant plus extraordinaire qu'elle ne paraît pas unique. On voit en effet au musée de Liège une statuette celtique dont la tête est dans une sorte de niche arrondie et qui rappelle, à s'y méprendre, les personnages de la mythologie indoue abrités sous la septuple gorgerette du serpent sacré. Mais, sans insister sur une filiation indémontrable, nous retiendrons simplement ce fait : si le coq a été la monture anormale d'un héros ou d'un dieu, c'est parce qu'il avait mission de l'enlever jusqu'au soleil et non de le promener à travers ce monde. En d'autres termes, c'est parce que le coq était un oiseau de nature solaire.

Nous pourrions tirer des conclusions analogues d'une quantité de petits coqs isolés découverts çà et là. Ainsi, et c'est un fait sur lequel nous voulons insister, le coq avait dans toute une région une signification religieuse et très probablement solaire. Non pas qu'il faille sous le nom trompeur de coq gaulois en faire l'emblème national d'une nationalité d'ailleurs inexistante ; mais son image était usitée, et un sens conventionnel lui était attribué le long du Rhin, en Suisse, en Belgique et dans la partie celtique des Gaules. Son antiquité était même considérable ; car, en parlant des Bretons, parents ethniques des Gaulois, César remarque qu'ils élevaient des lièvres, des poules et des oies pour le simple plaisir, et bien que leur religion leur interdit d'en manger.

C'est là le signe révélateur d'un totémisme[1] ancien, contemporain des temps préhistoriques et dont ne furent pas exempts nos ancêtres.

Si après cette constatation nous observons avec quelle force les peuples restent attachés à leurs vieilles croyances, combien il est presque impossible même d'en effacer les vestiges, et avec quel esprit de conservatisme ils adaptent au besoin leurs anciens rites à des conceptions plus jeunes, nous serons conduits à trouver tout naturel que le coq chrétien ait puisé sur la terre de France une nouvelle vigueur et qu'il y ait repris une seconde vie, tandis qu'il s'étiolait et disparaissait presque sur le sol d'Italie.

L'église chrétienne, en effet, semble avoir usé ici d'un procédé commun à toutes les religions et que l'abbé Terrasse dans son « cours d'enseignement religieux » appelle la substitution. « Soit, dit-il, que tenant compte des habitudes invétérées, l'Église espérât amener plus facilement les idolâtres dans des édifices fondés sur l'emplacement des temples payens, soit qu'elle voulût épargner aux nouveaux convertis la tentation de retourner aux anciens rites, elle

1. Le totémisme consiste dans le culte rendu à une espèce quelconque. C'est l'alliance entre la tribu homme et une tribu animale ou végétale. Elle est basée sur le pouvoir surnaturel que les sauvages prêtent volontiers à ces hôtes mystérieux des solitudes. L'homme ne tue son totem que dans des sacrifices rituels périodiques, et alors il le mange pour s'assimiler à lui. Le reste du temps il l'adore et voit en lui le génie tutélaire, ancêtre de sa race. Les Scythes se disaient fils d'une femme-serpent; les Thibétains se croyaient issus d'une chienne : l'animal éponyme des races koushites est la tortue. Toute la pauvre humanité, dans les deux mondes, semble du reste avoir sacrifié à ces conceptions enfantines. Chichimec veut dire chien, Aztec veut dire flamant : les anciens Pélasges semblent avoir été le peuple des cigognes : tous les animaux sacrés de l'Egypte, ceux qu'on voit rattachés aux dieux de la Grèce et de la Gaule, les hommes fourmis dont parle Hérodote, la louve de Romulus, les ours de Berne, ont la même origine. Aujourd'hui encore, les totems sont nombreux chez les Indiens d'Amérique et les sauvages d'Australie. En un mot, on a pu dire avec raison que, dans tous les cultes, la forme animale avait précédé la forme humaine des dieux.

planta des croix sur les rochers, elle installa des madones au creux des grands chênes druidiques, elle bénit les lacs sacrés et les sources guérissantes. » Or, nous considérons comme infiniment probable que l'Église, en arborant un coq sur les clochers, usa de ce même procédé. Trouvant en Gaule l'oiseau des catacombes déjà revêtu d'une signification religieuse, elle s'empressa de l'utiliser, soit qu'elle voulût profiter de la popularité déjà acquise par ce signe dans l'intérêt de sa propagande, soit dant tout autre but.

Plusieurs faits tendraient à corroborer notre hypothèse. D'abord, si le coq des clochers avait exclusivement pris naissance aux catacombes, s'il avait été un symbole indépendant de toute attache locale, il se fût répandu avec l'Évangile dans tous les pays indifféremment, et il n'en est rien. De plus, l'oiseau des clochers semble avoir précisément prospéré sur les terrains qui lui avaient été préparés par son ancêtre celtique.

L'autel de Nîmes et l'imposte de Vienne cités plus haut, paraissent avoir été en ce genre les découvertes les plus méridionales, avec deux stèles provenant également de Nîmes. Du côté de l'Europe centrale on trouve des coqs à peu près dans toute la région qu'ont parcourue les celtes, comme par exemple à Vienne, à Constantinople et en Grèce ; mais ils n'y sont pas nombreux. Les monnaies ou médailles à l'effigie de l'oiseau, ou sur lesquelles son empreinte figure accessoirement, proviennent de Compiègne, de la Somme, de l'Aisne, du Nord et de la Seine-Inférieure. Le coq accompagne une statue de Mercure à Paris, à Fleurieu (Rhône), à Chaource (Aube), à Langres (Haute-Marne), à Frémifontaine (Vosges). A Châlons, il surmonte un vase de bronze. On le découvre sur un autel de laraire à Mandeure (Doubs). A Arlay (Jura) il décore un manche de patère et nous le retrouvons en Suisse, encore avec Mercure, sur l'anse d'une casserole d'argent. Le musée de Trèves possède plusieurs bas-reliefs découverts dans les environs et où le coq figure à côté du même dieu. A Strasbourg, rive gauche du Rhin, et à Heddernheim, rive

droite, nous pouvons également relever sa trace. Il sert d'attribut à saint Vit d'Allemagne, et aussi à saint Landry, patron de Crayerhoven, près Bruxelles. Enfin le nom même de ce dernier village est intéressant ; car il signifie « bourg du cri du coq. »

C'est là un relevé forcément très incomplet. Cependant, il nous fait apparaître le coq comme de provenance celtique, et il semble au moins qu'il ait eu dans ces régions un foyer d'où il a dû se répandre en Gaule. Si nous regardons du côté romain, nous serons conduits au même résultat, car loin d'arriver de Rome en gagnant du terrain et s'étendant graduellement, le coq des clochers semble s'être péniblement et même peu acclimaté sur la terre d'Italie et dans le Midi de la France.

L'Église, pour se faciliter l'adoption du symbole indigène et lui ôter en même temps toute allure payenne, étendit encore et accentua la signification du sien, de sorte que la politique du fusionnement amena de très bonne heure des interprétations nouvelles.

Dès le IVe siècle, saint Ambroise composa l'hymne que nos prêtres chantent une partie de l'année à *Laudes* sur le coq et les sentiments que sa vue doit éveiller en nous. Au Ve siècle saint Eucher fait la déclaration suivante : « Sous le nom de coqs sont désignés les saints prédicateurs, parce que au milieu des ténèbres de la vie présente ils s'appliquent à annoncer par leur prédication, comme par un chant sacré, la lumière de l'éternité. Ils disent : la nuit disparaît, le jour approche. » Saint Grégoire-le-Grand, à la fin du VIe siècle, tient un langage analogue et Bède Le Vénérable, par une extension nouvelle, voit dans le coq l'image du chrétien. Seulement il n'est plus ici question comme aux catacombes du chrétien vigilant voguant vers le port du salut, il s'agit de celui qui « crie vers Dieu afin de hâter l'aurore du grand jour ». De ces diverses citations il apparaît donc que les commentateurs du moyen âge auraient, dans l'oiseau liturgique, beaucoup moins distingué le caractère que l'organe matinal et criard.

Bref, du haut des clochers le coq régna, synthétisant à la fois tous les vieux symboles que l'Église avait absorbés, et figurant en plus le prédicateur et le chrétien lui-même.

Ainsi que nous l'avons vu, le coq des clochers n'a pas pu naître sur un point limité du pays. Lentement élaboré par un mystérieux passé, il a dû émerger de toutes parts à la fois et s'étendre à son heure sur la région qui l'avait enfanté.

Les exemples classiques tirés de Guibert de Nogent au XIIe siècle, du Livre Noir de Coutances et d'Eckerard au XIe, de Wolstan au Xe siècle, d'Ughelli même qui nous cite un coq de l'an 820, ne peuvent rien nous apprendre sur les origines. Ils ne sont d'ailleurs même pas les plus anciens, et une miniature de Saint-Riquier (Somme) publiée au XVIIIe sècle par Mabillon, nous fournit un exemple datant du VIIIe.

La vérité doit être dans la théorie, déjà souvent émise, qui fait du coq au Ve siècle le contemporain des premiers clochers[1]. Nous en voyons une preuve dans la tradition même contre laquelle s'élevait Guillaume Durand. Il avait raison sans doute d'affirmer que le symbole chrétien n'était pas une allusion au nom Gaulois : mais la ténacité de l'opposition qui lui fut faite renferme elle-même un enseignement. Elle nous montre que, dans l'esprit de ses contemporains, l'oiseau liturgique était indissolublement lié au souvenir des populations anciennes, et nous avons le droit d'en conclure qu'il remontait au temps des Gaulois.

Ainsi nous avons émis l'opinion que les chrétiens avaient dès le principe adopté le coq celtique ; mais quel motif a pu les déterminer à surmonter ainsi leurs clochers ? Évidemment, ce n'est pas dans l'intention préconçue de figurer les prédicateurs au sommet des flèches qu'on a résolu presque en même temps et à travers une aussi vaste région d'y

1. D'après M. Enlart, les premiers clochers datent du Ve et non du VIe siècle comme on l'a cru jusqu'en ces dernières années.

implanter des coqs. L'idée de jucher à ces hauteurs un « Chrétien criant vers Dieu » n'est pas non plus de celles qui s'imposent d'une façon générale. Du reste, il est reconnu qu'en pareille matière les interprétations suivent toujours le fait, qu'elles sont destinées à justifier l'adoption d'un usage antique, et leur variété même suffirait à prouver qu'en aucune de ces explications ne réside la cause déterminante et originale. Par exemple si tant de chaires, surtout en Belgique et notamment à Sainte-Gudule de Bruxelles, sont ornées d'un coq, c'est parce qu'on en avait fait l'image des prédicateurs ; mais ce serait raisonner par un cercle vicieux que de se baser ensuite sur ces monuments mêmes pour en déduire la signification du symbole.

Pourquoi donc a-t-on mis un coq sur le haut des clochers ? Sans doute il se peut que les constructeurs aient éprouvé dès le principe le besoin artistique de couronner ces toits aigus et que, comme la croix n'était pas encore assez populaire, ils aient jugé plus opportun d'y placer un coq : mais un autre motif, d'ordre plus pratique, a dû intervenir et, bien que nous ne puissions formuler à cet égard qu'une hypothèse, nous la croyons suffisamment vraisemblable pour la mentionner avec les réserves qu'impose l'absence de preuves écrites.

Tous les peuples ont tenté d'échapper aux coups imprévus de la foudre. Les moyens les plus extraordinaires y ont été et y sont encore employés. M. Salomon Reinach nous montre les Grecs primitifs clouant en guise de parafoudre un aigle sur la porte de leurs temples et, par de judicieuses déductions, il fait naître de cet antique usage la légende de Prométhée. L'aigle était en effet l'oiseau Olympien, l'oiseau solaire, et nous savons que les anciens ont toujours rapproché le soleil et la foudre dans une conception unique du feu céleste. Si le coq, qui est l'oiseau solaire des Celtes, avait joué un rôle analogue, nous en serions d'autant moins surpris qu'aujourd'hui le corbeau, oiseau prophétique, et quelque peu solaire par conséquent, étale encore ses ailes clouées sur bien des portes de nos

hameaux. La croyance a disparu dans la pénombre millénaire ; mais le rite demeure, et précisément ceux qui le pratiquent seraient les moins capables de l'expliquer.

Or, l'Église ne pouvait rejeter une tradition populaire de cette nature. Ne mettait-elle pas en effet, pour détourner la foudre, des reliques dans les boules creuses qui surmontaient certains clochers ? N'élevait-elle pas dans le haut de quelques autres des autels dédiés à saint Michel ? Et dès lors, le coq n'étant pas étranger au symbolisme chrétien, pourquoi ne pas le choisir de préférence, puisque le peuple et le clergé qui s'y recrutait étaient accoutumés à lui ?

Nous trouvons encore un motif de croire à ce rôle de parafoudre dans la place singulière qu'occupe le coq au-dessus de la croix des clochers, tandis que l'Église veut sur ses autels la croix dans la position dominante. Il semblerait même qu'au début le coq ait été simplement fixé sur une hampe sans adjonction de la croix. Il en est ains notamment sur la tapisserie de la reine Mathilde où, par surcroît, les ailes sont figurées légèrement ouvertes. L'indépendance est encore complète sur le clocher de Bruges, et la croix y est simplement maintenue par un ange, debout au pied de la tige qui porte le coq. D'autre part, M. de Gubernatis nous apprend qu'en Hongrie (où, ne l'oublions pas, cet oiseau était *ignipotens deus*), on fixait au sommet de tous les grands édifices un coq en fer blanc, peint de diverses couleurs. Peu importait que les bâtiments fussent laïcs : pour appliquer l'usage on tenait compte seulement de leur hauteur. Il s'agissait donc apparemment de les protéger contre la foudre. C'est là du reste une interprétation qui, loin d'enlever à l'oiseau quoique ce soit de son caractère religieux, ne ferait au contraire qu'en constater l'importance. Mais, quelles que soient les causes sur lesquelles nous ne pouvons guère établir qu'une présomption, nous savons du moins que le coq, universellement adopté en pays celtique, s'éleva tout naturellement et sans à-coup au faîte de nos clochers, qu'il gagna de proche en proche les nations voisines et que la « fille aînée de

l'Église », après l'avoir adopté, se chargea de le répandre à travers le monde.

Alors son évolution sembla terminée et elle le fut en effet ; mais tout ce qui s'élève et s'épure laisse en arrière un rebut, si bien que, par un contraste invraisemblable, le symbole du christianisme, cette marque de la maison de Dieu, servit à désigner aussi le vice et le démon. C'est que la vieille tradition gréco-romaine, chassée de la première place, ne disparut pas facilement et que, par une route obscure, elle côtoya longtemps encore le grand chemin.

L'humanité change plus volontiers ses dieux que les cérémonies dont elle les honore, et certains rites voguent d'une religion à la suivante comme s'ils étaient éternels. C'est pourquoi des gens, qui de bonne foi se disaient chrétiens, continuèrent le sacrifice ancestral du coq en modifiant simplement sa destination. En France, le bénéficiaire fut saint Christophe ; en Asie-Mineure, saint Jean-Chrysostôme, et les efforts du clergé pour supprimer cette tradition idolâtre n'ont pas triomphé partout. Or, le motif pour lequel furent choisis ces deux saints ne saurait être passé sous silence ; car il nous montre comment une pratique peut survivre au culte qui l'a créée et imprimer sa trace dans une religion étrangère, grâce à l'obscurité même de ses origines.

Esculape est tombé dans l'oubli. Comme dieu sa vogue est anéantie, et la plupart de ses fidèles ont passé au christianisme. Cependant, autour des anciens sanctuaires le rite persiste, et il s'agit simplement de découvrir en l'honneur de qui sera fait désormais l'ancien sacrifice. D'après le principe « *similia similibus* », il semblera tout naturel d'offrir le *cristeus* (le crêté) ou le *cristiger* (le porte-crête) aux saints dont les noms se rapprochent le plus du sien.

Or, ces deux mots prêtent à un calembour et, suivant qu'on les fait provenir de *crista* (crête) ou de *Christus*, ils signifient : le premier, celui qui a une crête ou celui qui appartient au Christ ; et le second, le porteur de crête ou le porteur du Christ. Si *cristiger* est pris dans ce dernier sens,

il devient synonyme de Christophe, et en Occident c'est à ce saint qu'on sacrifiera le coq, tandis qu'en Orient saint Chrysostôme devra le même rituel à une similitude de son évidemment plus vague. Ces procédés enfantins, basés sur des jeux de mots et des analogies de syllabes, ne sauraient nous surprendre outre mesure, et ils sont même tout naturels à une époque où l'on invoquait saint Cloud contre les clous, saint Claude contre la claudication, et saint Bavon pour être préservé de la coqueluche.

Le coq cependant n'avait jamais été un dieu payen, aussi ne fut-il pas classé parmi les démons ; mais on plaça sur sa tête le corps d'un monstre infernal, connu déjà de longue date sous le nom de basilic.

Cette invention hybride est un produit du moyen âge : car, pour les chrétiens des catacombes, le basilic ou serpent royal était un reptile ordinaire surmonté d'une couronne. On l'avait choisi pour représenter le mal, ou le paganisme en général, parce qu'une série de contes fabuleux le donnaient comme le plus venimeux de tous les êtres. Nous le trouvons ainsi figuré sur des lampes chrétiennes des catacombes, avec le Christ le foulant aux pieds, par allusion à ce verset de l'Écriture : « Vous marcherez sur l'aspic et le basilic ». Saint Augustin nous explique du reste assez clairement la nature du monstre : « Vous savez, dit-il, quel est ce serpent. Le basilic est le roi des serpents comme le diable est le roi des démons ». Et pourtant, à l'époque romane, le basilic s'est transformé. Il a pris la forme d'un coq à queue de serpent, ou bien d'un coq dont les plumes sont remplacées par des écailles. Nous en trouvons des exemples sur les chapiteaux de l'île Sainte-Barbe (Rhône), dans la nef de la cathédrale de Bayeux, sur le grand portail de la cathédrale d'Amiens et dans bien d'autres églises. A l'abbaye de Moissac on voit aussi un démon dont les jambes portent des ergots. Sous toutes ces formes, le coq est un symbole de luxure, et saint Basile fait du basilic à tête de coq l'image de la femme débauchée.

Chaque fois que l'on termine l'étude d'un symbole reli-

gieux, on est invariablement rappelé des hauteurs idéales où il est né vers une sorte de bas fond où il semble avoir en partie dévié.

Ainsi dans l'antiquité, par une antithèse extraordinaire, le coq solaire eut en même temps un caractère plutonien. Il suffisait qu'il eût un plumage noir pour mériter l'honneur d'être sacrifié à la déesse de la Mort, fille du Sommeil et de la Nuit, ou pour jouer un rôle dans les cérémonies funéraires des Perses. Quelle que fût sa couleur, il servait aux cérémonies ridicules des aruspices et, au moyen âge, il resta l'oiseau des sorciers. Seulement ces esprits dévoyés, accordant au symbole chrétien on ne sait quel mystérieux pouvoir dû à ses origines, prétendirent que son chant faisait fuir les lions et arrêtait net dans son tumultueux délire les danses diaboliques du Sabbat.

Une figure identique, simple enfant du hasard, conquit bientôt sa place auprès du symbole religieux, comme pour représenter à ses côtés les réalités matérielles de la vie et, en même temps qu'il continuait une carrière pour ainsi dire olympienne, le coq descendait sur terre au milieu des hommes pour apparaitre dans l'arène politique.

Le Coq Gaulois[1].

Nous avons conservé cette dénomination parce que l'usage l'a consacrée ; mais elle est tout à fait impropre ; car le coq n'était pas l'emblème des Gaulois. D'abord leur état politique et social ne comportait pas l'usage d'un signe de ralliement unique ; ensuite, si des survivances de la préhistoire ont placé d'anciens totems au sommet de leurs enseignes, le coq ne s'y rencontre que rarement. On n'en connaît même qu'un seul exemple, sur la stèle de Strasbourg et, dans la reste de la Gaule, bien d'autres emblèmes eussent sans doute passé avant lui, comme le cheval ou le sanglier.

1. Nous nous sommes ici largement servi des documents que M. Maury a patiemment rassemblés dans son ouvrage : mais sans nous croire obligé d'accepter ses conclusions.

Les peuplades qui au IVe siècle avant Jésus-Christ assiégèrent le Capitole, s'appelaient elles-mêmes Celta : mais les Germains les appelaient Valas et c'est d'après ce nom que les ont désignés tous les peuples. Les uns gardèrent le V ou le W initial dont ils firent Valois, Valais, Valaques, Wallons, Wœlsh, Wales, et d'autres remplacèrent cette lettre par un G. Aujourd'hui, de Wales nous avons fait Galles ; de Vala les Romains avaient tiré le même mot, mais en lui donnant la terminaison latine dont ils avaient besoin pour le décliner et l'incorporer à leur langue. Dès lors le jeu de mot traditionnel nous apparaît dans sa simplicité quelque peu béotienne. C'est absolument comme si nous trouvions spirituel, à notre époque, de représenter le shah de Perse par l'animal que le hasard a fait son homonyme, et de renouveler la plaisanterie chaque jour sans nous lasser. Cette familiarité quelque peu ironique ne passerait pas pour le geste d'un ami, et il serait possible que l'idée romaine ne fût pas non plus fort obligeante. Les auteurs latins reconnaissent que les compatriotes de Vercingétorix étaient braves ; mais, cette concession faite, ils les déclarent bruyants, querelleurs, bavards et vantards. N'est-ce pas précisément l'opinion inconsciente que nous avons nous-mêmes du coq ? Son nom vient du sanscrit kac, crier ; on appelait jadis coquebert ou coquebin un sot impertinent : un coq de village est une sorte d'important ridicule et prétentieux : coqueter, coquetterie, sont autant



La stèle de Strasbourg.

de dérivés du même mot auquel semble toujours s'attacher un sens de fatuité et d'inanité bruyante. De plus, nous avons un motif grave d'attribuer à ce calembour une portée satyrique, c'est qu'il fut d'abord inventé et ensuite remis en vogue par nos ennemis.

Chez les Romains, il était si bien consacré par l'usage que, pour avoir vu un coq sur l'épaule de Vitellius, les devins prophétisèrent la mort de l'empereur sous les coups d'un Gaulois. Cette prédiction dut naturellement être arrangée après coup, mais n'en est pas moins significative.

Nous savons encore par Spon, célèbre archéologue lyonnais du XVII[e] siècle, qu'un nommé Eros, affranchi de Lucius Afranius, était venu avec sa femme Rocilla de Tarascon à Narbonne, alors port de mer, pour y fonder une hôtellerie, et il avait pris pour enseigne « Gallo Gallinaceo » ; ce qui veut dire « au coq Gaulois » ou « au Gaulois coq », c'est-à-dire à tête de coq. Puis la plaisanterie subit une éclipse au moyen âge. Lorsque le latin vint à disparaître comme langue populaire, le nom de Galli perdit entièrement sa vogue, excepté pour les érudits. Mais ceux-ci nous le conservèrent, inventèrent même au XV[e] siècle pour le traduire le mot nouveau de « Gaulois », et ce fut alors seulement que prit naissance un calembour franco-latin forcément inconnu de nos premiers ancêtres.

La première gravure rappelant la vieille plaisanterie romaine parut au XVI[e] siècle et nous arriva également de l'étranger. Par allusion à la paix de Crespy, l'aigle impériale y tient en ses serres un misérable petit coq dont toutes les plumes se dispersent sous l'étreinte, et qui rend un flot de sang mêlé de fleurs de lys.

Sous Henri II, un officier des impériaux se vanta présomptueusement qu'il passerait sur le ventre de la cavalerie française et fit faire en sa cornette l'image d'un coq qu'un renard emportait. Pauvre renard ! Par opposition au coq il représenta souvent l'étranger ; mais ici, sur le fanion de Wolgang, il semble figurer la finesse teutonne.

D'autres œuvres de moindre importance virent le jour

aussi sous Henri III et sous Louis XIII. Tantôt la France y est représentée par une femme accompagnée d'un coq, tantôt on voit, par une allusion plaisante à la superstition du moyen âge, le lion espagnol fuyant au chant du coq.

Au frontispice de l'histoire des guerres civiles de France était dessinée une troupe de combattants, et sur leur drapeau des coqs se déchiraient entre eux pendant que, dans un coin, se gaudissait le renard étranger.

Tous ces sujets ne constituent qu'un rébus facile et déjà connu. Le coq y remplit tout au plus quelquefois le rôle d'attribut, mais il est loin d'être encore ce qu'on nomme un emblème ; et ce sont là des nuances qu'il est indispensable d'observer si l'on ne veut pas être de ceux que Monseigneur Crosnier accuse de ne savoir pas lire l'idiome des symboles.

Sous Louis XIV il semble que la perpétuelle répétition de la même plaisanterie lui ait acquis une sorte de droit à la vie et lui ait valu la consécration officielle. L'époque était fort à la mythologie, elle abusait de l'allégorie jusqu'à la fadeur et s'empara avec enthousiasme du coq gaulois. On peut l'appeler ainsi cette fois : c'est bien lui ; l'être imaginaire, né d'un sarcasme romain tenace au point de n'être plus risible, et qui depuis douze ou treize siècles sollicitait patiemment sa place au soleil. Il parut sur les vignettes officielles, orna les papiers fiscaux. Tantôt en pied, tantôt en buste, on le vit au milieu des rinceaux. Une gravure de Lebrun le place sur le timon du char royal. Son corps emplumé sert de volutes à une colonne de la galerie des glaces. Il figure au Louvre ainsi qu'aux Invalides et, sur le manuscrit des campagnes de Louis XIV, revient presque à chaque page.

Cette fois la signification du coq s'est modifiée. Non pas qu'il soit encore l'emblème de la France ; car il n'est pas dans ses armes et n'a pas paru sur l'écusson officiel ; mais il tend peu à peu à figurer les Français d'une part, tandis que la fleur de lys désigne le trône d'autre part, et cette signification, d'abord presque insensible, ne fera que

s'accentuer toujours sous Louis XV et surtout sous Louis XVI, jusqu'à devenir franchement révolutionnaire.

La guerre d'Amérique inspire des dessins nombreux où figure le coq. Son image représente nettement le peuple sur les médailles frappées après la prise de la Bastille et, sous l'influence des sociétés secrètes qui l'ont adoptée, elle prend un sens populaire et antiroyal. On l'emploie sur des papiers administratifs, sur les brevets d'officier de la garde nationale. La Commune de Paris offre des médailles à l'effigie du coq « aux braves du 14 Juillet. » Tantôt l'oiseau porte dans ses griffes des bonnets de liberté, tantôt il surmonte de ses éperons audacieux le globe royal aux fleurs de lys. Il est entouré d'inscriptions populaires, trône sur les affiches des rues, accompagne les proclamations ampoulées. Sa présence est indispensable sur des gravures comme « La patrie appelant ses enfants », ou « La chute des aristocrates », ou « La philopatrie ». Enfin, en 1792, il apparaît sur les monnaies et, sous la première République, devient avec les faisceaux un des nombreux emblèmes officiels.

Au milieu de son triomphe, le coq se juge mieux. Tenu à moins de discrétion, il laisse plus aisément deviner la main qui l'a poussé au pinacle, et des Républiques accompagnées de son image l'associent volontiers à l'équerre maçonnique. Il chante un air de victoire auprès de Marat, orne souvent les poignées de sabres des sans-culottes, et surmonte aussi l'épée de cérémonie que portent les généraux de la république.

Quelle qu'ait été sa carrière politique, cet emblème s'est purifié sur les champs de bataille. Il fut à Jemmapes et à Valmy. Sous le Directoire, plusieurs demi-brigades le portèrent dessiné en grand sur le fond de leurs drapeaux fantaisistes et, sous le Consulat, il prit une vogue générale. Mais bientôt l'aigle impériale le heurta dans son vol, et plana seul au-dessus de l'horizon. Le coq fut plongé dans l'oubli, et il semble avoir presque disparu jusqu'au jour où l'invasion ramena son image sur les caricatures insolentes

de l'étranger. Ce fut un court triomphe ; car la Restauration de nouveau lui coupa les ailes.

Signe révolutionnaire alors, le coq gaulois reparut en 1830. C'est de cette époque que date véritablement son existence comme emblème national. Il représente en même temps la nation et son gouvernement et, pour la première fois remplaçant les fleurs de lys, il figure réellement au centre d'un écu les armes de la France.

C'est cette consécration d'un sens nouveau qu'un pamphlétaire légitimiste, mais irrespectueux, célébra par ce quatrain :

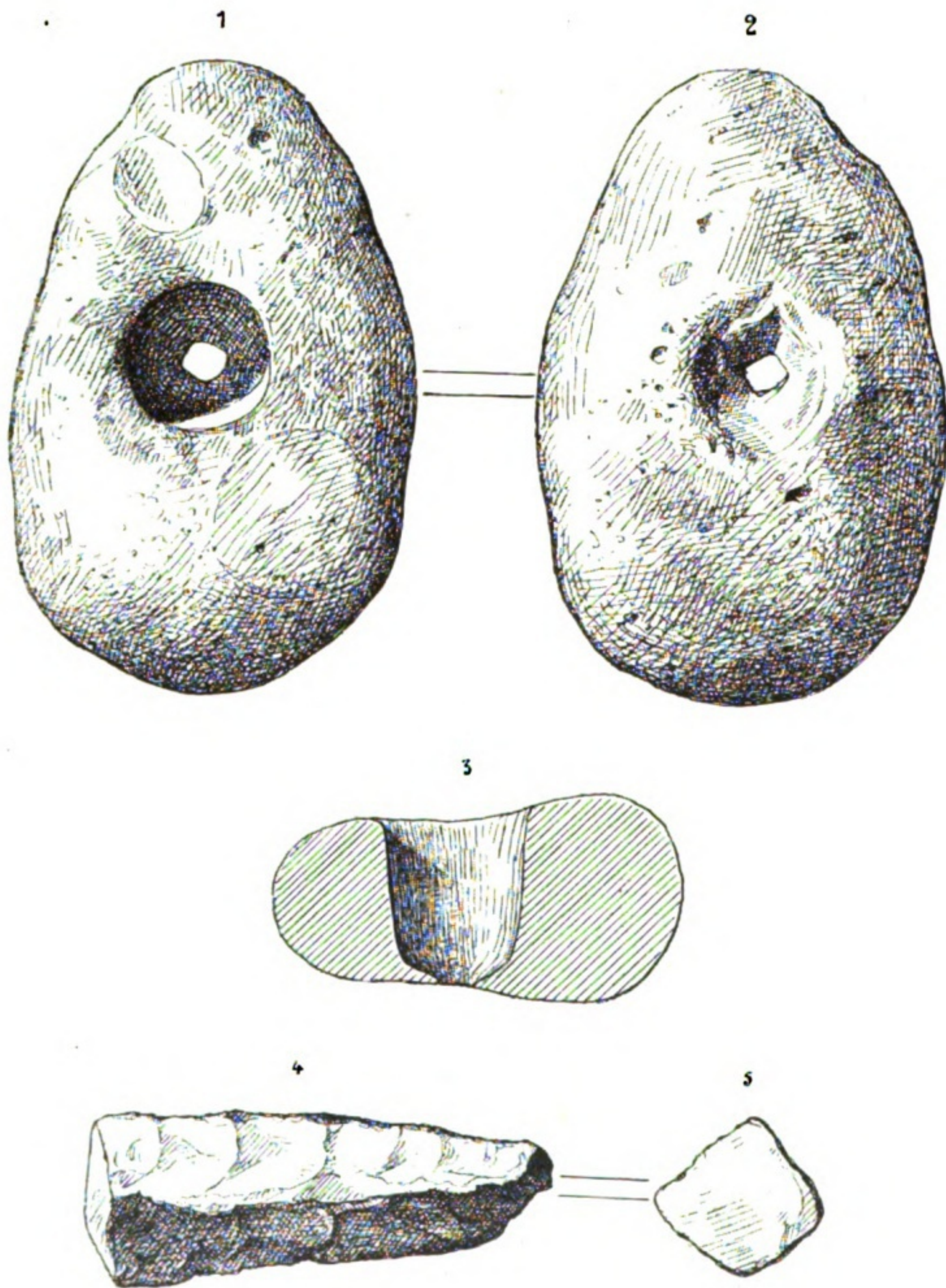
Un coq, grattant dans un fumier,
Y trouva Louis-Philippe premier.
Le bon roi, par reconnaissance,
En fit les armes de la France.

Après une nouvelle éclipse sous le second Empire, le coq, devenu peu à peu un emblème non seulement populaire mais républicain, eut la fortune que l'on sait. Avec l'arrivée de ses fidèles au pouvoir il perdit toute signification révolutionnaire et, par un singulier retour des choses d'ici-bas, il représenta bientôt les partis modérés en face de l'œillet rouge et de l'églantine, comme l'avait fait déjà la *Marseillaise* en face de la *Carmagnole*.

Ainsi se justifie la division que nous avons maintenue entre les deux coqs. L'un dut être créé au moyen d'une sorte d'adoption religieuse sur un terrain qu'avait préparé la tradition : l'autre est le fruit d'un sobriquet inventé par les Romains. L'un, planant au haut des airs, semble se réfugier loin du monde en un symbolisme abstrait, tandis que l'autre, voltigeant près du sol, frôle de ses plumes nos misères humaines. On ne saurait les confondre : ils n'ont ni la même origine, ni la même signification, ni la même apparence, et la preuve malheureuse en est qu'ils se sont souvent fait la guerre, pendant que le renard étranger souriait joyeusement à l'écart.

GUYNEMER.


UNIV.
OF
MICH.



V. Cauchemé del. 1/2 grandeur.

SILEX DE FOURNIVAL

1-3 Galet. — 4-5 Foret.

PERFORATION

DU SILEX ET AUTRES MATIÈRES DURES

A L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

Contribution aux études préhistoriques

pour le département de l'Oise[1].

Les études préhistoriques renferment encore bien des lacunes, bien des incertitudes ; et le rôle de leurs adeptes doit être de combler les premières, de dissiper les secondes, chaque fois que l'occasion s'en présente. Ce n'est, en effet, que par des efforts communs, continus ou incessants, que les ténèbres deviendront moins obscures et que la vérité se fera jour, au grand profit de tous et de la science elle-même.

Parmi ces problèmes, un des plus intéressants à étudier est sans contredit celui de la perforation du silex ou autres matières dures, à l'époque extrême de la pierre polie et au commencement de l'âge du bronze, car il est actuellement à peu près incontestable que ces deux périodes ont chevauché l'une sur l'autre.

Nombre d'hypothèses ont été émises à cet égard, mais les résultats acquis, comme sur beaucoup d'autres points, sont

1. Lu à la Société historique, les 15 février et 15 mars 1907, et communiqué au Congrès des Sociétés savantes, ainsi qu'à la Société préhistorique de France, dans leur séance du 23 avril 1908.

loin d'être absolument satisfaisants : et l'on ne doit considérer, comme sérieuses, que les conclusions reposant surtout sur une observation matérielle, directe, telle, en un mot, que celle que nous allons énoncer.

En allant voir, il y a plusieurs années déjà, l'un de nos amis[1], nous aperçûmes dans sa cour, sur la couverture en zinc d'une descente de cave, un galet méplat[2], ayant sur l'une de ses faces une cavité très prononcée, et un autre silex, de forme quadrangulaire, dont l'une des extrémités se terminait en pointe mousse, l'autre étant coupée carrément ou à angle droit. Tous deux avaient été recueillis, *à côté l'un de l'autre*, sur le territoire de Fournival (Oise), au lieu-dit « La Haute-Borne ».

Or, ces deux pièces, provenant évidemment d'une cachette préhistorique et jugées par notre ami assez *curieuses* pour être ramassées et rapportées chez lui, nous parurent immédiatement présenter un intérêt des plus vifs. L'extrémité amincie du second silex, rapprochée presque instinctivement de l'orifice ou plutôt du véritable trou du premier, s'y adaptait tellement que l'un pouvait passer, *à priori*, pour avoir servi à la perforation de l'autre !

Le hasard, ce grand auxiliaire des archéologues, semblait donc nous mettre inopinément en présence de l'une des plus attachantes questions préhistoriques, en nous laissant entrevoir, en outre, les éléments de sa véritable solution.

Nous proposâmes alors à l'inventeur de nous confier les deux objets pendant quelques jours, pour en faire un examen plus approfondi ; mais, au lieu de nous les confier temporairement, notre ami s'empressa de nous en faire cadeau et nous sommes heureux de le remercier publiquement aujourd'hui de ce don gracieux.

Nous avons pu, de cette façon, étudier à loisir les deux silex en question et en constater le grand intérêt au point de vue de la science préhistorique.

1. M. G. Bocquet, cultivateur et maire à Fournival, canton de Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

2. Voir la planche jointe à notre travail.

Le premier (fig. 1 et 2), ainsi que nous l'avons dit, est un de ces rognons en silex, cailloux roulés ou *galets*, si recherchés par nos grands aïeux, pour la fabrication de leurs armes[1]. Assez irrégulier et de forme ovalaire, il mesure $0^{m}122^{mm}$ dans sa plus grande longueur, $0^{m}093^{mm}$ dans sa plus grande largeur, sur une épaisseur maxima de $0^{m}048^{mm}$.

Aux deux tiers de la hauteur de l'une des faces, ou à peu près, et faisant suite à une dépression ou *flache naturelle*, se trouve une *cavité artificielle*, *intentionnelle*, dans laquelle il est facile de reconnaître cette perforation qui caractérise toute une série d'instruments préhistoriques.

Cette cavité (fig. 3) affecte la forme d'une coupole renversée, de $0^{m}027$ à $0^{m}029^{mm}$ de diamètre à la base, et dont la pointe ou sommet devait entamer l'autre face du galet, avant que quelques éclats convergents ne fussent enlevés au point d'aboutissement, pour en élargir l'ouverture. Il ne restait donc relativement que peu de chose à faire, pour amener une perforation complète, à bords sensiblement parallèles et de diamètre à peu près égal sur les deux faces.

Le pourtour et le fond de cette cavité, en outre, sont restés entièrement tapissés d'une certaine couche du *mordant* (sable fin et eau probablement) qui a dû en amener la formation, en déterminant l'usure de la matière par simple *friction*.

Quant à la surface extérieure du galet, elle ne présente aucune trace de travail intentionnel. Elle est encore absolument telle que l'ont faite les frottements répétés et les mouvements marins qui ont donné, à cet objet, sa forme définitive. Au lieu d'être lisse, comme celle de beaucoup de rognons ou cailloux roulés, cette surface est assez rugueuse et semble accuser, par quelques éclats naturels,

1. « Les meilleurs silex, mais aussi les plus réfractaires à la taille, « sont les cailloux dits *galets*. Ils sont les meilleurs parce que les « chocs et les frottements qui les ont amenés à cette forme arrondie, « ovale ou cylindrique, ne leur ont laissé que des parties homogènes « et sans fissures ». (Boucher de Perthes. *Antiquités celtiques*, etc., tom. 3e, page 123.)

les traces de nombreux chocs. La teinte en est terne et d'un gris sale, mais les quelques parcelles enlevées vers l'aboutissement de la cavité indiquent, au contraire, pour la masse intérieure du galet, une couleur ambrée et chatoyante, dénotant une excellente nature de roche.

Le second silex (fig. 4 et 5), taillé sur toutes les faces, affecte, dans son ensemble, une forme prismatique quadrangulaire. L'une de ses extrémités s'amincit en pointe mucronée, tandis que l'autre, ou partie supérieure, terminée carrément, figure un losange non symétrique, de 0^m026^{mm} de côté, et à diagonales se coupant environ au tiers de la hauteur.

Il mesure 0^m090^{mm} de longueur, 0^m034^{mm} de largeur maxima entre ses arêtes latérales à la partie supérieure, et 0^m029^{mm} entre les autres. Les premières sont relativement vives, nettement accusées, sauf vers la pointe, où se remarquent des traces d'usure ou de polissage sur une hauteur à peu près égale à la profondeur du trou du galet; l'arête dorsale, beaucoup plus prononcée, et l'arête inférieure sont au contraire moins vives.

Les faces en ont été taillées à grands éclats, portant généralement sur toute leur largeur, sauf sur le côté gauche (en regardant la pièce la pointe en bas et la plus forte arête à la partie supérieure) où le bord, laissé sans doute plus irrégulier par la taille d'ensemble, a dû être redressé par des retouches qui ont déformé les premiers plans d'éclatement.

Il est même à remarquer que les trois ou quatre principaux éclats des faces supérieures, avec lesquels correspondent ou alternent d'autres tailles des faces inférieures, facilitent beaucoup la préhension et le maniement de cet objet, ou plutôt de cet outil.

Les arêtes latérales ne sont pas absolument parallèles : elles se rapprochent très légèrement jusqu'à deux centimètres environ de l'extrémité inférieure, puis, l'une restant droite et régulière, l'autre s'infléchit brusquement, en formant épaulement, pour constituer une pointe dont l'axe, par suite, ne se trouve plus dans le même plan vertical que

celui de la pièce. Quant aux autres arêtes, dont le rapprochement est plus prononcé vers la base, elles concourent également, par leur jonction, à la formation de la pointe en question. Cette dernière, d'ailleurs, au lieu d'être aiguë, effilée, a été retaillée ou retouchée pour former *taraud* à son extrémité, et conserver ainsi une plus grande résistance.

Cet objet, enfin, est constitué par une roche compacte, bien homogène, d'un gris laiteux à l'intérieur; il est recouvert d'une assez belle patine et porte, en maints endroits, des traces évidentes d'oxide de fer.

Tel est, par lui-même, ce second silex qui, véritable et solide *foret*, nous avait paru, tout d'abord, avoir servi pour la perforation du premier.

Ce n'était là toutefois qu'une simple présomption, difficile à émettre sérieusement, impossible à faire partager aisément. Mais cette présomption s'accrut singulièrement dans notre esprit lorsque, après nouvel essai, quelques tours de rotation du second silex dans la cavité du premier nous eurent démontré que dans ses mouvements, opérés cependant sans beaucoup de pression, notre outil avait enlevé *uniformément*, dans la plus grande partie de cette cavité, une mince épaisseur de l'espèce de crasse, ou mordant durci, qui s'y trouve depuis de longs siècles.

L'expérience, néanmoins, ne pouvait être poursuivie davantage, ni complétée, sans risquer de faire disparaître entièrement cette couche précieuse, qui donne à notre galet son véritable intérêt et qui en établit, en même temps, l'incontestable authenticité.

Il fallait donc songer à un expédient, et nous eûmes recours au suivant. Sur notre prière, un de nos excellents confrères, M. E. Desmarest, à l'habileté duquel nous rendons cordialement hommage, voulut bien établir en matière tendre, soit en plâtre à modeler, une reproduction de notre galet, abstraction faite de sa cavité, que nous avions pris soin de masquer, au préalable, par des bandes de papier gommé. Or, la perforation de ce moulage, facilement opérée à l'aide

du second silex ou *foret* et poussée jusqu'au même point que sur le galet lui-même, produisit une cavité *exactement semblable* à celle de ce dernier.

L'épreuve, dès lors, pouvait être considérée comme décisive, et le résultat, comme des plus concluants. De la similitude absolue des cavités du moulage et du galet, il était aisé de conclure, il devenait absolument évident que le même instrument, le même outil avait pu et dû les produire sur les deux objets, et par conséquent, sur le galet lui-même.

Ce fait acquis, il reste à examiner et à déterminer, autant que possible :

1° Comment l'opération du forage a pu s'effectuer sur le galet ;

2° Quelle influence peut exercer cette constatation sur les idées émises ou acceptées jusqu'alors, en ce qui concerne la perforation du silex et autres matières dures, à l'époque néolithique ;

Et 3°, enfin, quelle devait être la destination de notre galet, après achèvement de sa cavité ou trou d'emmanchement.

Pour répondre à la première question, nous reviendrons, tout d'abord, au silex à mettre en œuvre pour la perforation de l'autre. Le maniement de cet outil si simple à première vue, nous a démontré qu'il possède, au plus haut degré, les qualités nécessaires à sa destination.

Nous ne pouvons mieux le comparer qu'à une véritable *mèche anglaise* dont on aurait supprimé la partie traçante, bien inutile en l'espèce, et relevé en demi-cercle la partie plane opposée. Le tranchant de cette dernière, naturellement, est remplacé par cet épaulement résistant, formant biseau, que nous avons déjà signalé et qui constitue en grande partie la force agissante du foret.

Quant à la pointe, elle a été soigneusement conservée, mais déviée de l'axe de l'instrument pour former le prolongement de l'une des arêtes latérales. Dans le mouve-

ment de rotation, ou simplement de va-et-vient alternatif, et une fois son emplacement préalablement amorcé, cette pointe, tout en descendant, maintient fermement l'outil en place, tandis que la partie voisine *rode* la matière, en déterminant une calotte sphérique tout d'abord, mais à laquelle s'ajoute bientôt une surface cylindrique, proportionnée à l'avancement du travail.

Avec le moulage en plâtre, sur lequel le foret agissait des plus aisément, il nous a suffi d'une demi-heure, au plus, d'un travail composé de deux ou trois va-et-vient suivis, à chaque intervalle, de rotations complètes, pour amener la perforation exactement au même point que sur l'original.

Mais il est de toute évidence que l'opération n'a pu s'effectuer dans de semblables conditions sur le silex ou galet : la grande dureté de ce dernier s'y opposait de façon absolue. D'un autre côté, le *grippement* produit par la friction directe et prolongée de deux corps également résistants, n'aurait pas manqué de détériorer très promptement l'outil perforateur. Nos ancêtres, pour ce travail, ont donc dû recourir à l'usage du grésier ou *sabouret*, depuis lors et encore aujourd'hui si employé dans l'industrie, notamment pour le sciage des roches les plus résistantes.

Ce procédé consiste, comme on le sait, à interposer entre les deux corps durs à mettre en contact, du grès pilé ou du sable aigre très fin, mélangé d'une certaine quantité d'eau.

Cette simple précaution, en transmettant tous les efforts sur la pièce à perforer, suffit pour rendre nulle, ou à peu près, l'usure du corps mobile, scie ou foret, et provoquer, au contraire, celle du corps fixe, en raison inverse de sa dureté particulière. Nous trouvons d'ailleurs la preuve palpable de ce mode de travail dans la présence des résidus du *mordant* (grésier ou sable fin), mélangés des propres détritus du forage lui-même, qui tapissent encore l'intérieur de la cavité de notre galet. Ainsi s'explique également, après un si fatigant et si long service, la conservation relative de

l'outil perforateur qui, pas plus que la lame de la scie, dans le sciage au sabouret de la pierre dure et du marbre, ne porte de traces sérieuses d'usure, qu'après un usage très prolongé.

Le fait avait d'aillleurs été déjà reconnu, en ce qui concerne le silex. John Evans[1] rapporte, en parlant de la perforation de la corne de cerf à l'aide d'éclats de silex, que lorsque l'on « ajoute un peu d'eau pour faciliter l'opéra- « tion, il est surprenant de voir avec quelle rapidité on « arrive à creuser un trou », si « l'instrument a une « épaisseur suffisante pour résister, sans se briser, au « mouvement de rotation ».

Mais, en définitive, combien nos ancêtres consacraient-ils de temps, de labeur et de patience au percement d'un marteau ou casse-tête en silex, en exécutant très probablement ce travail à la main, comme nous l'avons fait pour notre moulage en plâtre ? Nul ne sait et ne le saura peut-être jamais.

On peut cependant s'en rendre compte ou se le figurer en lisant, dans Lafitan[2], « que les Indiens de l'Amérique du Nord « passent toute leur vie à la fabrication d'un *tomahawk* en « pierre, et meurent sans l'avoir terminé ! ».

Il est bon de remarquer, néanmoins, que la durée de ce travail pouvait être considérablement abrégée par l'emmanchement du foret et l'emploi de l'archet, admis par la plupart des auteurs[3]. Dans ce cas, le canon d'un quadrupède, une corne de cerf, un simple morceau de sureau devaient former le manche de l'outil perforateur, et une fibre végétale solide, une lanière de la peau d'un animal et un bâton plus ou moins rigide, l'archet rudimentaire[3].

A cet égard, il n'est peut-être pas hors de propos de faire observer que notre foret, par la forme *carrée* de son extré-

1. John Evans. *Les âges de la pierre*, page 317. — G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, 1re édition, page 550, etc., etc.

2. Lafitan. *Mœurs des sauvages américains*, 1827, tome II, page 186.

3. J. Evans. *Les âges de la pierre*, page 49-50.

mité supérieure, pouvait se prêter singulièrement à un semblable emmanchement. Il aurait suffi, pour celà, de le *coincer,* sur les quatre faces, dans un os, une corne ou un morceau de bois, d'un canal médulaire approprié à sa taille, et de l'y maintenir au besoin par une solide ligature.

Il est juste de remarquer également que le même instrument pouvait et devait ne pas servir exclusivement pour un forage entier. Celui-ci, commencé et poursuivi avec des perçoirs ou forets quelconques, mais appropriés à cette destination, était sans doute complété ou achevé par un dernier outil destiné à lui assurer des dimensions exactes, régulières, à le *calibrer* enfin.

Quoi qu'il en soit, nous avions spécialement à constater que la perforation de l'un des silex de la cachette de Fournival s'est accomplie par la friction progressive de l'autre, faisant l'office de foret. Nous croyons l'avoir démontré.

En outre, il nous a été donné de faire certaines remarques qui peuvent utilement s'ajouter aux idées admises, jusqu'ici, sur la perforation artificielle des matières plus ou moins dures, et notamment du silex, à l'époque néolithique. Ces observations sont spéciales à chaque objet, foret ou galet.

En ce qui concerne le foret, elles permettent d'affirmer que le silex lui-même était utilisé pour cette perforation, ce qui était contesté ou à peu près, jusqu'alors. John Evans déclare, en effet, en parlant du percement du trou des haches et des marteaux en pierre, n'avoir « jamais vu un « instrument en silex auquel on pût, sans hésitation, attri- « buer l'usage du foret [1].

Les matières que l'on croit généralement avoir servi à cet usage sont : le grès, l'os, le bois, ou même le simple roseau, suivant le système de perforation adopté, et toujours avec l'indispensable intermédiaire du sable fin et de l'eau [2].

1. John Evans. *Les âges des la pierre*, page 48.

2. J. Evans. Loc. cit. page 47-55 et 208-223. — G. de Mortillac. *Le préhistorique,* 1re édit., page 551.

Sans essayer d'infirmer, ni de discuter ces diverses appréciations, nous nous bornerons à faire remarquer que le foret en silex devait offrir, en général, de singuliers avantages sur ceux en bois, en os et même en grès. Nous disons en général, car dans certains cas particuliers, lorsqu'il s'agissait du forage à noyau, par exemple, il était indispensable de recourir à des outils creux à l'intérieur et incompatibles, par conséquent, avec la nature du silex.

D'un autre côté, cette utilisation très rationnelle du silex nous explique l'existence et surtout l'emploi probable de ces instruments en forme de *fuseaux* de dimensions variées, *non polis* et à pointe mousse à chaque extrémité, que l'on rencontre fréquemment dans toutes les collections un peu importantes. On les considère généralement comme des poignards [1] en silex, sans trop se rendre compte que leur faible taille et la disposition de leurs extrémités les rendaient, le plus souvent, impropres à un semblable usage. Il paraît donc préférable de les conserver à leur destination la plus probable, sinon la véritable, en les regardant comme forets, ou même doubles forets, les deux extrémités pouvant être successivement utilisées.

En ce qui concerne le second objet, ou le galet, nos observations fournissent également la preuve :

1° Que le silex, contre l'assertion de Montélius [2], servait aussi, à l'époque néolithique, pour la confection des marteaux perforés ou casse-tête ;

2° Que nos ancêtres, dans ces derniers, ne profitaient pas toujours non plus, comme le prétend G. de Mortillet [3], d'un trou naturel pour leur forage, mais qu'ils s'attaquaient fort bien, pour cette opération, à des blocs entiers et offrant la plus grande résistance.

1. J. Evans, dans son important ouvrage sur les *Ages de la pierre*, les regarde comme des pilons (page 247) et il en figure qui mesurent jusqu'à 0m52 et 0m53 de longueur (fig. 174 et 178).

2. Montélius. *Les Temps préhistoriques en Suède*, etc., traduction de S. Reinach, page 14.

3. G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, 1re édition, page 550.

Les faits avancés par ces savants étaient d'ailleurs démentis, depuis assez longtemps, par les marteaux *en silex* rencontrés dans notre département même[1]. Toutefois, nous sommes heureux que la trouvaille de Fournival soit venue nous en fournir une preuve nouvelle, en nous permettant, en outre, d'insister particulièrement sur la question du forage des trous d'emmanchement.

Ce forage, comme on le sait et ainsi que le démontrent les

1. M. l'abbé Breuil, dans une communication faite à l'Association Française pour l'avancement des sciences, au Congrès de Boulogne-sur-Mer, en 1899, s'exprime ainsi, au sujet des marteaux perforés recueillis dans le département de l'Oise :

« Les marteaux percés trouvés dans la région sont en petit nombre, « mais de types relativement variés. Ponthieux en a eu un à Sacy-le-« Grand et non au camp de César de Catenoy (renseignements du « Dr Capitan), coll. Baudon. Un autre vient de Breteuil (coll. Lemagnen), « un de Bailleul-le-Soc (coll. Pouillet), un de Barbery (lire *Verberie-« Ecluse*), et un de Remy, tous deux à M. Plessier. Ces marteaux se rapprochent plus ou moins des figures 511 et 513 de l'album de M. Mortillet ».

« Un fragmenté, en silex, vient de Royallieu (coll. Quesnel. Un, cassé « et réparé, au Musée de Beauvais, vient de l'Oise, à Creil, un autre a « été pêché dans le Thérain, à Montataire (Mus. de Beauvais). Un autre « à M. Rendu, de Maignelay, vient de Montgérain... ..... ; l'arête du « tranchant est très mousse et disposée transversalement au trou, « comme dans une herminette. Un galet tertiaire aplati, de Wariville, « à M. Lemagnen, a été percé très habilement et porte des traces qui « indiquent qu'il a servi comme marteau ». (*Comptes-rendus de l'As-« sociation Française*, etc., *année 1899*, page 566, note 1).

A cette liste, déjà longue pour un seul département, il convient d'ajouter : le galet de Fournival; notre énorme marteau en calcaire coquillier, d'Ansacq (voir *Appendice 1°*) ; un marteau en roche schisteuse, provenant de Chepoix, à M. Thiot ; un autre en silex, trouvé à Tricot ou aux environs (Mus. de Compiègne) ; un autre, également en silex, de Gannes ou Ansauvillers (anc. coll. de Guillebon) ; un fragment (côté de la tranche mousse), à M. Letheux, de Ressons-sur-Matz, et enfin un magnifique marteau naviforme, en *talschiste amphibolique* (G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, 1re édon, pag. 549, fig. 62, et *Musee*, pl. LIV, n° 517), rencontré dans la tranchée de Domfront, lors de la construction du chemin de fer de Picardie et Flandre, ce qui porte à dix-sept le nombre actuel des marteaux trouvés dans l'Oise.

objets où l'opération est restée inachevée, se faisait : ou *en plein,* par l'usure complète de la roche à l'emplacement que devait occuper le trou ; ou *à noyau*, par l'usure d'un simple anneau cylindrique de cette roche, sur le même point. L'outillage variait naturellement suivant le système adopté : dans le premier, le foret devait être nécessairement *plein,* et dans le second, forcément *creux*.

Le premier mode paraît, du reste, avoir été le seul employé dans les régions où domine le silex. Aucun casse-tête de l'Oise, en cette matière, n'a dû, à notre connaissance, être foré à noyau. C'est pourquoi, ne parlerons-nous pas de ce dernier mode de travail, laissant aux auteurs habitant les contrées où il a prévalu, le soin d'élucider cette question.

Les trous percés en plein affectent deux formes très différentes. Les uns, cylindriques ou à peu près, sont à bords droits, très sensiblement parallèles, tandis que les autres, présentant au contraire un rétrécissement plus ou moins prononcé vers leur milieu, sont constitués par deux troncs de cône se rejoignant par leurs petites bases.

Dans le premier cas, le forage paraît avoir été effectué d'un seul côté, pour être mené de part en part : il peut dès lors être considéré comme *unilatéral*. Dans le second, l'attaque et le forage ont eu lieu alternativement de chaque côté, et le percement est alors *bilatéral*.

Certains auteurs[1] ont vu, dans le percement bilatéral, l'intention de gagner du temps ou de faciliter le travail, en usant une moindre quantité de matière sur le bloc ou la pièce à perforer. Il nous est difficile de partager cet avis, et nous attribuerons à d'autres causes ces différences essentielles dans les systèmes de perforation. Elles nous paraissent, en effet, résulter bien plus directement de la forme de l'outil ou *foret* employé, que de la volonté expresse de l'opérateur, à moins de subordonner celle-ci à celle-là.

Un foret en grande partie prismatique, tel que le nôtre,

1. G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, 1[re] édit., pag. 550-551.

et dont les arêtes latérales sont parallèles ou à peu près, ne peut évidemment donner naissance qu'à une cavité *cylindrique*, tandis qu'un autre foret, à faces ou bords triangulaires, par contre, ne produira qu'une cavité *tronconique*, si l'on opère d'un seul côté, et *bitronconique*, si l'on agit successivement sur les deux côtés.

Nous ne voyons d'ailleurs la nécessité d'opérer sur les deux faces, que lorsque la décroissance rapide du foret, vers son extrémité, doit amener une disproportion trop grande entre les diamètres de la cavité, sur les faces en question.

Pour les trous à bords droits, nous apercevons encore moins l'utilité d'agir successivement de chaque côté, à moins que l'opérateur lui-même ne soit pas sûr de conduire convenablement son outil et le travail qui doit en résulter. Un bon ouvrier, de nos jours, ne retourne pas sa pièce de bois ou de métal, pour amorcer son travail de chaque côté, avant de la percer de part en part. Cette précaution est réservée au moins habile, sinon au simple apprenti ; et celui-ci, d'ailleurs, passe ensuite beaucoup plus de temps à régulariser l'intérieur du trou, au point de rencontre, que le premier pour le forer entièrement.

Une dernière remarque paraît s'imposer. C'est que certains trous d'emmanchement, après le forage proprement dit, recevaient de nouveaux perfectionnements et parfois des modifications tout à leur avantage.

Ce fait nous est démontré par deux autres casse-tête de notre propre collection. Le trou de l'un, en effet, dont l'intérieur assez fruste conserve encore des traces siliceuses très nettes du mordant ou grésier, n'a évidemment subi aucune modification, aucune retouche après le forage, tandis que celui de l'autre, au contraire, après cette opération, a été l'objet d'un polissage merveilleux. En outre, la forme de ce trou, absolument circulaire sur la face inférieure, a été rendue légèrement ellyptique sur la face supérieure, comme pour permettre d'y adapter un manche un peu renflé à son

extrémité, soit par un travail *ad hoc*, soit à l'aide d'un simple coin, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui pour nombre d'outils, tels que hachettes, cognées, marteaux, etc., etc. Par cette disposition, du reste, l'emmanchement y gagne en solidité et l'instrument ne peut s'échapper du manche, sous l'action de la force centrifuge, lors de son usage habituel.

Ici encore, nous vient naturellement à l'esprit l'emploi que pouvaient recevoir, dans ce dernier cas, des objets en silex les mieux appropriés à cet usage et sur la destination desquels on est loin d'être actuellement d'accord. Nous voulons parler de ces autres fuseaux plus ou moins allongés, *entièrement polis*, d'un diamètre généralement assez restreint, que la plupart des auteurs considèrent comme des *ciseaux* d'une forme particulière. Or, l'emploi de semblables objets, comme ciseaux, ne peut guère se concilier avec leur délicatesse, non plus qu'avec la perfection et la fragilité de leur tranchant. Personnellement d'ailleurs, il nous a toujours paru inadmissible que nos ancêtres pussent consacrer autant de soins et de temps à la taille et au polissage de ces pièces délicates, pour risquer ensuite d'anéantir le produit de leur travail par le moindre choc, le plus léger coup porté à faux, dans leur emploi comme vulgaires ciseaux.

Il semble bien plus rationnel de leur attribuer le rôle *d'alésoirs*, notamment pour les trous d'emmanchement des haches-marteaux ou casse-tête, en les assimilant tout simplement à nos limes rondes ou queues de rat actuelles. Il est certain, en effet, que ces outils spéciaux, tenus à la main ou fixés dans un manche creux (os, bois de cerf ou simple morceau de sureau à l'occasion), pouvaient être très judicieusement employés pour la régularisation et surtout pour l'alésage de ces trous d'emmanchement dont la perfection nous étonne à juste titre.

Enfin, il est bon de remarquer que ces fuseaux en silex, assez rares en France, ont été rencontrés, dans notre département, précisément dans les localités qui ont fourni

des instruments perforés, comme à Catenoy[1], à Bailleul-le-Soc[2], etc. ; et qu'ils deviennent beaucoup plus communs en Danemark et en Suède, où abondent également les casse-tête les plus perfectionnés.

Il ne nous reste plus, pour en finir avec le galet de Fournival, qu'à examiner, sinon à déterminer quelle aurait pu en être la destination ou l'usage probable, après l'achèvement de son trou d'emmanchement.

Deux hypothèses paraissent admissibles à cet égard. Ou bien ce galet devait alors être utilisé *tel quel*, comme grossier casse-tête ; ou bien, après sa taille et son polissage ultérieurs, il pouvait devenir une arme de luxe, un insigne de commandement, dans la main de l'un de nos grands aïeux.

Les casse-tête découverts dans le département de l'Oise, quelles qu'en soient d'ailleurs la forme et la matière constitutive, sont tous d'une grande perfection, d'un poli achevé, sauf les galets de Fournival et de Wariville ; et M. l'abbé Breuil déclare que ce dernier, « percé très habilement, porte « des traces indiquant qu'il a servi de marteau[3] ».

En eût-il été de même de celui de Fournival ? C'est ce qu'il est très difficile de dire, par suite du non achèvement de sa perforation.

Il ne paraît guère vraisemblable, cependant, qu'un de nos ancêtres, eût-il tout son temps à perdre, ait pris la peine de dépenser une telle somme d'efforts et de patience dans le percement d'un galet extrêmement dur, pour n'en faire qu'une ébauche de casse-tête ou de marteau, que le premier caillou venu, portant un de ces trous

1. *Mémoires de la Société académique, etc., de l'Oise*, tom. 1er, pag. 391 et pl. IV, fig. 2. — Ponthieux. *Le Camp de Catenoy*, pag. 51-52 et pl. VI, fig. 1. — *Musée de Beauvais*, coll. Ledicte-Duflos.

2. Coll. Vve Pouillet, à Clermont (Oise).

3. Abbé Breuil. *Op. cit.*, page 566, note 1.

naturels si fréquemment observés, pouvait si bien remplacer, et même avantageusement !

Pour nous, ce galet, une fois sa perforation achevée, était donc destiné à subir la double opération de la taille et du polissage, pour devenir un véritable casse-tête, analogue comme matière à ceux d'Ansauvillers, Montgérain, Tricot, etc.

Ces dernières opérations, du reste, ne devaient être qu'un jeu pour son possesseur, par suite de l'excessive habileté de nos ancêtres à tailler et à polir le silex. Ces travaux leur étaient des plus familiers et ne leur demandaient, en définitive, que de la patience et du temps.

Pour les casse-tête en silex, au contraire, l'opération la plus scabreuse, sinon la plus longue encore, devait être celle du percement, en raison de l'excessive dureté de cette matière. C'est pourquoi, selon nous, jugeaient-ils à propos de commencer par là : car, en dehors de sa lenteur et de ses difficultés spéciales, le forage d'un pareil trou devait présenter bien des *aléas*, bien des causes d'insuccès, justifiant ainsi la priorité de son exécution.

Il convient d'observer, par suite, que le contraire se pratiquait généralement, quand la roche ou matière à mettre en œuvre se trouvait moins résistante. De nombreux casse-tête en diorite ou autre substance analogue, recueillis un peu partout et dont le percement est incomplet, démontrent, en effet, que ceux-ci, d'abord entièrement façonnés et polis, ne subissaient l'opération du forage qu'en dernier lieu[1].

En résumé, le galet ou mieux les deux silex de Fournival sont très instructifs et leur rencontre fortuite peut être considérée comme une bonne fortune pour

1. Voir les détails, aussi minutieux que circonstanciés, donnés par J. Evans dans son ouvrage : *Les âges de la pierre*, traduct. E. Barbier, pag. 47-54, 196 et 208-223, ainsi que les renseignements de G. de Mortillet, dans *Le Préhistorique*, 1re édit., pag. 548-551.

l'archéologie préhistorique. Ils nous ont permis d'étudier, comme *de visu*, et de résoudre de façon très plausible, sinon péremptoire, la question assez controversée du forage artificiel et intentionnel des casse-tête en silex, à l'aide d'autres silex, et d'ajouter ainsi notre modeste contingent à l'étude de cette phase de l'industrie néolithique, dont on retrouve de si variés spécimens dans nos régions.

L. PLESSIER.

APPENDICE

Indépendamment de quelques amulettes ou pendeloques, que nous laisserons aujourd'hui de côté, et du galet de Fournival, notre collection personnelle comprend un certain nombre d'objets ou instruments *perforés*, de matières assez variées, venant à l'appui des assertions émises dans notre travail. Il n'est peut-être pas sans intérêt de les énumérer ici, en y ajoutant quelques notes aussi brèves que possible.

Ce sont :

1° Une forte masse ou bloc naturel en calcaire coquillier, formant pointe grossière à l'une de ses extrémités et tête de marteau *arrondie,* à l'autre extrémité. Longueur, $0^{m}234^{mm}$[1] ; largeur, $0^{m}137^{mm}$; épaisseur moyenne, $0^{m}073^{mm}$. Très grand trou d'emmanchement, de $0^{m}047^{mm}$ de diamètre, à bords droits du côté de la tête, mais s'évasant très fortement à la face supérieure, vers la pointe, pour recevoir un manche renflé à son extrémité, du côté de cette pointe. Provenance : côteaux incultes d'Ansacq (Oise) ;

2° Hache-marteau ou casse-tête en diorite, avec tranchant mousse à l'une des extrémités et tête de marteau *usagée*, à l'autre. Longueur, $0^{m}112^{mm}$; largeur, $0^{m}05^{mm}$; épaisseur, $0^{m}046^{mm}$. Trou d'emmanchement normal aux faces, cylindrique, de $0^{m}025^{mm}$ de diamètre sur la face antérieure, et légèrement ellyptique ($0^{m}025^{mm}$ et $0^{m}027^{mm}$ de diamètre), sur la face postérieure ; trou lisse et admirablement poli. Provenance : dérivation de l'Oise à Verberie-Écluse, commune de Longueil-Sainte-Marie (Oise) ;

1. La longueur indiquée est toujours la longueur maxima ; la largeur, celle de la pièce au droit du trou d'emmanchement et l'épaisseur, celle prise au même point.

3° Instrument ou casse-tête, en pierre de touche, à deux tranchants mousses et symétriques. Longueur, $0^{m}118^{mm}$; largeur, $0^{m}049^{mm}$; épaisseur, $0^{m}042^{mm}$. Trou d'emmanchement cylindrique, à bords droits, très légèrement tronconique ($0^{m}024^{mm}$ de diamètre à la face antérieure et $0^{m}026^{mm}$ à la face postérieure), percé assez obliquement dans le sens longitudinal de la pièce et conservant encore, à l'intérieur, des détritus ou débris du forage. Provenance : Remy (Oise) ;

4° Instrument en corne de cerf, constitué, comme les suivants, par la base du bois ou *merrain*, formant marteau, et taillé en biseau très allongé, à l'extrémité opposée. Longueur, $0^{m}20$; largeur, $0^{m}034^{mm}$; épaisseur, $0^{m}035^{mm}$. Trou d'emmanchement cylindrique, à bords droits, de $0^{m}026^{mm}$ de diamètre, très rapproché de la tête et dont l'axe est parallèle au biseau de l'instrument. Provenance : dragages de l'Oise, en amont de Compiègne, au lieu dit les Quatre-Cheminées ;

5° Instrument de même nature et de même provenance que le précédent, et n'en différant que par les dimensions. Longueur, $0^{m}171^{mm}$; largeur, $0^{m}052^{mm}$; épaisseur, $0^{m}035^{mm}$. Trou cylindrique ou à bords droits, de $0^{m}025^{mm}$ de diamètre ;

6° Autre instrument de même nature et de même provenance également, un peu plus fort, mais dont le trou d'emmanchement, oblong ou ellyptique, a été déformé, d'un côté surtout, par l'action de l'eau. Longueur, $0^{m}195^{mm}$; largeur, $0^{m}048$; épaisseur, $0^{m}039$. Diamètres du trou : petit, $0^{m}021^{mm}$; grand, $0^{m}030^{mm}$;

7° Instrument de même nature et beaucoup mieux conservé. Longueur, $0^{m}158^{mm}$; largeur, $0^{m}034^{mm}$; épaisseur, $0^{m}030^{mm}$. Provenance : talus droit de la dérivation de l'Oise, en face de l'ancien confluent de l'Aisne. Comme pour le n° 6, le trou d'emmanchement a été percé dans le sens de l'épaisseur et son évasement, très prononcé sur les deux faces, a beaucoup diminué la résistance de la pièce. Ce trou, à bords droits dans son milieu, devient tronconique vers les faces, ce qui indique un forage alternatif ou bilatéral, avec alésage cylindrique au point de rencontre ; son diamètre,

de 0m025mm sur chaque face, se réduit à 0m 013mm ou 0m014mm au plus, dans la partie médiane.

Sauf le n° 1, que sa matière, sa taille, son poids et la grandeur du trou d'emmanchement classent à part, les instruments perforés de notre collection se rapportent à deux types bien connus.

Les nos 2 et 3 sont des casse-tête désignés par certains auteurs, le premier sous le nom de *hache-marteau,* ou *marteau-hache*, et le second, sous celui de *hache à deux tranchants* ou *hache-bipenne*. Leurs tranchants sont mousses, comme dans la plupart des instruments similaires ; leurs faces inférieures sont droites, les supérieures un peu arquées, les latérales légèrement convexes et toutes, entièrement polies, se raccordent entre elles par des angles plus ou moins arrondis. Enfin, le profil longitudinal s'élargit insensiblement vers les tranchants et ces derniers décrivent des courbes parabolyques à grand rayon, sauf aux points extrêmes, où le raccordement avec les faces inférieure et supérieure se fait également par des angles arrondis, de faible rayon.

Les autres objets se rapportent au type, tout aussi connu, des instruments en corne de cerf ayant servi, suivant l'opinion commune, d'outils agricoles, *pioches*, *hoyaux*, etc. Ils ne diffèrent pas des exemplaires recueillis un peu partout, au sein des alluvions fluviales, sinon que les trous d'emmanchement des nos 4 et 5 sont encore d'une telle régularité, d'une telle netteté, qu'on les croirait enlevés d'hier, comme à l'emporte-pièce, par une de nos puissantes poinçonneuses modernes.

L. P.

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES

DU

CARDINAL PIERRE D'AILLY

ÉVÊQUE DE CAMBRAI

(1350-1420)

Dans ces dernières années, plusieurs découvertes importantes ont été faites à propos de la vie et des œuvres du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. Plus d'une ombre historique a été dissipée, plus d'une erreur chronologique rectifiée, plus d'un problème bibliographique heureusement résolu. Bien des incertitudes ont régné longtemps sur le lieu de sa naissance, sur l'endroit et la date de sa mort. Il y a trente ans encore on pouvait répéter le vers de Lamartine :

Sa tombe et son berceau sont couverts d'un nuage.

Aujourd'hui nous savons à n'en pouvoir douter que Pierre d'Ailly est né en 1350, à Compiègne, rue des Domeliers, et non à Ailly-le-Haut-Clocher, en Picardie, comme l'ont prétendu bon nombre d'écrivains[1].

Le regretté M. Aubrelicque, en 1869, et M. le chanoine Morel, en 1882, ont apporté pour le prouver les documents les plus décisifs empruntés pour la plupart aux recueils de

1. De Vérité, *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (1767), t. II, p. 257.

Dinaux, *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly*, Cambrai, 1824, p. 8.

Mgr Destombes, *Histoire de l'Eglise de Cambrai*, t. II, p. 192 (2e édit.).

Cf. P. Tschackert, *Peter von Ailli*, Gotha, 1877. Beilagen, p. 367.

Dom Gillisson et de Dom Bertheau dans son histoire manuscrite de Compiègne.

Nous y trouvons les dons faits par les parents de Pierre d'Ailly à leur fils encore étudiant (1366), la liste des propriétés que celui-ci acquiert chez nous en 1391, 1392 et 1402, les largesses qu'il fait à sa famille et au curé de Saint-Antoine quand il est évêque de Cambrai, en 1402 et 1405. Dans toutes ces pièces il n'est question que d'hommes et de choses de Compiègne.

Nous nous permettrons d'ajouter quelques preuves nouvelles à celles qui ont déjà été données. En 1379, Pierre d'Ailly s'intitule *subdiaconus Suessionensis* ; or, s'il était né en Picardie, dans le diocèse d'Amiens, il aurait dû s'appeler *Ambianensis*. Nous trouvons cette indication dans le *Rotulus*, que notre compatriote fut chargé de porter au Pape d'Avignon, Clément VII (Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, tome III, p. 275).

A la date du 10 janvier 1403, Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, parle dans son journal d'une affaire relative à *Marie de Cavech*, bourgeoise de Cambrai, poursuivie pour hérésie, et que deux sergents royaux avaient été chargés d'arrêter. Mais l'évêque de Cambrai avait protesté contre cet acte du Parlement, adressé une plainte à l'archevêque de Reims et fait détenir les deux sergents. Il continue en ces termes : « Et pour ce que le cler de l'eschevinaige de Cambray estoit venus excuser les eschevins dudit Cambray sur ledit fait, et aussy avoit requiz le conseil du maistre Pierre d'Ailly, evesque dessusdit *qui estoit nez de Compiègne et avoit esté étudiant et après maistre du Collège de Compiègne, dit de Navarre*[1] ».

En 1391, Pierre d'Ailly, alors chancelier de l'Université de Paris, envoya à Compiègne Gilles Samsonnet, curé de la paroisse Saint-Benoît, à Paris, pour s'occuper de certaines affaires particulières ; celui-ci ne put pas s'acquitter de sa

1. Ce *Journal* a été publié par la *Société de l'Histoire de France*, édit. Tuetey, 1885-88, 2 vol. in-8.

mission, car il mourut subitement, peu après son arrivée dans notre ville[1].

En 1407, 1408 et 1409, Pierre d'Ailly traversa Compiègne au cours de ses voyages, et le Magistrat se fit un devoir de lui offrir les vins d'honneur[2].

En 1410, Boniface Ferrier, frère de saint Vincent, prieur de la Grande Chartreuse, publia contre notre compatriote un pamphlet violent ; il l'accusa d'un trop grand amour des richesses, et il ajouta : « *Habet plus in redditibus annuatim quam habet in pecunia tota villa Compendii, unde traxit originem*[3] ».

En tête d'un volume de la Bibliothèque de Cambrai, contenant les œuvres manuscrites de saint Augustin, nous trouvons cette note autographe de Pierre d'Ailly : *Ego Petrus, cardinalis Cameracensis, hunc librum dedi magistro Nicasio Moneti, Compendiensi, ut oret pro me.* Puis, nous lisons ces lignes : *Ego Radulphus Presbyteri* (Raoul Leprêtre, neveu de Pierre d'Ailly), *habui a domino Polet, executore ipsius Nicasii, pro una missali ad usum Suessionensem*[4].

Mais c'est surtout dans son testament que se manifeste son attachement à ses compatriotes. Il demande que des funérailles solennelles lui soient faites dans diverses églises de la ville de Compiègne et dans la chapelle de Royal-Lieu. Il fait des legs en faveur de ses commensaux et ses parents, des pauvres de Cambrai et de Compiègne, des hôpitaux, des léproseries et des églises, *infra et juxta civitatem Cameracensem et villam Compendii.* Il ajoute cent livres tournois pour acheter des calices d'argent doré et pour les distribuer aux églises de Compiègne et de Royal-Lieu[5].

1. Launoy, *Regii Navarrae gymnasii Paris. Historia*, t. IV de ses œuvres, p. 699.
2. Dom Grenier, dans les *Analecta juris pontificii*, oct. 1876, p. 902.
3. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. 1467.
4. Cathédrale, ancien fonds, 72.
5. Ce testament a été publié par Dom Grenier, *loc. cit.* d'après un ms. tiré de la bibliothèque de la reine Christine, à Rome, nº 1694, f. 165.

Enfin son épitaphe du collège de Navarre porte ces mots : *natione Compendium*[1], et celle de la cathédrale de Cambrai : *Compendium humili loco natum*[2].

La naissance du grand cardinal dans nos murs ne peut donc plus faire l'objet d'un doute[3]. Nous n'ajoutons qu'un mot qui se rapporte directement à notre travail. Dans ce même testament, d'Ailly désire que ses œuvres soient réunies par ses amis pour qu'elles puissent être plus facilement publiées. Jusqu'ici les nombreux ouvrages de notre compatriote n'ont pas été rassemblés en un ou plusieurs volumes. Il faut les chercher, en manuscrit ou en imprimé, dans les archives et les bibliothèques de tous les pays du monde. Puisse le vœu de d'Ailly mourant être bientôt exaucé !

De même, il est absolument démontré, quoi qu'en aient pensé plusieurs auteurs, que le cardinal de Cambrai est mort à Avignon dans la somptueuse demeure qui avait appartenu au cardinal de Chanac, et que Jean XXIII avait donnée à notre illustre compatriote[4]. Ce n'est donc pas à Avesnes, ainsi que l'ont cru Von der Hardt[5] et Launoy[6], ou à Cambrai, comme l'a affirmé Fabricius[7], que Pierre d'Ailly a rendu le dernier soupir. « C'est une chose étrange, disait déjà Bayle au XVIIe siècle, qu'un homme de ce rang et de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au juste ni où ni en quelle année[8]. »

En effet, la date de la mort du cardinal a été très

1. Launoy, *loc. cit.* pp. 354 et 355.

2. Von der Hardt, *Rerum Conc. oecumen. Constant*, t. I, p. 481.

3. Aucun document ne fait la moindre allusion à sa naissance à Ailly-le-Haut-Clocher. Un historien du Ponthieu aura avancé cette hypothèse et tous les autres l'auront servilement copié : c'est un fait trop fréquent.

4. N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. IV, pp. 261 et 330.

5. *Rerum Concilii oecumenici Constantiensis*, t. V, col. 480.

6. Opp. omnia, t. IV. *Regii Navarrae gymnasii Paris. Historia*, p. 532, note.

7. *Notae in Trithemium*, 169.

8. *Dictionnaire historique et critique*, t. I, article d'Ailly.

contestée jusqu'en ces derniers temps, et plus de cinquante écrivains se sont trompés sur ce point. Les uns l'ont fait mourir en 1416[1], d'autres en 1419[2], plusieurs en 1424[3], d'autres beaucoup plus nombreux en 1425[4], quelques-uns en 1426[5], et deux au moins en 1429[6]. Aujourd'hui tout doute a disparu : c'est le 9 août 1420 que Pierre d'Ailly a fini sa longue, féconde et glorieuse existence.

Dans notre thèse sur Pierre d'Ailly[7], nous avons apporté quatre preuves de sa mort à cette date. La première est tirée de l'obituaire des Chartreux qui firent célébrer dans tout l'ordre un *tricenarium defunctorum* en cette année 1420. Un texte de Gerson, daté de janvier 1421, parle de d'Ailly, son maître, comme d'un défunt *praeclarissimae memoriae*. (*Opp. Gersonii,* t. III, c. 186). De plus, nous avons trouvé aux Archives de Lille une pièce datée du 7 avril 1421 et signée de Raoul Leprêtre, neveu du prélat, et alors archidiacre de Hainaut. Il s'agit dans ce document de 70 livres tournois reçues pour faire célébrer un obit à *bone memorie domino P., quondam Cameracenci episcopo, qui tunc Ecclesie nostre presidebat*..... Enfin, Jean le Robert, abbé du monastère de Saint-Aubert à Cambrai, a laissé dans ses *Memoralia* une description détaillée des funérailles de d'Ailly célébrées en l'église de Notre-Dame le 6 août 1422[8].

Depuis l'impression de notre travail, M. Molinier a publié l'*Obituaire de la province de Sens* (1902). Au tome premier

1. Trithème, Guichardin, de Riguet.

2. Foppens, Moreri, Chauffepié, Feller, Hefelé.

3. Raissius, Léandre de Saint-Martin.

4. Launoy, Ellies-Dupin, Bayle, Fabricius, La Croix du Maine, Lelong, Cave, Fleury, de Sainte-Marthe, Ciacconius, Noël Alexandre, Potthast, Alzog, Franck, Kraus, Brugère, Molinier, Hauréau, Roskovany, etc. L'épitaphe de P. d'Ailly à Saint-Antoine de Compiègne reproduit la même faute.

5. Bellarmin, Possevin, Vossius, Lenfant.

6. Moroni, Haberl.

7. *Petrus de Alliaco*, 1886, Lille, Lefort, p. 368.

8. Dupont, *Hist. ecclésiastique de Cambrai*, t. II, p. V, note 7.

nous trouvons la mention de la mort de Pierre d'Ailly, fixée au 6 août [1420], date de l'éditeur, p. 229.

A la page 819, nous rencontrons la fondation d'un obit annuel fixé au 29 juin dans la Sainte-Chapelle pour l'âme de P. d'Ailly qui en fut autrefois trésorier. Il faut probablement attribuer cette fondation à l'année 1421.

A la page 820, il est encore question d'un obit solennel, célébré à la date du 8 août, pour le repos de l'âme du vénéré cardinal[1].

Voici enfin un argument négatif qui nous paraît d'une certaine valeur. On sait quelle fut jusqu'à sa mort l'activité intellectuelle du cardinal de Cambrai. Jusqu'en 1420, on le voit s'occuper des questions ecclésiastiques, politiques et scientifiques les plus graves. Or, après cette date, aucune production ne lui est attribuée ; aucune affaire à laquelle il prenne part. Qui croira que Pierre d'Ailly ait vécu jusqu'en 1424, 1425, et même 1429, dans un mutisme parfait, dans une inactivité complète ? Donc, il est permis de fortifier toutes les autres preuves par celle-ci, et de dire qu'en 1420 il avait disparu de ce monde. Tout s'accorde à désigner cette date comme celle de sa mort.

Deux ans après, son corps fut transporté à Cambrai et inhumé dans la cathédrale (6 août 1422). Dès 1399, il s'y était fait préparer un monument funèbre[2].

Il était nécessaire de déterminer d'abord ces dates extrêmes pour pouvoir ensuite fixer les grandes divisions de son œuvre intellectuelle. Les mêmes incertitudes ont, en effet, existé sur les époques où il a composé ses principaux ouvrages. Nous ne nous flattons pas de les avoir dissipées toutes. Il reste encore quelques problèmes à résoudre, non seulement sur la date de certains traités, mais aussi sur leur vrai titre, souvent défiguré dans les catalogues, et sur

1. Note transmise par Dom Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous.

2. Cf. notre thèse de doctorat *Petrus de Alliaco*, pp. 139 et 370. (Lille, Lefort, 1886.)

leur authenticité. Parfois les parties d'un ouvrage unique se trouvent séparées ; parfois aussi elles se rencontrent dans les œuvres d'auteurs différents. Plusieurs livres écrits par d'Ailly ont été insérés parmi les traités de son élève Gerson, ou ont été attribués à des écrivains contemporains appartenant aux mêmes écoles philosophiques ou théologiques. Les gallicans et les protestants les ont reproduites dans des collections dont l'esprit sectaire n'est que trop évident[1]. Nous prions nos lecteurs de vouloir excuser nos fautes et de nous avertir de nos omissions grandes ou petites, mais inévitables en un pareil sujet.

PREMIÈRE PARTIE

DATE DES OUVRAGES

PREMIÈRE PÉRIODE

1372-1395

Pierre d'Ailly, docteur en théologie.

1. 1372 Tractatus de anima.
2. 1372. Conceptus et insolubilia.
3. 1372 ou peu après. Super librum Boetii de consolatione philosophiae.
4. Tractatus exponibilium.
5. 1374. Principium in cursum Bibliae.
6. Descriptio imaginariae visionis de horto Sacrae Scripturae.
7. 1375. Quaestiones super primum, tertium et quartum Sententiarum.

1. Donnons comme exemple celle de Von der Hardt, *Rerum Concilii oecumenici Constantiensis*, 6 vol. Francfort et Leipzig, 1691. Les notes sont nettement hostiles au catholicisme, les pièces sont dans un grand désordre, les attributions fausses sont nombreuses, les contradictions fréquentes et les indications des titres ne correspondent pas toujours avec le texte qui suit.

8. Sermo in synodo Ambianensi.
9. Sermo in synodo in ecclesia Parisiensi.
10. 1377. Sermo de S. Ludovico Francorum rege.
11. 1378. Expositio super cantica canticorum.
12. Epistola ad novos Hebraeos.
13. 1379. Sermo de S. Dominico.
14. 1381. *Vesperiae.* Utrum Petri Ecclesia lege reguletur.
15. *Aulica.* Quaestio de legitimo dominio.
16. *Resumpta.* Utrum Petri Ecclesia rege gubernetur, lege reguletur, fide confirmetur, jure dominetur.
17. 1381. Oratio coram Duce Andegavensi de dissidiis inter Urbanum et Clementem componendis.
18. 1381. Epistola diaboli Leviathan.
19. Invectiva Ezechielis contra pseudopastores.
20. 1382. Sermo de S. Francisco factus in universitate Parisiensi.
21. 1384. Regulae, ordinationes, et observationes Collegii Navarrici.
22. 2e dimanche d'Avent 1384. Sermo de quadruplici adventu Domini et specialiter de adventu ad judicium[1].
23. 1385 (ou 1386). Tractatus adversus Cancellarium Parisiensem, quod nihil exigere liceat pro gradu licentiae.
24. 1385. Tractatus II an liceat pecuniam dare vel exigere pro docendi licentia.
25. Propositio coram Papa Clemente VII, contra Cancellarium Parisiensem
26. Sermo de circumcisione.
27. Sermo de nativitate Domini.
28. 1387. Sermo coram Papa Clemente VII Avenione habitus circa negotium Universitatis Parisiensis adversum Johannem de Montesono, O. Pr.
29 Propositio facta in consistorio contra Johannem de Montesono.
30. 1388. Sermo de Septuagesima.
31. 16 juin 1389. Collatio Petri de Alliaco in consistorio facta pro apotheosi Petri de Luxemburgo coram Dno Clemente VII
32. 1er novembre. Collatio altera de eodem.
33. Juin 1394. Epistola Petri de Alliaco, Aegidii de Campis et Nicolai de Clamengiis ad regem Carolum directa.
34. Novembre 1394. Collatio facta coram Benedicto XIII in consistorio publico ex parte regis Franciae pro suadenda unione Ecclesiae.

1. Note du ms. 3122 de la Bibliothèque nationale, f. 79.

35. 1er février 1395. Oratio in coetu magnatorum quum ageretur de obedientia Benedicto XIII praestanda.

36. 2 au 18 février 1395. Prima cedula disputativa in primo regis concilio exhibita per Petrum episcopum Cameracensem, tunc eleemosynarium regis[1].

37. Entre 1389 et 1395. Ordonnances et institutions de l'hôpital des Bonnes Femmes de la chapelle fondée en Grève par feu sire Etienne Haudry, ...lesquelles ordonnances révérend Père en Dieu maistre Pierre d'Ailly, aumosnier du Roy nostre sire, a voulu estre gardées par lesdites Bonnes Femmes[2].

Ecrits qui sont probablement de cette même époque, mais dont il est impossible de déterminer la date exacte.

1372-1395

38. Destructiones modorum significandi secundum viam Nominalium.

39. De astronomia.

40. Tractatus de figura inceptionis mundi et conjunctionibus mediis sequentibus.

41. Elucidationes in Astronomicon Manilii.

42. Johannis de Sacro-Busto sphericum opusculum.

43. De duodecim parallelis ad quae Ptolomei parallela revocat.

44. Abbreviatio dialogorum Okam.

45. Verbum abbreviatum super Psalterio.

46. Quaestio de reprehensione Petri a Paulo.

47. Liber quaestionum in Hexaemeron.

48. Recommendatio Scripturae sacrae.

49. Utrum indoctus in jure divino possit juste praeesse in Ecclesiae regno.

50. Utrum Trinitas personarum in una natura creaturae sit incommunicabilis

1. Cette pièce, ainsi que celles qui sont inscrites sous les numéros 76, 77, 80 et 89, ont été récemment publiées par le P. Erhle, bibliothécaire du Vatican, dans le volume qui a pour titre : *Martin de Alpartils Chronica actitatorum temporibus Benedicti XIII*. Paderborn, Schoningh, 1906 : t. I, p. 462 seqq.

2. Cf. Léon le Grand, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XX (1893).

51. Petri de Alliaco ad eamdem quaestionem de tribus suppositis in una natura responsio.
52. De libertate creaturae rationalis ante et post lapsum.
53. Utrum conscientia erronea excuset a culpa.
54. De falsis prophetis tractatus duo.
55. Apologeticus Hieronymianae versionis Bibliorum.
56. Sermo de S. Bernardo.
57. Sermo de omnibus Sanctis in capitulo Navarrae.
58. Sermo in die Resurrectionis.
59. Sermo in die Pentecostes.
60. La vie d'un tyran.
61. Le jardin amoureux de l'âme dévote[1].
62. Chanson. — Ballade. — Livre du Rossignolet[2].
63. Piteuse complainte et oraison dévote de humaine créature qui de l'estat du péché nouvellement à Dieu veut retourner.
64. De quatuor gradibus scalae spiritualis.
65. Tractatus de oratione Dominica.
66. Speculum considerationis.
67. Epilogus de quadruplici exercitio spirituali, vel de quatuor exercitiis animae[3].
68. De duodecim honoribus sancti Joseph.
69. Collatio valde bona pro pace.
70. Sermo secundus de nativitate Domini.
71. Sermo secundus de omnibus Sanctis.
72. Sermo secundus de adventu Domini.
73. Libellus sacramentalis, vel sacramentale, vel de sacramentis Ecclesiae, vel tandem tractatus theologicus de sacramentis.
74. De arte obligandi[4].
75. Anni a principio mundi et gesta magis notanda cum figuris revolutionum et aliis.

1. Se trouve en manuscrit au Muséum Calvet d'Avignon, et en imprimé dans la Bibliothèque Colombine de Séville.

2. Manuscrit unique à Avignon, reproduit dans la *Revue de Lille* de janvier 1907.

3. Ce traité et le précédent ont été certainement composés avant 1388.

4. A notre connaissance, il ne reste plus qu'un seul exemplaire de cet ouvrage qui fut imprimé à Paris en 1489, chez Mittelhus. Nous l'avons retrouvé à la bibliothèque de Besançon, nº 47.

SECONDE PÉRIODE

1395 - 1411

Pierre d'Ailly, évêque du Puy, et plus tard de Cambrai

76. 13 août au 15 septembre 1396. Secunda cedula pro secundo concilio regis.
77. 1396. Tertia cedula tempore secundi concilii scripta.
78. 26 septembre 1396. Tractatus super libros meteororum Aristotelis[1].
79. 1397. Collatio facta coram Benedicto XIII ex parte regis Romanorum (Wenceslai).
80. Declaratio opinionis coram quibusdam praelatis.
81. 1398. Sermo factus in synodo Cameracensi.
82. Determinatio de notoriis focaristis.
83. Tractatus pro Carthusiensibus quod rationabiliter abstinent de esu carnium.
84. 1398. De ingressu religionis.
85. 1399 (?). Sermo secundus factus in synodo Cameracensi.
86. 1400 (?). Homilia facta in eadem synodo.
87. 4 mai 1400. Litterae ad capitulum Antwerpiense.
88. 18 décembre 1400. Accord entre l'évêque de Cambrai et le dauphin de Vienne, châtelain de la ville[2].
89. Commencement de 1403. Tractatus brevis de varietate viarum ad unionem Ecclesiae.
90. De materia Concilii generalis.
91. 30 mai 1403. Appointement final auquel sont d'accord le Conseil du roy et l'Eglise de France.
92. Même jour. Sermo in ecclesia B. Mariae Parisiis[3].
93. 1er septembre. Alia collatio facta ab eodem (Petro de Alliaco) ex parte regis Franciae coram papa Benedicto XIII.

1. Ce traité se trouve à la Bibliothèque nationale sous le n° 2831. Il porte la date indiquée. Il a été imprimé à Strasbourg en 1504 par Jean Priis. (Bibl. Mazarine, 24163, Bibl. de Bruxelles, 18977.)

2. Nous avons publié cette pièce dans la *Revue de Lille* (oct. 1907), d'après le manuscrit des *Archives nationales de Paris*, carton L. 521, p. 8.

3. Ce sermon n'a jamais pu être retrouvé.

94. 1405. Additio circa tertiam viam supra tactam.
95. 1er juillet 1405. Sermo de sancta Trinitate Januae habitus.
96. 16 novembre 1406. Discours de Pierre d'Ailly, devant la faculté de théologie.
97. 11 décembre 1406. Discours devant le concile de Paris.
98. 16 décembre. Réplique de Pierre d'Ailly à Jean Petit.
99. Deuxième discours devant le concile[1].
100. 7 avril 1407. Appointement entre l'évêque de Cambrai, le bailly, le prévôt, les échevins et quatre hommes au sujet des clercs bannis
101. 21 mai 1407. Rationes ad differendam substractionem.
102. 28 juillet 1407. Discours de Pierre d'Ailly au pape Grégoire XII.
103. Août 1407. Decem considerationes circa concordatum Massiliae missae ad Gregorium XII.
104. 15 septembre 1407. Litterae episcopi Cameracensis et Cancellarii Parisiensis ad Gregorium XII.
105. 20 janvier 1408. Epistola ad Benedictum XIII.
106. Janvier 1408, à Gênes. Octo conclusiones per plures doctores, theologos et juristas in partibus Italiae approbatae.
107. Propositiones episcopi Cameracensis in concilio regis[2].
108. Vita beatissimi Patris Domini Petri Coelestini V.
109. 1er janvier 1409. Epistola ad Cardinales in civitate Pisana congregatos missa.
110. Même jour. Propositiones utiles ad exterminationem praesentis schismatis, per viam Concilii Generalis in civitate Aquensi enuntiatae[3].
111. 4 janvier 1409. Epistola ad Cardinalem Sti Angeli (Petrum Blavi).
112. 10 janvier 1409. Conclusiones in civitate Tarraconensi propositae.
113. Epistola altera ad Cardinales missa.
114 Mai 1409. Oratio ad Carolum Malatestam habita Pisis.
115. Epistola ad S. Vincentium Ferrerium et ad Bonifacium ejus fratrem.

1. Ce deuxième discours ne se trouve pas dans le recueil de Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle histoire du Concile de Constance*. On peut le considérer comme perdu.

2. Bibliothèque nationale, manuscrit latin 15107, fo 152. Cf. Valois, IV, p. 23 et 84.

3. Cf. N. Valois, *La France et le grand schisme*, t. IV, p. 85.

116. 1409. Privilegia et statuta capituli generalis Windesemensis, ordinis sancti Augustini[1].

117. Epistola secunda ad Benedictum XIII.

118. 12 août 1410. Imago mundi seu ejus imaginaria descriptio.

119. Epilogus mappae mundi.

120. 24 décembre 1410. Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos.

121. 6 juin 1411. Exhortatio super Kalendarii correctione, a Petro de Alliaco nuncupato ; de villa Compendii fuit oriundus[2].

122. Errores sectae hominum intelligentiae contra Gulielmum de Hildervissen.

Ecrits qui sont probablement de cette période, mais dont la date de composition est inconnue.

123. De vero cyclo lunari.

124. Cosmographiae tractatus duo.

125. Compendium contemplationis.

TROISIÈME PÉRIODE

1411 - 1420

Pierre d'Ailly, cardinal

126. 10 janvier 1412. Apologia concilii Pisani contra tractatum domini Bonifacii (Ferrier), quondam prioris Carthusiae.

127. 1412. Tractatus agendorum in Concilio generali de Ecclesiae reformatione.

128. 1412. Epistola ad Joannem XXIII de praecipuis reformationis Ecclesiae capitibus.

129. 18 octobre 1413. Confirmatio miraculi anno 1405, patrati in vico qui dicitur *Bois-Seigneur Isaac* in Brabantia, et approbatio reliquiarum uti sanctarum et verarum.

130. 10 mai 1414. Concordantia astronomiae cum historica narratione.

1. Manuscrit de la bibliothèque de la Haye, nº 352.

2. P. d'Ailly offrit cet opuscule très remarquable au pape Jean XXIII, lors du concile de Rome, en 1412-13. Il le lut en public en mars 1417, pendant le concile de Constance. C'est le ms 15171 de la Bibl. nat. qui nous donne cette indication, f. 44. Elle vient corroborer nos affirmations précédentes.

131. 10 juin 1414. Devota meditatio super psalmum *Judica me, Deus* (in duabus partibus).

132. 18 juin 1414. Alia epistola ad eumdem Pontificem Joannem XXIII.

133. Philosophicae sapientiae et theologiae connexio [1].

134. Vigintiloquium de concordia astronomicae veritatis cum theologia.

135. (?) Fragmentum epistolae ad Joannem Papam XXIII [2].

136. 6 juillet 1414. Oratio dominica anagogice exposita.

137. 12 juillet. Devota meditatio super *Ave Maria.*

138. 14 juillet. Devota meditatio seu expositio super psalmum *In te, Domine, speravi.*

139. 24 septembre. Elucidarium astronomicae concordiae cum historica narratione.

140. 26 septembre. Apologetica defensio astronomicae veritatis.

141. 3 octobre. Altera apologetica defensio astronomicae veritatis.

142. 2 décembre Sermo tertius de adventu Domini.

143. 7 décembre. Schedula Cardinalis Cameracensis Italorum desideriis et schedulae opposita.

144. 14 décembre. De duobus Pontificibus Gregorio XII et Benedicto XIII blande invitandis ad spontaneam cessionem.

145. Cardinalis Cameracensis alia schedula Johanni papae exhibita qua confirmatur mollis illa via, et duos reliquos contendentes Pontifices ad spontaneam cessionem invitandos esse putat.

146. Fin de 1414 ou commencement de 1415. Conclusiones Cameracensis Cardinalis cum quibusdam additionibus de Pisani et Constantiensis Concilii unitate.

147. 5 janvier 1415. De concordantia discordantium astronomorum.

148. Commencement de l'année 1415. Responsio ad alias Johannis Papae exceptiones cessioni desideratae oppositas.

149. 14 février 1415. Schedula de cessione Joannis XXIII, auctoribus Petro Alliaceno et Gulielmo Philastro.

150. 14 février 1415. Disputatio de jure suffragii quibus competat. *Ad obviandum proterviae....*

1. C'est une table de matières aux œuvres de Roger Bacon (Biblioth. d'Anvers, Catal. Mertens, t. I).

2. Ce fragment de traité est bien dans les idées de Pierre d'Ailly ; il lui est attribué par plusieurs auteurs, c'est tout ce que nous pouvons affirmer.

151. 14 février 1415. Cardinalis Cameracensis propositiones pro jure Concilii, suo, non Papae nomine, res fidei in Concilio definiendi.
152. Scriptum contra Waldenses.
153. Aliquae conclusiones adversus Joannem Huss.
154. 29 décembre 1415. Epistola Constantiae scripta ad quemdam Avenione degentem de pluralitate beneficiorum.
155. 1415 et 1416. Schedulae, declarationes et responsiones Cardinalis Cameracensis in causa Joannis Parvi.
156. 21 juin 1416. Epistola ad Vincentium Ferrerium, O. Pr., contra se flagellantes.
157. 1er octobre 1416. De potestate ecclesiastica, seu de Ecclesiae, Concilii generalis et Summi Pontificis auctoritate[1].
158. 1er novembre 1416. Sermo secundus in die omnium Sanctorum.
159. Tractatus super reformatione Ecclesiae in Concilio Constantiensi. C'est la troisième partie du *de materia Concilii generalis*. Voir plus haut, n° 90.
160. 1417. Tractatus super septem psalmos poenitentiae.
161. Sermo de S. Chrysogono martyre.
162. 21 mars. Sermo factus Constantiae in medio Quadragesimae.
163. 30 mai. Sermo secundus in die Pentecostes.
164. Même jour. Modus seu forma eligendi Summum Pontificem.
165. Tres conclusiones ad finem unionis Ecclesiae consequendae.
166. 19 août. Sermo de S. Ludovico, Caroli regis Siciliae filio, episcopo Tolosano.
167. 1418. Petris de Alliaco judicium de causa fidei Matthaei Grabon, O. Pr.
168. 1418. Utrum de censibus.... contractus sint liciti vel illiciti.
169. Janvier 1419. Tractatus super tribus evangelicis canticis.
170. De persecutionibus Ecclesiae[2].
171. 1419. Apologia defensiva astronomiae ad Joannem Gersonium.
172. Epistola ad eumdem in quo laudat ejus de astrologia judicium.

1. Plusieurs parties de ce traité ont été imprimées séparément sous d'autres titres, *de Annatis*, etc.

2. Cet opuscule a été retrouvé récemment dans la bibliothèque de Marseille et a été publié par M. Noël Valois dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1904, t. LXV.

173. Testamentum in gratiam collegii Navarrici.
174 Aliud testamentum generale.

Le nombre des ouvrages attribués au cardinal de Cambrai a beaucoup varié. Bellarmin en a trouvé 26, Oudin 35, Dinaux[1] 42, Cave 75, Fabricius 83. Launoy[2] avait dressé une liste de 91 opuscules en 1672 ; Tschackert[3], auteur d'un ouvrage estimé sur d'Ailly, en a rencontré un plus grand nombre encore, mais il a placé plusieurs apocryphes au rang des ouvrages incontestés, et sa liste n'est pas exempte de répétitions. Nous avons mentionné 153 œuvres dans notre thèse de doctorat sur Pierre d'Ailly en 1886. Après vingt ans, nous en trouvons aujourd'hui 174. Plusieurs, qui avaient été faussement attribuées à Gerson, à Niem ou à quelque autre contemporain, ont été restituées par la critique à leur véritable auteur.

D'autres opuscules ont été retrouvés par ces heureux chercheurs qui s'appellent Noël Valois et le P. Erhle. D'autres enfin que nous avions d'abord rejetés comme douteux sont maintenant reconnus comme authentiques. De plus, la découverte de nouveaux manuscrits faite dans ces dernières années nous a permis de préciser certaines dates et d'en corriger certaines autres. Tous ces ouvrages n'ont pas la même longueur ni la même valeur, mais tous sont utiles à l'histoire de l'illustre fils de la cité compiégnoise. Si la liste que nous donnons est plus complète et plus sûre, c'est que nous avons profité des travaux de nos devanciers : à eux en revient tout le mérite.

Chanoine L. Salembier,

Secrétaire général des Facultés catholiques de Lille.

1. *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly*, Cambrai, 1824.

2. *Regii Navarrae Gymnasii Paris. Historia*, Opera omnia, t. IV.

3. *Peter von Ailli*, Gotha, 1877.

LES

SEIGNEURS DU PLESSIS-BRION

AU XVIII[e] SIÈCLE

La jolie route qui mène de Compiègne à Ribécourt par la rive gauche de l'Oise, s'éloigne d'abord de cette rivière, pour gagner l'Aisne qu'elle passe à Choisy-au-Bac, puis pénètre dans les bois qui bordent la forêt de Laigue. Au sortir du couvert, elle entre dans le coquet village du Plessis-Brion.

Brusquement, les maisons cessent d'arrêter les regards d'un côté comme de l'autre. A gauche, l'Oise se rapproche dans une courbe gracieuse et vient presque effleurer la route ; à droite, au delà d'un saut-de-loup et d'une pelouse d'une soixantaine de mètres de largeur, se dresse le château du Plessis-Brion, construction en briques et pierres du début du XVI[e] siècle, affectant déjà, dans les ornements des croisées et des lucarnes, les élégances de la Renaissance, tandis que les deux tours massives qui le flanquent, leurs créneaux, leurs gargouilles, les simulacres de machicoulis de la corniche, rappellent l'appareil sévère et guerrier de la féodalité.

Au milieu de la façade, au-dessus du perron et de la porte d'entrée, s'accroche un balcon à rampe en fer forgé. Par qui cette ferronnerie Louis XV a-t-elle été installée sur cet ensemble sévère ?

En s'approchant, on lit très clairement au centre du dessin trois lettres entrelacées, deux R et un M. Aucune couronne, aucun signe héraldique n'indique la qualité de

celui qui plaça ainsi en évidence ses initiales sur l'antique manoir.

On pourrait en conclure que le seigneur du lieu à cette époque ne tenait pas le domaine de ses ancêtres, que c'était plutôt un récent acquéreur, quelque financier ou fermier général. L'erreur ne serait pas énorme, car dame Rose-Michelle Raquet, qui se plut à orner (d'aucuns disent à gâter) l'architecture primitive du Plessis-Brion, était la nièce d'un fermier général nommé Romanet.

Cet excellent oncle laissa une bonne partie de ses biens à sa jeune parente. Rose-Michelle n'était pas alors une grande dame. Fille d'un maître-couvreur de Langres, elle avait commencé d'abord par être actrice ; mais il semble que, les revenus de son art s'ajoutant au patrimoine qu'elle avait recueilli des Raquet, elle avait déjà acquis une aisance, qu'il serait peut-être téméraire de qualifier d'honnête.

Quoi qu'il en soit, il lui prit la fantaisie de sortir de roture. Donc, en 1706, à 25 ans si l'on en croit son contrat de mariage, à 30 d'après son acte de naissance, encore dans tout l'éclat de sa beauté et déjà en possession d'une jolie fortune, elle tourna la tête à un mousquetaire du roi de bonne noblesse, d'âge mûr et de peu de fortune.

Monsieur de Belaval[1] avait cinquante ans sonnés quand il donna son nom à l'ancienne actrice. Celle-ci lui accorda en échange, « une donation en toute propriété, de tous les biens meubles acquêts et conquêts immeubles, et même de ses propres, en cas de survie des enfants ». Cette dernière clause se trouva nulle faute d'objet, car aucune progéniture ne vint couronner la flamme des deux époux.

Le contrat porte également qu'aucune communauté de biens n'existera entre les conjoints. Cela permet d'en conclure que l'avoir du noble officier ne dépassait pas, si même il l'égalait, le chiffre de ses dettes.

1. François de Belaval, écuyer, mousquetaire du Roi de la première compagnie, avait épousé en premières noces Marie Favrel. De ce mariage naquit un fils qui prit le parti des armes, il survécut à son père, on ignore ce qu'il est devenu.

Devenue madame de Belaval, Rose-Michelle Raquet voulut achever son œuvre et s'enquit d'un domaine seigneurial à vendre. Ce fut en 1714, lorsque déjà s'avançait son trente-huitième printemps, qu'elle acheta la terre du Plessis-Brion de dame Elisabeth Dru, veuve de Etienne Hardi Duplessis, en son vivant trésorier de l'extraordinaire des guerres. Il y avait seulement trois ans que le défunt s'était rendu acquéreur de ce bien, qu'il laissait du reste dans un état de délabrement complet. Aussi fut-ce moyennant un prix total de 90.000 livres que la fille du maitre-couvreur de Langres, devint Dame du Plessis-Brion, Montmacq et Taillepied.

Rose-Michelle Raquet était maintenant en possession d'un nom, d'un domaine et d'une belle fortune ; mais si son ambition était satisfaite, son bonheur n'était pas parfait, et ainsi que Faust qui dédaigne séparément la gloire, la puissance et la richesse, il lui fallait un trésor qui les contint tous : la jeunesse ! Nous allons la voir apparaître sous les traits d'un jeune homme de 27 ans, Jean-Nicolas Matigny de la Boissière. Etant donné le rôle qu'il va jouer, il est nécessaire de le faire connaître.

Son extrait baptistaire du 30 mai 1686 porte qu'il est fils de monsieur Nicolas Matigny, changeur pour le roi, et dans le certificat du sieur d'Hozier, garde de l'Armorial général de France, le sieur Matigny père est qualifié conseiller du roi, changeur général de la prévôté et vicomté de Paris.

Le jeune Matigny était lié intimement avec plusieurs familles respectables, en particulier avec celle du sieur Le Noir, conseiller du roi, lieutenant particulier au Châtelet. Il était dans cette maison comme dans la maison paternelle, et il ne venait pas une fois à Paris qu'il n'allât y loger.

Il fut pourvu de bonne heure d'une charge de juré crieur.

A quelle époque et dans quelles circonstances fit-il la connaissance du ménage Belaval ? C'est ce qu'on ignore, mais il est probable néanmoins que la fréquention assidue commença à Paris où habitaient les époux, quelque temps avant l'acquisition de la terre du Plessis-Brion.

Quoique homme de robe, Matigny qui n'aimait pas laisser les choses traîner en longueur, agit en vrai mousquetaire et bientôt l'intimité était si grande, qu'il partageait à Paris le domicile et la table des sieur et dame de Belaval. On fit ensemble le voyage de Paris au nouveau domaine et là on constata qu'avant de songer à l'habiter, il fallait des soins et des travaux, que les époux, avec leur peu d'expérience, étaient incapables de prendre et d'exécuter. Intelligent, adroit, ayant déjà l'habitude des affaires, Matigny leur proposa de leur servir de régisseur en apparence désintéressé, mais, déjà séduit par l'étendue et l'agrément du nouveau domaine, il forma le projet de se l'approprier, et son industrieuse imagination lui ouvrit le chemin pour arriver à son but.

N'ayant pas encore hérité de son père et de sa mère, qui vivaient tous deux à cette époque, Matigny n'avait pour toute fortune que sa charge de juré crieur. Néanmoins il proposa à la dame de Belaval un troc de fortunes. Tout autre aurait craint d'offrir pour des biens considérables et parfaitement établis, de vagues espérances ; mais Matigny était assuré du succès de sa proposition, il s'était rendu maître de la confiance de cette femme, au point qu'elle n'avait plus rien à lui refuser.

Cependant la donation faite au mari par le contrat de 1706 était un obstacle difficile à vaincre. Matigny imagine que l'autorisation du sieur Belaval suffit à sa femme pour la validité d'une donation. Il achète cette autorisation dont on fixe le prix à 8.000 livres. De bonnes raisons ne permettent pas à Matigny de payer argent comptant. Par acte du 11 février 1715, il crée une pension viagère de 800 livres au profit du vieillard. Dans cet acte, le jeune homme prend la qualité de bourgeois de Paris, ne déclare d'autre domicile que celui du sieur Belaval et ne donne pour cause de sa générosité, que la bonne amitié qu'il porte à ce faible sexagénaire.

Le lendemain 12 du même mois, la dame de Belaval autorisée de son mari et ce même Matigny qui prend encore

la qualité de bourgeois de Paris, en indiquant le même domicile que ceux avec lesquels il contracte, se font donation mutuelle. La donatrice cède la propriété de toutes les terres, avec un mobilier considérable et des actions sur la Compagnie de la Chine ; Matigny apporte une charge de juré crieur dont il était revêtu, estimée par lui 34,000 livres, plus 20.000 livres qu'il certifie avoir en argent comptant et dont il promet de faire et justifier l'emploi. Au reste, ces actes annonçaient le motif qui les inspirait aux parties, c'était leur estime respective, dont ils voulaient se donner les marques essentielles.

Monsieur et Madame de Belaval s'étaient retirés au commencement de 1715 au Plessis-Brion, Matigny les y accompagna bien entendu et remplit dans la maison les fonctions de régisseur.

L'année suivante, en 1717, parut un singulier gage de l'estime réciproque de Matigny et de la dame de Belaval. Il survint au premier un bâtard, dont la seconde ne paraît pas avoir nié la maternité, et qui, pendant 19 ans qu'il vécut, porta ostensiblement le nom de Matigny du Plessis-Brion.

Au mois de février 1720, la dame de Belaval loua un appartement rue des Prouvaires à Paris, où Matigny vint la rejoindre au mois d'avril suivant. Le sieur de Belaval était resté seul au Plessis-Brion ; enfin son épouse y revint avec son amant.

Pendant son séjour à Paris, Matigny s'était fait recevoir avocat, mais en même temps il avait acheté la charge de Lieutenant de la maîtrise de Laigue. Cette charge rendait jusqu'à un certain point moins extraordinaire sa présence au Plessis-Brion, où il habitait constamment quand ses fonctions ne l'appelaient pas ailleurs.

Quoique le sieur de Belaval ne jouit pas dans la maison d'une grande considération, et qu'il ne fut pas sur ce qui s'y passait d'une curiosité fort incommode, sa présence cependant ne laissait pas d'empêcher sa femme et Matigny de se donner à leur gré des preuves de cette estime respective, source des actes de générosité qu'ils avaient passé réciproquement ensemble.

Moitié par persuasion, moitié par contrainte peut-être, on relégua le bonhomme dans une des tours du château.

La dame de Belaval et Matigny occupaient à l'autre extrémité le même appartement composé de deux chambres contiguës ayant une porte de communication.

Il ne paraît pas vraisemblable que le sieur de Belaval ait été réellement prisonnier dans sa tour. Ce qui a pu donner créance à cette légende, dont on parle encore quelquefois dans le pays, c'est qu'un an ou dix-huit mois avant sa mort, il ne pouvait plus marcher et ne sortait point de son appartement, où l'on faisait porter tout ce qui lui était nécessaire.

Voici quelques échantillons des histoires qui coururent dans le village après la mort du sieur de Belaval.

Une femme Lépine raconte que dans le temps qu'il était dans cette tour, elle allait souvent lui porter à manger ; lorsque c'étaient des morceaux de viande de veau ou de mouton, il disait qu'il n'en voulait pas, se refusant de manger les restes du sieur de Matigny et de la robe noire. C'est ainsi qu'il appelait le curé du lieu. Il ne prenait alors que du pain et du vin ; il ne mangeait que lorsqu'on lui apportait des pièces entières telles qu'un pigeon, un poulet ou un perdreau, et jurait perpétuellement contre le sieur de Matigny et sa femme.

Une autre personne affirme au contraire que le curé du Plessis-Brion ne voulait pas aller au château, à cause de la vie scandaleuse qu'y menait le sieur de Matigny avec la dame de Belaval, et de la captivité où ils tenaient le vieillard.

Il est bien difficile de discerner la part du vrai dans ces récits. Quoi qu'il en soit, le sieur de Belaval mourut au mois de janvier 1738, alors âgé de quatre-vingt-deux ans.

Homme sans énergie dans son ménage, faible de volonté, perclus de rhumatismes contractés au service, n'entendant rien à l'administration d'un domaine, mais pardessus tout époux d'une femme intrigante et dominatrice, il est facile de s'expliquer qu'on ait cherché à se passer de lui.

Qu'allait faire Matigny dans cette occurence ? Il n'avait guère plus de cinquante ans, tandis que madame de Belaval en avait soixante-trois. Continuer la même vie, c'était s'exposer à perdre tout le bénéfice de ses intrigues. Aussi son parti fut-il bientôt pris ; il proposa à Madame de Belaval de l'épouser, sachant qu'il était en situation de n'éprouver aucun refus. Mais, avant d'avaler cette pillule un peu amère, Matigny, en homme avisé, voulut prendre des garanties pour l'avenir.

Il avait perdu son père en 1715. Du partage qu'il fit de sa succession avec la dame Houdin, sa sœur, il lui revint environ 50,000 livres. La succession de sa mère, ouverte en 1730, fut encore plus considérable, elle montait à 127,610 livres.

Possesseur d'une jolie fortune qui lui appartenait, cette fois, en propre, il acheta à Paris, peu de mois après la mort de Monsieur de Belaval, une charge de trésorier de France au bureau des Finances de Soissons. Le prix fut de 32,000 livres, dont 20,000 furent payés comptant. Le contrat d'acquisition porte : « Demeurant ordinairement au château du Plessis-Brion, près de Compiègne, étant de présent à Paris, logé en la maison de Monsieur le Noir, conseiller du roi, lieutenant particulier au Châtelet. »

Nous verrons tout à l'heure quelle conséquence heureuse eût pour Matigny l'acquisition de cette charge.

Le contrat de mariage du sieur de Matigny avec Madame de Belaval fut signé le 12 mai 1739, devant le même notaire qui avait reçu l'acte de 1715. Après la stipulation de communauté, on rappela la donation de 1715 et on approuva cet acte dans tout son contenu. Par une seconde disposition, les parties se donnèrent mutuellement ce qu'ils pouvaient avoir acquis. Ce mariage dura environ treize ans.

Le jeune Matigny du Plessis-Brion, fils bâtard du nouveau ménage, était mort le 3 juillet 1735, en se baignant dans l'Oise à Verneuil.

Enfin, l'épouse mourut sans enfants de cette seconde union le 8 mars 1752.

Matigny de la Boissière, armé de la donation de 1715, ratifiée par son contrat de mariage, se mit en possession de la totalité de la succession.

Rose-Michelle Raquet a joué le principal rôle pendant toute cette période de 1714 à 1752. Intelligente, ambitieuse et passionnée, elle imposait sa volonté, les autres la subissaient de gré ou de force. Au lieu d'un prisonnier dans les tours du château, il semble bien y en avoir eu deux. Quand on examine la disposition des lieux, on voit que Matigny, logeant au rez-de-chaussée de la tour du nord, était obligé de passer dans la chambre de madame de Belaval pour entrer dans la sienne : or, comme la chambre de la tour n'a pas d'issue à l'extérieur, cette dernière pouvait surveiller les allées et venues de son amant. Plus jeune que sa maîtresse de onze ans, sa passion dut se refroidir bien vite avec l'âge. Celle-ci, devenue jalouse, lui aura imposé cette cohabitation forcée. Autrement pour éviter les soupçons, il aurait été facile de loger Matigny dans une autre chambre du rez-de-chaussée.

Deux ordres de faits dominent toute cette histoire, intérêt du côté de Matigny, passion du côté de Madame de Belaval.

Dès le 8 décembre de l'année 1752, le sieur de Matigny contracta un second mariage avec la demoiselle Le Duc, fille du sieur Le Duc, trésorier de France à Soissons, qui paraît avoir été, dans cette charge, le successeur de son gendre. De ce second mariage sont issus un fils et trois filles.

— Ambroise-Hyppolite de Matigny de la Boissière, seigneur du Plessis-Brion, qui mourut à 14 ans, en 1771.

— Antoinette-Jeanne-Geneviève de Matigny de la Boissière, épouse de Gabriel des Forges, chevalier, seigneur de Vassens et Le Mesnil, près Blérancourt.

— Thérèse-Colette de Matigny de la Boissière, épouse de Charles-Louis-Antoine Le Carlier, chevalier, seigneur de Vélud, près Laon, chevalier de Saint-Louis.

— Angélique-Suzanne de Matigny de la Boissière, épouse de

Pierre Le Beau de Montour, capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, près Marmande en Gascogne.

Le sieur de Matigny de la Boissière mourut âgé de 76 ans, le 28 février 1762.

Les détails de la vie de Rose-Michelle Raquet, successivement dame de Belaval et de Matigny, nous sont connus grâce à un curieux procès que ses héritiers ou soi-disant tels, intentèrent vingt ans après la mort de son second mari aux enfants de celui-ci, touchant les donations de 1715 et 1739. Ils perdirent leur procès et les trois filles de Matigny restèrent en légitime possession de la terre du Plessis-Brion. Cependant, puisque Matigny de la Boissière est dépeint par la partie plaignante, comme un homme de rien et un intrigant parvenu, il est bon de rétablir les faits.

En dehors des actes de l'état civil que nous avons cités, nous avons une autre preuve sur les lieux mêmes. Les registres de la paroisse de Thourottte constatent que le 26 octobre 1725, le sieur de Matigny a tenu un enfant sur les fonts baptismanx, avec Dame Anne Sauvaise, épouse de Messire Philippe Dandeville, gentilhomme d'une des premières maisons de la province. Comment une femme de qualité eut-elle consenti, à être la commère d'un homme, qui aurait passé publiquement pour un régisseur ?

Le sieur de Matigny et la dame de Belaval laissèrent dans le pays une mémoire fâcheuse. Peut-être y eut-il exagération chez leurs ennemis, mais ce qui a pu donner lieu à toutes les accusations portées contre eux, ce sont les innombrables procès qu'ils firent une fois mariés, aux habitants du village du Plessis-Brion. Les registres de la paroisse contiennent de curieux renseignements sur ces procès ; il faut avouer que Monsieur et Madame de Matigny y paraissent sous un bien vilain aspect.

Quoi qu'il en soit, si les acquisitions qu'ils firent ne furent pas toujours marquées au coin de la stricte probité, il n'en est pas moins vrai qu'à la mort de Monsieur de Matigny, le domaine du Plessis-Brion était dans un état florissant.

Il faut rendre à ce dernier cette justice, qu'il fut un

administrateur remarquable, tout au moins de ses biens propres.

La meilleure preuve, c'est que le domaine du Plessis-Brion acheté le 27 octobre 1714 par Madame de Belaval à la veuve Hardy Duplessis, la somme de 90.000 livres, fut revendu par les héritiers Matigny à Monsieur de Breda de Guisbert[1] le 28 avril 1787, la somme de 435.000 livres. Ainsi, par suite de soins et d'accroissements, le domaine avait presque quintuplé de valeur en 75 ans.

Plusieurs lieux dits rappellent encore aujourd'hui le souvenir des anciens possesseurs du château. Il existe dans les bois du Plessis-Brion une garenne Raquet et une garenne la Boissière.

Au château même, Rose-Michelle Raquet fit faire plusieurs modifications, d'abord le balcon dont nous avons parlé en commençant, ce qui permet de supposer qu'après son mariage avec Matigny, elle aura quitté l'appartement du rez-de-chaussée, pour prendre la grande chambre du milieu du premier étage.

On s'était toujours demandé la date exacte de la construction des deux petits bâtiments de forme si disgracieuse, élevés du côté de la cour.

La démolition récente du bâtiment sud est venu trancher la question. Sous la première marche de la porte qui donnait à l'extérieur, on a trouvé le 21 septembre 1906, une pierre où étaient gravées ces lignes : « Cette pierre a été posée par dame Rose-Michelle Raquet, épouse de Mon-

1. Jean-Nicolas-Marie baron de Breda de Guisbert, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau, naquit le 29 août 1738, épousa : 1° Marie-Anne Hamelin dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Marie-Thérèse-Renée de Lancry.

Il mourut à Senlis le 14 septembre 1788.

De ce second mariage sont issues deux filles mortes en 1794 et 1796.

Le domaine du Plessis-Brion devint donc la propriété de Madame de Breda de Guisbert, qui elle-même le laissa à sa nièce, Marie-Thérèse-Suzanne de Lamirault de Noircourt, femme de Antoine-Marie-Pierre de Breda. C'est ainsi que la terre du Plessis-Brion resta dans la famille de Breda.

sieur Jean-Baptiste-Nicolas de Matigny de la Boissière, Seigneur et Dame de ce lieu l'an 1741 ».

Le doute n'est donc plus possible, c'est bien Rose-Michelle Raquet qui fit élever ces constructions peu de temps après son second mariage, déjà âgée de 65 ans. Peut-être se rendait-elle compte alors de l'inconvénient d'un rez-de-chaussée, dont toutes les pièces se commandent. et voulut-elle le doubler aux deux extrémités.

Si ces bâtiments avaient été élevés plus tôt, l'infortuné Monsieur de Belaval n'aurait sans doute pas fini ses jours dans une tour.

Comte DE BRÉDA.

LA BÉATIFICATION

DE

JEANNE D'ARC

18 AVRIL 1909

I

Sans doute Jeanne d'Arc appartient à la France. Sa mission providentielle en a fait une gloire nationale. Il est cependant des pays qui la vénèrent à un titre tout particulier. Domremy, qui l'a vue naître, honore en elle la douce, pieuse et charitable enfant qui l'embauma de ses vertus. Orléans l'exalte comme sa libératrice envoyée du ciel. Reims célèbre la guerrière triomphante et Compiègne la victime d'un incomparable dévouement.

Depuis que Jeanne d'Arc a dit à Crépy, le 29 mai 1430 : « Je yrai voir mes bons amys de Compiègne », son histoire se trouve confondue avec celle de notre ville.

Aussi Compiègne et le diocèse de Beauvais devaient-ils figurer à son élévation sur les autels par la Sainte Église. Notre infatigable évêque était au nombre des soixante et onze prélats français qui escortèrent le souverain Pontife à Saint-Pierre de Rome. La Société historique de Compiègne y comptait plusieurs de ses membres, son dévoué président et Madame la baronne de Bonnault, Madame Le Féron d'Eterpigny, M. l'archiprêtre Philippet, M. le chanoine Pihan, doyen d'Estrées-Saint-Denis, M. l'abbé Roy, curé de Tricot, M. l'abbé Martin, curé de Villers-Saint-Paul, M. le lieutenant Chevallier, M. Evilliot, M. Lambin et votre Secrétaire.

De toutes les solennités, auxquelles il m'a été donné de

prendre part, aucune ne fut impressionnante comme celle de la béatification de la Pucelle d'Orléans.

Les fêtes du 27 mai 1906 en l'honneur des bienheureuses Carmélites de Compiègne ont eu un grand caractère. M. le baron de Bonnault nous les a décrites en un style vivant et imagé auquel nous avons tous applaudi. Toutefois, l'assistance y était relativement restreinte, tandis qu'à la glorification de la vénérable Jeanne d'Arc la basilique de Saint-Pierre, la plus vaste église du monde, eut été insuffisante à contenir la foule, qui s'y fût précipitée comme un torrent, si de sévères mesures d'ordre n'avaient été prises pour empêcher toute violente irruption. Quarante mille français au moins étaient là, et les hommes formaient la majorité.

Quelles majestueuses cérémonies nous avons eu à contempler ! Comment vous les dépeindre ? Pour en faire ressortir toutes les particularités, il me faudrait la plume de notre regretté président, M. Alexandre Sorel. Avec quel art ne se fût-il pas acquitté de cette tâche, ce vaillant chevalier de Jeanne d'Arc qui en a si scrupuleusement étudié et si fidèlement raconté les faits et gestes en notre région !

II

Jetons un coup d'œil sur les préparatifs.

Devant l'entrée principale de Saint-Pierre, un bel étendard nous fait voir l'apparition de saint Michel à Jeanne d'Arc. La bienheureuse écoute l'archange qui l'invite à délivrer la France l'épée à la main. C'est l'œuvre du célèbre Bartolini auquel ont été confiées toutes les autres peintures relatives à la béatification.

Sous le portique, au-dessus de la porte du milieu, un splendide tableau représente la mort ou, si vous l'aimez mieux, le martyre de Jeanne d'Arc sur le bûcher de Rouen.

La décoration de l'intérieur de la basilique est la reproduction de celle que nous avons vue à la béatification des

Carmélites de Compiègne. Dans la grande nef et les bras de la croix sont d'immenses tentures rouges galonnées d'or. Des deux côtés de l'abside ont été installées des tribunes pour les grands dignitaires, le corps diplomatique, la noblesse et la famille du souverain pontife. Le grand arc de l'abside est orné de lampadaires et de lustres à lumière électrique d'un merveilleux effet. Au fond, dans l'auréole du Bernin, se trouve la glorification de Jeanne d'Arc, recouverte d'un voile.

Devant les deux grandes fenêtres de l'abside sont deux tableaux figurant deux des miracles obtenus par l'intercession de la bienheureuse et reconnus authentiques. L'un s'est passé à Orléans et l'autre à Faverolles.

En 1890, à Orléans, sœur Thérèse de Saint-Augustin, torturée depuis trois ans par un ulcère à l'estomac, allait recevoir l'extrême onction, ses forces étant épuisées, quand le dernier jour d'une neuvaine à la vénérable Jeanne d'Arc, elle fut subitement rendue à la pleine santé.

En 1893, à Faverolles, diocèse d'Évreux, la sœur Julie Gauthier de Saint-Norbert, de la Congrégation de la Divine Providence, souffrait d'un ulcère incurable au sein gauche. De concert avec huit petites filles, ses élèves, elle demanda sa guérison à la Pucelle d'Orléans et fut immédiatement exaucée.

Le troisième miracle eut lieu à Fruges, diocèse d'Arras. Sœur Jeanne-Marie Sagnier, de la Congrégation de la Sainte-Famille, fut instantanément et radicalement guérie d'une ostéo-périostite tuberculeuse.

« Sur les faits que nous avons proposés au jugement de la Congrégation, dit Monseigneur l'Évêque d'Orléans, dans une lettre à ses diocésains, trois seulement ont été retenus ; plusieurs ont été écartés que nous tenions et que respectueusement nous tenons encore comme miraculeux. Qu'ils aient été écartés, cela prouve simplement la juste sévérité des médecins et des théologiens romains. Qui pourrait s'en plaindre ? N'y a-t-il pas là une garantie de certitude pour tous les jugements rendus ? »

Dans la grande nef vers la loge de la Véronique, un étendard nous montre l'entrée triomphale à Orléans. En face s'en trouve un autre : le sacre de Charles VII à Reims.

III

Après le chant de None, le cardinal Rampolla del Tindaro, archiprêtre de la basilique vaticane, le chapitre, le clergé, les archevêques et évêques, avec les chefs d'ordre religieux vont processionnellement prendre place dans l'abside du côté de l'Épître. Du côté de l'Évangile se rangent le cardinal Martinelli, préfet de la sacrée Congrégation des Rites, tous les cardinaux membres de cette Congrégation, puis les prélats, consulteur et officiers.

M. Herzog, de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la cause de béatification, accompagné de Monseigneur Panici, secrétaire de la Congrégation des Rites, présente au cardinal Martinelli le bref de béatification, signé au nom du pape par le cardinal Merry del Val, et le prie de vouloir bien en ordonner la publication. Avec l'assentiment du cardinal Rampolla, sans la permission duquel rien ne se fait dans la basilique, Monseigneur Cascioli, archiviste du Chapitre, monte dans une petite chaire élevée du côté de l'Epître et lit le bref dont il est impossible d'entendre le moindre mot dans la nef.

Le bref fait d'abord le récit de l'héroïque épopée de la Pucelle d'Orléans, insiste spécialement sur le caractère surnaturel de sa vocation et de sa vie qui est tout entière un prodige, sur la prise d'Orléans, sur la captivité et le supplice de Jeanne, victime expiatoire pour la rançon de la France.

Pie X y émet l'espoir et la presque certitude que la nouvelle bienheureuse obtiendra « pour sa patrie, dont elle a excellemment mérité, la vigueur de la foi antique, et pour l'église catholique, dont elle fut la fille très zélée, la consolation du retour de fils égarés ».

La lecture terminée, le voile qui couvre la gloire de la bienheureuse Jeanne d'Arc est enlevé. Un splendide cercle de lumière lui fait une éblouissante auréole, les cloches sonnent à toutes volées et Monseigneur Touchet, évêque d'Orléans, à qui sont dévolues toutes les fonctions saintes en cette journée, entonne le *Te Deum* dans lequel les mélodies des maîtres alternent avec le chant grégorien.

Le prélat encense l'image de Jeanne d'Arc, récite l'oraison, puis célèbre la première messe solennelle en l'honneur de la bienheureuse, et par une coïncidence dont l'intérêt n'échappera à personne, on voit un évêque français assisté à l'autel par NN. SS. Giannuzzi et de Reymond, le premier prélat italien et le second sujet anglais. La France et l'Angleterre s'unissent ainsi sous l'œil du pape pour la glorification de la martyre de 1431.

La procession des cardinaux, archevêques, évêques, chanoines, chapelains et prélats se déroule de nouveau dans le même ordre qu'à l'arrivée, à la grande satisfaction de toute l'assistance qui ne se lasse pas de la suivre des yeux. La foule quitte la basilique et lentement s'écoule sur la place de Saint-Pierre en un flot sans cesse grossissant. Involontairement on se demande d'où sort une telle multitude.

IV

Le soir, à 5 heures, le souverain pontife, selon l'usage, est venu vénérer l'image de celle dont il a, le matin, fait proclamer les vertus et en l'honneur de laquelle il a concédé que désormais soient récités l'office et la messe du commun des Vierges avec les oraisons propres. La basilique est de nouveau remplie. Précédé par le collège des cardinaux, Pie X la traverse porté sur la *sedia gestatoria*. Sa main bénit affectueusement la foule. Son visage est empreint d'une extrême gravité. Sans doute par dessus la foule, il voit la France persécutée et soupirant après sa délivrance.

La *sedia* s'arrête dans l'abside et le salut commence. Au

Tantum ergo, le pape se rend à l'autel, y encense le Saint-Sacrement puis revient à son prie-Dieu. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de son attitude pleine de majestueuse dignité ou de sa piété fervente.

De nouveau l'imposant cortège du pontife passe à travers la foule qui s'incline avec un filial respect sous sa main bénissante.

Quelle inoubliable journée! Pour le monde entier cette béatification est un grand événement, pour la France c'est une date historique mémorable, mais pour Compiègne et Beauvais c'est un acte réparateur.

Lorsque, le 23 mai 1430, Jeanne d'Arc fut faite prisonnière devant Margny, c'est un évêque de Beauvais, ambitieux et cupide, Pierre Cauchon, qui l'acheta 10.000 livres à Jean de Luxembourg pour la livrer aux Anglais. Ce même évêque, oublieux de tous ses devoirs, accepta d'instruire contre elle un procès en hérésie et sorcellerie et la condamna, malgré son appel au pape, et au moyen de fausses pièces, fabriquées sous son inspiration. Jeanne fut livrée au bras séculier et brûlée vive à Rouen, le 30 mai 1431.

Un tel crime demandait une réparation. Le pape Calixte III fit réviser le procès en 1456 : Jeanne d'Arc fut réhabilitée. La note d'infamie fut effacée[1], mais son héroïque vertu longtemps encore devait rester dans l'ombre. C'est en 1894 seulement que Léon XIII signa l'introduction de la cause. A Pie X était réservé de procéder à la béatification. Pleine justice est rendue à la sainte victime. La réparation est maintenant complète. La France entière s'en applaudit. Puisse cette béatification être le prélude de son relèvement!

1. Pierre Cauchon assista le 17 décembre 1431 au sacre d'Henri VI, soi-disant roi de France et d'Angleterre, à Notre-Dame de Paris, et n'essaya pas de rentrer à Beauvais. Le roi d'Angleterre lui donna, en 1432, l'évêché de Lisieux qu'il garda jusqu'à son trépas arrivé subitement, pendant qu'on lui faisait la barbe, le 18 décembre 1442. Cet évêque, dit Louvet (*Histoire et Antiquités du diocèse de Beauvais*, t. II, p. 564) fut après sa mort excommunié par le pape Calixte III et les os de son corps furent jetés à la voirie.

V

Le lundi 19 avril, une audience solennelle fut donnée aux Français. Cette audience a été unique, incomparable. Jamais Pie X n'avait reçu à Saint-Pierre les pèlerins désireux de l'entendre. Mais, ne l'oublions pas, il s'agissait de 40.000 personnes. Aucune salle du Vatican n'était assez vaste pour une telle foule. Le pape fit donc une exception. Son trône fut dressé devant la confession avec une élévation telle que toute l'assistance le pût voir de loin. A gauche du trône fut placé l'étendard de Jeanne d'Arc. Des deux côtés on disposa des fauteuils pour les cardinaux Coullié, Luçon et Andrieu, auxquels se joignit le cardinal secrétaire d'Etat Monseigneur Merry del Val, et pour les évêques.

On chantait le *Credo* de Dumont quand, à onze heures un quart, le Pape parut porté sur la *sedia*. Le silence se fait à son approche, puis, sur son invitation, le *Credo* reprend et s'achève. Il l'écoute, ému et recueilli.

Monseigneur Touchet, revêtu de la manteletta, s'agenouille devant Pie X qui lui donne l'anneau à baiser. Sur un signe du pape, l'évêque d'Orléans commence la lecture d'une allocution fort étudiée, dans laquelle, après avoir salué, dans le Souverain Pontie le successeur de saint Pierre, il montre, par des citations de saint Irénée, saint Prosper d'Aquitaine, saint Bernard, saint François de Sales et Bossuet, que les catholiques de France ont toujours été attachés au centre de l'unité au point d'être appelés papistes et romains. Aussi rien ne saurait les séparer de Pierre, parce que Pierre c'est Jésus-Christ. Ils sacrifieront tout, même la vie, s'il le faut, pour lui rester unis.

Dans un petit panégyrique de Jeanne d'Arc qu'il fait ensuite, le prélat loue, comme il convient, cette petite fille du bon Dieu, simple, faible et candide, qui, à dix-huit ans

trois mois et quatre jours met la main sur l'épée de la France et la manie de si puissante façon.

Le pape le remercie des vœux et des protestations qu'il lui offre au nom des catholiques français. Il connaît leur fidélité inaltérable à la chaire de saint Pierre, leur obéissance à la voix du pontife romain, au prix de tant de sacrifices, et leur union à leurs pasteurs en est une magnifique preuve, en même temps qu'elle constitue leur force. Qu'on ne leur inflige pas la note infamante d'ennemis de la patrie. Les mots Religion et Patrie ne forment-ils pas la légende du drapeau de Jeanne d'Arc ?

Le saint Père a flétri la mémoire de Pierre Cauchon en disant de la Pucelle qu'elle fut « victime de la basse hypocrisie et de la cruauté d'un renégat vendu à l'étranger. »

Le pape, pour cette audience, s'est dépensé sans compter. Les voix de Jeanne parlaient français. Il a voulu, pour la première fois, et malgré les résistances de son entourage, prononcer son discours en français, et pour cela, détail touchant, il s'est exercé la veille, très tard dans la nuit. Au moment où il parla des preuves admirables de fidélité de l'épiscopat et du clergé français, il a, un instant, promené ses regards sur nos évêques.

L'audience terminée, Pie X est repassé sur la *sedia* à travers les rangs des pèlerins. Des milliers de mains s'agitèrent pour le saluer. Les Orléanais avaient apporté un drapeau tricolore. Le porteur l'inclina devant le pape qui en saisit la soie des deux mains et la baisa. Ce geste sublime a d'autant plus ému qu'il était imprévu et spontané. Ce baiser au drapeau était, en réalité, un baiser à la France. Aussi bien l'émotion l'emporta sur le respect dû au saint lieu. Les applaudissements éclatèrent. Un signe du pontife les arrêta. Au reste, ce témoignage d'amour pour notre pays n'est pas un acte isolé. C'est par centaines qu'il faut compter les attentions affectueuses du pape pour la France et les pèlerins français.

A l'audience, donnée le 17 avril précédent, aux membres des conférences de saint Vincent de Paul, réunis en

congrès à Rome, Pie X paraissait fatigué, voire même souffrant ; le dimanche, sa bonne physionomie reparaissait, mais le lundi son visage était épanoui. Le spectacle que lui donnait la France avait produit cet heureux changement. Sa Sainteté s'est plu d'ailleurs à le reconnaître, la tenue grave et religieuse des pèlerins français a été pour les Romains un sujet de grande édification. Elle l'a déclaré dans l'audience particulière à laquelle furent conviés les évêques.

VI

Un *triduum* de prières suivit immédiatement la solennité de la béatification. Par permission spéciale de Sa Sainteté, pendant les trois jours de ce *triduum*, les 20, 21 et 22 avril, les prêtres furent autorisés à dire la messe de la bienheureuse dans quatre églises françaises, Saint-Louis-des-Français, la Trinité-du-Mont, Saint-Claude-des-Bourguignons et Saint-Nicolas-des-Lorrains. Mais c'est surtout à Saint Louis-des-Français qu'une pompe extraordinaire accompagna ces fêtes.

L'église fut somptueusement décorée de tentures rouges et or. De nombreux lustres l'inondent de lumière. Au-dessus du maître-autel resplendit la gloire de Jeanne d'Arc dû au peintre français Noël. Le triduum commença le lundi, par les vêpres solennelles que présida Monseigneur Dubois, évêque de Verdun. Dans le panégyrique qu'il fit avant le salut, Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, parla uniquement de Domremy, le petit village où Jeanne d'Arc passa 17 ans sur 19 de sa vie. L'orateur, après un poétique tableau de Domremy, esquissa le portrait de la petite bergère à treize ans. Il en montra les vertus, la foi, la piété, le recueillement et la docilité à l'autorité religieuse.

Le mardi 20, la messe pontificale fut célébrée par Mgr Amette, archevêque de Paris, et le panégyrique prononcé, le soir, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui, pendant une heure et demie, tint son auditoire suspendu à ses lèvres.

Les voix de Jeanne lui ont inspiré de sublimes accents. Son éloquence ne fut pas moindre pour célébrer sa bannière. Devant cet étendard doivent s'incliner tous les drapeaux qu'a pris la France à travers les siècles. Car cet étendard est avant tout l'étendard du Christ. Sa devise Jhésus-Maria ne permet pas d'en douter. Aussi vola-t-il de victoire en victoire au nom du Seigneur. Le siège d'Orléans dura sept mois, du 12 octobre 1428 au 8 mai 1429. Sept mois les Anglais ne cessent de faire des progrès, au point d'enlever à la ville tout espoir de salut. Jhésus-Maria ! Le ciel intervient. Jeanne délivre Orléans en neuf jours (29 avril-8 mai 1429). Jhésus-Maria ! Partie d'Orléans, le 11 juin, elle attaque Jargeau qui est emporté d'assaut le 12 ; le 15 elle prend le pont de Meung, le 16 elle attaque Beaugency qui se rend le 17, et le 18 elle écrase à Patay la dernière armée anglaise. En huit jours elle prend trois villes et gagne une bataille. Dieu était avec elle et Dieu fait ce qu'il veut. Jhésus-Maria ! Son étendard figurera au sacre de Charles VII dans la cathédrale de Reims, et la fille du peuple sera dans le cortège sur la même ligne que le fils des rois.

Dans une envolée superbe. le panégyriste invite les cloches de Domremy, d'Orléans, de Reims à sonner les triomphes de Jeanne ou plutôt à acclamer le Christ auquel Jeanne attribuait ses triomphes.

Passant à la sainte martyre, Mgr Touchet décrit sa prison, ses juges, ses angoisses de corps et d'âme, ces cent cinquante jours de prison, ces longues semaines où de véritables hyènes s'acharnent contre une gazelle, où l'odieux Pierre Cauchon, avec une rare perfidie, multiplie vainement les pièges qu'il lui tend. Jeanne souffrit toutes les douleurs. Elle avait pour consolations d'abord les révélations de ses voix sur les prochains triomphes de la France qu'elle aimait éperdument, ensuite l'espoir d'être délivrée, car les voix parlaient de grandes victoires et de délivrance. Mgr Touchet remercie les Saintes de n'avoir pas été plus explicites.

Du dilemme dans lequel les juges enserrent Jeanne, elle se tire en appelant de l'église, qu'ils prétendent représenter, au pape.

Le prélat décrit en termes émouvants la dernière passion de Jeanne, la trouvaille de son cœur saignant et incombustible dans les cendres par le bourreau.

Dans Rouen circulaient des rumeurs de sainteté. L'un des ennemis de la Pucelle ne s'est-il pas écrié : Nous sommes perdus ; nous avons brûlé une sainte. Ces rumeurs aujourd'hui se trouvent solennellement confirmées.

Dans sa péroraison, l'orateur tire trois conclusions. La première, c'est d'imiter le pape dans son admiration pour Jeanne d'Arc, d'offrir des lis à la vierge, des palmes à l'inspirée, des lauriers à la guerrière triomphante, des roses à la martyre.

La seconde sera de lui recommander les enfants de France qu'elle aima tant, les incrédules que le surnaturel exaspère et l'armée de France que son patriotisme ne peut qu'enthousiasmer.

La troisième sera d'apprendre de la martyre pourquoi et comment il faut souffrir.

Comme Jeanne soyons romains ; sacrifions-nous comme elle pour la France. Vive le Christ qui aime la France, disait saint Remy. Ajoutons : Vive la France qui est au Christ !

La bénédiction du Saint Sacrement a été donnée par le cardinal Rampolla.

Le mercredi 21, le panégyrique devait être prononcé par le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et le jeudi 22 par Mgr Scaccia, évêque de Tivoli. Le temps ne nous a pas été laissé pour aller les entendre.

Notre but, d'ailleurs, était parfaitement atteint. Les fêtes de la béatification nous ont donné comme une vision du ciel. Les fêtes de France en sont le prolongement. Nos chants font écho à ceux de Rome. Nos acclamations réparatrices vont effacer à jamais l'affront infligé à notre pays par un prélat antipatriote et prévaricateur. Vive à jamais Jeanne d'Arc et la France pour laquelle elle est morte en martyre !

E. Morel.

ÉTUDE SUR LA PAROISSE

ET

L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE

DE COMPIÈGNE

Les Sources.

Plusieurs auteurs ont écrit déjà sur les églises de Compiègne ; mais tous se sont alimentés aux mêmes sources. Ils se sont reportés, pour 1816, aux manuscrits de Léré ou de Lescuyer et, pour les temps antérieurs, aux archives municipales, ainsi qu'aux manuscrits de Dom Gillesson, de Dom Michel Germain et quelques autres, confondus dans la bibliothèque de la ville sous le nom unique de Dom Gillesson.

Aujourd'hui, grâce aux patients travaux de M. le chanoine Morel, nos moyens se sont accrus du *Cartulaire de Saint-Corneille ;* mais, bien qu'elle ait été jusqu'ici abandonnée, la source la plus curieuse, et à certains points de vue la plus féconde, est certainement la collection des anciens registres paroissiaux, conservée au greffe du tribunal.

Dans ces brèves mentions journalières la vie se révèle et inconsciemment elles reflètent l'âme de la cité. Les événements s'y dessinent à l'insu de l'auteur et la piété naïve de l'époque se discerne sous la candeur laconique d'une inscription. Ces manuscrits vénérables et jaunis nous répètent dans le silence les noms des vieilles familles compiégnoises et de tout ce qui a joué un rôle dans leur existence. On y retrouve peu à peu jusqu'aux hôtelleries de la Grande Croix d'or, du Barillet ou du Lion d'argent [1], si bien que,

1. Reg. paroiss. Saint-Antoine, 1732, inscriptions diverses.

tout enveloppés par la mystérieuse attirance du passé, nous nous laissons insensiblement imprégner de son esprit. Nous admirons ce Charles-Marie Coustant, procureur du roi [1], cet Antoine Claude de La Vallée, président du bailliage [2], qui se font enterrer dans l'église, sous la place même où ils ont prié toute leur vie. Leur volonté nous remplit de respect, en même temps qu'elle nous rappelle la foi ardente du moyen âge. Il n'est pas jusqu'à l'ignorance du siècle qui ne tienne sa place sur ces registres vivants, et le curé de Saint-Antoine, rompant son silence ordinaire sur l'origine des décès, nous dira un jour qu'une mort subite a été causée par une fonte d'humeur dans la tête [3], ou par une décharge de la tête sur la poitrine [4]. Enfin l'auteur lui-même trace inconsciemment son histoire et, lorsqu'il aura signé pendant quelques lustres les pages de son registre, nous verrons son écriture trembler et sa main faiblir jusqu'à ce que survienne, à la place du sien, un nom nouveau.

Bien qu'ils demandent à être examinés avec soin, ces registres paroissiaux sont au-dessus de toute erreur. C'est en grande partie d'après eux que nous avons pu reconstituer à peu près la liste des curés de Saint-Antoine et retrouver plusieurs chapelles dont l'emplacement avait été perdu.

Sur ces sujets, les archives des paroisses sont d'un faible secours et nous savons pourquoi, puisqu'en 1722 le curé, après monitoire, dénonce les malversations de ses marguilliers et les accuse de vendre les actes et les titres dont ils ont la garde, pour faire argent du parchemin [5]. Nous y avons eu recours néanmoins, ainsi qu'à d'autres pièces dont on trouvera la liste ci-dessous :

Chanoine Morel. *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Corneille.*
Archives municipales.

1. Reg. paroiss. Saint-Antoine, 1752, 2 janv.
2. id. id. 1752, 19 fév.
3. id. id. 1732, 27 mars.
4. id. id. 1732, 31 déc.
5. Ms. Auger. V D C, nº 44, pièce 13.

Archives de la paroisse Saint-Antoine.
Registres paroissiaux du greffe.
Registres de l'Etat civil.
Mss. de Dom Gillesson.
Mss. de l'abbé Auger, V D C (Ville de Compiègne), n° 44.
Ms. V D C, liasse non classée n° 9.
Mss. de M. de Marsy, V D C.
Mss. Leré, V D C.
Almanach de Compiègne pour 1789.
Chanoine Salembier. *Le cardinal P. d'Ailly.*
Abbé Houillier. *Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons.*
De Bonnault d'Houet. *Guide du congrès de Beauvais.*
Emmanuel Woillez. *Répertre archéol. du dép. de l'Oise.*
Graves. *Précis statistique sur le canton de Compiègne*, extrait de l'annuaire 1850.
Enlart. *Man. d'archéol.*
Duwiert. *Vue et plan de Compiègne en 1611.*
Bulletin de la Société des Antiq. de Picardie.
L. de Ballyhier. *Compiègne historique et monumental.*
Chanoine Morel. *Les Nonnains de Compiègne.*
Cauchemé. *Plan de l'église Saint-Antoine 1889.*
Moreri. *Dictionn. histor.*
Mgr Barbier de Montault. *Traité d'Iconographie chrétienne.*
R. P. François Giry. *Vie des Saints.*

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE SAINT-ANTOINE

La Vie paroissiale.

Charles le Chauve avait si bien pourvu Saint-Corneille que Compiègne devint un véritable fief abbatial. La juridiction des chanoines s'étendait sur la ville, sur la forêt, sur la rivière, et l'unique paroisse de Saint-Germain était dans leur étroite dépendance. Le curé, que n'assistait aucun autre prêtre, portait seulement le titre de vicaire : il devait les quatre cinquièmes des offrandes à l'abbaye[1] et n'avait, en ce qui concerne les cérémonies religieuses, qu'une capacité fort restreinte.

Cependant la population croissait sans cesse. Contrairement à toutes les autres villes qui cheminent toujours vers l'Ouest, Compiègne s'était étendu dans la direction opposée ; les fortifications avaient été construites et la paroisse Saint-Germain, définitivement coupée de la ville, se trouvait reléguée dans les faubourgs.

La plupart des habitants eurent recours à l'église du Crucifix, située dans l'intérieur même de l'abbaye Saint-Corneille ; mais elle était notoirement insuffisante et le besoin d'une nouvelle organisation se faisait impérieusement sentir.

Un nommé P..., prévôt de Compiègne, adressa en conséquence une demande au pape Innocent III[2] et, se fondant sur ce que la ville était desservie par une seule paroisse et un seul prêtre[3], il demanda la consécration par l'évêque de

1. Chanoine Morel. *Cartulaire de Saint-Corneille*. T. I, p. 233.
2. Id. Id. Id. T. I, p. 326.
3. Id. Id. Id. T. I, p. 327.

Soissons d'une chapelle qu'il venait de construire. Le pape, favorablement disposé, chargea aussitôt l'évêque d'Arras de faire une enquête : mais les choses n'étaient pas si simples qu'on pouvait croire.

Bien entendu, l'évêque était très désireux d'assurer le culte à Compiègne et, en y créant de nouvelles paroisses, d'y faire pénétrer aussi sa juridiction. Il représentait qu'on en devrait fonder deux nouvelles, et que chacune d'elles aurait encore assez de ressources pour entretenir plusieurs prêtres. Mais, tout en désirant également des fondations aussi nécessaires au bien de l'église, tout en se disposant à y contribuer comme il le fit de toute sa puissance[1], Richard, abbé de Saint-Corneille, entendait prendre pourtant ses garanties. Que deviendraient ses droits lorsqu'ils se trouveraient en opposition avec ceux de l'évêque et, si les prêtres séculiers relevaient de l'évêché, que deviendraient les privilèges dont les rois et les papes avaient tour à tour gratifié le monastère ? L'autorité épiscopale, dont Saint-Corneille était affranchi, n'allait-elle pas intervenir bientôt sur son propre fief ?

L'événement prenait une tournure d'autant plus inquiétante que le 25 mars 1198, et en réponse à la demande du prévôt, le pape autorisait l'évêque de Soissons à « disposer de la paroisse de Compiègne selon Dieu et le droit canon si, après information, il était reconnu que cette paroisse lui appartînt »[2].

Si les premiers chanoines avaient donné prise au blâme, les moines bénédictins mis à leur place (1150) avaient joué un rôle tout différent. Les rois et les papes leur avaient successivement promis appui et protection et ne désiraient aucunement s'en dédire. Aussi le 15 décembre 1198 Innocent III, par un bref daté du palais de Latran, confirma-t-il purement et simplement la juridiction exercée par l'abbé de Saint-Corneille sur les clercs de Compiègne, puis il char-

1. Arch. comm., liasse « Pièces diverses », imprimé dit : « Déclaration ou factum », p. 4.

2. Chan. MOREL. *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. I, p, 327.

gea Eudes de Sully, évêque de Paris, et Hugues de Milan, abbé de Saint-Denis, de faire une enquête rigoureuse sur les droits de chacun. Les positions respectives furent d'abord discutées et soigneusement délimitées pour l'avenir, puis on prit à l'amiable l'accommodement suivant[1] (1199).

La ville de Compiègne serait divisée en trois paroisses dont deux nouvelles. L'évêque aurait le soin des âmes, à l'abbé appartiendrait le patronage : si bien que chacun exercerait sur les trois églises les droits qu'il possédait auparavant sur celle de Saint-Germain. L'évêque de Soissons accomplirait la cérémonie de consécration, mais il viendrait à Compiègne sur l'invitation officielle de l'abbé et ne réclamerait de ce fait aucun droit ni honoraire. Bref, grâce à toutes ces dispositions, la suprématie de Saint-Corneille restait entière et l'évêque de Soissons prenait seulement la direction administrative des cures.

Aussitôt cet accord accepté, les arbitres procédèrent à la division du territoire. Ils laissèrent Saint-Germain aux faubourgs et, pour partager la ville entre les deux nouvelles paroisses, tirèrent une ligne depuis la porte du Pont, par la rue des Marchands, la rue du Change, la rue des Lombards et le chemin de Pierrefonds, jusqu'à la porte de ce nom. Ces limites, arrêtées en 1199, firent en 1206/7[2] l'objet d'un nouvel accord entre Nivelon, évêque de Soissons, et l'abbé de Saint-Corneille, et elles semblent n'avoir subi aucune modification depuis plus de sept siècles, malgré les contestations dont elles furent deux fois l'objet.

On se mit probablement à construire de suite ; mais les édifices de ce temps étaient des œuvres de longue haleine et l'on dut installer provisoirement un sanctuaire sur chaque territoire[3]. Nous ne savons pas où se trouvaient ces chapelles, ni si leur emplacement coïncidait exactement avec celui des églises futures ; mais des constestations

1. Chan. Morel. *Cartulaire de Saint-Corneille*, t. I, p. 350 et Ms. VDC, liasse non classée, n° 9, pièce 3.

2. Chan. Morel. *Cart. Saint-Corneille*, t. I, p. 398.

3. Ms. D. Gillesson. T. II, f° 112.

entre les habitants et le clergé de Saint-Jacques nous apprennent qu'elles étaient incapables de contenir leurs paroissiens.

En tous cas, le nom de Saint-Antoine fut adopté dès le principe pour une des églises, et l'hypothèse, qui fait de saint Jean-Baptiste son premier patron, ne repose sur aucune preuve. La vogue attribuée par le XVIe siècle au pèlerinage d'Amiens [1] et à celui de Saintines [2] indique que le culte du Précurseur constituait une antique tradition du pays. Il est donc normal qu'il ait eu quelque place dans les églises : mais, loin de se distinguer dans cette voie, les paroissiens de Saint-Antoine en firent au contraire moins que les autres. Nous verrons plus loin qu'ils n'avaient réservé à saint Jean aucun autel, tandis que ceux de Saint-Jacques lui avaient dédié la plus importante de leurs chapelles, celle du fond de l'abside [3], et que, jusque dans l'église Saint-Pierre, une fondation existait en son honneur [4].

On a prétendu encore que les habitants s'étaient placés sous l'invocation de Saint-Antoine à cause d'une épidémie de peste. D'abord, le mal appelé feu saint Antoine était la lèpre ; ensuite, depuis la peste de Justinien, et bien que l'effroi causé par ce fléau le préservât de l'oubli, l'histoire n'enregistre aucune réapparition de la peste avant 1346 [5]. Il semble qu'il faille accepter tout simplement le vocable de Saint-Antoine, sans lui chercher des motifs aussi ingénieux qu'invérifiables.

Toute l'histoire de la paroisse se compose d'ailleurs de ses luttes successives et répétées contre l'hégémonie de Saint-Corneille. Le curé n'était traité par l'abbé que de

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1908, 4, p. 504.

2. Ms. ESCUYER. T. II, p. 369.

3. Ms. DE MARSY. Liasse Saint-Jacques, cahier couvert. bleue.

4. Ms. D. GILLESSON. T. II, f° 49.

5. La peste mentionnée par Félibien (*Hist. de Paris*, t. I, p. 58), comme survenue à Paris en 666, n'est pas nettement caractérisée, car elle semble avoir été très locale, et le nom de « peste » se donnait parfois facilement à une épidémie quelconque.

vicaire perpétuel, se trouvait comme nous l'avons vu dans son absolue dépendance et, par surcroît, devait verser entre ses mains les quatre cinquièmes des offrandes. Cette clause draconienne fit, dès 1202/3, l'objet d'une première transaction [1] et, sur la demande d'Etienne de Nemours, évêque de Noyon [2], il semble que les moines en aient sacrifié assez facilement l'avantage. Ils y voyaient évidemment une prérogative plutôt qu'une question d'intérêt et l'échangèrent contre un tribut annuel de 7 livres.

De nouvelles transactions par arbitrage eurent lieu en février 1209/10 [2] et en janvier 1215/16 [3] entre l'abbé et le chapitre de Soissons : mais dans l'intervalle s'était placé un événement plus grave. Les anciens chanoines séculiers, furieux qu'on ait remédié à leurs désordres en les remplaçant par des moines, avaient mis tous leurs efforts à détruire les titres de l'abbaye. Une enquête eut lieu par ordre du pape et le 21 janvier 1213/14 une charte, datée du Latran, vint régler à nouveau et consacrer les anciens privilèges du couvent [4].

Les curés restaient sous la juridiction de Saint-Corneille. Il fut établi qu'ils cesseraient les offices sur l'ordre de l'abbé, que les veilles de fêtes leurs cloches sonneraient après les siennes : qu'ils recevraient de lui le Saint-Chrême et pourvoiraient d'eau bénite ses fonts baptismaux ; qu'ils feraient autoriser par lui leurs prêtres à dire la messe et leurs prédicateurs à prêcher. Enfin les curés des paroisses s'obligeaient à faire tous les baptêmes dans l'église Saint-Corneille pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte, et cet usage dura jusqu'à la Révolution [5]. On trouve encore, avec les registres délivrés à chaque église par le lieutenant civil et criminel du bailliage, les livrets spéciaux

1. Chan. Morel. Op. cit. t. I, p. 374.
2. Chan. Morel. Op. cit., t. I, p. 408.
3. Chan. Morel. Op. cit. t. I, p. 445.
4. Chan. Morel. Op. cit. t. I, p. 425.
5. Sauf la modification indiquée plus loin. Ordonnance de Mgr de Soissons, du 2 juill. 1730.

qui servaient pendant ces périodes à Saint-Corneille [1] et, quant aux fonts sur lesquels se faisait la cérémonie, c'était un sarcophage romain en marbre blanc, aujourd'hui déposé dans le palais de Compiègne.

Les rapports du vicaire perpétuel de Saint-Antoine avec l'abbaye étaient à peine réglés qu'une nouvelle difficulté se présenta. Cette fois ce fut avec les Cordeliers. En 1246 ils quittèrent la maison qu'ils habitaient hors la porte de Paris pour rentrer dans la ville [2], et leur établissement contre le cimetière Saint-Antoine entraîna diverses complications avec la paroisse.

Bien que le vicaire perpétuel de cette époque portât le nom de Richard, comme l'abbé fondateur des églises nouvelles, et qu'un lien de parenté entre eux soit possible, les querelles ne furent pas longtemps assoupies.

En 1254 [3] elles éclatèrent de nouveau, parce qu'une excommunication, lancée par l'abbé contre certains habitants de Compiègne, était en droit contestée par les curés. Mais le prieur de Corbie, délégué comme arbitre par le pape Innocent IV, se prononça pour l'abbaye et consacra une fois de plus sa juridiction.

En 1287 fut rendu un arrêt reconnaissant que le prieur de Saint-Corneille avait droit de bailler seul par la ville l'extrême-onction [4].

En 1501 se produisit une affaire plus grave et les trois curés se trouvèrent excommuniés, pour avoir chanté dans

1. Déposés au greffe du tribunal. Avant que l'usage fut établi d'avoir des registres spéciaux, officiellement délivrés par le lieut[t] civ. et crim. du bailliage, les baptêmes faits pendant les octaves étaient constatés par une déclaration des prieur et sous-prieur pardevant les notaires royaux. On trouve quelques-unes de ces déclarations au greffe dans les premiers registres paroissiaux.

2. Chan. MOREL. *Les Nonnains de Compiègne*, Bulletin de la Société historique de Compiègne, t, XII, p. 343.

3. Chan. MOREL. *Cartulaire de Saint-Corneille*, t, II, p. 419.

4. Restitution d'un vol. des Olim, Ms. des actes du parlement, t. I, p. 403, nº 621, cité par DE MARSY.

les rues sans l'autorisation du monastère[1]. La mesure était d'ailleurs régulière ; car elle constituait la simple application d'un droit conféré par Jean VIII et ses successeurs[2] aux abbés de Saint-Corneille, pour la défense de leurs biens et de leurs privilèges.

En 1514, le curé de Saint-Antoine demanda et obtint la permission de faire une procession particulière[3] ; mais c'est là un fait isolé et qui ne permet de conclure à aucune atténuation des rigueurs primitives.

Le 6 avril 1599, une sentence fut rendue à Paris par les « requêtes du palais » contre Martin Havart, curé de Saint-Antoine. Elle fut confirmée par la cour du parlement le 22 février 1600[4]. Cependant peu après s'établit à Saint-Corneille la Congrégation de Saint-Maur et, soit qu'elle voulut à son avènement éteindre toute querelle, soit qu'elle n'espérât guère conserver des avantages de plus en plus surannés, les parties signèrent de nouveaux compromis les 14 et 25 novembre 1626[5].

Havart y est qualifié de « prêtre-curé de l'église et paroisse Saint-Antoine ». On lui concède le droit de donner les saintes huiles, de chanter aux enterrements et de faire des processions sur un espace convenu. Toutefois, en reconnaissance des droits de Saint-Corneille, il devra offrir chaque année à l'abbaye le jour de la Chandeleur un cierge d'une livre. Aucune concession n'est faite au sujet des enterrements. C'est aux moines qu'il appartient d'y présider et d'en fixer l'heure avec les familles.

Malheureusement les deux parties interprétèrent cet arrangement comme une victoire[6] et l'armistice fut court.

1. Ms. De Marsy. *Notes sur l'église Saint-Jacques*, p. 7.

2. Ch. Morel, op. cit., t. I, p. 44.

3. Ms. VDC, liasse non classée n° 9, pièce 3, p. 7.

4. Archives Comm. GG 40, n° 25 (Arrêt du grand Conseil) et Ms. VDC, liasse non classée n° 9, pièce 3, p. 9.

5. Ms. Dom Gillesson. T. II, f° 122, V. et Ms. VDC, liasse n. cl. n° 9, pièce 3, p. 10.

6. Ms. VDC, liasse n. cl. n° 9, pièce 3, p. 10.

Au fur et à mesure que les temps s'écoulaient, l'antique institution de Saint-Corneille devenait intolérable et, si elle survivait au milieu des ruines féodales qu'avait accumulées Louis XIII, elle n'en avait pas moins subi mainte atteinte dans ses prérogatives comme dans son prestige. C'est pourquoi, malgré la clairvoyante modération de l'abbé, la transaction ne fut pas durable. Le successeur de Havart, nommé Nicolas Perrin, en contesta immédiatement les termes, et il fallut aux religieux obtenir une commission en date du 19 mai 1637[1], par laquelle le curé était tenu de ratifier la convention du 14 novembre. Loin de s'y conformer, il en appela ; mais, le 3 avril 1640, les parties furent mises hors de cour[2] et de procès, parce que les magistrats estimèrent la cause déjà jugée[3].

C'était là pour Nicolas Perrin, comme pour son confrère de Saint-Jacques, une défaite indéniable et, pour terminer la querelle, ils durent signer le 15 février 1647 un nouveau compromis[4].

Les curés se reconnaissaient l'obligation d'assister à toutes les processions générales. Ils s'engageaient de plus à attendre les religieux à la porte des églises, pour encenser leur croix d'abord et eux ensuite, chaque fois qu'il plairait aux dits religieux de se rendre en corps à une paroisse. Les moines devaient prendre le pas aux enterrements. Qnand ils se rendraient en corps à une église, ce serait l'un d'eux qui, l'étole au cou, donnerait la bénédiction. Enfin, après plusieurs autres dispositions, toutes prises en faveur de Saint-Corneille, il fut encore décidé qu'un quart des offrandes faites aux paroisses appartiendrait à l'abbaye. Les curés obtenaient bien quelques satisfactions d'amour-propre, comme la reconnaissance de leur titre, une stalle dans le chœur de Saint-Corneille aux jours d'assem-

1. Arch. Comm. GG 40, n° 25.
2. Arch. Comm. GG 40, n° 25.
3. Arch. Comm. Liasse « pièces diverses », livret « Déclaration ou factum ».
4. Ms. VDC, liasse n. cl. n° 9, pièce 3, p. 15 et sq.

blée générale ; mais leur défaite cette fois était réelle, et ils seraient retombés peut-être plus profondément que jamais dans la dépendance des moines, si un événement d'importance capitale n'était survenu.

En 1655, Simon Legras, à la fois abbé de Saint-Corneille et évêque de Soissons, mourut. Le soin qu'on avait pris de réunir ces deux dignités sur la même tête indique bien la volonté de supprimer tout antagonisme entre elles. Toutefois ce n'était là qu'une étape et, puisque le siège abbatial devenait vacant, le pape Alexandre VII en décréta l'abolition. Il n'y avait plus du reste dans le couvent que 16 à 20 religieux sous la conduite d'un prieur [1] et, en 1655, sur la recommandation d'Anne d'Autriche, les droits et revenus de la mense furent transférés à l'abbaye du Val de Grâce. Dès lors, et conformément aux lettres de réunion données le 30 oct. 1656 [2], l'abbesse nomma non seulement à la cure, mais encore aux cinq chapellenies de Notre-Dame, de Saint-Michel, de Saint-Quentin, de la Vierge, de Saint-Léonard et de Saint-Christophe, que de pieux donateurs avaient fondées dans l'église Saint-Antoine [3].

Pour grand que fût le changement, les procès n'en furent pas arrêtés, et il existe aux archives de Saint-Antoine une assignation assez énigmatique lancée en 1657 par le chapitre d'Amiens. Les deux curés, et nommément Martin Havart, qui a déjà disparu depuis 27 ans, y sont invités à venir s'expliquer sur leurs manquements vis à vis du monastère. Ainsi les contestations continuèrent : mais de plus, soit que les religieuses devinssent la proie de quémandeurs puissants, soit qu'il leur fût impossible d'éviter à leurs ressortissants les maux inhérents à l'absentéisme, nous verrons que, d'autres façons encore, la paroisse perdit au change.

Il nous faut à présent retourner quelque peu en arrière,

1. GRAVES. *Annuaire de l'Oise 1850*, p. 108.

2. Ms. VDC, liasse n. cl. n° 9, pièce 4.

3. Abbé HOUILLIER. *Etat ecclésiastique et civil du dioc. de Soissons* (1783). Il en cite 5 seulement et omet la dernière.

pour examiner un litige d'espèce toute nouvelle, et qui constituait une phase imprévue de la lutte entamée depuis quatre siècles et demi.

On avait ressenti alors, comme de nos jours, le besoin de confier les prédications importantes à des hommes que n'absorbait pas l'administration d'une paroisse, et l'évêque de Soissons désignait chaque année un religieux pour prêcher l'avent et le carême aux deux paroisses de la ville. Les émoluments habituels du prédicateur étaient de 40 sols pour le carême et 32 sols pour l'avent[1] : mais, suivant le terme employé, on devait en plus « subvenir à ses nourritures[2] », ce qui constituait une dépense d'environ 60 livres, et quelquefois, sinon toujours, la ville lui offrait un dîner[3].

Malgré ce traitement, qui devait naturellement entraîner pour son bénéficiaire quelques obligations, les religieux désignés par l'autorité épiscopale avaient peu à peu abandonné les églises et, sans se déranger, prêchaient tranquillement dans la chapelle de leur monastère. En conséquence, et pour faire cesser cet abus, les curés adressèrent ensemble une supplique à Mgr de Soissons[4]. La réponse fut une ordonnance requête en date du 18 fév. 1642[5], par laquelle il était enjoint aux prédicateurs de prêcher alternativement une semaine dans chaque paroisse ; mais où on leur garantissait qu'il leur serait réservé toujours un local garni de pain et de vin pour s'y retirer avant comme après le sermon[6].

Soit que les ordres de l'évêque n'eussent jamais été exécutés, soit qu'ils fussent rapidement tombés en désuétude, il

1. Ms. de Marsy, liasse Saint-Jacques.
2. id. id. Copie de mandement du 24 av. 1658.
3. id. id. Copie de mandements de 1656 à 1660.
4. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 4.
Cette supplique porte, sous la signature du curé Nicolas Perrin, celle de Geoffroy, son successeur. Elle nous révèle ainsi qu'avant d'être curé de Saint-Antoine, ce dernier en était vicaire.
5. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 4.
6. Ms. de Marsy, liasse Saint-Jacques.

tenta de désigner comme prédicateur en 1650 un religieux minime étranger à Compiègne. Dans ce temps-là le patriotisme local était fort exclusif et ce fut aussitôt une protestation générale de tous les moines, des marguilliers et même des gouverneurs attournés. L'assemblée de l'hôtel de ville déclara s'opposer formellement aux prédications du père Valin[1], et ne disposer en outre d'aucun crédit pour obvier à l'absence certaine des offrandes. Cette résistance se renouvela encore en 1666 (18 déc.)[2] où l'évêque avait cru pouvoir désigner le père Maruc au lieu du père Vincent de Troie, que les marguilliers lui présentaient. Mais cette fois un arrêt de règlement du parlement de Paris[3] donna définitivement tort à l'évêque[4].

Ce n'était là d'ailleurs que des intermèdes, des incidents tout au plus intéressants par l'état d'esprit qu'ils révèlent ; mais qui n'arrêtaient pas la lutte éternelle entre les paroisses et Saint-Corneille. Celle-là était inéluctable. Sous d'apparentes querelles de moines elle constitue la marche de l'histoire, et devait fatalement se poursuivre à travers plusieurs siècles jusqu'à ce que le monastère féodal ait cédé le pas à la puissance quasi royale de l'évêque.

Suivant son développement naturel, et aidée par des mesures propices, la paroisse évoluait donc vers une personnalité plus forte. En 1648, une bulle d'Innocent X y fonda une confrérie du Saint-Sacrement[5]. Le fait est loin d'être banal, car les confréries de ce nom semblent avoir constitué une affiliation puissante. Enfin, en 1660, Charles de Bourbon, 84me évêque de Soissons, prescrivit de célébrer la

1. Arch. comm. GG 40, nos 17, 18, 19, 20, 21, 22.
2. Id. GG 40, n° 17.
3. Id. liasse « Recueil de pièces », n° 20 bleu (n° 28 rouge).
4. La lutte entre l'évêque et les curés était à ce moment descendue jusqu'aux brimades. Le 5 déc. 1666, un grand scandale eut lieu, avec constatation, citation, etc., parce qu'il venait d'être interdit aux curés de dire les offices, même les vêpres, autrement qu'à voix basse. (Arch. comm. GG 40, n° 23).
5. Arch. de la paroisse Saint-Antoine.

fête de Saint-Antoine et, pour y encourager les fidèles, attacha à cette solennité diverses indulgences[1].

Cependant, la suppression de l'abbé n'avait pas diminué les droits du monastère : les contestations résultant d'usages surannés s'accumulaient chaque jour, et le moindre incident devait fatalement renouveler la lutte. Ce fut le 11 mai 1672 qu'une atteinte à leurs prérogatives provoqua une assignation du curé Geoffroy par les moines de Saint-Corneille. Contrairement aux stipulations antérieures, le chantre Poullain avait évité de suivre une procession générale et s'était tenu obstinément dans l'église. Le mépris des obligations officielles était trop flagrant et, ne pouvant rejeter la réclamation du prieur, l'évêque passa avec lui une nouvelle transaction le 14 février 1674[2].

Les privilèges du monastère étaient maintenus. Dorénavant les mandements et ordonnances de l'évêché seraient adressés aux curés, et si l'on ajoutait courtoisement qu'ils leur parviendraient par l'intermédiaire du prieur, on stipulait en revanche qu'ils seraient exécutables dans l'intérieur du couvent et en toutes ses dépendances. Les processions générales, ainsi que les baptêmes à faire pendant les octaves de Pâques et de la Pentecôte restaient une prérogative de l'abbaye, et l'église Saint-Corneille conservait le titre d'église matrice et principale de la ville. Enfin, quand les évêques voudraient venir à Compiègne, il était convenu qu'ils pénétreraient en habits pontificaux et avec toutes les marques de leur dignité dans Saint-Corneille et que, s'il leur plaisait d'y officier, les moines leur fourniraient le personnel nécessaire.

Cette transaction fut confirmée, le 19 mars 1676, par un très intéressant arrêt du grand Conseil[3]. Basant le jugement sur tous les litiges intervenus depuis 77 ans, il mentionne 60 requêtes, citations, appels, arrêts, sentences, confirma-

1. Arch. de la paroisse Saint-Antoine.

2. Arch. comm. GG 40, n° 24.

3. Arch. comm. GG 40, n° 25. Voyez pièce justificative n° 2.

tions, transactions, concernant exclusivement les rapports de Saint-Antoine avec l'abbaye ; car, d'autres côtés, la paroisse soutenait encore maint procès ; et l'inextricable jargon de l'ancienne procédure n'arrive pas à masquer l'acuité d'une lutte, qui dut laisser peu de tranquillité à nos concitoyens d'autrefois.

L'arrêt du grand-conseil condamnait donc définitivement les prétentions des curés ; mais, en consacrant l'arrangement de février 1674, il infligeait en même temps au prieur une irrémédiable défaite. Elle était inévitable et, si le chef du monastère avait consenti librement de tels abandons, s'il avait, après une lutte de 840 ans, souffert la mainmise de l'évêque sur sa maison, c'est qu'il savait d'avance l'issue de toute contestation à cet égard. Les organisations religieuse, politique et sociale d'un pays ne peuvent se disjoindre, et les moines de Louis le Jeune n'étaient pas faits pour vivre au siècle de Louis XIV.

La lutte commune contre Saint-Corneille n'empêchait pas les églises de Saint-Antoine et de Saint-Jacques d'avoir parfois entre elles quelques difficultés. En 1599, le prieur leur avait servi d'arbitre [1]. En 1695, des contestations nouvelles s'élevèrent ; puis d'autres encore en 1707, en 1715 ; et enfin les deux curés, en 1776, réclamèrent ensemble contre l'Hôtel-Dieu [2]. Mais c'étaient là de simples querelles d'intérêt ne masquant aucune prétention, car la tradition reconnaissait une ancienneté égale aux deux églises [3] et, si au sortir d'un règne où les discussions de préséance avaient rempli le monde de leur bruit, le curé de Saint-Jacques éprouva un jour quelque ambition, elle dut s'éteindre aussitôt. Le 14 mars 1727, Mgr l'évêque de Soissons fit en

1. Ms. de Marsy.

2. id.

3. Ms. Dom Gillesson, t. II, f° 124. Ce n'est pourtant pas, comme le dit ici Dom Gillesson « pour se rendre un honneur mutuel » que les curés partageaient également entre leurs églises le temps des prédicateurs : mais bien, comme nous l'avons vu, par ordre, et pour se conformer à l'ordonnance-requête du 18 fév. 1642.

effet imprimer une ordonnance d'après laquelle les deux paroisses prendraient le pas alternativement, l'une sur l'autre, d'année en année[1].

Mais si les questions d'intérêt privé sortent des grands mouvements de l'histoire et ne reflètent pas tout une évolution sociale, elles renferment souvent des traits de mœurs qui jettent une lueur extraordinaire sur la mentalité d'une époque. C'est pourquoi nous nous reprocherions de ne pas raconter la querelle survenue en 1700 entre les deux paroisses.

Comme nous l'avons vu, la limite qui leur avait été assignée dans l'origine partait du pont. Mais de qui relevait le garde dont la demeure s'établissait en travers de l'entrée ? En 1700, la femme Soret étant malade, le curé de Saint-Jacques crut le moment venu de trancher la question et expédia vivement son vicaire lui porter l'Extrême-onction. Cependant le curé de Saint-Antoine avait été plus diligent encore et s'occupait en ce moment même de l'administrer. Il y eut rencontre : et le malheureux vicaire dut s'en aller avec une verte semonce. Dans cette précipitation intempestive, les deux parties n'avaient oublié qu'une chose, c'était de s'éclairer sur la gravité du cas ; car la patiente ne mourut pas. Pour se maintenir en rapport avec la maison, les deux curés y envoyèrent chaque dimanche l'eau bénite : puis ils s'efforcèrent d'endoctriner la bonne femme chacun de son côté, si bien qu'un jour elle devint folle et se précipita dans l'Oise[2]. Comme le corps ne franchit pas le pont, elle fut tirée sur la rive de Saint-Jacques et, après des contestations violentes, inhumée dans cette paroisse. L'histoire se serait certainement terminée là avec un curé moins combattif que Jean Le Moyne ; mais celui-ci, pour avoir le

1. Arch. de Saint-Antoine.

2. L'Oise n'appartenait à l'abbaye qu'au point de vue seigneurial. Les fieffés relevaient personnellement de la paroisse du Crucifix (Saint-Corneille), mais c'était une paroisse sans territoire. (Arch. comm. GG 40, n° 24, parag. XIV.)

dernier mot, fit promptement remarier le veuf dans l'église Saint-Antoine[1].

Peu après, une autre contestation naquit à propos d'une langue de terre située près de la route de Pierrefonds : mais la limite avait été assez nettement tracée pour défier les mauvaises volontés et le temps lui-même.

S'il se présentait au cours de ces luttes quelques phases un peu gaies, elles ne suffisent pas à rendre un compte exact de l'esprit de nos pères ; car leurs âmes étaient austères et leur ambiance souvent macabre. Dans l'église même, tout un monde de trépassés dormait sous les dalles où s'agenouillaient les vivants. Aux offices, on priait parfois près d'une pierre descellée, qui semblait une porte ouverte sur l'autre vie. Puis, à l'issue d'une cérémonie, souvent des vêpres[2], c'est-à-dire la nuit si l'on était en hiver, trois ou quatre témoins regardaient descendre un cercueil à la lueur des torches, pendant que le curé psalmodiait dans la nef déserte les prières des morts. Peut-on imaginer un spectacle plus shakespearien, et se figurer exactement la religion des hommes auxquels il était familier !

Leur caractère n'en sortait pas en tous cas exagérément assoupli, de sorte que, par une déplorable fatalité, qu'on réveille le passé d'une paroisse ou celui d'une nation, l'histoire des hommes est simplement celle de leurs discordes. Nous avons vu avec quelle indépendance les paroissiens savaient résister à leur évêque, que sera-ce lorsqu'il s'agira du curé ?

En 1688, fut nommé à Saint-Antoine Jean Le Moyne, homme combattif à l'excès, et qui, au dire de Mgr Brulart de Sillery, ruina sa fabrique à force de plaidailler toujours[3]. Il faut reconnaître pourtant à sa décharge que le changement de maître avait été plutôt funeste aux églises de Compiègne. L'abbesse du Val de Grâce ne s'inquiétait même

1. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 25, f° 183.
2. Reg. paroissiaux du greffe. Cette description résulte de nombreux enregistrements d'inhumation.
3. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 25.

pas de leur laisser le nécessaire et, suivant un factum rédigé par le curé de Saint-Antoine en 1674, il n'y avait plus de vicaires dans sa paroisse, parce que les fondations destinées à les défrayer étaient données aux aumôniers de ces dames[1].

De quelque côté que fussent les torts, il est certain qu'à la nomination de Jean Le Moyne correspond une période profondément troublée. A peine fut-il installé que les procès recommencèrent en tous sens. La mort du curé de Saint-Jacques, l'accord survenu avec les dames du Val de Grâce le 19 juillet 1691, renouvelé le 24 juillet 1715 et confirmé par arrêt du grand-conseil le 1er mars 1717[2], le procès perdu en 1726 contre les mêmes dames du Val de Grâce[3], réglèrent bien quelques contestations sur les dîmes et les redevances, mais les querelles les plus intéressantes par la mentalité qu'elles révèlent sont celles qui se produisirent dans l'intérieur même de l'église.

L'époque était aux préséances et, tandis que les ducs et le parlement s'occupaient à l'affaire du bonnet[4], que les ambassadeurs étrangers refusaient d'accompagner le roi à Compiègne parce qu'il leur déniait la distinction du « pour »[5], les marguilliers se mirent en tête un jour d'être salués les premiers par les prédicateurs et d'asseoir leur président à la première place dans le banc d'œuvre.

Tout petit prince a des ambassadeurs :
Tout marquis veut avoir des pages.

Une aussi folle prétention porte en elle-même sa date : mais plus extraordinaire fut le bruit qu'elle causa. Etant

1. L. de Ballyhier. *Compiègne histor. et monumental*, p. 78.
2. Arch. Saint-Antoine.
3. Ms. Auger VDC, n° 44, p. 18.
4. Commencée sous Louis XIV, continuée sous le Régent. Il s'agissait de savoir si le 1er président devait se découvrir en prenant l'avis des pairs, et si ceux-ci devaient opiner avant les présidents à mortier.
5. Cette distinction réservée aux princes étrangers, consistait à écrire à la craie sur leur logement « Pour Mr un tel » au lieu de « Mr un tel » tout court.

dans l'église, les marguilliers répondirent au salut du prédicateur en se couvrant la tête, sous prétexte qu'ils n'acceptaient pas le second salut ; puis, de plus en plus irrités, ils saisirent le curé et le chassèrent du banc d'œuvre. Pour comble, l'évêque, qui détestait et méprisait Jean Le Moyne[1], lui donna tort : l'official fit de même, et ce fut seulement en 1691 que la cour métropolitaine de Reims cassa ces jugements et remit les choses au point.

Cette fois, ce fut un trouble indescriptible. Les marguilliers, furieux, empêchèrent de sonner le sermon, troublèrent les offices : ce fut un chassé-croisé d'assignations entre eux, le curé, le chapitre, l'évêque, sans compter les autres procès qui d'autre part suivaient leur cours. Il fallut que Madame la maréchale de Humières[2] vint à Compiègne, prit le bras du curé pour le réinstaller dans son banc, et lui fit en sa présence donner le premier salut.

En considérant l'inimitié invraisemblable dont fut l'objet Jean Le Moyne, on est obligé, comme Monseigneur de Soissons, de lui en attribuer la cause. En 1724, on refusa contre tout droit de lui payer son revenu et, comme l'assemblée de la fabrique se tenait alors dans l'église, que le public y pouvait venir et ne se privait pas toujours d'y manifester, il se produisit dans la nef même une vraie sédition. Le tumulte fut tel que pendant plusieurs années on en parla sous le nom du « vacarme de Saint-Antoine ». Du reste, tout règlement de la discussion était impossible : lorsque le curé se rendait chez les juges du bailliage, à tour de rôle tous étaient absents et, pour recouvrer son dû, il lui fallut obtenir un jugement de la cour, 1726[3].

L'impartialité oblige d'autre part à convenir que les marguilliers étaient des hommes bien singuliers, et nous devons espérer qu'alors on ne les choisissait pas parmi les plus res-

1. Ms. Auger VDC, n° 44, p. 25.

2. Le maréchal de Humières, créé duc en 1690. Parmi toutes ses dignités figurent celles de gouvr de Lille et gouvernr de Compiègne. La duchesse de Humières dont il est ici question était La Châtre.

3. Ms. Auger VDC, n° 44, p. 17.

pectables de la paroisse. En 1722, le curé les accuse en effet dans un mémoire de vendre les chartes et titres de l'église pour faire argent du parchemin, d'échanger les espèces sonnantes contre des rentes hypothétiques, ou de prêter de grosses sommes à des insolvables, d'avoir majoré certaines dépenses sur les registres et même « d'avoir pris de l'argent pour améliorer leurs propres affaires »[1].

Comme on le voit, le désordre était à son comble. Les vicaires et diacres fuyaient la paroisse et le calme revint seulement en 1737, à la mort de Jean Le Moyne.

Toutes ces dissensions intimes et même une autre folle querelle de préséance contre Mr de Guéroult-Daublay, porte-étendard aux gendarmes de la garde[2], n'empêchèrent pas la grande lutte contre le monastère d'évoluer toujours et d'accuser à chaque étape une diminution de sa puissance.

Le 14 mars 1725, une ordonnance royale réduit les prérogatives des bénédictins qui se disaient curés primitifs des paroisses.

En 1726, une déclaration royale exempte les fabriques « de payer à Saint-Corneille la livre de bougies qu'elle payait en devant »[3].

Le 2 juillet 1730, Monseigneur de Soissons ordonne que les bateaux bénits sur l'Oise le soient par le curé duquel dépend l'armateur, chaque fois que ce dernier ne réclamera pas l'intervention de Saint-Corneille. Les moines n'assisteront plus à aucun enterrement dans les paroisses, sauf quand il y aura convoi avec invitation générale. « Alors, dit le règlement, les religieux chanteront jusqu'à la porte de l'église et là le curé prendra le pas et marchera le deuil »[4]. Un seul enfant de chaque paroisse sera dorénavant baptisé à Saint-Corneille pendant les octaves[5].

1. Ms. Auger VDC, nº 44, p. 13.
2. Ms. Auger VDC, nº 44, fºs 391 sq., 405 sq., 407 sq., 409 sq., 421 sq.
3. Arch. comm. GG 40, nº 26, parag. XIII.
4. Arch. comm. GG 40, nº 26, parag. XII.
5. Les registres spéciaux pour les octaves n'en continuent pas moins à être tenus à Saint-Corneille jusqu'à la Révolution, et il faut croire que l'ancien privilège ne déplaisait pas aux paroissiens, car plusieurs enfants y sont généralement inscrits chaque année.

Ainsi à Compiègne, comme partout ailleurs, les curés devenaient les maîtres chez eux : mais ils l'avaient été toujours sous certains rapports et l'un d'eux, nommé Duquesnoy, en abusa pour commettre des actes de vandalisme. Il envoya à la fonte la vieille horloge du portail[1]. Puis, trouvant sans doute l'édifice trop obscur, ce prêtre fit enlever le jubé, blanchir et regratter les murs, « mettre à jour tout le vitrage qui était bouché de dessins en pierre et de vitrages en couleur[2] ». Il fit supprimer les statues, rabaisser le clocher et enfin, pour que tout fut bien neuf, il résolut de s'attaquer à ces vieux bancs patinés par l'âge et où les générations s'étaient agenouillées.

La manière dont il s'y prit pour exécuter son dessein est du reste plus intéressante que le fait lui-même.

Le 22 mars 1768, la fabrique fut assemblée dans l'église : mais, inquiet sur les conséquences ultérieures de sa réforme, le curé avait pris la précaution d'adjoindre au Conseil plusieurs notables. L'entente ne se fit pas sans peine. Mr Potier, procureur du roi, déclara d'abord qu'en sa qualité de paroissien il s'opposait à la mesure, puis enfin qu'il accepterait l'opinion générale. Bref, après de vives discussions, le curé réussit vers les quatre heures du soir à faire triompher sa cause.

Pendant ce temps quelques personnes étaient venues aux nouvelles et bientôt la foule envahit l'église. Elle était grondante et tumultueuse et une immense rumeur bourdonnait sous les voûtes, où retentit tout à coup le bruit du marteau. C'était le bedeau qui s'attaquait au banc du procureur du bailliage et l'emportait chez lui[3]. Duquesnoy savait déjà au XVIIIe siècle comment se conquièrent les

1. Ms. Leré.

2. Ces diverses mesures étaient à cette époque fort en vogue et N.-D. de Paris subit également l'enlèvement du jubé et des vitraux, ainsi que le badigeonnage intérieur. Cf. Marcel Aubert. N.-D. de Paris.

3. Nous respectons ici l'amphibologie du ms : mais il est probable que le bailli avait abandonné son banc au bedeau.

suffrages. Pour vaincre l'opposition, il avait suggéré tout simplement que chaque famille emportât son banc et aussitôt, pour ce mince avantage, les opinions avaient tourné.

On courut chercher des menuisiers : On démonta ; on déménagea. Ce fut une foire, un marché, jusqu'à ce que les paroissiens eux-mêmes s'arrêtassent ébahis devant cette nef grandie et rendue plus majestueuse encore par sa nudité. On accourait la voir des pays environnants et Duquesnoy, malgré les dégâts énormes causés au pavement, était probablement fier de son œuvre [1].

Nous devons observer au surplus qu'il avait, en bravant le mécontentement de ses paroissiens, accompli presque un acte d'autorité. Sa conduite, qui n'eût pas été possible aux temps primitifs, nous révèle l'importance acquise par les curés de Compiègne dans leurs églises, nous pourrions même dire dans leurs paroisses et, à ce point de vue, rien n'est plus instructif que la cérémonie d'installation de Jean Thibaux le 10 août 1784 [2].

Après avoir employé plusieurs jours à faire les visites d'usage et s'être présenté chez les principaux notables de la ville, le nouveau titulaire partit pour Béthisy, où résidait le doyen. Il le pria à la solennité et en fixa avec lui la date au 10 août.

Le presbytère était encore occupé par la famille du défunt : c'est donc chez le vicaire qu'on alla processionnellement chercher Thibaux, et il sortit immédiatement, accompagné du doyen, de son confrère le curé de Saint-Jacques et de nombreux ecclésiastiques séculiers et réguliers. Le chœur était superbement paré : les quatre cloches sonnaient à toute volée : les orgues jouaient, et l'air retentissait du bruit des tambours, des violons et autres instruments de la ville. Une foule serrée entourait et rem-

1. Ms. Auger VDC, nº 44, pièce 45. — Le 1er av. 1768 les chaises furent données à bail pour 600 livres à un nommé Bacon.

2. Ms. Auger VDC, nº 44, pièce 49.

plissait l'église, où le cortège pénétra par le grand portail. Là le doyen et le récipiendaire revêtirent l'étole et Jean Thibaux, donnant l'aspersion de droite et de gauche, s'avança jusqu'à l'autel. Il le baisa, mit la main sur le missel, ouvrit le tabernacle et bénit le peuple avec le saint ciboire sans qu'un seul instant s'arrêtât le bruit des cloches, des orgues et des musiques. Il fut conduit de là jusqu'au banc d'œuvre, puis à la chaire, dont il foula la première marche, pour revenir encore au banc d'œuvre, où le doyen lut à haute voix l'acte de prise de possession et le lui fit signer. Après cela, le curé salua dans leurs places le lieutenant-général du bailliage, le procureur du roi et les personnages ecclésiastiques « de considération et distinction » : enfin il s'agenouilla un instant dans le chœur et sortit de l'église, toujours en grande pompe, au bruit ininterrompu des cloches et des instruments, pour gagner le cimetière.

Dans les rues étroites se pressait une foule de tous les âges et de toutes les conditions, à travers laquelle le curé s'avançait lentement en saluant de droite et de gauche, ce qui, dit la chronique, fut fort remarqué. Les enfants de l'école de la charité de Saint-Antoine poussèrent des vivats, auxquels Jean Thibaux répondit en jetant des dragées et de l'argent et en faisant largesses.

Enfin la solennité prit fin et le curé, reconduit chez son vicaire, y entra en saluant le clergé pour le remercier. Sa journée n'était pas terminée d'ailleurs ; car, après avoir offert à trente personnes une collation qualifiée de très splendide et très honnête, il fit des libéralités à tout le personnel secondaire de l'église, sans oublier la loueuse de chaises. Il dut ensuite renouveler ses visites aux notables et, pour mériter de ses contemporains le titre si recherché d' « homme sensible », se rendit avec ses deux vicaires dans les maisons des pauvres. L'histoire ajoute que ceux-ci, émus de tant d'honneur, avaient de leur mieux nettoyé et orné leurs ménages.

On croirait en vérité assister à l'entrée du roi de France

dans quelqu'une de ses bonnes villes et, pendant ce temps, à quelques pas de ce triomphe, les quatre ou cinq derniers moines de Saint-Corneille se morfondaient dans l'abbaye déserte, entre les murs altiers qui disaient leur antique splendeur. Le temps, qui ne respecte rien, allait du reste bientôt réduire les uns comme les autres sous sa faux égalitaire et, le 13 fév. 1791[1], à l'issue de la grand'messe, deux délégués du conseil général de la commune se présentèrent à Saint-Antoine.

Ils sommèrent le curé de lire tout haut en présence des fidèles l'instruction sur la constitution civile du clergé : puis, comme il s'y refusait, ils le lurent eux-mêmes. Mais dès lors la signature de Jean Thibaux devient rare. Claude Thiennard Desjardins, « vicaire de la ci-devant paroisse Saint-Antoine », signe seul avec les agents municipaux un procès-verbal d'inhumation le 16 oct. 1791 : puis, dans les mêmes conditions, un procès-verbal de mariage le 28 messidor an II. Enfin le nom de Jean Thibaux apparaît encore le 24 janv., le 27 mai et le 19 oct. 1792 : mais pour la dernière fois ; car ce seront dorénavant les sans-culottes qui tiendront ses registres et y inscriront les premiers divorces. (10 déc. 1792.)

En 1791, la paroisse Saint-Antoine comptait 570 feux et 2.000 communiants[2]. Supposant probablement que Saint-Jacques n'en avait pas davantage, l'autorité révolutionnaire voulut fermer l'église ; car la loi n'en accordait désormais plus qu'une aux villes au-dessous de 6.000 âmes. Le conseil général de la commune fit observer aussitôt qu'à Compiègne la population dépassait ce chiffre, et Saint-Antoine vécut encore quelque temps.

Le 18 mai 1793, la municipalité interdit aux prêtres de sonner les cloches, puis, bientôt, le culte fut supprimé à travers toute la France. Alors la pauvre église, après avoir subi les insultes et le vandalisme de la canaille, fut louée

1. L. de Ballyhier. *Compiègne hist. et monumental.*

2. Emmanuel Woillez. *Répertoire archéol. du dép. de l'Oise.*

par un marchand. Cet homme, nommé Couët[1], y emmagasina ses fourrages. Le va et vient des marchandises dégrada les murailles, et les lourdes voitures éventrèrent les tombeaux. Heureusement que, depuis la déclaration royale du 10 mars 1776[2], on n'enterrait plus dans les églises; mais bien des cendres furent jetées au vent et d'autres ravages commis. Il n'est pas exact toutefois que la populace ait saccagé les vitraux : comme nous l'avons vu précédemment, il n'y en avait déjà plus[3].

Officiellement les paroisses avaient disparu : mais, comme l'organisation sociale ne s'improvise pas, l'administration révolutionnaire s'était glissée dans la défroque de ses victimes et avait, pour les enregistrements de l'état civil, maintenu l'ancienne division religieuse de Compiègne. Pour sauver le principe, les mots étaient changés : au lieu de *paroisse*, on disait *section*, et deux points cardinaux remplaçaient les antiques patrons. Le territoire de Saint-Antoine formait en conséquence la section du midi[4].

Cependant le désordre et les mesures qui l'accompagnent n'ont qu'un temps, et la loi du 11 Prairial an III autorisa la réouverture des églises.

Malgré l'égalité théorique entre les deux paroisses, l'une, celle de Saint-Jacques, s'était continuellement accrue, tandis que l'autre réussissait tout au plus à rester stationnaire et, si Saint-Antoine avait connu au temps de Saint-Louis l'épithète de paroisse royale, le titre en était depuis longtemps, au moins depuis Louis XIV, acquis à Saint-Jacques. Tout naturellement l'église la plus importante fut la pre-

1. Ms. Leré. Liasse Saint-Ant., chapitre « Mobilier du chœur ». Leré a connu Couët.

2. Arch. communales DD. 23 « Déclaration du roi..... » et « A Mgr Amelot, ministre secrét^{re} d'Etat ».

3. Voy. plus haut les actes de vandalisme commis par le curé Duquesnoy.

4. L'identité des sections avec les paroisses ressort de la pétition adressée par la seule section du midi, en l'an III, pour la réouverture de Saint-Antoine, et dont il est question plus loin.

mière rendue au culte : mais les habitants de la section du midi adressèrent une pétition et elle fut agréée par le directeur du district le 2 Fructidor an III[1]. En conséquence, Couët évacua l'édifice le 20 Fructidor et, le 26 du même mois, une commission s'y transporta pour dresser un état des lieux[2]. Des travaux extrêmement urgents furent pratiqués aussitôt, et le culte reprit sous la direction de l'ancien curé Jean Thibaux[3].

Il y avait loin de son installation triomphale à cette rentrée presque furtive ; loin des anciennes splendeurs à la misère du jour et, comme pour que la déchéance fût plus grande, son église n'était plus même une paroisse, mais une succursale. Peu à peu cependant l'ancien ordre renaissait. En exécution des arrêts rendus par les consuls le 7 Thermidor an XI et, par le préfet de l'Oise, le 10 Brumaire an XII, la fabrique fut rétablie à Saint-Antoine à compter du 3 Nivôse de la même année et, le vendredi 8, Jean Thibaux[4] eut la satisfaction de signer le procès-verbal de la première séance. La paroisse faisait partie dorénavant du diocèse d'Amiens, en attendant qu'un décret de 1822[5] la fit passer dans celui nouvellement rétabli de Beauvais.

Il était réservé à Mr l'abbé Bourgeois[6] de rendre à Saint-Antoine son existence paroissiale. Le 26 novembre 1826, le roi Charles X érigea l'église succursale en cure de 2e classe,

1. Arch. paroisse Saint-Antoine, liasse « Pièces historiques ». Extrait du reg. des délibérations du Conseil général de la commune.

2. Arch. paroisse Saint-Antoine, liasse « Pièces historiques ». Extrait du reg. des délibérations du Conseil général de la commune.

3. Il n'est écrit nulle part que ce soit le même Jean Thibaux : nous avons cru pouvoir l'admettre jusqu'à preuve contraire. Les signatures sont du reste identiques.

4. A cette époque le curé de Saint-Jacques s'appelait Thiébaud. Il y a donc lieu de se garder des confusions, d'autant plus que Thibaux est écrit souvent avec un d final.

5. Communication obtenue de l'évêché.

6. Quelques années plus tard un prêtre du même nom devint curé de Saint-Jacques. Encore une confusion à éviter.

et le traitement du curé fut inscrit à la charge du trésor à dater du 1er janvier 1827[1].

Dès lors la paroisse peut compter parmi les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, jusqu'aux spoliations que vous connaissez tous. Mais nous n'en parlerons pas ; car nous avons pour toutes les époques évité d'abord les questions financières. Tout le monde sait combien les ressources des fabriques étaient variables, et la complexité de leur étude ne paraît pas en rapport avec l'intérêt qu'elle présente[2].



CACHET DE LA PAROISSE SAINT-ANTOINE EN 1832[3].

1. Arch. de la paroisse Saint-Antoine, liasse « Pièces historiques ».

2. Nous n'avons pas non plus parlé des assemblées de charité établies dans chaque paroisse et qui relèvent de l'histoire de la bienfaisance.

3. Le lion symbolise ici le désert où vécut saint Antoine ; de même qu'on l'a donné comme attribut à saint Marc afin de rappeler le début de son évangile où est citée : « La voix qui clame dans le désert ».

Les Curés de Saint-Antoine.

Sauf pour ceux où est indiqué de façon précise le quantième du mois, nous n'avons pu que relever les dates extrêmes auxquelles leurs noms ont figuré, et nous n'avons tenu compte de la première que lorsqu'elle était accompagnée de la mention « curé de Saint-Antoine ». Cette méthode explique pourquoi deux titulaires successifs sont parfois séparés par un intervalle plus apparent que réel.

...... 1202 .... Laurent[1].
1224/5 — † 1229/30 au plus tard, Jehan[2].
...... 1245 .... Richard[3].
....
....
...... 1554 — juin 1556, Payard[4].
Août 1556 — avril 1559, J.-B. Huin[5].
Nov. 1561 — mai 1578, Lugle de La Morlière[6].
Mai 1579 — 1583, F. Sulfart ?[7].
Mai 1585 — mars 1590, Jehan Quelin[8].
Juillet 1591 — 1629, Martin Havart[9] résigne[10] en faveur de Nicolas Perrin.

1. Chan. Morel. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille*, t. I, p. 374.

2. Chan. Morel. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille*, t. II, p. 48 et t. II, p. 81. Pour que les exécuteurs testamentaires aient livré le legs de Jehan le 17 janv. 1230/1 il faut au moins qu'il soit mort en 1229/30. C'est donc par erreur que Dom Gillesson, t. II, p. 31, nomme ce curé comme vivant en 1236.

3. Chan. Morel. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille*, t. II, p. 298.

4. Arch. comm. GG 17. La date finale est au f° 10 verso.

5. id. GG 17, f°s 11 et 17 (lecture incertaine).

6. id. GG 18, couverture et GG 22 petit registre n° 3 et GG 20 avant f° 17.

7. Arch. comm. GG 20, f° 33 v° et suivants.

8. — GG 17, f° 22 et 38 v°.

9. — GG 17, f° 45 et GG 26.

10. Ms. VDC, liasse n. cl. n° 9, pièce 3, p. 10.

10 sept. 1630 — juin 1664, Nicolas Perrin[1].
5 août 1665 — 15 juil[t] 1688, Jean Geoffroy[2]. En 1642, il est vicaire de Saint-Antoine.
Oct. 1688 — † 17 fév. 1737, Jean Le Moyne meurt à 72 ans, curé pendant 48 ans et 4 mois[3].
1737 — † 13 juil[t] 1754, François de Salles Alexandre Le Moyne[4].
Sept. 1754 — † 28 juin 1784, Maurice Lefebvre Duquesnoy[5].
2 juil[t] 1784 — † 27 oct. 1819, Jean-François Thibaux, anc. vic. de Saint-Jacques[6].
1[er] janv. 1820 — † 18 août 1828, Jean-Baptiste-Louis Bourgeois[7].
23 août 1828 — 28 oct. 1842, Jean-Baptiste-Amand Auger, démission[re]. † à Paris, 3 déc. 1854[8].
6 nov. 1842 — 1[er] mars 1857, Lozime-Apollinaire Obry, démission[re][9].
1[er] mai 1857 — † 15 mai 1872, Louis-Charles-Amédée Dupont[10].

1. Arch. comm. GG 26. Sur la garde du reg. et GG 25 avant-dernier f° et reg. paroissiaux du greffe.

2. Reg. paroissiaux du greffe et Ms. Leré, liasse Saint-Antoine, pierres tombales.

3. Reg. paroissiaux du greffe et arch. de Saint-Antoine « Déclaration à l'assemblée générale du clergé de France ».

4. Arch. de la paroisse Saint-Antoine, liasse « Pièces historiques » et reg. paroissiaux du greffe « Déclaration que donne... ».

Les signatures des deux Le Moyne sont identiques et induiraient en erreur sans l'inscription du 17 fév. 1737.

5. Reg. paroissiaux du greffe et Ms. VDC, n° 44, pièce 49, n° 461.

6. Ms. Auger. VDC n° 44, pièce 49, f° 464 v° et reg. de l'état-civil et arch. de Saint-Antoine.

7. Communication obtenue de l'évêché.

8. Communication obtenue de l'évêché et reg. de l'état-civil art. « réception de corps ».

9. Communication obtenue de l'évêché et reg. des délibérations du Conseil de fabrique.

10. Reg. délibérations du Conseil de fabrique et communication de M. le chan. Morel d'après l'ordo.

17 juil[t] 1872 — 11 juil[t] 1886, Victor-Lucien-Sulpice Lecot[1] devenu évêque de Dijon 11 juil[t] 86, archevêque de Bordeaux 4 juin 90, cardinal 12 juin 93. † 19 déc. 1908.
25 août 1886 — † 8 déc. 1889, Louis-Alfred Gordière[2].
1[er] fév. 1890 — † 19 oct. 1898, Octave-Pierre Doë de Maindreville[3].
11 déc. 1898 — † 22 janv. 1908, Emile-Auguste-Hector Mazeran[4] (inhumé à Nîmes).
2 fév. 1908, Louis-Gustave Broissart[5].

Nous ne saurions toutefois présenter cette liste sans la faire suivre de quelques commentaires.

Elle présente après Richard une lacune d'environ 200 ans, que les documents à notre disposition ne nous ont pas permis de combler, mais qui disparaîtra sans doute au fur et à mesure que sera publié le Cartulaire de Saint-Corneille, et c'est seulement à partir de 1554 qu'elle paraît complète.

Une légère incertitude plane sur le nom de Sulfart; car, après Lugle de la Morlière, et pendant sept ans, aucun prêtre n'est plus désigné expressément comme curé de la paroisse. Une vacance aussi longue n'est guère probable et, d'autre part, la signature de Sulfart persiste seule d'une façon suivie au milieu des autres qui changent. Nous avons donc cru devoir retenir son nom parce que, à défaut de preuves, des présomptions sérieuses nous l'imposaient; mais un point d'interrogation reste nécessaire.

D'autres problèmes assez délicats se sont présentés pour Martin Havart. En effet, bien que nous sachions le jour exact de l'arrivée de son successeur, 10 sept. 1630, nous

1. Communication de l'évêché.

2. Reg. délibérations Conseil de fabrique et comm. de M. le chan. Morel d'après l'ordo.

3. Reg. délibérations Conseil de fabrique et comm. de M. le chan. Morel d'après l'ordo.

4. Reg. délibérations Conseil de fabrique et reg. état-civil.

5. D'après la propre communication écrite du curé M. Broissart.

avons la surprise de voir Martin Havart qualifié curé de Saint-Antoine dans un acte authentique, qui l'assigne à comparaître devant le chapitre d'Amiens, en 1657 [1]. Tous les autres actes non moins authentiques de l'époque donnent ce titre à Nicolas Perrin : Déclaration des moines de Saint-Corneille par devant les notaires royaux de Compiègne [2] : Commission obtenue en 1637 par les dits religieux [3] : délivrance des registres paroissiaux par le lieutenant civil et criminel du bailliage : inscriptions faites de la main même du curé : toutes ces pièces sont d'accord. Enfin, ce qui achève de rendre l'assignation incompréhensible, c'est que Havart, parti depuis 27 ans, après 38 ans d'exercice, ne peut pas avoir été éternel. On en douterait bien un instant : car, pour augmenter la confusion, son nom reparaît bientôt avec persistance sur les registres : mais l'écriture est cette fois différente et appartient évidemment à un vicaire, son homonyme.

Pour expliquer l'assignation, il faut peut-être supposer que le chapitre d'Amiens exerçait son arbitrage sur un litige très ancien, et sans savoir que depuis 27 ans le vieux curé n'était plus là. On ne peut émettre à ce sujet que des hypothèses; mais, comme il y a là une source d'erreur, nous avons cru devoir mettre une telle anomalie en évidence.

Quant à J. Geoffroy, sa pierre tombale portait une inscription que nous donne Leré [4]. Mais l'année a été mal relevée, probablement à cause de l'usure. De plus la phrase « *pastor hujus ecclesiæ quam annos triginta quatuor... rexit* » nécessite une explication. Jean Geoffroy n'a pas été curé

1. Arch. de Saint-Antoine. Plusieurs auteurs ont été trompés par cette pièce parce qu'ils ne possédaient pas la liste des curés.

2. Reg. paroissiaux du greffe, 1630-1664. On y trouve une déclaration du prieur au sujet des baptêmes faits à Saint-Corneille par les curés pendant les Octaves. Ces déclarations ont précédé la délivrance des registres.

3. GG. 40, n° 25.

4. Ms. Leré. Liasse Saint-Antoine, pierres tombales.

34 ans, mais si l'on compte ses années de vicariat à Saint-Antoine, on arrive précisément à ce chiffre, de sorte qu'il n'y a pas de contradiction réelle entre l'épitaphe et les sources dont nous avons fait usage.

LÉGENDE

Les noms anciens sont écrits en italique, et les modernes en romain.

BAS CÔTÉ DE LA NEF A DROITE EN ENTRANT

1. *Saint Sépulchre*. N.-D. des Sept Douleurs.
2. *Fonts baptismaux*.
3. *Saint Charles* et *saint Quentin*.
4. *La Vierge, sainte Marie, N.-D. de Consolation, N.-D. de Pitié, la Compassion*. Ou bien *sainte Anne*.
5. *Même alternative qu'à la chapelle 4*. Saint Antoine de Padoue.
6. *Saint Gond*.
7. *Saints Crépin* et *Crépinien*. Au XVIIIme siècle, *sacristie*. N.-D. de Lourdes.

BAS CÔTÉ DE LA NEF A GAUCHE EN ENTRANT

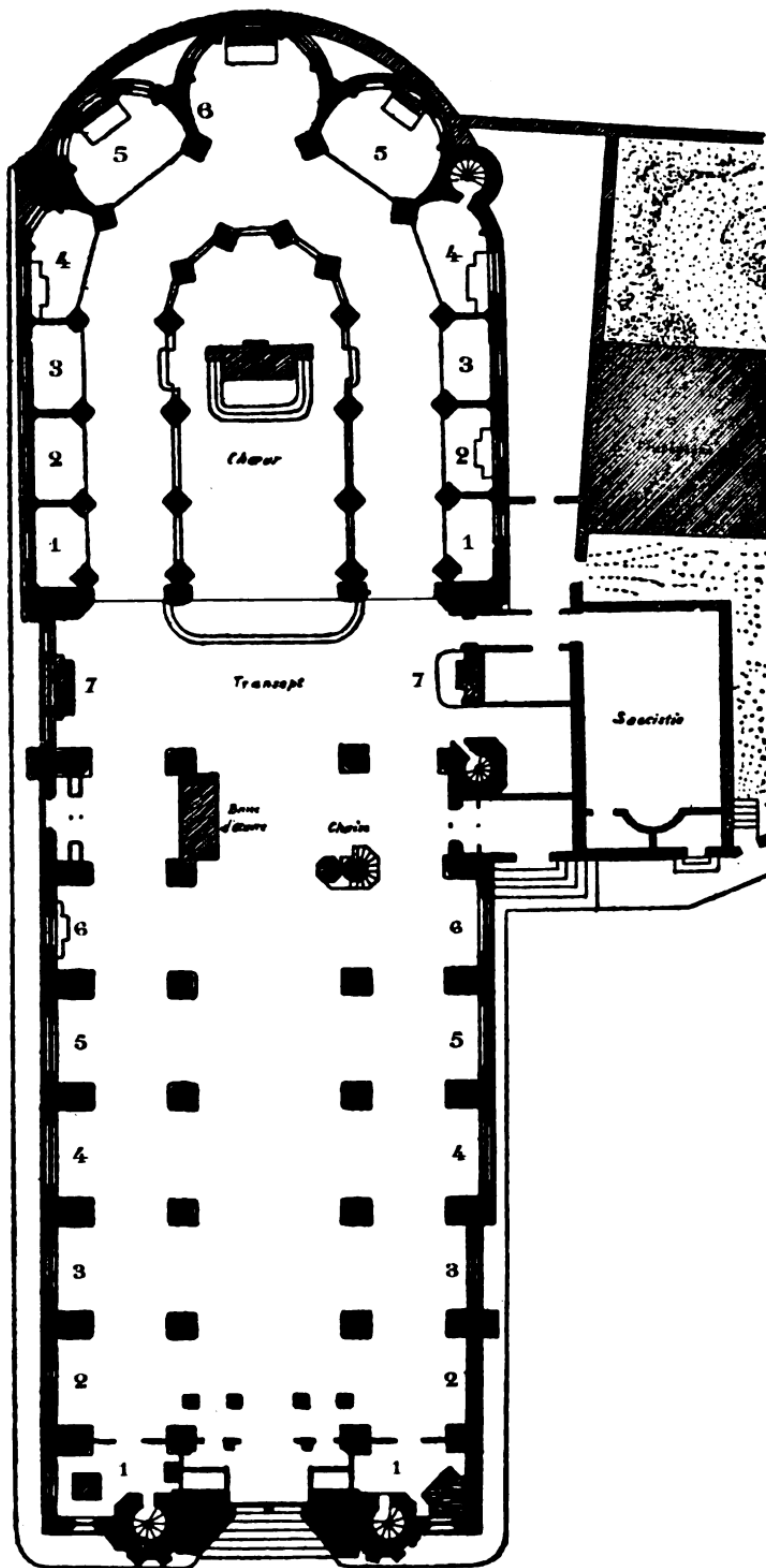
1. *Le Bon Pasteur*, ou *saint Nicolas*, ou *saint Laurent-Justinien*. Fonts baptismaux.
2. *Un des trois saints cités chapelle 1*.
3. *Saint Honoré*.
4. *Un des trois saints cités aux chapelles 1 et 2*.
5. *Saint Jacques* et *saint Christophe*.
6. *Saint Blaise*.
7. *Saint Esprit*. Au XIXme siècle, *La Providence*. *Sainte Anne*. Le Sacré-Cœur.

BAS CÔTÉ DU CŒUR A DROITE

1. *Saint François de Sales*.
2. *Sainte Avoye*.
3. *Sainte Marguerite* et *sainte Catherine*.
4. *Saint Léonard* et *saint Pierre*. Au concordat, *sacristie*.
5. *Saint Sacrement*. Depuis 1816, saint Louis.

BAS CÔTÉ DU CHŒUR A GAUCHE

1. *Saint Roch et subsidiairement saint Paul*.
2. *La Trinité*.
3. *Saint Antoine*.
4. *Saint Claude*.
5. *Saint Michel*. Saint Joseph.
6. *Notre-Dame*. La Vierge.



PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

L'Extérieur.

Le plan de l'église Saint-Antoine est très simple. Il a la forme d'un rectangle suivi d'une abside et dans lequel s'inscrit la croix latine.

Son orientation est Nord-Ouest-Sud-Est. Le portail étant au Nord-Ouest.

Au premier coup d'œil, l'analyse de l'édifice paraît aisé. On est naturellement tenté de le diviser en trois tranches perpendiculaires à l'axe. Celle du centre, remontant au XIIIe siècle, comprendrait le transept et il faudrait y ajouter pour le côté occidental la travée attenante de la nef et du bas côté. Quant aux extrémités qui aboutissent aux élégantes sculptures du portail et du chœur, elles semblent s'inscrire elles-mêmes dans le début du XVIe.

Si cette impression, produite d'ailleurs exclusivement par l'ornementation architectonique, se trouve exacte pour le chœur, nous verrons plus loin qu'elle est fausse pour le reste. L'étude révèle au contraire sur les murs de la nef les complications les plus inattendues ; mais la clarté nous oblige à commencer par le portail.

La façade, encadrée de deux tourelles octogonales à demi engagées, est divisée en trois parties en retrait les unes sur les autres par deux galeries à jour. La partie supérieure est composée d'un gâble avec rampant à crossettes : celle du centre est occupée par une grande rose : en bas se trouve le portail. Formé d'arcs brisés en retrait les uns sur les autres, il laisse voir ses voussures dépouillées de statues, mais où s'accrochent encore les dais finement ciselés. Son tympan à ornements gothiques n'est pas intéressant et

résulte d'une réparation moderne. Les écoinçons sont garnis de mouchettes et on voit encore au-dessus de l'archivolte les traces du fleuron qui devait atteindre la première galerie.

La porte est divisée en deux baies par un trumeau moderne qui supporte les plates-bandes d'amortissement. Ses vantaux Renaissance, en bois sculpté, sont bien conservés. Des styles affinés que garnissent de légers feuillages décorent les panneaux ; des oiseaux et dauphins affrontés y encadrent les figures allégoriques des quatre parties du monde[1]. On y voit d'un côté une statuette de saint Antoine et, de l'autre, un personnage malheureusement brisé qui représentait probablement saint Jean-Baptiste, car ces portes datent précisément de l'époque de sa vogue[2].

Les tours se détachent de plus en plus au fur et à mesure de la retraite des étages, jusqu'à être tout à fait dégagées au troisième. Leurs aisselles sont garnies de pinacles qui se répètent tout le long des arêtes, tandis que leurs parties planes sont décorées d'arcatures et de fleurons. Une toiture à double étage du XVIIIe siècle, rabaissée au début du XIXe [3], en couronne le faîte.

En dehors de cet ensemble, les bas côtés s'accusent par un demi-pignon percé d'une étroite fenêtre et dont le rampant se termine par un grotesque. Celui de droite représente un sagittaire tirant de l'arc.

Les murs latéraux de l'édifice sont unis. Leurs contreforts, surmontés par des arcs à piliers très sobres, sont en effet noyés dans l'œuvre et les intervalles qu'ils laissent entre eux à l'intérieur servent, comme nous le verrons, à loger des chapelles. Cependant cette simplicité n'est qu'apparente et résulte très probablement de travaux multiples. Sur la façade orientale, le mur a dû en effet être réappli-

1. La fig. de la négresse qui représente l'Afrique est très reconnaissable sur le battant gauche.

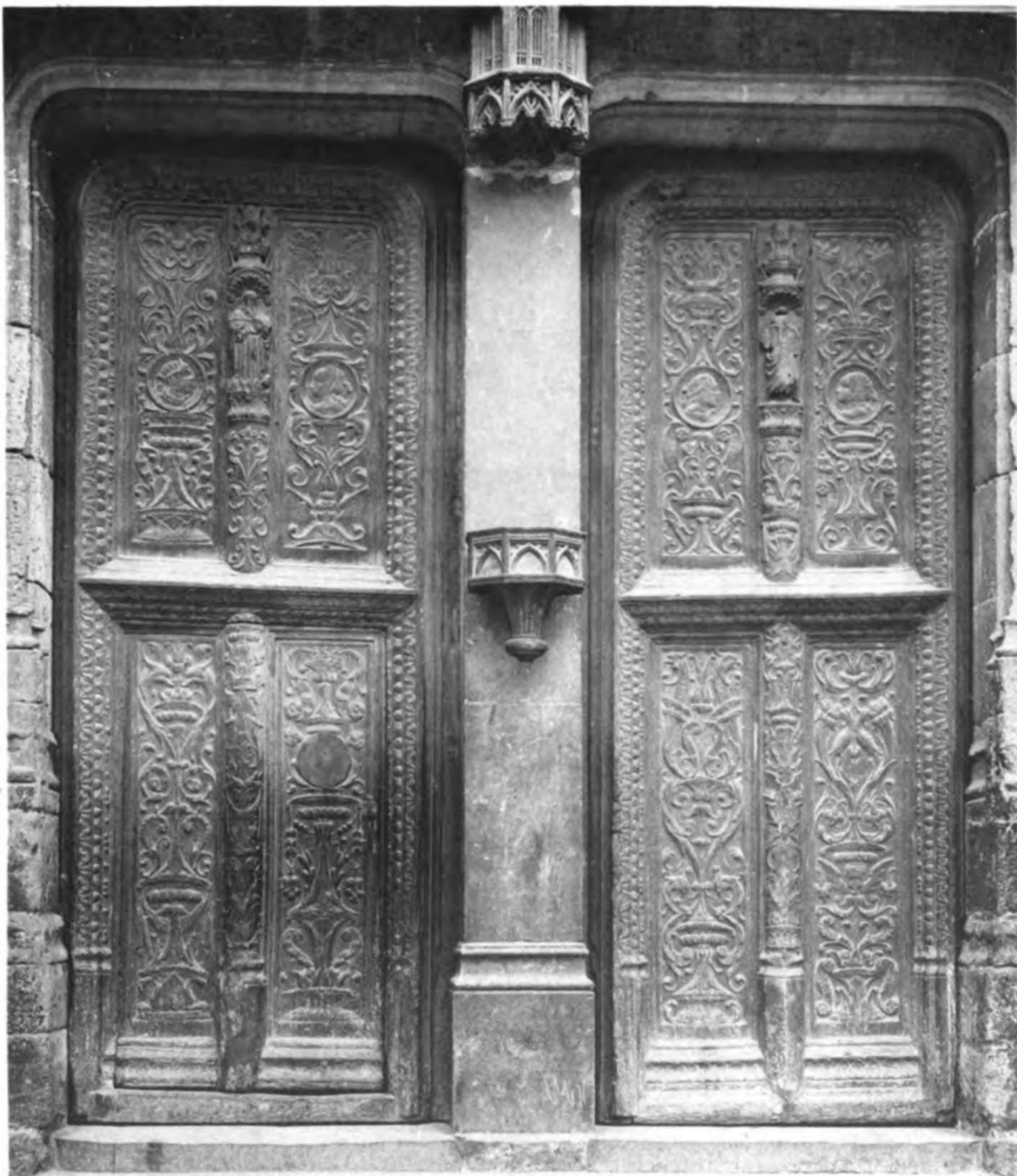
2. Voy. ce qui a été dit plus haut sur le culte de saint Jean-Baptiste.

3. Ms. Leré.



LE PORTAIL


UNIV.
OF
MICH.



LES PORTES (XVIme Siècle)



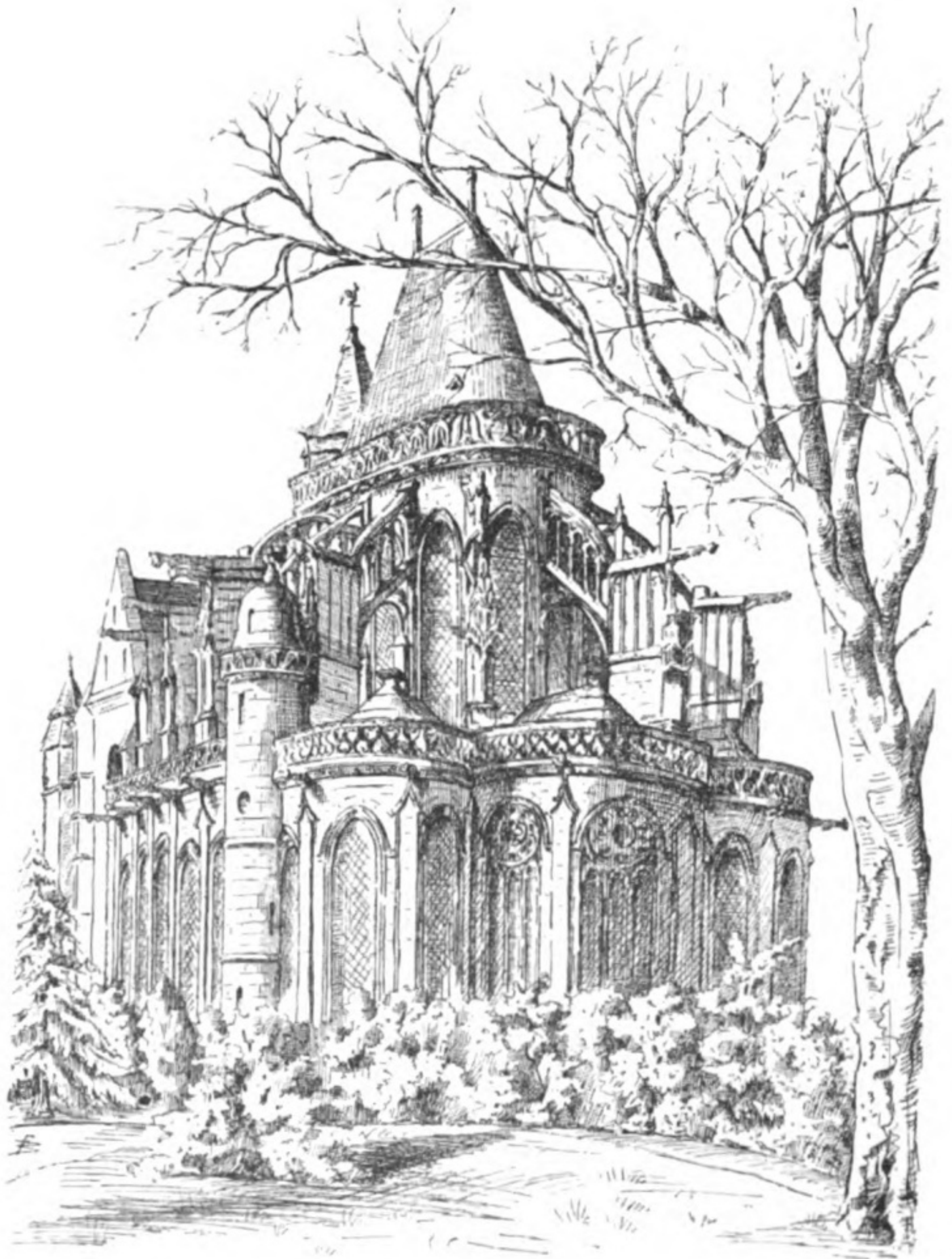
qué sur les contreforts : tandis qu'à l'Ouest il semble réimbriqué dans le prolongement de leur surface, encore visible[1]. Il y a même plus : à l'Ouest, la deuxième fenêtre auprès du portail est du XIIIe, et l'on s'aperçoit bientôt que si trois fenêtres des parties hautes ont un aspect moins ancien, c'est qu'elles ont été repercées dans le mur gouttereau de la nef qui est tout entier du XIIIe. Ces ouvertures ont été du reste plusieurs fois remaniées et, récemment encore, en 1893, on profita de ce qu'on abaissait les combles des bas côtés pour les allonger quelque peu. Quant au tracé du mur, qui va se rétrécissant de plus en plus à mesure qu'il approche du portail, peut-être devons-nous simplement l'attribuer à l'étroitesse excessive de l'ancienne ruelle.

Les pignons du transept (XIIIe siècle) sont simples. Celui de droite est caché par un petit vestibule adossé à la sacristie et par le presbytère : celui de gauche est enfoncé entre deux puissants contreforts, dont l'un marque par sa face extérieure l'alignement de l'abside. De chaque côté une porte de sortie précède le transept.

La plus belle partie du monument est certainement le chœur. Les bas côtés en sont surmontés d'une terrasse avec balustrade ajourée d'où sortent des gargouilles et derrière laquelle passent légèrement les toitures en pierre des absidioles. Au milieu se dresse le mur du chœur, percé de fenêtres flamboyantes, appuyé sur des arcs-boutants à jour et couronné par une deuxième balustrade, plus fine encore que la première. C'est qu'en effet celle du bas est en partie moderne et ses abeilles, qui ont remplacé au Nord de la tour les fleurs de lis, indiquent exactement la date de la réfection.

La délicatesse des arcs-boutants est extrême, et leurs arcatures se profilent sur le ciel entre les gargouilles, et parmi les pinacles qui servaient autrefois de dais aux statues arrachées.

1. Ces détails sur les murs latéraux ne sont guère visibles que pour un œil très exercé. Nous les devons à l'obligeante érudition de M. Bernard, architecte des Monuments historiques.



ABSIDE DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE

Si le toit du chœur n'offre aucune particularité remarquable, il en est autrement de son pourtour. Trois absidioles présentent en effet au dehors leurs saillies circulaires, tandis qu'un mur d'environ 2^{m}50 de haut les entoure de sa courbe unique. De cette façon les quatre encoignures

demeurent bouchées. Celle de l'Est est fermée par un blocage, auquel semble s'être appuyé jadis le portail du cimetière. Celle de l'Ouest est occupée par une tour avec lanternon et galerie de pierre, qui donne sur la terrasse : on l'appelait jadis la tour Saint-Léonard[1] et sa base hélicoïdale est gracieusement encorbellée sur une arcade oblique. A droite et à gauche de l'absidiole centrale, les blocages sont creux et occupés par des locaux percés de fenêtres. C'est là une disposition unique dans les églises ogivales : toutefois, pour être très rare, elle n'en existe pas moins dans certains édifices romans.

La préoccupation de simplifier la charpente détermina de bonne heure les architectes à recouvrir toutes les saillies d'une toiture commune et, pour obtenir à sa base une courbe sans rentrants, ils eurent recours à des procédés divers : trompes bandées entre les absidioles, blocages, ou même, pour utiliser la place et économiser la matière, à des maçonneries creuses dans lesquelles ils ménageaient de petites sacristies.

C'est là une disposition qui remonte aux premières basiliques et que trois églises romanes présentent encore dans le centre de la France : celle de Saint-Désiré (Allier), celle d'Ineuil (Cher) et celle d'Aigues-Vives (Loir-et-Cher)[2]. Si l'on observe que les trois départements se touchent, on aura fatalement l'idée d'attribuer à un architecte unique le détail de construction qui nous occupe. Et, si l'on ajoute qu'ils déterminent ensemble une ligne de direction N.-O., ne sera-t-on pas porté à imaginer un déplacement de l'artiste, ou de quelqu'un de son école, dans la direction de Compiègne ?

Sans doute le blocage ne monte plus jusqu'au toit. Il s'est atrophié, conformément à la loi qui atteint tout orga-

1. Dans les reg. paroissiaux du greffe il est souvent question de la tour Saint-Léonard, dont la place n'est pas indiquée, il est vrai ; mais comme l'entrée de celle-ci est précisément dans la chapelle Saint-Léonard, son identité ne nous paraît guère contestable.

2. Enlart. *Man. d'Archéol. fr.*, T. 1, p. 232.

nisme, après que les motifs de sa création ont disparu : mais qui sait les origines ? Et les travaux successifs, en respectant des fondations qu'on n'arrache jamais, n'ont-ils pas obligatoirement laissé vivre ces singuliers réduits? En résumé, leur existence nous paraît déceler dans le plan primitif de l'église l'influence de l'école romane d'Auvergne, et la forme ronde des absidioles vient encore à l'appui de notre hypothèse. Cette théorie ne constitue en effet rien de plus ; mais elle n'en est pas moins très tentante, à cause de sa grande vraisemblance.

Outre les tours du portail et celle de Saint-Léonard, l'église en possède encore une autre du XIIIe siècle, toute en pierre, y compris sa toiture. Elle est à demi engagée au Nord du transept occidental et conduit par un curieux petit escalier en hélice dans les combles de la nef. On accède également par cette tour aux charpentes du clocher. Mais celui-ci n'a plus sa pointe élancée d'autrefois, qui dominait, dit-on, celle de Saint-Corneille. Duquesnoy, le curé vandale, l'a supprimée au XVIIIe siècle, avec les quatre clochetons d'angle[1] et, peut-être cette fois doit-on lui pardonner, en raison de la charge qui en résultait et de l'extrême fragilité de son église.

Aujourd'hui la partie occidentale de l'édifice serait suffisamment dégagée pour qu'on pût l'embrasser d'un seul coup d'œil, n'était la césure qu'apportent dans le tableau les murs du presbytère. La rue qui contourne l'abside a été élargie et régularisée en 1907. Quant à la ruelle de l'Est, elle a conservé son aspect d'autrefois, pour témoigner sans doute au milieu de quels boyaux obscurs nos pères bâtissaient leurs églises, et avec quelle insouciance ils enterraient comme au fond d'un puits leurs merveilles artistiques. Telle qu'elle est, cette voie était d'ailleurs la plus large. Du côté de l'Ouest une autre, plus étroite de moitié, séparait à peine l'église des masures voisines, et la fabrique

1. Duwiert. *Vue et plan de Compiègne en 1611.*

peu à peu dut les acheter toutes, pour les détruire et dissiper ainsi l'obscurité de la nef[1].

L'Intérieur

ARCHITECTURE

La nef compte six travées. Après la cinquième colonne se produit un décrochement vers l'extérieur, que comble en haut un léger pilastre porté sur un culot. C'est là que commence une partie visiblement originaire du XIIIe. Ainsi, sous l'effet des piliers et des moulures, on aperçoit comme du dehors trois tranches d'architecture. Celle du milieu semble seulement plus vaste et paraît comprendre, avec le transept, les deux travées attenantes tout entières de la nef et des bas côtés. Encore une fois l'impression sera juste pour le chœur et, pour le reste, tout à fait illusoire. Un examen plus attentif des parties hautes, qui sont pleines et dépourvues de tout style, nous conduira à reconnaître un véritable enchevêtrement des époques.

En observant l'affreuse corniche de plâtre qui règne tout du long à quelque hauteur, on distinguera derrière elle des traces d'ouvertures (elles sont nettement quadrilobées vers l'Ouest), et, si l'on monte dans les combles, on verra, autour du mince remplage qui les ferme, les coups de taille brettée du XIIIe siècle. Ainsi les colonnes et les profils d'ogive nous faisaient prendre cette partie de la nef pour une construction du XVIe, tandis qu'en réalité l'édifice a été repris en sous œuvre, et le haut est du XIIIe.

Le même travail se voit au transept, où les arcs surélevés du XVIe, qui donnent accès aux bas côtés du chœur, sont surmontés de petites fenêtres du XIIIe.

1. Un plan sur papier calque des abatages et percements à faire autour de l'église existe aux archives de Saint-Antoine. Il paraît être de 1868. C'est un projet presque complètement exécuté aujourd'hui ; mais, s'il a certainement intéressé la fabrique, il relève par son étendue de la municipalité.

D'autre part, dans les bas côtés, aucune fenêtre ancienne n'est intacte. Les unes ont été élargies, les autres ont été retaillées sur leur pourtour. Il ne semble pas qu'il en soit resté une seule dans son état primitif et elles contribuent, en même temps que l'audace de travaux qui mettent les murs les plus anciens au-dessus des autres, à rendre plus difficile encore la reconnaissance des époques.

La muraille elle-même n'est pas partout uniforme, et les fenêtres les plus récentes sont percées à travers des parois si minces[1] que, malgré le rétrécissement extérieur de l'édifice, les chapelles conservent leur profondeur.

Les colonnes prismatiques qui avoisinent le portail, posées sur des socles carrés d'environ 0m35 de hauteur, projettent en l'air leurs nervures, qui vont former l'ossature des arcs et les ogives des voûtes. Dans les travées anciennes au contraire, les colonnes, montées sur des socles d'un mètre, sont entourées de colonnettes où s'appuient les retombées des arcs.

Le chœur reste comme à l'extérieur la partie la plus belle. Douze grandes colonnes prismatiques s'élèvent d'un seul jet et se continuent par des parties engagées pour aller former les arcs de la voûte. Les bas côtés débutent par un arc surhaussé où l'on voit, comme nous l'avons dit, une colonne du XVIe posée sur une autre du XIIIe ; puis ils cheminent sous des liernes et des tiercerons, du plus gracieux effet, jusqu'aux trois absidioles rondes du fond.

Ce chœur fut reconstruit au début du XVIe siècle ; mais avec une lenteur extrême, et le curé Jean Thibaux s'était fait auprès de Leré l'écho d'une tradition, d'après laquelle on n'en aurait achevé la toiture qu'en 1584. Des réparations extérieures furent faites en 1823 et la date est enregistrée sur une pierre de la corniche, face à la rue des Cordeliers : mais c'est en 1863 que furent exécutés les travaux les plus considérables. Ils furent, semble-t-il, le résultat d'une sur-

1. Voyez dans les bas côtés les fenêtres des 3e et 4e travées à droite et celles de gauche.



BAS-COTÉ DROIT DU CHŒUR

AU FOND, LA CHAPELLE SAINT-LOUIS AVEC LA PORTE DONNANT DANS UNE DES SACRISTIES ENTRE ABSIDIALES


UNIV
OF
MICH

prise, et c'est en s'occupant de quelques petites réfections[1], projetées depuis longtemps, que l'architecte aperçut tout à coup l'imminence du danger. La voûte allait s'écrouler. L'urgence était telle qu'on se mit à l'œuvre sans perdre un jour et bien qu'on n'eût pas d'argent[2].

La voûte fut refaite ; les murs, consolidés ; des pierres furent remplacées au milieu des piliers, puis le Conseil de fabrique décida qu'il fallait « mettre le reste en état pour supporter le voisinage du neuf ».

Le souvenir des dégâts ordinairement commis par les réparateurs rend cette phrase aussi inquiétante qu'elle est vague, et l'on tremble de voir s'épaissir le badigeon, qui déshonorait déjà les murs et les colonnes. Au XVIIIe siècle, le curé Duquesnoy, de terrible mémoire, avait le premier mis en pratique cette funeste idée et, en 1836, l'opération avait été renouvelée. On trouvera aux pièces justificatives une lettre de Prosper Mérimée datée de cette époque, où il déplore le barbouillage exécuté à Saint-Antoine, en dépit des circulaires et des décrets, et se lamente sur l'impuissance des pouvoirs publics. Mais, en France, les bonnes réformes sont lentes. Il fallut attendre jusqu'au 30 mars 1887, pour que nos monuments historiques fussent légalement défendus contre les fantaisies ignorantes, et l'église Saint-Antoine fut classée seulement par décret du 3 janvier 1889 parmi les édifices protégés.

Les instructions et les défenses répétées semblent cependant avoir porté leurs fruits, et les travaux de 1863 furent parfaitement conçus. Loin de badigeonner à nouveau le chœur, on tenta d'y gratter les anciennes couches et de les faire disparaître autant que la nature poreuse de la pierre le permettait. On respecta seulement comme témoins le bas de la troisième colonne du côté gauche et les moulures

1. Il s'agissait de faire quelques réparations au chœur et au maître-autel et de construire une sacristie. Travaux votés le 5 juillet 1859. Reg. du Conseil de fabrique, f° 39, V.

2. La dépense fut couverte par un emprunt au Crédit Foncier. Reg. du Conseil de fabrique, 4 janvier 1863, f° 51.

inférieures qui aboutissent à son socle. La voûte avait été refaite en pierres de petit appareil au-dessus du chœur et de ses bas-côtés, et cette partie de l'église, malgré quelques poussées, semble avoir présenté depuis lors une solidité suffisante.

Malheureusement, il n'en est pas de même partout, et un petit détail semble indiquer que les constructeurs comprenaient la fragilité de leur œuvre. Les colonnes du XIIIe portent encore les crochets de fer sur lesquels on enfilait la barre destinée à maintenir leur écartement pendant la construction des arcs. Ordinairement ces vestiges de l'exécution première étaient si bien enlevés, qu'on n'en rencontre presque nulle part. On les faisait disparaître en les coupant au ras de la pierre : mais l'ébranlement produit nécessitait une solidité sur laquelle les architectes de Saint-Antoine ne comptaient sans doute pas. Les transformations avaient amené d'ailleurs des anomalies qui justifiaient leurs craintes ; ainsi les colonnes du XIIIe qui supportent l'arc triomphal du côté de la nef, et qui devraient être les plus fortes, sont au contraire les plus faibles, de sorte que des bouclements inquiétants s'aperçoivent : mais le danger le plus grave résulte de la mauvaise qualité des pierres.

Les combles ni le clocher ne présentent rien de remarquable. Sauf la charpente du chœur, qui est légère et gracieuse, aucune partie n'en mérite d'être signalée, et nous tenterons de terminer ce chapitre en évoquant l'image de l'église Saint-Antoine, telle qu'elle devait être il y a deux cents ans.

Au début du XVIIIe siècle, les fenêtres des parties hautes de la nef, moitié moins grandes qu'elles ne sont aujourd'hui, donnaient fort peu de jour. Au-dessous d'elles se trouvait un deuxième étage d'ouvertures, à travers lesquelles filtrait quelque clarté venue des combles. Les fenêtres des bas côtés étaient garnies de vitraux anciens beaucoup plus foncés et moins transparents que les modernes, et s'ouvraient parfois à près de 2 mètres des masures voi-

sines. Elles étaient d'ailleurs plus ou moins obstruées par le contenu des chapelles. Les bancs en bois créaient au fond de la nef une couche sombre. Une travée était à demi-bouchée par les bancs à grand dossier de la fabrique et de la Confrérie du Saint-Sacrement, qui se faisaient vis-à-vis et, si quelque lumière pénétrait par les grandes percées du chœur, le jubé en pierre, avec son escalier sculpté, l'interceptait presque complètement. Les quatre cordes des cloches, pendant du transept par un trou béant, déshonoraient la vue du jubé et, quand les sonneurs venaient au cours des offices accomplir leurs fonctions, le culte en était troublé d'une façon que les contemporains qualifiaient d'indécente. Le clergé n'était pas d'ailleurs beaucoup mieux partagé que les fidèles ; car, enseveli entre le jubé et un autel de pierre aux dimensions excessives, il vivait dans la pénombre. L'extérieur était d'une élégance infinie : la haute pointe du clocher, dont la finesse semblait accrue par le rapprochement des combles et l'adjonction des quatre clochetons, mettait certainement en valeur la délicatesse de l'édifice ; et les deux tours du portail, garnies de toitures élevées, s'élançaient avec des sveltesses de minaret, tandis que dans celle de gauche une vieille horloge primitive frappait lentement les heures [1].

Une pareille description semble presque un plaidoyer en faveur de Duquesnoy et, en effet, s'il s'était contenté de modifier et déplacer sans rien détruire, s'il n'avait pas enseveli sous un badigeon barbare les beautés austères de la pierre, son œuvre paraîtrait excusable. L'impartialité nous oblige même d'ajouter que beaucoup de mesures qu'il a prises étaient nécessaires et, qu'à son défaut, son successeur s'en serait chargé : mais on lui fera toujours ce reproche : d'avoir définitivement soustrait à notre admiration les principales œuvres d'art de son église.

1. L'horloge de Saint-Antoine fut payée 16 livres par mandat du lundi 10 juillet 1531 (Arch. comm. BB 18, f° 84).

LA NEF

La nef est décorée à son entrée des statues de saint Antoine et de saint Jean-Baptiste, respectivement adossées à droite et à gauche contre les premiers piliers et tournées vers le chœur. Toutes deux ont 2 mètres de haut et constituent un assez bon travail du XIXe siècle. Elles sont signées Grienewald.

En face du banc d'œuvre, qui ne vaut pas d'être mentionné, s'élève une chaire beaucoup plus remarquable par l'inexplicable admiration dont elle fut jadis l'objet, que par son mérite propre. Elle est en bois sculpté d'ornements gothico-Louis-Philippe, et a été exécutée en 1837 par un nommé Boileau, moyennant la somme de 10.000 fr. On demeure stupéfait en lisant les éloges décernés à cette œuvre par les contemporains, les livrets dithyrambiques distribués par la fabrique au jour de l'inauguration, et les remerciements dont fut comblé l'artiste pour avoir déposé son mémoire à la bibliothèque municipale[1].

LE CHŒUR

Le chœur, après avoir été privé de son jubé, reçut une grille en fer forgé que le roi avait en 1694 donnée à l'église Saint-Jacques : mais la paroisse royale ne manquait de rien et une nouvelle grille, donnée par Louis XV, lui permit de céder l'ancienne à Saint-Antoine[2]. Comme il est d'ailleurs beaucoup plus long d'édifier que de détruire, à la mort de Duquesnoy cette grille n'était pas encore complètement posée, et nous voyons son successeur, Jean Thibaux, invoquer l'aide de ses paroissiens pour achever la clôture du chœur (1787)[3]. Il ne prévoyait pas que six ans plus tard tout serait défoncé, le magnifique pupitre en cuivre doré donné par Pierre Poulletier, confisqué pour les besoins

1. Ms. V D C, non classé, sans n°.
2. Ms. Auger V D C n° 44, pièce 54, f° 511.
3. Ms. Auger V D C n° 44, pièce 52, f° 495.

de la République et jeté à la fonte des canons [1], les cloches, employées à faire des boulets.

Cependant il dut rester quelque chose de cette ancienne grille. Soit qu'elle fut trop délabrée, soit plutôt qu'une funeste indifférence pour les choses d'autrefois ait inspiré cette résolution au conseil de fabrique, la vente en fut effectuée en 1859 moyennant 1.200 fr, et, en même temps, on se débarrassa de deux tableaux [2] contre 600 fr. En songeant aux prix modestes qu'atteignaient alors les meilleures toiles, nous sommes forcés de convenir que la paroisse perdit ce jour-là son chef-d'œuvre [3], et cette constatation jette un jour peu favorable sur l'opération tout entière. Au surplus elle était déjà décidée depuis le 17 mars 1857, et la délibération de ce jour ne fait que trop comprendre l'esprit régnant. Le curé y proposa en effet avec succès d'échanger « un calice et un ciboire, ainsi que des burettes d'argent, *de forme surannée*, contre une chapelle simple mais solide..... les ampoules seront aussi échangées contre des neuves [4] ».

L'autel n'était très probablement à cette époque que provisoire ; car l'ancien, avec sa pierre tombale en guise de table et son magnifique tabernacle Louis XIII garni de peintures, avait disparu [5]. Son remplacement fut décidé et l'autel moderne fut acquis moyennant 6.000 fr. Cinq sculptures garnissent le devant. Au centre est la scène des disciples d'Emmaüs, puis, en allant vers le côté de l'évangile, on distingue saint Jean l'évangéliste et saint Antoine reconnaissables à leurs animaux respectifs, tandis que du côté opposé ont été figurés saint Joseph et saint Jean-Baptiste. La manière dont on a placé le Précurseur en pendant

1. Ms. Auger V D C n° 44, pièce 53.

2. Reg. délibér. Cons. fabrique Saint-Antoine 1859, f° 40.

3. D'autres tableaux, évidemment supérieurs aux misérables peintures qu'on a conservées, avaient déjà été vendus (Reg. délib. Cons. fab Saint-Antoine, 9 mai 1853).

4. Reg. délib. Cons. fab. Saint-Antoine 1857, f° 39.

5. Ms. Auger V D C n° 44, pièce 3.

avec saint Antoine, est un nouvel exemple de la tendance, qui consiste à en faire un deuxième patron de la paroisse.

LES CHAPELLES

Sauf les trois absidioles, aucune chapelle ne présente le moindre intérêt architectural. Ce sont de simples renfoncements que l'on avait garnis d'autels, soit pour l'usage particulier d'une corporation, soit pour remplir le vœu de quelque pieux fondateur. Il s'y trouve quelques tableaux d'une valeur absolument nulle[1], et nous les passerons sous silence, aussi bien que les statues polychromées provenant des boutiques de la place Saint-Sulpice.

Tous les cultes répartis sur des autels secondaires ne constituaient pas ce qu'on appelle des chapellenies; mais tous provenaient de fondations et possédaient par conséquent des revenus spécialement affectés à leur entretien. C'est précisément ce qui fut cause de leur décadence ; car ces biens, attribués à des titulaires inconnus, furent insensiblement séparés de leur objet. Les cultes institués s'effacèrent, tandis que leurs rentes survivaient et, peu à peu, les noms mêmes des chapelles furent si bien oubliés, que Leré put à peine en sauver quelques-uns du naufrage en questionnant Jean Thibaux, ce témoin de l'ancien régime et des vieilles traditions.

1° *Dans le bas côté de la nef à droite.*

1re Chapelle au Nord. — Elle est aujourd'hui consacrée à Notre-Dame des Sept-Douleurs, dont le culte a toujours été en honneur à Compiègne. C'est l'ancienne chapelle du Saint Sépulchre[2], dont le vocable est aujourd'hui affecté à un autel derrière le chœur.

A l'intérieur, et dressée contre le mur, se trouve une pierre tombale double assez curieuse (voy. fig.). L'homme,

1. Dans le dernier inventaire consigné sur les registres du Cons. de fabrique, la plupart sont estimés de 2 à 5 frs.

2. Ms. de Marsy. Liasse : églises de Compiègne. Pièce Saint-Antoine.



LA GRANDE PIERRE TOMBALE

DRESSÉE DANS LA CHAPELLE DE N.-D. DES SEPT-DOULEURS.



dont on distingue les traits énergiques, a les deux mains jointes, et ses souliers à la poulaine sont appuyés sur un lévrier. L'inscription suivante commence sous ses pieds pour remonter le long de sa droite :

« Cy gist Raoulz diz Happars bourgois de Compiègne par long tems procureur du roi qui trêpassa l'an de grâce mil quatre cens IX le samedy XXII jour de juillet. Prié Dieu pour lui ».

Le visage de la femme s'aperçoit encore assez bien sous l'escoffion qui la coiffe. Un petit chien supporte ses talons, et l'inscription suivante commence à gauche de sa tête, pour aller finir où commence l'épitaphe de son mari.

« Cy gist Jehanne d.................. l'an de grâce mil quatre cens et XX le IIII jour de Novembre. Dieu ait l'âme d'elle. Amen ».

Au-dessus des deux époux, et parmi une sorte de guillochage, on discerne mal des anges et des représentations célestes.

Cette pierre, mentionnée par Dom Gillesson[1], figure dans son manuscrit au chapitre des pierres tombales ; mais ces quatre mots essentiels en précèdent la description : « Table du grand autel ». Ils ont un intérêt d'autant plus considérable, que les cinq croix de consécration sont bien figurées en creux à travers les lignes du dessin, et viennent authentifier le document. Si Dom Gillesson ne parle que d'une moitié de la tombe, et donne seulement l'inscription relative à Happart, c'est que l'autre partie était probablement cachée sous le tabernacle et les gradins de l'autel. Quant à l'usure assez inattendue, qui a effacé quelques mots et grandement nui à l'ensemble, elle s'explique facilement. Lorsqu'après le bouleversement général de la Révolution, on tenta de remettre un peu d'ordre dans l'église, cette pierre fut prise pour une tombe ordinaire et réinsérée dans le pavement avec beaucoup d'autres, jusqu'à ce qu'un jour, ses cinq croix ayant probablement attiré l'attention, on la releva pour la mettre en la place qu'elle occupe aujour-

1. Ms. Dom Gillesson. T, II, f° 124 v.

d'hui. Elle est d'une belle taille, 2^{m}82 × 1^{m}33 : c'est probablement ce qui l'avait jadis fait extraire du dallage et poser sur l'autel.

Sur un vitrail moderne sans intérêt est figuré le Christ en croix.

2e Chapelle. — C'était en 1816 l'emplacement des fonts baptismaux et Leré, dans ses manuscrits, donne la représentation de la vasque en marbre veiné rouge, qui s'y trouvait à cette époque. Toutefois, comme le curé Jean Thibaux, reprenant possession de son église après la Révolution, a dû très probablement renouer la tradition et placer les fonts où il les avait connus auparavant, nous sommes en droit de supposer qu'ils occupaient au XVIIIe siècle cette deuxième chapelle.

Vitrail moderne sans intérêt : Mise au tombeau.

3e Chapelle. — Si notre hypothèse sur l'ancien emplacement des fonts est exacte, cette troisième chapelle serait celle de saint Charles et de saint Quentin ; car on lit dans les registres paroissiaux[1] à la date du 12 mars 1732 : « a été inhumé dans cette église, devant la chapelle de saint Charles et de saint Quentin, auprès des fonts baptismaux, Me Charles-François Poulletier de Plaisance, ancien officier des chasses de la capitainerie royale de Compiègne ». Or la clef de voûte des arcs du bas côté, située dans cette même travée, est décorée d'une sculpture, qui représente précisément le martyr de saint Quentin. Elle vérifie ainsi en même temps le vocable de cette chapelle et l'emplacement des fonts baptismaux.

La chapellenie de saint Quentin était au XVIIe siècle à la nomination de l'évêque de Soissons[2].

Vitrail moderne sans intérêt : Résurrection.

4e et 5e Chapelles. — Connaissant l'affectation des autres, nous sommes forcés d'attribuer aux chapelles 4 et 5 le vocable de la Vierge et celui de sainte Anne : mais rien ne per-

1. Reg. parois. du greffe.

2. Ms. Dom GILLESSON. T. II, fo 11.

met de préjuger dans quel ordre nous devons répartir ces dénominations.

Il y a du reste plusieurs chapelles de la Vierge dans l'église Saint-Antoine. L'une, placée dans l'absidiole centrale, porte le nom officiel de Notre-Dame ou souvent, sur les registres, celui de « chapelle de la Vierge derrière le chœur[1] ». Mais on rencontre aussi les vocables : Notre-Dame de Consolation[2], sainte Marie[3], la Compassion[4], Notre-Dame de Pitié[5]. Bien que les deux derniers noms soient seuls synonymes[6], la difficulté de les répartir ailleurs[7] nous porterait à rattacher tous ces vocables au même sanctuaire.

Quoi qu'il en soit de notre hypothèse, nous savons que l'autel dédié à Notre Dame de Consolation était du côté droit de la nef[8], et que celui de sainte Anne en était immédiatement voisin[9]. Chaque fois qu'il est question de « la chapelle de la Vierge », sans autre désignation, c'est visiblement de celle-ci qu'il s'agit.

Elle constituait un des six bénéfices simples de la paroisse[10] : mais son souvenir fut de courte durée et Jean Thibaux, curé dès 1784, ne put en enseigner l'emplacement à Leré, bien que sa fondation ne remontât pas vraisemblablement à plus d'un siècle.

Cette 5e chapelle est aujourd'hui consacrée à saint Antoine de Padoue (1909). Au fond sont fixées trois plaques, dont

1. Reg. parois. greffe. 28 juin 1692, 16 juin 1731, 31 déc. 1732, etc.
2. — 2 déc. 1732, etc.
3. — 24 sept. 1752.
4. — 27 avril 1761.
5. — 23 juillet 1731.
6. E. Male. *L'Art religieux de la fin du moyen âge en France*, p. 118 sq.
7. Voy. plus loin : chapelles du bas côté de la nef à gauche.
8. « Du côté droit de la nef, en approchant de la chapelle de N.-D. de Consolation ». Reg. parois. greffe. 2 déc. 1732.
9. « A été inhumé dans cette église près la chapelle de sainte Anne et celle de la Vierge ». Reg. parois. greffe. 29 nov. 1732.
10. Graves. *Annuaire*, p. 115.

une en marbre et deux en pierre, sur lesquelles sont inscrits les noms des bienfaiteurs de l'église. Les vitraux sont modernes et d'ailleurs déplorables. L'un (4e chapelle) représente la décollation de saint Jean-Baptiste, l'autre, sa prédication sur les bords du Jourdain.

6e Chapelle. — Etait dédiée à saint Gond, patron des coiffeurs[1]. Son vitrail, de fabrication moderne, représente un épisode de l'histoire locale : les échevins de Compiègne prenant la relique de la Vraie Croix pour la porter à l'église de Saint-Corneille. La croix reliquaire en vermeil a dit-on été copiée sur le tableau de la 5e chapelle à gauche du chœur et représenterait réellement l'ancienne.

7e Chapelle. — Dans le transept. Consacrée jadis à saint Crépin et saint Crépinien, patrons des cordonniers[2], elle a été utilisée au XVIIIe siècle comme sacristie, grâce à un renfoncement qui n'existe plus aujourd'hui[3]. Nous ignorons si l'autel des saints Crépin et Crépinien put être conservé à côté, et quelle fut la nature de cette construction ; mais elle parait avoir été solide ; car, à la cérémonie d'installation de J. Thibaux, le peuple envahit dit-on la tribune et « le dessus de la sacristie[4] ».

Le vocable actuel est Notre-Dame de Lourdes.

Chaque extrémité du transept est éclairée par trois grands vitraux modernes sans intérêt. De plus, au-dessus du bas côté du chœur, se trouve de chaque côté une fenêtre du XIIIe et, en face d'elle, au-dessus du bas côté de la nef, subsiste une ouverture quadrilobée semblable à celles qu'on a bouchées tout du long de la nef.

Entre la 6e et la 7e chapelle, au-dessus de la porte d'entrée, est le seul bon tableau de l'église. La toile mesure, hauteur, 3m22 ; largeur, 2m75 : elle est de Mottez, né à Lille en 1809, et représente la fuite en Egypte.

1. Ms. Leré.

2. Ms. Leré.

3. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 53, f° 2.

4. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 49, f° 466 v.

2° Dans le bas côté de la nef à gauche.

1re, 2e, 3e, 4e Chapelles. — Leurs vocables sont inconnus ; elles restent en conséquence disponibles pour ceux des noms contenus dans les registres paroissiaux que nous n'avons pas encore identifiés. Ce sont : saint Nicolas[1], saint Laurent-Justinien[2], le Bon Pasteur[3], saint Honoré[4].

Or, si nous examinons les clefs de voûte du bas côté, nous verrons sur celle de la troisième travée un personnage mitré tout entouré de reptiles. Le sculpteur devait être un provençal ; car, si dans le Nord saint Honoré rappelle exclusivement un évêque d'Amiens, dans le Midi ce nom se rapporte non moins exclusivement à un évêque d'Arles, et c'est ce dernier qui est représenté ici, au moment où il chasse les serpents de l'île de Lérins[5]. L'indication n'en est pas moins précieuse et fixe pour nous le vocable de la 3e chapelle.

Les autres clefs de voûte sont muettes et, lorsque par élimination, nous serons amenés à répartir les vocables du Bon Pasteur, de saint Nicolas et de saint Laurent-Justinien sur les chapelles 1, 2 ou 4, toute approximation plus grande nous restera interdite.

Sans insister davantage sur les anciens vocables, examinons donc les objets contenus dans ces chapelles.

La 1re renferme aujourd'hui les fonts baptismaux. Taillés dans la pierre de touche, ce sont les anciens fonts qui, dans l'église du Crucifix, étaient réservés aux baptêmes des fieffés de l'abbaye. Ils constituent un bon spécimen de l'art du XIIe siècle.

1. Reg. paroissiaux, greffe, 13 mars 1732.

2. Reg. délibér. Cons. fabr. Saint-Antoine, 13 janvier 1856, f° 23.

3. Reg. paroissiaux greffe, 23 juin 1727, 31 mars 1732, 17 juin 1732... etc....

4. Reg. paroissiaux greffe, 28 décembre 1730.

5. MORERI. Voyez Honoré.

Il est à remarquer que si Moreri, qui est un provençal, ignore saint Honoré d'Amiens, le P. Giry, en sa qualité de parisien, ne connait pas davantage saint Honoré d'Arles.

Dans la 2e chapelle a été déposée une belle statue de la Vierge. Contrairement à l'opinion reçue, elle ne vient pas du couvent de la Visitation. Cette maison possédait bien une Vierge en pierre sculptée dans de la pierre dure : mais [illegible] d'une Vierge à l'enfant taillée dans un [illegible] de [illegible]. Au surplus, les traits fins du visage, la [illegible] de [illegible]

[illegible]



LA VIERGE

ATTRIBUÉE PAR ERREUR A L'ANCIEN COUVENT DE LA VISITATION

Dans la 2[e] chapelle a été déposée une belle statue de la Vierge. Contrairement à l'opinion reçue, elle ne vient pas du couvent de la Visitation. Cette maison possédait bien une Vierge en prière sculptée dans de la pierre dure[1] : mais il s'agit ici d'une Vierge à l'enfant taillée dans un bloc de plâtre[2]. Au surplus, les traits fins du visage, la douceur de l'expression, la pose gracieuse de l'ensemble, font de cette statue l'objet le plus artistique qui soit dans l'église.

A côté de la statue est la pierre tombale de Nicolas Michon : de dimensions modérées (1m94 × 0m92), elle porte au centre son portrait en pied et, sur son pourtour, l'inscription suivante :

Sub hoc marm[ore] sepultu[m] jacet corp[us] admodu[m] honor[ati] mag[i]stri frat[ris] Nicolai Micho[n] Castro Theodorico, in sacra theol[ogia] bachal[arii] Paris[iensis], haud vulg[a]ris doctrinæ q[ui] in agro Do[mi]nico excole[n]do suis sacris co[n]cionib[us] no[n] segniter se gessit, quippe q[ui] in co[n]ve[n]tu Vaillace[n]si prioris officio trib[us] a[n]nis fu[n]ct[us] indeq[ue] vocat[us] in pastore[m] apud Nuliacu[m] s[ancti] Fro[n]tonis ... .m non min[us] relig[iose] qua[m] prude[n]ter et dilige[n]ter suoru[m] parochianoru[m] omne[m] cura[m] habe[n]s, est gloriose execut[us]. Obiit a[n]no D[omi]ni millesimo 621. 2. octob[ris] [die], ætat[is] vero......

« Sous ce marbre gît le corps de très honoré maître frère Nicolas Michon de Château-Thierry, bachelier en la sainte théologie de l'Université de Paris, d'une science peu commune, qui s'est employé activement à cultiver le champ du Seigneur par ses saintes prédications. Ayant rempli pendant trois ans la charge de prieur au couvent de Vailly, puis appelé en qualité de curé à Neuilly-Saint-Front, prenant seul tout le soin de ses paroissiens avec non moins de reli-

1. *Almanach de Compiègne*, 1789. Article Visitation.

2. Cette statue n'a pu être échangée contre une autre sans que le troc soit inscrit nulle part ni ait survécu dans aucune mémoire. Tous les auteurs ont ici été égarés par Leré qui avait appliqué par erreur à cette statue le paragraphe de l'*Almanach de Compiègne*, 1789, relatif à la Vierge du couvent de la Visitation.



LA VIERGE

ATTRIBUÉE PAR ERREUR A L'ANCIEN COUVENT DE LA VISITATION

gion que de prudence et de zèle, il s'en est acquitté avec grand honneur. Il mourut l'an du Seigneur 1621 le deuxième jour d'octobre âgé de..... »

La pierre a évidemment été enlevée de son tombeau pour former la marche supérieure de quelque autel latéral. Sans égard pour l'inscription, deux de ses coins furent entaillés pour recevoir les colonnes de la table : mais, sauf l'âge du décédé, cette mutilation ne nous a rien fait perdre de l'épitaphe.

Dans la 1re chapelle est un vitrail moderne qui représente le baptême de Jésus-Christ. Il est sans intérêt. Les 2e, 3e et 5e fenêtres sont en verre blanc.

5e *Chapelle.* — Bien que la plupart des auteurs aient attribué la 4e chapelle à saint Christophe, c'est certainement la 5e qui lui était consacrée, car son image est sculptée sur la clef de voûte correspondante dans le bas-côté. Saint Jacques, qui la partageait d'abord avec lui[1], paraît avoir été graduellement oublié au cours du XVIIIe siècle, et le nom de saint Christophe désignait seul un des bénéfices à la collation du Val-de-Grâce. Son importance a du reste été très exagérée : car, d'après la déclaration des revenus et charges de la chapelle Saint-Christophe[2], dressée le 20 septembre 1790 par le curé Jean Thibaux, les revenus étaient de 404 livres et les charges de 108. Il restait donc au titulaire, M. l'abbé Boursier, diacre, demeurant à Paris rue Geoffroy-Langevin, une rente de 296 livres.

6e *Chapelle.* — Sous l'invocation de saint Blaise, patron des jardiniers[3]. Elle contient un monument élevé à la mémoire du Cardinal Pierre d'Ailly en 1875 par la Société historique de Compiègne, avec le concours de l'Etat et du département, et à l'aide d'une souscription publique. Cette œuvre, dans le style du XVIIe siècle, a été exécutée sur les dessins de M. A. Laffolye, architecte, par Georges et Martin,

1. Reg. paroissiaux greffe. Carnet spécial pour les octaves de Pâques et Pentecôte. 14 avril 1690.

2. Arch. Com. GG. 40, n° 28.

3. Ms. Leré.

sculpteurs à Compiègne. Un fronton soutenu par deux colonnes porte les armes du cardinal et, au centre, son profil en marbre blanc se détache sur un fond d'or. Au-dessous est écrit :

A la mémoire de Pierre d'Ailly
Cardinal évêque de Cambrai
Envoyé du roi près du St Siège,
Légat du pape, chancelier de
l'université de Paris, né a
Compiègne en 1350, mort a
Avignon en 1425.

La Société historique de Compiègne

L'abbé Lecot	Bon de Bicquilley	L. Aubrelicque
Curé de St Antoine	Présidt de la Sté	Maire de Compiègne

Le médaillon est dû à M. Maniglier, de l'Institut.

Il est évident qu'un pareil monument, élevé par notre Société avec l'appui officiel, revêtira aux yeux des générations à venir le caractère d'un document certain, et pourtant que de critiques ne peut-on pas déjà lui adresser !

La thèse de M. Salembier nous oblige à reconnaître pour la date du décès 1420 au lieu de 1425 [1].

Quant aux armoiries, mieux valait certainement les omettre que de négliger à ce point les conventions héraldiques. La position des pièces sur un blason a tout autant d'intérêt que leur nature, et la forme même de l'écu a son importance. Ce sont là des principes qu'a méconnus l'artiste : car il a semé au hasard les six marguerites sur un écusson de fantaisie, comme pour une dame, satisfait sans doute que le compte y fût. Dom Gillesson, tout au contraire, après avoir soigneusement décrit les armes des « Marguerite dits d'Ailly » [2], revient encore par deux fois sur la position des quintes fleurs [3] qui est trois en chef et trois en

1. Chan. Salembier. *Le Cardinal d'Ailly.*
2. Ms. Dom Gillesson. T. III, fo 123.
3. Id. T. III, fo 124 et T. II, fo 93.

pointe. Ce blason avec sa bande de gueules et les queues de sinople sur champ d'azur était déjà « à enquérir » et suffisamment anormal.

Il n'est pas jusqu'à l'emplacement qu'on ne puisse regretter, et il semble qu'il eût mieux valu élever ce cénotaphe à droite du chœur, dans cette chapelle Saint-Léonard[1] fondée par les bisaïeuls du cardinal, et où très probablement leurs cendres reposent.

Le vitrail de cette 6e chapelle représente le cardinal bénissant ses parents et son frère.

7e *Chapelle* : dans le transept. — La première chapelle de ce côté du chœur a toujours appartenu à saint Roch, et il n'est pas dans les traditions catholiques de partager un autel entre Dieu et ses saints. C'est pourquoi cette indication confuse : « dans la chapelle du saint Esprit, dans le bas côté à gauche en entrant près le chœur »[2], nous paraît devoir être interprétée en retenant surtout ces mots : « à gauche en entrant ». L'auteur ne dit pas en effet qu'il s'agisse du bas côté du chœur, et la saillie tout à fait nulle du transept a très bien pu le lui faire considérer comme une portion du bas côté de la nef.

L'attribution du transept au saint Esprit est d'autant plus plausible, qu'il a été, après la Révolution, consacré à la Providence[3] : puis, après avoir été quelque temps sous le vocable de sainte Anne[4], il est aujourd'hui replacé sous l'invocation du Sacré-Cœur. De plus cet autel était plus large et plus en vue que tous les autres. On ne saurait lui comparer celui de saint Crépin et saint Crépinien situé vis-à-vis, dans l'autre branche du transept : car il était jadis dans un renfoncement, a servi ensuite de sacristie, et aujourd'hui encore se trouve diminué par les deux portes qui l'encadrent.

1. Voy. ci-après. Bas côté du chœur à droite. 4e chapelle.

2. Ms Auger V D C n° 44, pièce 53, f° 310 v°.

3. Ms. Leré.

4. Caucheмé. *Plan de Saint-Antoine*, 1889.

La chapelle de la Providence était concédée à la famille Guillebert en échange d'une rente de 350 liv. [1].

Le transept est fermé par de grands vitraux modernes. L'énumération des sujets qui y sont figurés serait hors de proportion avec l'intérêt qu'ils présentent.

3° *Dans le bas côté du chœur à droite.*

1re Chapelle : près le transept. — Placée sous l'invocation de saint François de Sales [2], elle fut concédée par acte du 15 décembre 1686 à Gilles de Pronnay pour lui et ses descendants, moyennant une redevance de 6 liv. payable à la saint Remy [3].

La fenêtre est ornée d'un ancien vitrail du XVIe siècle à sujets superposés. En haut est le Père Eternel. Au-dessous est saint Jean-Baptiste portant l'Agneau sur le livre des Ecritures. Plus bas est figuré le martyr de saint Quentin à qui un bourreau enfonce une broche dans l'épaule gauche, tandis qu'un autre, placé à sa droite, lève un couperet pour lui trancher la tête. Le sujet suivant montre la Vierge avec l'Enfant : près d'elle un agneau nimbé et ailé lit dans un livre : il s'agit probablement de l'agneau apocalyptique et du livre des sept sceaux. Le cinquième panneau représente la Résurrection et, le sixième, les disciples d'Emmaüs.

Cette verrière, installée à Saint-Antoine dans la première moitié du XIXe siècle, doit provenir d'une autre beaucoup plus grande, et plus ou moins détériorée. Il semble qu'on ait pris dans le pourtour pour réparer le milieu, sans s'inquiéter de faire cadrer les pièces rapportées avec le dessin : néanmoins tous les morceaux sont homogènes et l'ensemble est intéressant.

2e Chapelle. — Parmi les cinq chapelles situées à droite du chœur, celle-ci est la seule dont le nom ait été perdu. Nous n'éprouvons donc aucun scrupule à lui attribuer le

1. Ms. AUGER V D C n° 44, pièce 53, f° 510 v°.

2. Ms. LERÉ.

3. Ms AUGER V D C, n° 44. pièce 30, f° 269.





VITRAUX DES BAS-COTÉS DU CHŒUR

CHAPELLE N° I (à droite)

CHAPELLE N° I (à gauche)



vocable inemployé de sainte Avoye, puisque nous savons qu'il concernait l'une des cinq[1].

Cette chapelle fut occupée au début du XIXe siècle par la famille Lancry[2].

3e Chapelle : sainte Marguerite[3] et sainte Catherine[4]. — Nous savons que le premier vocable s'applique à cette chapelle et que le second était attribué à un autel très probablement placé dans le chœur[5]. L'existence d'une confrérie de sainte Marguerite et sainte Catherine[6] paraît de nature à lever du reste tous les doutes et indique, suivant nous, que les deux vocables appartiennent à la même chapelle. Plusieurs carmélites y furent inhumées avant la Révolution.

Vitrail représentant la prise de Jeanne d'Arc au pont de Compiègne. L'allure n'en est pas mauvaise ; mais c'est un tableau sur verre plutôt qu'un vitrail.

4e chapelle. — Elle était consacrée à la fois à saint Léonard et à saint Pierre. Le fait que la tour où elle donne accès s'est appelée Saint-Léonard n'établit aucune présomption de priorité en faveur d'un de ces noms, car tous deux semblent fort anciens.

La fondation Saint-Léonard fut créée par Thomas d'Ailly et Jeanne Herelle sa femme en 1344[7]. Ce sont les bisaïeuls

1. « Inhumé en cette église à côté droit du chœur et près la chapelle de sainte Avoye ». (Reg. parois. greffe, 1730. f° 2.)

Mention est faite de la chap. sainte Avoye aux Reg. parois. greffe. Mars 1692, 1er juin 1693, etc... »

Sainte Avoye est synonyme de sainte Hedwige, duchesse de Pologne.

2. Ms. Leré.

3. Ms. Leré et divers Reg. parois. greffe, notamment 13 nov. 1727.

4. Ms. Dom Gillesson, t. II, f° 124, v°.

5. Les d'Ailly semblent avoir tous été enterrés dans le chœur ou dans la chapelle saint Léonard ou à côté de cette chapelle. L'inhumation de la femme d'un Pierre d'Ailly « près la chapelle sainte Catherine » en 1383 (Ms. Dom Gillesson, t. II, f° 124, v°) est un indice d'autant moins négligeable qu'il s'accorde avec l'indication donnée par le nom de la confrérie pour réunir les deux vocables.

6. Liste affichée dans la sacristie.

7. Ms. Dom Gillesson, t. II, f° 92 v°.

du cardinal[1]. Comme ils furent inhumés dans l'église[2], il y a lieu de croire, au moins jusqu'à preuve contraire, qu'ils le furent suivant l'usage dans leur chapelle. C'est donc ici qu'on aurait eu le plus de raisons d'ériger le monument commémoratif, placé dans le bas côté gauche de la nef.

En tant que chapelle Saint-Pierre, ce même endroit était au XVIIIe siècle occupé depuis fort longtemps par la famille Le Caron de Mazancourt. Mais le 7 juin 1787, Jean Le Caron de Mazancourt, seigneur de Ronquerolles, Arnamur et autres lieux[3], s'en fit reconnaître et garantir la jouissance perpétuelle pour lui et ses successeurs[4], en échange de certains travaux d'embellissement qu'il avait faits et se proposait de continuer.

Pendant la Révolution, la sacristie du transept, probablement en bois, avait été saccagée et dilapidée comme le reste. Dès la reprise du culte on en constitua une autre dans cette chapelle, en en fermant simplement l'entrée par une boiserie.

Il y a deux vitraux. Celui de gauche représente l'entrée de Jeanne d'Arc à Compiègne le 22 mai 1430, et l'autre son passage sur le pont, au moment de la sortie du 23.

5e chapelle. — Anciennement sous l'invocation du saint Sacrement, elle était en 1816 consacrée à saint Louis. Il nous paraît probable que ce changement avait dû être fait à l'époque de la Restauration, en mémoire du roi Louis XVI. En effet la chapelle Saint-Louis est la seule dont nous n'ayons pas rencontré le nom sur les anciens registres paroissiaux, et c'est le curé Jean Thibaux qui a indiqué à Leré ces deux vocables successifs.

1. Listes affichées dans la sacristie.

2. Ms. Dom Gillesson, t. II, f° 92 v°. Il ne peut y avoir erreur de personnes, car les noms sont bien indiqués dans le Ms. Quant à l'épithète qui leur y est donnée d'« auteurs du cardinal », elle ne constitue une erreur que si on veut l'entendre « auteurs directs ».

3. Ms. Auger V D C., n° 44, pièce 52, f° 495.

4. Ms. Auger V D C., n° 44, pièce 52, f° 491.

5. Ms. Leré, Reg. parois. greffe, 12 août 1731.

A gauche une porte basse donne accès dans une petite sacristie placée en contre-bas d'une marche, et l'on est surpris de voir avec quel soin ont été faites les gracieuses ogives de cette voûte minuscule. Il y a trois vitraux relatifs à la vie de saint Louis.

4° *Dans le bas côté du chœur à gauche.*

1re *chapelle,* près le transept. — Sous l'invocation de saint Roch[1]. Elle semble aussi avoir eu un patron secondaire en la personne de saint Paul[2].

La fenêtre est ornée d'un vitrail du XVIe siècle tout à fait analogue à son vis-à-vis de la chapelle de droite : mais la lecture doit ici commencer par le bas. Sur le premier des quatre panneaux, on voit Jésus livré par Judas : au premier plan est saint Pierre et, par terre, Malchus, à qui il vient de couper l'oreille. Le second représente Jésus devant Pilate ; le troisième, Jésus en but aux insultes de la foule ; autour de lui on distingue des costumes du temps de François Ier et, au bas, la date 1537. Tout à fait dans le haut est Jésus portant sa croix. Ce vitrail comporte les mêmes observations que son contemporain et vis-à-vis, mais il est encore plus raccommodé et, dans la partie basse notamment, le sujet disparaît sous l'incohérence des rapiéçages.

2e *chapelle.* — Vocable de la Trinité. Fenêtre en verre blanc.

3e *chapelle.* — Saint Antoine[3]. Fenêtre en verre blanc.

4e *chapelle.* — Saint Claude[4]. Fenêtre en verre blanc.

5e *chapelle.* — C'est celle-ci qui était jadis dédiée à saint Michel et que son importance ne réussit pas à préserver de l'oubli, sous le régime des bénéficiaires absenteïstes. Plusieurs fois mentionnée dans les registres paroissiaux, elle y est nettement indiquée comme avoisinant « la chapelle

1. Reg. parois. greffe 3 avril 1732 et Ms. AUGER V D C., n° 44, pièce 53, f° 507.

2. Ms. LERÉ et reg. parois. greffe, 12 août 1731.

3. Ms. LERÉ et reg. parois. greffe 26 déc. 1752.

4. id. id. [illegible].

de la Vierge derrière le chœur[1] ». Or, nous savons qu'elle ne peut être à droite et sa place se trouve irréfutablement marquée.

Fondée par Raoul Herpin, chevalier pannetier de France, Sr d'Erquéri, et Saintine de Saint-Aubin, dame d'Erquéri, sa femme, en mars 1318[2], cette chapelle était au XVIIIe siècle à la collation de l'évêque diocésain, sur la présentation du Val-de-Grâce. Elle s'était perpétuée pendant plus de quatre cents ans, puisque les registres la mentionnent encore[3] au 31 décembre 1732, sous la signature du curé Jean Le Moyne. Or, ce prêtre mourut en 1737 et, 47 ans plus tard, son troisième successeur, Jean Thibaux[4], ignorait la place de la chapelle Saint-Michel. En revanche, il en savait certainement les revenus et les charges. C'est qu'ici encore l'acte religieux s'était mué en une question d'argent, et la fondation n'avait abouti qu'à servir une prébende à un inconnu.

Le vocable moderne est saint Joseph.

A droite une porte basse donne dans une petite sacristie semblable à celle de la chapelle Saint-Louis.

Troix vitraux modernes représentent : la mort de saint Joseph, l'intérieur de Nazareth, la fuite en Egypte.

6e chapelle : au fond de l'abside. — Elle fut dédiée à N.-D. par suite de la fondation que fit le 30 juin 1332 Pierre Le Flament dit « aux pieds plats », bourgeois de Compiègne[5], marchand drapier en la dite ville. La chapellenie était à la collation du Val-de-Grâce et constituait, dit-on, la plus riche prébende de l'église Saint-Antoine.

Les fenêtres sont garnies de vitraux relatifs à la vie de la Vierge. L'un d'entre eux est un très bel arbre de Jessé du XVIe siècle, qui a été acheté vers le milieu du XIXe siècle à

1. Reg. parois. greffe 16 mai 1692 et 31 déc. 1732.

2. Ms. Dom Gillesson, t. II, fo 87.

3. Reg. parois. greffe 31 déc. 1732.

4. J. Thibaux a déclaré à Leré ne pas connaître l'emplacement de cette chapelle.

6. Ms. Dom Gillesson, t. II, fo 92.



L'ARBRE DE JESSÉ

VITRAIL DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME



l'église de Béthancourt-Gillocourt. Quelques réparations ont dû être faites, surtout dans la rosace du haut, mais l'ensemble est très bien conservé.

Il y avait donc en résumé six chapellenies : Notre-Dame, Saint-Michel, Saint-Christophe, Saint-Charles et Saint-Quentin, la Vierge, Saint Léonard.

Il y avait aussi six confréries : celles du Saint-Sacrement, de la Croix, de la Compassion, de Saint-Roch, de Saint-Gond, de Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine.

ORGUES

Nous ne savons rien des orgues primitives, ni des remplacements successifs qui ont pu avoir lieu jusqu'en 1722 : mais en cette année les récriminations du curé Jean Le Moyne nous apprennent qu'on en acheta de nouvelles. Il reproche en effet à ses marguilliers, parmi toutes les malversations dont nous avons parlé, d'avoir pris pour payer les orgues plus d'argent qu'elles n'ont coûté[1].

A la Révolution tout fut saccagé et, lors de la réouverture des églises, les moyens firent défaut pour réparer tout le mal. Ce fut un horloger nommé Charlot qui prêta un orgue portatif pour accompagner les offices, et un reçu, signé du curé Jean Thibaux[2] en 1805, constate que l'instrument lui appartient et qu'il reste libre de le retirer à sa volonté. La solution ne pouvait être évidemment que provisoire, et l'on acheta bientôt un orgue modeste, comme il convenait à la fois à la dureté des temps et à la situation secondaire d'une succursale[3]. Puis Saint-Antoine redevint une cure : l'ancienne acquisition sembla pauvre et les fausses notes, qui détonnaient au milieu des offices, provoquèrent des rires indécents. On résolut de changer. Toutefois il y eut loin du projet à son exécution, et ce fut seulement

1. Ms. Auger VDC, n° 44, pièce 13.

2. Archives de la paroisse Saint-Antoine. Liasse « pièces historiques ».

3. Ms. Leré.

le 19 décembre 1882, qu'on inaugura solennellement les grandes orgues construites par la maison A. Van Bever, de Bruxelles[1].

CLOCHES

Avant la Révolution, l'église Saint-Antoine possédait quatre cloches fondues par Cavillier, de Carrépuis (Somme)[2]. Comme la plupart des cloches de France, elles étaient allées sous forme de canons sonner nos victoires à travers l'Europe, et le clocher dévasté ne possédait plus pour annoncer les offices que le timbre de l'ancienne horloge. Il fallait en acquérir de nouvelles. On chargea précisément de leur fabrication les fils Cavillier et, le 13 novembre 1821, elles furent exposées auprès du banc d'œuvre.

La première, nommée Louise-Caroline, a 0m783 de haut[3], 1m026 de large, 0m067 d'épaisseur. Son poids est de 706 k. Les parrain et marraine étaient le général baron de Seroux et Madame la comtesse de Béthune.

La deuxième, nommée Thérèse-Antoinette, a 0m783 de haut, 0m972 de large, 0m054 d'épaisseur. Son poids est de 521k5. Parrain et marraine : Monseigneur Gobard, ancien évêque de la Jamaïque, et Madame Chalmaison.

La troisième, nommée Henriette-Dieudonnée, a 0m756 de haut, 0m837 de large, 0m047 d'épaisseur. On ignore si le parrainage doit en être attribué au sous-préfet ou à M. de Broin. La marraine était Madame Le Féron.

La bénédiction solennelle des cloches eut lieu le 17 octobre 1821 en présence du maire, M. le chevalier de Lancry, et l'on commença de les hisser le même jour. Mais des difficultés imprévues retardèrent l'opération, de sorte que la grosse fut seulement mise en place le lendemain.

1. Le programme figure aux archives de la paroisse Saint-Antoine.

2. Les faits contenus dans ce parag. sont empruntés aux Ms. Leré.

3. L'irrégularité de ces mesures tient à ce qu'on calculait encore à cette époque en pieds, pouces et lignes.

SACRISTIE

Comment une église de cette importance fut-elle construite sans sacristie ? C'est ce qui surprendrait étrangement, si l'examen des anciens plans ne nous en révélait la raison. L'édifice, entouré de ruelles, étouffé sous les pignons voisins, ne présentait aucun point où put être accolée une annexe et, comptant sur les occasions que le temps apporte immanquablement à ceux qui peuvent attendre, on se contenta d'une installation provisoire. La sacristie fut avant la Révolution placée dans le transept occidental[1]. Puis, après le Concordat, elle fut établie dans la chapelle Saint-Léonard. Enfin, en 1859, des fonds furent régulièrement votés pour sa construction[2]. Mais le provisoire ne se laisse pas si aisément détrôner et c'est en 1875 seulement que les travaux furent enfin effectués. Bien qu'on eût pris largement le temps de s'y préparer, l'exécution fût mauvaise : en 1902, il fallut restaurer complètement ce bâtiment vieux de 27 ans, comme s'il datait des Romains, et le visiteur lit avec un sourire ces lignes inconscientes glorieusement gravées sur le marbre : « Bâtie en 1875, restaurée en 1902 »[3].

Ainsi près de sept cents ans s'écoulèrent entre les poses de la première et de la dernière pierre. La vieille église a vu défiler les siècles : elle a connu saint Louis, Jeanne d'Arc, Napoléon, les révolutions et les invasions, toutes nos grandeurs et toutes nos misères. De sorte que lorsqu'on l'étudie, lorsqu'on interroge passionnément ses murs noircis, on aperçoit voletant parmi les pinacles tous nos souvenirs et l'édifice revêt une majesté qui est un reflet de l'histoire.

1. Voyez Chapelles. Bas côté de la nef à droite.

2. Reg. délibér. Cons. fab., 1859, f° 39 v.

3. Il n'y a dans la sacristie ni trésor, ni ornements anciens. Contrairement à une opinion très répandue parmi nos contemporains, les églises de Compiègne furent absolument ravagées pendant la Révolution et les ornements détruits. Leré revient souvent sur ce fait et il était au moins à même d'en constater les effets.

GUYNEMER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE N° 1 [1]

LA REQUESTE des gouverneurs attournez de la ville de Compiègne, marguilliers des paroisses de Sainct Jacques et Sainct Anthoine de la dicte ville.

Soit signiffié et deuement faict assçavoir à Monsieur l'Evesque de Soissons, qu'ayant apris qu'il vouloit rompre et pervertir l'ordre et l'usage par luy observé depuis le temps quil est promeu à son evesché, & par ses prédecesseurs suivant les règlements quils ont faict pour les prédications dans les paroisses de Compiègne durant l'advent, caresme et dominicales. Ils sont obligez de luy faire sçavoir que les Religieux, Cordeliers, Minimes & Capucins de ceste ville sont dans une possession immémoriale de prêcher tour à tour la station de l'advent & caresme dans les dictes deux paroisses, soubz la charge et condition de déclarer trois mois auparavant la personne quils ont choisy pour prescher la station, affin de s'informer par eux de sa qualité & capacité pour la présenter audict sieur Evesque et obtenir sa mission, et comme les pères jésuistes ont esté establis au collège de ceste ville, ils sont entrez en tour du consentement dudict seigr Evesque pour participer au travail et assistance spirituelle que lesdicts religieux donnent aux habitans, et ce tour auroit esté continuellement suivy sans que ledict seigneur Evesque y eust apporté aulcune résistance. C'est pourquoy, la rétribution du prédicateur n'estant fondée sur aulcunes rentes ny revenuz, ains sur les dons & charitez des habitans lors que la queste est faicte en considération des assistances que lesdicts religieux leur font dans leurs maladies et infirmitez, lesdicts gouverneurs & marguilliers ne peuvent souffrir que ce tour soit présentement rompu et l'usage perverty sans aulcune cause ny raison légitime. Pourquoy ils déclarent audict seigr Evesque quils se maintiendront dans leur usage à l'instar des paroisses de la ville de Paris, et ne recevront aulcun prédicateur estranger au préiudice des pères Capucins quy doivent entrer en

1. Arch. comm., GG 40, n° 17.

tour pour prescher l'advent & caresme prochain, et, comme ils ont nommé et présenté avec toutes civilités et soubmissions audict seig^r Evesque la personne du père Vincent de Troie Capucin, premier définiteur de la province, pour prescher l'advent & caresme prochain, ils forment appel comme d'abus du reffus faict par ledict seig^r Evesque de leur donner sa mission. Sur lequel appel ils entendent se pourveoir par les voies de droict : de laquelle signiffication ils ont requis acte.

Signé : Le Féron. J. Seroux. Loisel. De Bill.. Demangin. Lefébure... (Illisible).

La signiffication cy dessus........ etc........ le jeudy seiziesme jour de septembre MVI^c soixante dix.

PIÈCE N° 2[1]

ARREST

DU GRAND CONSEIL DU ROY portant confirmation des transactions et arrests intervenus au profit de l'abbaye de Saint Corneil de Compiègne.

CONTRE les curés ou vicaires perpétuels des paroisses de Saint Jacques et Saint Antoine dudit Compiègne.

Loüis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut ; sçavoir faisons comme par arrest cejourd'huy donné en nostre Grand Conseil ; entre les religieuses, abbesse et couvent de l'abbaye Nôtre Dame du Val de Grâce, et les religieux prieur et couvent de l'abbaye de saint Corneil de Compiègne, curez primitifs de la ville et fauxbourgs dudit Compiègne, demandeurs suivant l'exploit libellé du II mai 1672, controllé à Compiègne lesdits jour et an, fait en vertu de leurs lettres d'évocation générale à nostre Conseil, aux fins qu'il soit dit et ordonné que la transaction et concordat fait entre les parties ou leurs prédécesseurs le 15 février 1617, relative aux titres arrests, concordats et actes précédens, sera exécuté selon sa forme et teneur ; que deffences soient faites aux deffendeurs d'y contrevenir : en consequence qu'ils soient tenüs d'assister aux processions générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, tant en la dite ville de Compiègne que dehors, auxquelles iceux deffendeurs en qualité de curez et vicaires perpétuels sont obligés d'assister : même toutefois et quantes que lesdits religieux et demandeurs vont processionnellement ès églises paroissiales de la ville, de les attendre à l'entrée d'ycelles, encenser la croix, le corps et communauté desdits religieux lorsqu'ils passent processionnellement dedans ou pardevant lesdites églises et, pour leur refus d'y avoir satisfait, qu'ils soient condamnés en tous les dommages intérests et dépens desdits demandeurs d'une part, et maistre Jacques Billy prestre curé de la paroisse de Saint Jacques, et maistre

1. Arch. comm., GG 40, n° 25.

Jean Geoffroy prestre curé de la paroisse de Saint Antoine dudit Compiègne, deffendeurs d'autre, et encore lesdits religieux prieur et couvent de la dite abbaye de S[t] Corneil de Compiègne demandeurs et requerants l'enthérinement d'une requeste par eux présentée en nôtre Conseil le dix octobre 1674, tendante à ce que la transaction passée entre eux et le sieur évêque de Soissons le 14[e] février au dit an, portant entr'autres choses que tous les privilèges, libertés, franchises et immunités, prérogatives, prééminences, et tous autres droits appartenans à ladite abbaye, tant dans l'enclos d'ycelle que sur les lieux et personnes qui en dépendent, demeureront en leur entier et seront conservés sans y contrevenir, soit exécuté selon la forme et teneur ; ce faisant qu'en conséquence leurs fins et conclusions leurs soient faites et adjugées avec condamnation de tous despens et dommages et intérests, d'une part, et lesdits De Billy et Geoffroy esdits noms deffendeurs d'autre, et encore lesdits religieux, prieur et couvent de la dite abbaye de S[t] Corneil de Compiègne demandeurs, en requeste par eux présentée à nôtre Conseil le dix janvier 1675 aux fins que lesdites transactions du 5 février 1647 et 14 février 1674, et les arrests tant du parlement de Paris que de nostre Conseil intervenüs entre les parties, soient exécutez selon leur forme et teneur. Ce faisant que lesdits Geoffroy, De Billy et leurs successeurs, avec leurs prestres et habituez, assisteront aux processions générales et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui se font en ladite abbaye de Compiègne et hors d'ycelle, et d'encenser la Croix, le corps et communauté desdits religieux à l'entrée et sortie des églises des dites paroisses, lorsque la procession passera ou qu'elle y entrera. Et seront tenus de baptiser les enfants sur les fonds publics de la ville, qui sont en l'église de la dite abbaye, durant les octaves de Pasques et Pentecoste, en la manière accoutumée, d'une part, et lesdits Geoffroy et De Billy deffendeurs d'autre, et entre lesdits Geoffroy et De Billy demandeurs en requeste du 4 mars 1676, aux fins qu'il soit ordonné que lesdits deffendeurs ou leurs procureurs seront tenus de rapporter dans ce jour l'appointement signé du procureur général et paraphé des procureurs des parties pour être veü par le Conseil, en jugeant l'homologation en question. Et ce faisant lesdits demandeurs deschargez des dépens à eux demandez, d'une part, et lesdites abbesse et religieuses du Val de Grâce et lesdits religieux de S[t] Corneil deffendeurs d'autre, et entre lesdites religieuses, abbesse et couvent de ladite abbaye de Nostre Dame du Val de Grâce, et lesdits

religieux, prieur et couvent de ladite abbaye de St Corneil de Compiègne, demandeurs. en requeste par eux présentée à nostre Conseil ledit jour 4 mars 1676, aux fins qu'en adjugeant auxdits demandeurs les fins et conclusions par eux prises contre les dits De Billy et Geoffroy, il soit ordonné qu'auparavant chacune procession générale ordinaire et extraordinaire qui ont accoustumé de se faire dans la ville de Compiègne et dans lesquelles les dits deffendeurs et leur clergé et habituez sont obligés de se trouver dans l'église de la dite abbaye de St Corneil, les dits Geoffroy et De Billy seront tenus de marquer et avertir ceux de leurs prestres habitués qui devront porter les châsses, et de les y faire trouver. Et, en cas de contravention, que lesdits demandeurs se pourvoiront devant le lieutenant général dudit Compiègne, pour être pourveü contr'eux de telle amende qu'il appartiendra d'une part, et lesdits Debilly et Geoffroy deffendeurs d'autre.

Veu par nôtre dit Grand Conseil :

Les écritures destites parties.

Les dites requestes.

Attestation passée pardevant notaires de la prevosté et chastellenie de Compiègne par plusieurs habitants desdites paroisses de St Jacques et de St Antoine et par le doyen de l'église collégiale de St Clément et gardien desdits couvents des jacobins et cordeliers de la dite ville de Compiègne, par lequel ils attestent entrautres choses qu'ils ont toujours veü ledit abbé prieur et couvent de St Corneil et St Cyprien de Compiègne être tenüs et réputés pour curez primitifs de la ville du 30 mars 1599.

Sentence des requêtes du palais à Paris obtenüe par lesdits religieux de St Corneil contre maistre Arthur Charpentier et Martin Havard, vicaires perpétuels des églises de St Jacques et St Antoine dudit Compiègne, parlaquelle il aurait été ordonné que les parties viendroient deffendre au premier jour : et cependant deffences auxdits vicaires perpétuels de rien innover ni attenter contre les dites formes qui ont été cy devant observées en tel cas : le tout sans préjudice des parties au principal : du six avril audit an.

Arrest du parlement de Paris parlequel l'appellation de ladite sentence auroit esté mise au néant et ordonné que ce dont estoit appel sortiroit son plein et entier effet : du 22 février 1600.

Copie collationnée d'une transaction faite entre Martin Havart, curé de St Antoine, et les dits marguilliers de la dite paroisse et les

abbés et religieux de la dite abbaye de S[t] Corneil : du 14[e] novembre 1626.

Copie d'une semblable transaction faite et passée entre maistre Arthur Charpentier, curé de S[t] Jacques de Compiègne, et les marguilliers de ladite paroisse, et les abbés et religieux de S[t] Corneil : du 25 desdits mois et an.

Commission du parlement de Paris obtenüe par lesdits religieux de S[t] Corneil : du 19 may 1637.

Exploit d'assignation donnée auxdits curez de S[t] Jacques et S[t] Antoine dudit Compiègne audit parlement de Paris à la requeste desdits religieux de S[t] Corneil aux fins de la dite commission : du 3 juin audit an.

Arrest du parlement de Paris du 23 janvier 1638.

Arrest dudit parlement parlequel, avant que procéder au jugement de la demande desdits religieux, auroit esté ordonné que les parties articuleroient plus amplement leurs faits dans quinzaine, informeroient pardevant le lieutenant général de Compiègne, et cependant, par provision, que la dite sentence des requestes du palais du 6[e] avril 1599 et arrest confirmatif d'ycelle du 22 février 1600 seroient exécutez, pour ce fait et rapporté être ordonné ce qu'il appartiendra : du 5 juin 1638.

Sentence desdites requestes du palais, rendüe entre lesdits religieux de Compiègne et maistre Nicolas Perin vicaire perpétuel de la paroisse S[t] Antoine de Compiègne, par laquelle ledit Perin auroit ésté condamné de ratifier et approuver conjointement avec lesdits marguilliers de la dite paroisse la dite transaction du 14 novembre 1626 ; du 19 mai 1639, et signifié au procureur dudit Perin le 20 dudit mois et an.

Arrest du parlement de Paris, rendu entre ledit Perin appelant de la susdite sentence et les religieux de S[t] Corneil, par lequel sans s'arrester aux lettres de recision obtenu par ledit Perin afin d'être restitué contre ladite transaction du 14 novembre 1626, et sur ledit appel, les parties auroient été mises hors de Cour et de procès : du 3 avril 1640.

Transaction faite et passée entre lesdits religieux et lesdits Perin et Arthus Lyon curez des paroisses de S[t] Jacques et S[t] Antoine de Compiègne : du 15 février 1647.

Imprimé d'un acte passé pardevant notaires à Compiègne par ledit sieur évêque de Soissons au profit desdits religieux : du 18 may 1657.

Acte judidiaire fait devant le lieutenant général de Compiègne, par lequel il auroit été ordonné que lesdits curéz, choristes, diacres, sous-diacres et habituez de la paroisse de S[t] Jacques, seroient assignés ensemble les marguilliers : du 16[e] aoust 1666.

Ensuite est l'exploit d'assignation donné auxdits diacres, curé de de S[t] Jacques et autres y desnommés, à la requeste dudit substitut du procureur général audit Compiègne : du 21 dudit mois et an.

Conclusion dudit substitut : du 27[e] desdits mois et an.

Sentence rendue par ledit lieutenant général de Compiègne : du 23 dudit mois et an.

Ensuite est l'exploit d'assignation à eux donnée en conséquence : du 26 desdits mois et an.

Jugement rendü par le lieutenant général de Compiègne, qui ordonne que tous les ecclésiastiques de ladite ville, tant des paroisses que des communautés régulières et séculières, se trouveront en corps avec leur croix aux jours et heures ordinaires en l'église de S[t] Corneil, pour assister aux processions générales ordinaires et extraordinaires : du onzième septembre 1666.

Ensuite est l'exploit de signification faite auxdits curez de S[t] Jacques et S[t] Antoine et autres y desnommez : du 12 novembre audit an.

Acte de ratification faite par maistre Arthus Lyon curé de S[t] Jacques et les marguilliers de la dite église de la dite transaction : du 25[e] novembre 1626.

Du deux aoust 1639 acte passé pardevant notaires audit Compiègne par les dénommés.

Du 12 may 1668 requeste présentée à nôtre conseil par lesdits religieux de S[t] Corneil, aux fins y continües.

Du 17 juillet audit an arrest de nostre conseil rendü par deffaut contre lesdits Geoffroy et Valois, vicaires perpétuels de S[t] Jacques et de S[t] Antoine dudit Compiègne, par lequel deffaut auroit esté donné contre lesdits Geoffroy et Vallois en présence de leur procureur ; et pour leur profit auroit esté ordonné que ladite transaction seroit exécutée selon la forme et teneur : du 20 novembre audit an.

Exploit d'assignation donné à nostre conseil audit De Billy et audit Geoffroy : du 11 mai 1672.

Copie de deffences fournies par lesdits Geoffroy et Debilly contre la demande desdits religieux : du 19 juillet audit an.

Ensuite sont trois copies d'ordonnances rendües par ledit sieur evêque de Soissons : des 28 mars 1668, 2 et 27 avril 1672.

Acte de communication faite par le procureur desdits religieux au

procureur desdit De Billy et Geoffroy des susdites pièces; du 19 octobre audit an.

Exploit de signification de la dite sentence, du onze septembre 1666 à la requeste desdits religieux audit de Billy, et aux prestres, diacres et sous diacre, choristes et habituez de la dite église, et audit Geoffroy et autres, à ce qu'ils eussent à exécuter lesdits règlements, ensemble les susdites transactions.

Du 28 avril 1674 acte délivré auxdits religieux par les y dénommez notaires audit Compiègne.

Du 30 dudit mois et an procès verbal fait à la requeste desdits religieux pardevant lesdits notaires.

Du 1er may audit an autre pareil acte, par lequel il appert que les nommés Roussel et Lefebvre de la dite paroisse de St Jacques, et le nommé Poullain de ladite paroisse de St Antoine, ne se seroient trouvez à la dite procession ledit jour.

Du 2 dudit mois et an autre pareil acte.

Du 3 dudit mois et an sommation faite à la requeste desdits religieux audit De Billy curé de St Jacques de déclarer s'il avoit donné avis aux prestres, diacres et sous diacres choristes et habituez de sa paroisse de l'exploit de signification qui luy avoit été faite le 28 avril précédent de ladite sentence de police du lieutenant général de Compiègne du onze septembre 1666, et en délivrer son procès verbal, sinon, et à faute de ce faire, auroit été protesté que lesdits religieux se pourvoiroient contre luy, du 4 may audit an.

Ensuite est pareille sommation faite audit Geoffroy curé de St Antoine : du dit jour mois et an.

Exploit d'assignation donnée à la requeste des dits religieux devant ledit lieutenant général de Compiègne : du dit jour mois et an.

Jugement dudit lieutenant général de Compiègne : dudit jour mois et an.

Autre acte par lequel il appert que les sieurs Lallemant chantre de la paroisse St Jacques, Olivier et Fauvel diacre et habituez de ladite paroisse de St Antoine estoient dans la nef de ladite église, accompagnés desdits religieux pour aller à la dite procession, où ils auroient attendu sans que le dit Le Féron, diacre, et Lefebvre, habitué de ladite paroisse de St Jacques, et ledit Poullain, chantre de ladite paroisse St Antoine, ayent aucunement assistés à la procession : du 5 dudit mois et an.

Transaction faite entre lesdits religieux de St Corneil et M. Pierre Roussel, Jean Olivier et Jacques De La Porte : du 23 aoust audit an.

Ensuite est la ratification de la susdite transaction par ledit Le Féron : du 14 mars 1675 :

Requeste présentée audit lieutenant général de Compiègne par lesdits religieux aux fins y contenües : des 22 septembre 1674.

Ensuite est l'ordonnance dudit juge et l'exploit d'assignation donnée aux desnommez aux fins de la dite requeste : dudit jour mois et an.

Acte judiciaire fait devant ledit lieutenant général, contenant les contestations des parties : du dit jour mois et an.

Sentence rendüe par ledit lieutenant général, par laquelle les nommés Roussel et Baudon auroient esté condamnés chacun en quatre livres d'amende, attendü ce dont estoit question et pour ne s'estre trouvé à la procession le jour et feste de Saint Corneil ny porté les reliques de ladite abbaye comme il est accoutumé, et à eux enjoint à l'avenir d'exécuter lesdits sentences et jugemens : du 5 octobre 1674.

Ensuite est la signification de ladite sentence.

Transaction faite entre les dits religieux et le sieur évêque de Soissons : du 14 février au dit an.

Actes par lesquels le procureur desdits religieux auroit fait donné copie au procureur desdits De Billy et Geoffroy de la transaction du 14 février audit an : du dix octobre audit an.

Arrest de nôtre conseil rendü entre les parties par lequel il auroit esté ordonné qu'auparavant faire droit, ledit sieur évesque de Soissons seroit assigné à nostre conseil, et cependant par provision ordonne que ladite transaction seroit exécutée sans préjudice des droits des parties au principal : du 23 dudit mois et an, et signifié au procureur desdits De Billy et Geoffroy le 13 novembre audit an.

Requeste présentée à nostre conseil par ledit sieur évêque de Soissons et les dits religieux de S[t] Corneil, à ce que la transaction du 14 février 1674 fut homologuée du 28 dudit mois et an.

Arest de nostre conseil portant homologation de la dite transaction et ordonnant qu'elle seroit enregistrée à nostre conseil pour être gardée et exécutée entre les parties selon la forme et teneur : dudit jour, mois et an, et signifiée au procureur desdits De Billy et Geoffroy le dix janvier 1675.

Acte d'attestation faite par les nommez Le Maire et Coppin notaire audit Compiègne, par lequel ils attestent que, le jour de la dédicace de l'église de S[t] Corneil, toutes les communautés séculières et ecclésiastiques s'étant rendües en la dite église pour la procession solen-

nelle qui a accoutumé de se faire ledit jour, les dits Geoffroy et Debilly se seroient trouvés en ladite église et seroient venus seuls sans estre accompagnéz d'aucuns officiers, prestres ni habituez de leurs paroisses, et la châsse dans laquelle sont les reliques de S[t] Corneil et S[t] Cyprien, qui devoit être portée à ladite procession par deux ecclésiastiques officiers ou habituéz des deux paroisses, auroit demeuré au chœur de ladite église de S[t] Corneil ; et auroient vu dans la marche de ladite procession que le curé de S[t] Jacques marchoit sans estre assisté d'aucuns prestres habituéz de ladite paroisse, et ledit curé de S[t] Antoine, assisté des prestres habitués en ladite paroisse de S[t] Antoine, sans pouvoir dire en quel endroit lesdits prestres, officiers et habituéz ont joints ladite procession ; du 5 mai 1675.

Requeste de réception dudit acte : du 7 mars 1676.

Acte de distribution du procès à M[r] Jean Duverdier conseiller à notre conseil, signifié au procureur desdits Geofiroy et De Billy le 3 dudit mois et an.

Arrests et règlements de nostre conseil à écrire et produire des 31 janvier 1675 et 9 mars 1676.

Requête présentée à nôtre conseil par les dits Geoffroy et De Billy du 24 février 1676, servant de production à ce que acte leur soit donné des déclarations qu'ils ont déjà faites et qu'ils réitèrent d'abondant, qu'ils accordent l'homologation et exécution de la transaction que leurs prédecesseurs ont passé avec lesdits deffendeurs le 15 février 1647, et de celle que le sieur évêque de Soissons, leur supérieur, a aussy passée avec lesdits deffendeurs le 14 février 1674 : et, en cas que les dits deffendeurs insistent contre lesdites déclarations, il sera dit et ordonné que les dits deffendeurs, au pardessus desdites déclarations et consentements prestés par les dits Geoffroy et De Billy, seront déclarés non recevables en leur insistement et condamnés aux despens.

Arrest de nostre conseil qui donne acte de ladite déclaration des dits Debilly et Geoffroy et, joint au procès du 3 mars audit an, autre arrest de nostre conseil, de jonction de la requeste des dits Geoffroy et De Billy du 4 dudit mois et an, contenant la déclaration de M. Hierosme De Gamaches, procureur desdits religieux de S[t] Corneil et desdites religieuses du Val de Grâce, que, s'agissant d'un règlement entre les curez primitifs et les vicaires perpétuels, lesdits Geoffroy et De Billy, sans aucun renvoy au parquet, ayant voulu faire juger l'affaire, il y eut un avis, qui fut de leur faire perdre leur

cause despens compensés : et ayans demandé la réception à l'audiance, nostre conseil, comme ce n'estoit une affaire du parquet, n'auroit pas voulu recevoir ledit appointement et auroit appointé les parties à écrire et produire : dudit jour, mois et an.

Contredits des dits religieux de S[t] Corneil et du Val de Grâce contre la requeste de production desdits De Billy et Geoffroy.

Conclusions de nostre procureur général.

Et tout ce qui a esté mis par devers nostre conseil.

Icelay nostre dit Grand Conseil, faisant droit sur lesdites instances, *a ordonné et ordonne* : que lesdites transactions des 15 février 1647 et 14 février 1674, et arrests, tant de nostre conseil que du parlement, intervenus entre les dites parties sur le fait en question, seront executez selon leur forme et teneur : Ce faisant, que les dits De Billy et Geoffroy seront tenus d'assister avec leurs prestres habitués aux processions générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, tant dans ladite ville de Compiègne qu'au dehors, d'encenser la croix, corps et communautez desdits religieux à l'entrée des églises desdites paroisses de S[t] Jacques et de S[t] Antoine, lorsque la procession passera pardevant les dites églises ou qu'elle y entrera : même de marquer et avertir ceux de leurs prestres habituez qui devront porter les châsses des reliques aux dites processions, et de les y faire trouver : comme aussy de baptiser les enfants de ladite ville de Compiègne sur les fonds publics qui sont en ladite abbaye durant les octaves de Pasques et de Pentecoste en la manière accoûtumée. Et, en cas de contravention, y seront lesdits De Billy et Geoffroy contraints par la saisie de leur temporel. Et, sur le surplus desdites demandes, a mis et met lesdites parties hors de cour et de procès, despens compensez.

Sy Donnons en mandement au premier des huissiers de nostre dit grand conseil, ou autre huissier ou sergent sur ce requis, qu'à la requeste desdits religieux de S[t] Corneil de Compiègne, le présent arrest il mette à dûe et entière exécution, de point en point, selon sa forme et teneur, contraignant à ce faire, souffrir et obéir tous ceux qu'il appartiendra et qui, pour ce faire, seront à contraindre nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles, et sans préjudice d'ycelles, ne voulons être differez : et outre faire, pour l'entière exécution des présentes, tous exploits de significations, sommations, commandemens, contraintes et autres actes de justice

requis et nécessaires. De ce faire te donnons pouvoir, sans pour ce demander places ni pareatis. En témoin de quoy nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes.

Donné en nostre dit grand Conseil, à Paris, le dix-neuvième jour de *mars*, l'an de grâce 1676, et de nôtre règne le 33me et, plus bas, signé par le Roy à la relation des gens de son grand conseil, Herbin. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

No collationné à l'original imprimé ce 29 may 1766.

PIÈCE N° 3[1]

Lettre de Prosper Mérimée à Mr Ernest de Breda.

Paris rue des Marais S^{t} G n 20
30 Aout 1836.

Monsieur,

Ne soyez pas surpris si je réponds si tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 2 juillet. Lorsqu'elle est arrivée à Paris, je me trouvais en tournée sur les bords du Rhin. Votre lettre m'a été envoyée à Strasbourg, mais au moment où je venais de quitter cette ville. Je ne l'ai reçue ici que tout récemment après qu'elle m'eût poursuivi longtemps en vain de préfecture en préfecture.

Je crains bien que l'église de St Antoine ne soit définitivement badigeonnée, mais peut-être avez-vous adressé vos remontrances au Sous-Préfet qui aura fait suspendre l'opération. A tout hazard[2] je vais écrire au Ministre de l'Intérieur ; ce ne sera pas la première fois que des mesures conservatrices auront été prises trop tard. Le badigeonnage a été assurément défendu par des circulaires du M^{tre} de l'Intérieur et du M^{tre} des Cultes. Les évêques ont fait des mandements pour le proscrire, dernièrement encore les instructions publiées par le M^{tre} de l'Instruction publique non seulement le déclarent nuisible mais encore donnent des procédés pour l'enlever. Eh bien rien ne peut arrêter le pinceau des vandales. Jusqu'à ce qu'on ait institué des amendes contre les curés et les fabriciens, on n'en pourra venir à bout. Je regrette bien qu'il soit impossible de préserver les restes de l'abbaye d'Ourscamp dont vous me parlez : mais l'adm^{on} est si pauvre si pauvre, qu'impuissante à conserver ce qu'elle possède elle ne peut faire des acquisitions dispendieuses.

Vous me parlez, monsieur, de curés qui vendent des vitraux.

1. Communiquée par M. le b^{on} de Bonnault d'Houët. — L'original est chez Madame la V^{tesse} de La Motte-Rouge (papiers de Cayrol).

2. Nous avons respecté l'orthog. de Mérimée.

C'est une pratique malheureusement trop fréquente, mais elle est formellement interdite. Si vous avez la bonté de m'avertir de semblables transactions en temps utile, il est facile de les empêcher. Vous pourriez en donner avis au préfet ou aux maires. Ces ventes sont formellement défendues, et les curés s'exposent en s'y livrant à des poursuites judiciaires. Vous savez, monsieur, qu'il n'y a que le M[re] des Finances qui puisse *vendre* des propriétés publiques. Je vais prier le M[re] des Cultes, quand nous en aurons un, de faire publier de nouvelles instructions à cet égard. Il serait même bien à désirer qu'on fit payer une bonne amende à quelque conseil de fabrique pour l'instruction des autres.

Adieu monsieur. Je viens à Paris pour tout le reste de l'année. Veuillez agréer l'expression de ma plus haute considération.

P[r] MÉRIMÉE.

Monsieur Ern. de Breda à Compiègne (Oise).

Timbré : B. de la maison du roi. 30 aout 1836.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE DE LA PAROISSE SAINT-ANTOINE

PAGES

La vie paroissiale 95
Les Curés de Saint-Antoine 120

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

L'EXTÉRIEUR 125
L'INTÉRIEUR :
Architecture 131
La Nef 136
Le Chœur 136
Les Chapelles : 1° Dans le bas côté de la Nef à droite. 138
— 2° Dans le bas côté de la Nef à gauche 143
— 3° Dans le bas côté du Chœur à droite. 148
— 4° Dans le bas côté du Chœur à gauche 151
Orgues 153
Cloches 154
Sacristie 155

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Requeste des gouverneurs attournez de la ville de Compiègne, marguilliers des paroisses de Sainct-Jacques et Sainct-Anthoine de la dicte ville 157
2. Arrest du Grand Conseil du Roy portant confirmation des transactions et arrests intervenus au profit de l'Abbaye de Sainct-Corneil de Compiègne 159
3. Lettre de Prosper Mérimée 169

N. B. : Les clichés ont été faits par la Maison HUTIN, à Compiègne.

QUELQUES REMARQUES

ICONOGRAPHIQUES

SUR

LES REPRÉSENTATIONS DU CHRIST

CHAPITRE PREMIER

COUVERCLE DE SARCOPHAGE DE COMMELLES — BOL EN POTERIE SIGILLÉE DE SILLY — FONTS DE MONTDIDIER

1. Le Christ n'avait été introduit dans l'art funéraire des catacombes que sous le vêtement de certaines figures ou allégories empruntées aux livres de l'Ancien Testament, aux imaginations poétiques du paganisme grec ou à la nature. C'étaient : Isaac ; Élie emporté sur un char de feu ; Jonas vomi par le monstre marin ; le pasteur[1] qui caresse ses brebis ; Orphée, le charmeur ; le poisson surtout, dont le nom en grec (ιχθυς) formait pour les initiés une sorte de pieux acrostiche.

Mais sitôt que l'édit de Milan (313) eut garanti le triomphe du Christianisme, la loi du silence liturgique s'étant relâchée de sa rigueur, la Croix *immissa*, c'est-à-dire formée d'une potence et d'une traverse à angles droits, et le signe monogrammatique du Christ se montrèrent sur les monuments publics.

C'est à ce genre de manifestations Constantiniennes qu'il faut rattacher un *couvercle de sarcophage* du ve siècle en

1. Figure délicieuse que Jésus lui-même a surélevée pour en faire un type quasi officiel de son rôle de conducteur des âmes.

liais qui a été découvert dans une carrière abandonnée de la villa antique de *Commelles*, près de Montgrésin (Oise), et qui est conservé aujourd'hui au musée archéologique de Senlis. En voici la description, autant que son état pitoyable permet de la préciser.



Sous une arcade indiquée par un double trait creux, est un cercle symbolique[1] que deux oiseaux accotent. Ce cercle inscrit un *rho* formant une croix grecque, dont le montant se termine sur la droite en une S retournée : c'est le Chrisme. Le compartiment de gauche est rempli par le dessin d'une étoile ou rouelle à six rais. Quant aux compartiments d'en bas, l'on y trouve sous la barre horizontale de la croix, l'A et l'Ω du verset célèbre de l'Apocalypse : « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin. » Pour les deux oiseaux qui perchent sur des branches[2], faut-il y voir des colombes, symboles mystiques des âmes qui se reposent à l'abri du « signe de la paix », ou des paons, images de la résurrection par le renouvellement de leur riche plumage ?

Le couvercle du sarcophage de Commelles ajoute son chapitre à la belle étude d'art religieux d'Edmond Le Blanc, sur *les Sarcophages chrétiens de la Gaule*.

1. ALLARD (*Rome souterraine*, p. 340) note ces deux vers qui sont gravés au-dessous du monogramme de Milan :

« Circulus hic summi comprendit nomina regis
Quem sine principio et sine fine vides.

Ce cercle renferme les noms du souverain roi que vous voyez sans commencement et sans fin. »

2. Les archéologues de nos pays ont rencontré la continuation de ce thème à Saint-Leu-d'Esserent (Oise) comme à Saconin (Aisne).



2. Le *bol en terre rouge sigillée* dont mon excellent ami, M. Ernest Corbie, a eu la bonne fortune d'exhumer des débris à Silly-le-Long (Oise), avec sa belle croix chrétienne qu'accompagnent des paons ou des phénix encerclés de palmes, appartient à la même idée mystique que le monument funéraire de Commelles[1].

Depuis que j'ai signalé cette trouvaille de Silly, M. Delinge, conservateur du musée de Villers-Cotterets, a rencontré, chez M. J.-B. Choron, un autre tesson de poterie rouge sigillée, qui provient des fouilles qu'il a conduites de 1860 à 1863 au mont Berny, et qui est à mon avis d'une véritable importance au point de vue du même art chrétien. Voici un dessin très consciencieux de ce tesson et de la croix à palmettes qui le décore[2].



Les sculpteurs des monuments chrétiens des premiers siècles mettaient d'habitude dans la main du Christ une croix *immissa* à longue hampe, comme la caractéristique de sa mission divine. Cette croix était volontiers enrichie de dessins, de pierres précieuses ou de cabochons ; car les fidèles d'alors tenaient à écarter « l'idée funeste que pourrait éveiller sa vue » pour mettre en relief surtout la pensée réconfortante du triomphe.

3. La décoration picturale des catacombes qui furent aménagées après l'édit de Milan, les motifs sculpturaux

1. « Je signalerai », a écrit Edm. Le Blanc dans ses *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 69, « un objet qui me paraît présenter une marque de christianisme. C'est un débris de vase rouge vernissé trouvé devant moi en 1873 dans les fouilles opérées au Puy-de-Dôme et qui porte gravé à la pointe, après la cuisson, la figure d'un poisson. »

2. Je remercie vivement M. J.-B. Choron de m'avoir autorisé à reproduire ici ce dessin.

des sarcophages chrétiens qui s'alignèrent sur les grandes voies et eurent leurs écoles en dehors de l'Italie, à Arles, à Martres-Tolosanes, etc., durent exercer une influence prolongée jusque sur l'art roman.

Les *fonts baptismaux de Montdidier* [1] en sont la preuve. Ces fonts, qui datent au moins du XIIe siècle, ont gardé, quoique avec une maladresse de faire un peu barbare, l'un des types traditionnels de la figure du Christ. Le buste du Sauveur, qui décore l'une des faces de ces fonts, montre des cheveux partagés sur le front et cernés, ce semble, par un nimbe simple ; la droite levée solennellement et allongeant les trois premiers doigts, bénit à la façon latine [2] ou dessine le geste de l'exposition de l'idée, tandis que la gauche, l'index étendu, repose sur la poitrine. Le vêtement qu'il porte est assez malaisé à définir. L'on dirait une tunique à longues manches que retient sur les hanches une ceinture formée d'un rouleau d'étoffe, et un pallium ou manteau. Que signifie ce panneau coupé avec deux lignes diagonales d'où semble sortir le buste du Christ ? Est-ce une allusion au texte de saint Paul : « *Consepulti enim sumus cum illo per baptistum in mortem* [3]. Nous sommes ensevelis avec lui par le baptême pour la mort. » Le plat de ces fonts a sauvé, au milieu des élégantes et grasses palmettes d'acanthe que l'art roman affectionnait, un souvenir de motifs également anciens comme cette croix pattée et ornée de gemmes qui s'élève d'un bouquet de tiges enroulées et retenues par un nœud perlé.

Le visage du Christ aux fonts de Montdidier est-il barbu ou non ? Le type imberbe était fidèle davantage au goût latin. Outre qu'il continuait avec une certaine inconscience le poncis traditionnel que la statuaire païenne avait adopté pour représenter Apollon, Mercure, Orphée, etc., indi-

1. Voir *Monum. religieux de l'arch. romane et de transition dans la région Picarde*, par C. ENLART, 1895 ; et *Picardie historique et monumentale*, Montdidier, 1901.

2. Tandis que la façon grecque de bénir rapproche le pouce de l'annulaire. Voir à un chapiteau de S. Vital de Ravenne un motif semblable.

3. Epitre aux Romains, VI, 4 ; aux Coloss. III, 12.

quant par la juvénilité charmante de leurs traits l'indéfectible jeunesse des dieux, ce type était d'accord avec la mode dont les empereurs, au menton rond et au visage rasé, avaient comme imposé le formulaire. On le retrouvera assez tardivement, comme sur un ivoire du IXe siècle que j'ai vu il y a longtemps, à la Voûte-Chilhac, près du Puy, et qui représente entre autres le Christ s'entretenant au puits de Jacob avec la Samaritaine.



Néanmoins, en même temps, un autre type apparaissait. Le port de la barbe qui suppose déjà une certaine somme d'années, l'allongement de la face qui en résulte, les cheveux en longues mèches ondulées qui se séparent à la façon Nazaréenne sur le front pour encadrer le visage, lui donnaient un cachet de majesté douce et sereine qui convenait aux circonstances plus solennelles[1]. « Dans les actes de sa vie humaine », a dit Edm. Le Blanc, « debout devant Pilate, lavant les pieds de saint Pierre, le Seigneur est figuré jeune et imberbe ; il est barbu lorsque l'artiste le montre sous son aspect divin, élevé sur la montagne mystique d'où sortent les quatre fleuves du paradis. » Inutile d'ajouter que cette distinction n'est pas toujours bien tranchée.

Quant au nimbe, si les artistes des premiers siècles le tracent parfois autour de la tête du Christ, il n'est point une gloire inséparable de son front avant le VIIIe siècle.

1. Voir sur les portraits du Christ, sur les récits vrais ou imaginatifs qui les ont inspirés aux premiers siècles du christianisme, sur l'abus qui a été fait des textes scripturaires pour ou contre la beauté plastique du Sauveur : *Le Manuel de l'Art chrétien ; L'Histoire de l'Art*, t. I ; le chan. GAFFRE : *Les portraits du Christ.*

CHAPITRE II

LE CHRIST EN MAJESTÉ

1. Aussitôt que l'Église eut reçu un encouragement officiel à exalter la victoire prodigieuse du divin Crucifié, tous les arts, peinture, sculpture, mosaïque d'émail, se mirent au service de l'idéal de l'Homme-Dieu pour représenter, autant qu'il leur était possible, la beauté de sa physionomie, la majesté de son maintien, la pompe éclatante de sa royauté spirituelle. De là, surtout en Orient[1] où Constantin allait transporter, avec les chefs-d'œuvre et les artistes de Rome, la capitale de l'Empire, certains éléments dont la présence plus ou moins simultanée à l'image du Christ a conseillé cette appellation de *Christ en majesté* : « Quand le Fils de l'homme sera assis sur le siège de sa majesté[2]. »



Voici une indication brève de ces éléments que l'Iconographie Byzantine surtout a copiés sur les monuments pri-

1. L'école byzantine, abandonnant les allégories, représente le Sauveur avec plus de dignité sous la figure de l'homme dans la force de l'âge ; drapé à l'antique, assis sur un trône d'or, le visage empreint d'une sévérité que tempérait la douceur ; le sentiment sublime, la dignité du caractère, la silhouette des attitudes et des gestes devinrent le cachet de l'art byzantin. Plus tard, uniformité des compositions, sécheresse des formes, allongement démesuré des proportions, raideur des draperies (La Barte).

2. Matt. XIX, 28.

mitifs du Christianisme ou empruntés aux visions enflammées d'Isaïe et aux révélations de l'Apocalypse.

2. *Siège* d'apparat, avec ou sans marchepied, souvent rehaussé de gemmes et muni d'un coussin cylindrique : « Je vis, dit saint Jean, un grand trône blanc et Celui qui était assis dessus[1].... ». Déjà, les sarcophages chrétiens avaient assis le Christ enseignant, bénissant, ou triomphant, sur un siège plus élevé que ne l'étaient ceux des Apôtres. Quelquefois le Christ demeure debout à la façon dominatrice des Empereurs qui promulguent leurs volontés.

L'Évangéliaire de Lothaire, fidèle aux souvenirs de certaines mosaïques des premiers siècles, n'hésitera point à asseoir le « Christ de majesté » sur la sphère du monde ; d'autres manuscrits remplaceront cette sphère par un iris ou arc-en-ciel selon ce chant d'Isaïe[2] : « Ainsi parle l'Éternel : Le ciel est mon trône et la terre mon marchepied ».

3. *Marchepied*, *suppedaneum* quelquefois haussé par quatre supports, carré ou semi-circulaire : « La terre est mon marchepied ». Sur le sarcophage de Rignieux-le-Franc qui est aujourd'hui au musée du Louvre, le sculpteur a représenté le Christ barbu, assis devant un riche portique, les pieds posés sur le scabellum, tenant le livre de la Loi. L'on notera sur un ivoire du IVe siècle du musée du Vatican[3] et sur un sarcophage du milieu du même siècle trouvé à Mende[4] ce détail gracieux d'un petit personnage, symbole anthropomorphe du ciel, qui soutient des deux mains au-dessus de sa tête une sorte d'écharpe que le vent semble gonfler pour fournir ainsi un scabellum au Christ triomphant.

4. *Taille éminente.* C'est une idée naturelle et simpliste que les peuples enfants ont pratiquée et que l'art habile des Grecs et des Romains a transmise aux peintres et sculpteurs

1. Apoc. XX, 11.
2. Is. LXVI, 1.
3. *Manuel de l'Art Chrétien*, p. 193
4. Sarcophages Chr. de la Gaule.

chrétiens[1], de prêter aux personnages importants et surtout au Christ une taille supérieure à celle des gens de leur entourage. L'on peut voir au musée de Marseille[2] un tombeau où « le Christ imberbe, tenant le volumen roulé, est assis entre deux Apôtres » qui semblent être des nains.

5. *Auréole*, gloire, *mandorla*, encadrement en général ellyptique, souvent frangé et irisé, qui figure le ciel avec ses traînées de nuages lumineux et son semis d'astres brillants : « Il y avait un arc-en-ciel autour du trône semblable à une vision. Je regardai et voici : Il y avait une nuée blanche et sur cette nuée était assis le Fils de l'Homme[3]. »

J'ai indiqué tout à l'heure que l'auréole était parfois complétée par une sorte d'arc-en-ciel qui servait de siège au Seigneur. Edm. Le Blant mentionne que dans la crypte célèbre de Jouarre, le sarcophage qui aurait reçu le corps de saint Agilbert, frère de l'abbesse Telchide et évêque de Paris (+ 675), montre le Christ assis au milieu d'une gloire ellyptique et entouré des symboles des quatre Évangélistes[4]. L'auréole me paraît marquée d'une estampille particulièrement byzantine[5].

6. *Nimbe* simple ou plus habituellement crucié, cantonné quelquefois de l'A et de l'Ω.

Le P. Cahier, dans ses *Mélanges d'Archéologie*, a fait cette remarque à propos du Crucifix de Lothaire et de l'un des ivoires du psautier de Charles le Chauve, « que, au IXe siècle, l'Occident latin n'était pas encore bien fixé sur l'emploi du nimbe divin et même sur les fonctions du nimbe simple. Dans l'ivoire de Charles le Chauve, tous les

1. Une miniature du Xe siècle du Trésor de Trèves représente l'archevêque Egbert assis entre deux moines de taille naine que lui offrent le manuscrit. Voir les Christ géants du tympan d'Autun, de Vézelay, de la Charité.

2. Sarcophages Chr. de la Gaule.

3. Apoc. IV, 3.

4. Sarcophages Chr. de la Gaule.

5. Il faut noter que certains *manuscrits*, comme aussi un *Ivoire* du IXe siècle de la Cathédrale de Rouen, prêtaient une auréole à des anges.

anges et les anges seuls sont nimbés, et la tête de Notre-Seigneur est ceinte du nimbe divin ; mais si nous ne nous sommes pas trompé en attribuant ces ciselures à la basse Italie, l'artiste pouvait être gêné par une discipline plus précise due à l'influence immédiate de l'école byzantine et qui n'avait pas encore prévalu entièrement dans l'Europe franco-germanique ».

7. *Couronne :* « Le Fils de l'homme ayant sur la tête une couronne d'or[1] ». Des crucifix du XIIe siècle que nous étudierons, indiquent que les Byzantins et les artistes en émail de Limoges aimaient à adapter à la tête du Crucifié une couronne royale pour indiquer que le bois de la croix est l'instrument de la royauté du Christ, *regnavit a ligno Deus.* Des sarcophages chrétiens de la Gaule avaient, dès les premiers siècles, représenté l'image du Christ imberbe, nimbé, assis sur un siège à escabeau, dans une couronne que soutiennent deux génies ou victoires ailés. D'autres fois c'est la main de Dieu qui soutient une couronne au-dessus de la croix.

8. *Globe du monde.* Pour ne citer qu'un exemple, les Bibles n°s 1, 4, 5 du Musée Condé montrent le Christ en majesté bénissant, après l'œuvre de la création, la sphère du monde surmontée de la croix rédemptrice. Dans certains manuscrits grecs, au lieu que le Christ tienne de la gauche, « avec trois doigts[2] », le monde, c'est un ange qui le porte à côté de lui pour l'offrir à son service et à ses bénédictions.

9. *Livre* ou *volumen* dans la main gauche du Christ. C'est l'Évangile de la doctrine du Maître sur lequel on lit des légendes de cette sorte comme aux mosaïques de Sainte-Sophie de Constantinople : « Paix à vous, je suis la lumière du monde », ou de Monreale en Sicile : « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres ». A certains sarcophages où le Christ a dans la gauche le volumen, l'on aperçoit aux pieds du Maître un faisceau

1. Apoc. XIV, 14.
2. Isaïe XL, 12.

fascia de ces volumen ou bien le *scrinium* ou seille qui servait à les recueillir.

10. *Vêtement riche.* « Je vis sept chandeliers d'or et au milieu des sept chandeliers quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe et ayant une ceinture d'or sur la poitrine[1]. »

Le vêtement du Christ en majesté ramenait volontiers la forme majestueuse du costume romain et le luxe de la mode byzantine. L'on pourrait y distinguer les pièces que voici : une robe longue ou toge à plis nombreux ou largement disposés, à bandes de couleur pourpre et parements brodés, qui drapait noblement le corps et ajoutait de l'ampleur à la dignité du geste ; un manteau ou pallium qui tombait de l'épaule sur les hanches et les genoux ; une ceinture qui s'ajustait à la taille ; des sandales. Ce costume, on le devine, était reproduit avec les modifications que la mode subissait elle-même, et les façons diverses de comprendre la draperie que les artistes avaient adoptées.

11. *Tétramorphe.* C'est l'arrangement autour du Christ, auréolé ou non, des quatre animaux symboliques[2] que le prophète Ézéchiel et saint Jean ont aperçus dans leurs visions sublimes. Ce tétramorphe, en même temps qu'il fournit sous la merveilleuse allégorie des Évangélistes le caractère particulier de leur récit, apporte aux écoinçons des tympans ou des auréoles l'élément d'une décoration vivante et riche. Ce n'est point le lieu de répéter ici ce qui a été écrit par nos maîtres, les Pères Cahier, Martin et autres, sur les façons diverses et quelquefois étranges de dessiner les quatre animaux symboliques, sur les textes en prose ou en vers léonins qui livraient les sens cachés de leurs mystérieuses allégories.

Quelquefois l'art carlovingien entourera le Christ des quatre grands prophètes ; d'autres fois les artistes remplaceront le tétramorphe par quatre anges qui semblent soutenir

1. Apoc. I, 13

2. Ezech. Apoc. IV, 7. Voir Cathéd. de Chartres. Tympan de la porte centrale, XIIe s.

l'auréole par les plissements de son orle ; ailleurs, les figures anthropomorphes de l'océan et de la terre, *l'alma parens*, complèteront le champ du tableau [1].

La noble représentation du Christ connu de la cathédrale de Toulouse, donnera une idée du type dit de majesté, en même temps que du style toulousain du XIIe siècle [2].

L'Evangéliaire que le Maître tient ouvert sur ses genoux porte la formule de bénédiction divine que les Grecs avaient appris à leurs élèves d'Occident à reproduire : PAX VOBIS, Paix à vous.

1. Sacramentaire de Metz. *Hist. de l'Art*, t. I, 364.

2. Mes chers confrères de la Société Historique de Compiègne n'oublieront pas le beau tympan, hélas ! emmuré, de leur ancienne chapelle des Minimes. Ce tympan du XIIIe siècle a retenu quelques belles traces d'un Christ juge dans son auréole.

CHAPITRE III

CHRIST BÉNISSANT ET ENSEIGNANT, TRANSFIGURÉ, TRIOMPHANT

1. Qui ne connaît, au moins de réputation, « ce monument incomparable de l'art français », ce ms. qui, exécuté pour la reine Ingeburge de Danemark pour devenir bientôt le *Psautier de saint Louis*, est aujourd'hui l'une des richesses du Musée Condé, n° 1695 ? Quatre des miniatures dont ce manuscrit est enrichi, le *Jessé*, la *Transfiguration*, la *Pentecôte* et le *Juste*, offrent la représentation du Christ en majesté.

A l'Arbre de Jessé, le Christ bénit et enseigne. C'est tout un. Là, le Christ n'est plus le suave et charmant adolescent que les peintres des catacombes ont dessiné sur les murailles mouillées du sang des martyrs, semant sur les corps et les âmes les bénédictions. Ce n'est point non plus ce Christ austère, rigide, plus majestueux que tendre, imaginé hors de l'humanité réelle, que l'art hiératique et compassé de Byzance et de Ravenne dressait aux conques des hautes absides [1]. Un type nouveau apparaît, retenant de la tradition orientale la dignité du maintien et du vêtement, le recueillement religieux, l'accord du geste avec la pensée, mais aussi bannissant, par un goût parfait et un bon sens impeccable, toute improportion d'anatomie, toute outrance d'expression et de geste, toute maigreur et ténuité de draperie, vivifiant déjà la technique traditionnelle par l'observation scrupuleuse et raisonnée de la vérité plastique, bref, donnant, dès la fin du XII[e] siècle, la promesse

1. Les sculpteurs de l'Orient, dit le chan. Gaffre, avaient naturellement représenté un Christ au long visage, émacié, au nez fin, aux grands yeux fendus et pleins de rêves infinis, aux traits figés par une majestueuse sérénité. Il appartenait à l'âme française de corriger l'excessive rigidité de ce type. (*Les Portraits du Christ*, p. 74).



ARBRE DE JESSÉ

Psautier de Saint Louis

au Musée Condé.


UNIV.
OF
MICH.

des qualités éminentes de l'art royal de l'Ile-de-France. C'est ce type que nous avons la joie d'étudier maintenant[1].

La miniature a pour cadre un portique formé de deux colonnettes que surmontent une arcade surbaissée et un donjon. Au bas, Jessé, l'ancêtre mystérieux, roulé dans une robe et un manteau qui laissent à nu les pieds, les mains croisées, la tête couverte d'une calotte, dort profondément sur un lit à pieds tournés et massifs. Le long des colonnettes, six personnages qui ont chacun à l'oreille une colombe inspiratrice, sont ainsi disposés : en bas, du côté droit par rapport au Christ, Amos déroule une banderole[2] où on lit : *Qui edificavit in celo ascensionem suam, Dominus nomen ejus*[3] ; Daniel imberbe avec ce texte : *Vidi lapidem abscissum de monte sine manibus*[4] ; et Malachie reconnaissable à la légende : *Ecce veniet et quis stabit ad videndum eum ?*[5] En parallélisme sont échelonnés : Aaron coiffé

1. « L'art français », a dit le rédacteur princier du catalogue des ms. du Musée du château de Chantilly, « nous le voyons à son début, déjà puissant, au temps de Bouvines, dans le Psautier d'Ingeburge de Danemark. Ce qui précède est byzantin et carolingien ».

2. M. H. Bouchot a noté que ce système de banderoles explicatives est constant dans les ms. français des XIIIe siècle. (Parement de Narbonne au Louvre.)

3. « Celui qui a édifié dans le ciel son ascension, son nom, c'est le Seigneur ».

4. « J'ai vu une pierre détachée de la montagne sans le secours des mains ».

Adam de S. Victor a chanté avec une exquise harmonie de cœur et de mots :

Quid de monte lapis cæsus
Sine manu, nisi Jesus
Qui de Regum linea
Sine carnis opere
De carne puerperae
Processit virginea ?

Solitudo floreat
Et desertum gaudeat !
Virga Jesse floruit...

5. « Voici qu'il viendra et qui se tiendra debout pour le voir » ?

d'un bonnet en pointe, vêtu d'une aube blanche et d'une tunique fendue sur les côtés, que couvre sur le haut de la poitrine le rational, et portant la verge figurative ; Ezéchiel qui se nomme par cette prophétie : *Vidi portam clausam et ecce per eam Dominus procedebat*[1] ; et enfin la sybille Érythrée, couronnée d'un diadème carré à découpures trilobées, laquelle annonce la fin du temps par ce vers qui ne manque pas d'allure : *Omnia cessabunt, tellus confracta peribit*[2].

Par dessus le lit de Jessé, la souche se partage en une végétation souple et gracieuse de rinceaux et de bouquets de feuilles au milieu desquels sont assis et trônent des ancêtres terrestres du Christ : David, qui caresse doucement de l'archet les cordes de sa viole ; Salomon, qui semble accompagner de son psalterion la voix de ses chantres ; la Vierge qui, tenant de la main gauche le livre des Écritures, fait, de la droite, un geste de saint étonnement, et, au sommet, le Christ. Tous les ancêtres sont couronnés ; la Vierge est sans nimbe.

Le Christ est cerné d'une sorte d'auréole florale dont les enroulements logent sept colombes, symboles des sept dons de l'Esprit Saint[3] dont Isaïe avait chanté : « Sur lui reposera l'Esprit de Sagesse » (Ps XI, 1, 2, 10), tandis que deux anges, qui semblent marcher sur le ciel vers le désiré des collines éternelles, l'adorent les mains jointes. Son visage, barbu et enveloppé des ondulations de ses longs cheveux de

1. « J'ai vu une porte close et voici que par elle le Seigneur s'avançait. »

2. « Toutes choses cesseront, la terre brisée périra ». Dans son sermon sur l'Annonciation, saint Augustin s'exprimait ainsi : « Publions ce que la Sybille a prédit du Christ... afin que de son glaive tous les ennemis du Christ, à la façon de Goliath, soient frappés. Écoutez donc ce qu'elle a dit : Voici le signal du jugement. »

3. Ottin, étudiant les vitraux de la cathédrale de Beauvais, dit : « La chapelle du chevet a trois fenêtres du XIIIe siècle. Nous y remarquons un Arbre de Jessé beau... Le Christ environné d'oiseaux volant et rayonnant autour de sa tête ». L'artiste verrier n'a pas compris ce détail symbolique. (*Le Vitrail*, p. 185).

Nazaréen, s'enlève sur un nimbe crucifère. Un siège à coussin, auquel deux tigettes trilobées forment comme deux accoudoirs, achève le type de majesté. Il bénit à la façon latine tandis que la main gauche tient le livre de la Loi.

2. Le ms. 1045 et 1045 bis, du même Musée Condé, qui est une *Bible* en français du commencement du XIVᵉ siècle, montre dans des « miniatures éclatantes, de très bon style et rappelant les plus beaux vitraux », le même sujet de l'Arbre de Jessé.

L'on aimera à suivre ce noble et ingénieux thème iconographique sur les vitraux de Saint-Denis et de Chartres, du XIIᵉ siècle ; sur les portails de Chartres, et plus tard sur les fenêtres de Saint-Étienne de Beauvais que les Le Prince ont illustrées, de Clermont, de Compiègne, etc.

Notons une fois pour toutes que les miniatures du *Psautier d'Ingeburge* se détachent sur un fond d'or rutilant et frappé.

3. Un autre ms. du Musée Condé, nº 1078-1079, fin du XIIIᵉ siècle, dénommé le *Ci nous dit* à cause de la répétition de cette naïve formule, lequel est l'un des plus curieux que l'on puisse feuilleter à cause de l'abondance et de la verve facile de ses illustrations, de l'audace naïve de ses récits et de son symbolisme tiré de partout, a esquissé un arbre de Jessé rudimentaire. Chaque branche de l'arbre se termine par une tête d'ancêtre que bénit d'en haut le Christ en buste.

4. Le *Speculum humanæ salvationis*, Musée Condé nº 1363, XVᵉ siècle, dont nous reparlerons, n'a point négligé ce thème. L'arbre de Jessé fait pendant dans le parallélisme de ce traité célèbre à la « Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie ».

5. Le reliquaire du Coudray-Saint-Germer nous a conservé, sur l'une de ses plaques de pignon, un type du Christ en majesté. Le Maître est assis sur un siège massif orné de trois étages d'ajours cintrés et recouvert d'un coussin en étoffe quadrillée. Ses pieds reposent sur un scabellum qui se prolonge en avant en demi-cercle. Sa tête, chargée d'une

chevelure abondante qui se partage sur le front et confond ses boucles avec une barbe bifide qui sent un reste de type franc, est cernée par un nimbe crucifère. Le vêtement se compose d'une robe talaire aux manches courtes et dilatées, d'une ceinture en étoffe roulée (?) et d'un manteau. Ce manteau retenu par une patte au haut de la poitrine, recouvre le côté gauche et les genoux où il montre un large orfroi en chevrons. La main droite est levée pour enseigner ou bénir, tandis que la gauche s'appuie sur le Livre.

Les spécimens de Christ bénissant plus ou moins figés dans la formule hiératique de Byzance ou s'essayant à l'imitation libre du vivant, se rencontrent partout, sur les ivoires, la reliure des Évangéliaires, les autels portatifs ou les châsses de saints en cuivre émaillé de Limoges ou de Trèves, les broderies des vêtements sacrés, comme aux tympans des églises, et aux chapiteaux.

6. La *transfiguration* est un sujet qui a peu tenté les anciens artistes de l'Occident. La plus ancienne représentation que l'on en connaisse, dit Bordier[1], est ainsi conçue : « Au haut une main : c'est Dieu le Père ; le Christ debout, la main levée pour bénir. A sa droite, Moïse tout jeune ; à sa gauche, Élie ; au-dessous, des Apôtres, l'air surpris, façon dérivée d'une composition plus ancienne encore ». Voir un tableau en mosaïque de la Transfiguration aujourd'hui au Louvre, et des chapiteaux de Saint-Sernin de Toulouse.

Mais ici encore le *Psautier de Saint Louis* conserve tous ses droits à l'admiration. Le miniaturiste est demeuré fidèle au récit évangélique qui régentait la distribution du tableau. En haut, le Christ, le visage doré, les vêtements blancs, bénissant et poussant de son corps des rayons de clarté ; à ses côtés, Moïse et Élie ; au-dessous, séparés par des vagues de nuages, trois apôtres éblouis par tant de clartés auxquels Dieu le Père semble dire le texte : *Hic est Filius meus dilectus*.

7. *Donation des pouvoirs*. Un des petits tablets en ivoire qui sont encastrés, selon un système antique, dans la pla-

1. Les Ms. grecs de la Bibliothèque nationale.

que de la reliure de l'Évangéliaire de Noyon, laisse voir le Christ enfermé dans une auréole, nimbé d'un disque crucifère, appuyant les pieds nus sur les nuages, drapé noblement et cantonné des quatre animaux symboliques (l'aigle de saint Jean est en déficit). Là, le Christ *donne* de la main droite *la clef*, image du pouvoir religieux, à saint Pierre, tandis qu'il remet de la gauche un volumen déroulé, figure de la mission apostolique, à saint Paul.

Cette donation du pouvoir civil avait été représentée de bonne heure aux catacombes de Commodille d'abord, puis sur les sarcophages et les murs arrondis des absides, lorsque, sur la montagne aux quatre fleuves, le Christ tendait à saint Pierre le livre de la Loi.

8. La troisième miniature du *Psautier de Saint Louis* que nous avons indiquée, représente la *Pentecôte*. Au-dessus d'un arc qui est frangé de déchiquetures lumineuses, d'où pend une colombe nimbée et répandant sur la Vierge et les Apôtres des rayons de feu, l'art théologique de l'époque a ramené encore la personne du Christ. C'était remettre en mémoire la divine promesse : « Je vous enverrai mon Esprit ».

CHAPITRE IV

CRUCIFIXION

1. Il semble que c'est au ve ou vi^e^ siècle au plus tôt que la foi chrétienne se résigna à représenter *ad vivum* le Christ en croix sur les monuments romains ou syriaques. Dans ces œuvres où l'art byzantin avait supplanté la façon latine, le Christ apparaît d'abord vêtu d'une tunique large et descendant bas sans ceinture ni manches, nommée *colobium*[1].

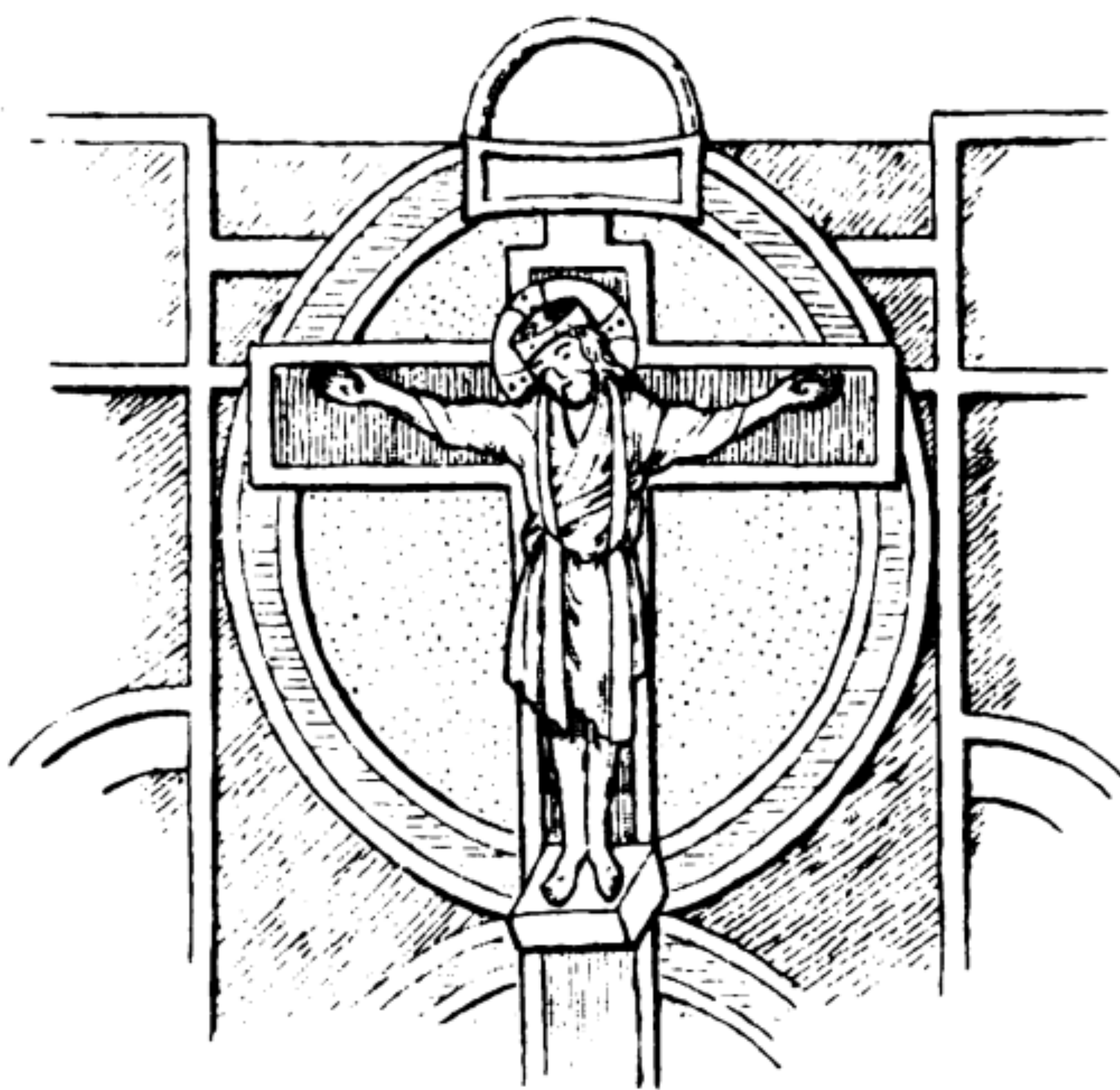
2. Un ivoire du ixe siècle du Musée de Cluny lequel a empilé d'une façon plus curieuse qu'artistique les scènes du Crucifiement, de la descente aux limbes, des saintes femmes au tombeau et même de l'Ascension, fournit quelques détails nouveaux sur le sujet que nous étudions. Le Christ ici est imberbe, vêtu d'une robe à manches... Son nimbe est crucié. Le sang de ses pieds goutte dans un calice nimbé ; la main de Dieu soutient une couronne de triomphe au haut du bois de la croix... C'est le triomphateur.

L'école Byzantine et l'école Othonienne[2], qui a retenu fidèlement les traditions de la première, donneront volontiers cette robe à manches au Christ jusqu'au xie siècle. On la retrouve notamment dans une miniature étrange de l'*Évan-*

1. *Manuel de l'Art chrétien*, p. 185.

2. Voir *Nouveaux Melanges archéol.* du Père Cahier. Il ne m'appartient pas de rappeler après lui par quel ensemble ou suite de circonstances, échanges commerciaux, hérésie et persécutions des iconoclastes qui forcèrent les artistes à s'expatrier, mariage de Théophanie avec Othon II, goût artistique d'évêques et d'abbés illustres, l'Allemagne reçut avec une puissance de pénétration particulière l'influence de l'iconographie et des procédés de Byzance et occupa d'abord en Occident, pour la perdre du reste bientôt, la première place dans la pratique de la miniature.

géliaire d'Uota, abbesse de Niedermunster[1], où un artiste d'une imagination fougueuse a traduit avec une rudesse sauvage qui n'est point certes sans grandeur les textes de l'Écriture et de la liturgie : « Je serai ta mort, ô mort ».



Le ms. *Ci nous dit*, qui sent le voisinage du XIVe siècle, a ramené, à côté des façons habituelles de représenter le Christ, le même type sacerdotal[2].

Faut-il saluer aussi dans ces façons de représenter le Christ avec aube, étole ou même chasuble, comme on les surprendra au Sacro-Volto de Lucques, à Amiens, à Montdidier, sur une miniature des *Emblemata biblica* (XIIe siècle), l'indication du sacerdoce dont Jésus a rempli avec une infinie surabondance les fonctions en s'immolant lui-même sur l'autel de la Croix[3] ?

3. Une intaille en cristal de roche dont les premières escarmouches de la persécution religieuse m'ont conseillé de me défaire en faveur du Cabinet des Médailles, est un spécimen d'une rare perfection de la manière dont les artistes de l'époque carlovingienne représentaient le divin Crucifié. La tête, chargée d'une chevelure qui tombe en touffes abondantes et ondulées et cernée d'un nimbe cruci-

1. Ce Ms. de Niedermunster de Ratisbonne est aujourd'hui à la Bibliothèque de Munich.

2. Le Musée archéologique de Beauvais possède une petite croix funéraire pattée sur laquelle on distingue un Christ habillé.

3. *Manuel de l'Art Chrétien*, p. 187.

fère, se tourne vers la droite du côté du levant mystique[1], conventionnel, qu'indique la figure du soleil. C'est un parti pris. Une sorte de jupon, *perizonium*, enroulé autour des reins, descend en plis nombreux jusqu'aux genoux. Les pieds sont attachés séparément, selon une pragmatique qui ne sera jamais violée avant la fin du XIIᵉ siècle ; pas de *suppedaneum* ou tabouret pour leur fournir un point d'appui. L'on remarquera la taille volontairement exagérée du Christ.

Sur le côté droit du Christ, le graveur a placé le porte-lance vêtu d'une tunique courte et d'un petit manteau ou chiton noué sur l'épaule droite. « Et voici, dit Ezéchiel, que des eaux affluant du côté droit[2]... ». La Vierge, laquelle est plus haut placée du même côté, étend les bras dans un geste d'étonnement douloureux ; en parallélisme, à gauche, le porte-éponge et saint Jean. C'était un usage reçu depuis le Vᵉ siècle, de placer aux pieds de la Croix ces personnages aux rôles divers, pour traduire aux regards le texte évangélique. Le titre de condamnation est

IHS NA
ZAREN
REX IV

Au-dessus de la traverse horizontale de la croix, le soleil et la lune sont personnifiés par deux bustes, l'un, d'adolescent à la tête radiée[3], l'autre, de jeune femme qui soutient sur sa chevelure un croissant, à la façon des Diane de la mythologie. Cette représentation anthropomorphe est une sur-

1. Sur cette orientation, voir le P. Cahier, *Nouveaux mélanges arch.*, t. I, § IV.

Lex tenet occasum ; pia gratia surgit ad ortum. Ms. d'Uota.

2. Ezech. XL 7, 8.

3. Edm. Le Blant a mentionné sur des sarcophages des premiers siècles cette représentation. Le *Bulletin des Travaux historiques* de 1861 la signale sur un manuscrit syriaque de Florence daté de 586. Sur un vitrail de la salle des Arts décoratifs (XIIIᵉ s.), comme sur une couverture byzantine d'un Evangéliaire d'Alberto, archevêque de Milan, le soleil tient à la main une torche qui flambe ; id. à une Crucifixion en ivoire du XIᵉ s. du musée de Hanovre.

vivance charmante, chez les Byzantins, de la tradition poétique du paganisme grec et romain de personnaliser les astres du firmament, l'océan, les fleuves[1], les vents, les êtres abstraits eux-mêmes, leur prêtant comme une vie de sensibilité morale et d'action. Pour ne parler que du soleil et de la lune, tantôt ils reçoivent un nimbe, tantôt ils sont encerclés à la façon des médailles antiques ou des *figuræ clypeatæ* des sarcophages. L'art s'ingéniait à exprimer leur douleur, voilant leurs visages par un trait de couleur sombre, étendant un linge sous leurs larmes. Quelquefois ces astres sont portés par de petits personnages ou génies, comme on le voit à la châsse de Villemaur, à la miniature du Christ en majesté du musée de Chauny (XIVe siècle). Certaines miniatures sont expliquées par des textes de ce genre : « *Igneus sol obscuratur in æthere quia sol justitiæ patitur in cruce. Eclypsin patitur et luna quia de morte Christi dolet Ecclesia*[2]. Le soleil couleur de feu s'obscurcit dans le ciel parce que le soleil de justice souffre sur la croix. Et la lune subit une éclypse parce que l'Église s'attriste sur la mort du Christ ».

4. La couverture de l'*Évangéliaire* de Noyon que j'ai décrite plus d'une fois, montre autour du sujet central plusieurs plaquettes d'ivoire de petite dimension, dont l'une représente la crucifixion. Dans ce travail lourd et prosaïque d'un ouvrier vulgaire, le Christ est vêtu d'un jupon noué au milieu du corps. Le titre est IHS XPS. La Vierge et saint Jean, qui escortent la croix, appuyent leur joue sur leur main selon un geste très archaïque que l'on recontrera souvent.

5. La façade de l'église basilicale de Montmille, près Beau-

1. Voir, à la miniature du Baptême du Christ dans le Psautier de saint Louis, la silhouette, à travers les lignes de l'eau du Jourdain, d'un petit personnage inclinant une urne. Un chapiteau de l'église de Saint-Benoit-sur-Loire montre à l'angle d'un chapiteau une tête à joues gonflées : c'est le vent qui souffle sur les flots où le Christ soutient son apôtre Pierre.

2. Ms. d'Uota.

vais, a gardé respectueusement une représentation en pierre encastrée du Christ en croix[1]. La croix est ornée, avec une simplicité qui ne manque pas d'élégance, de moulures courbes chanfreinées. Pour le Christ, nimbe crucifère, jupon à plis serrés et tombants, pieds reposant sur un petit escabeau. C'est un spécimen rare qui appartient au XIe ou XIIe siècle.

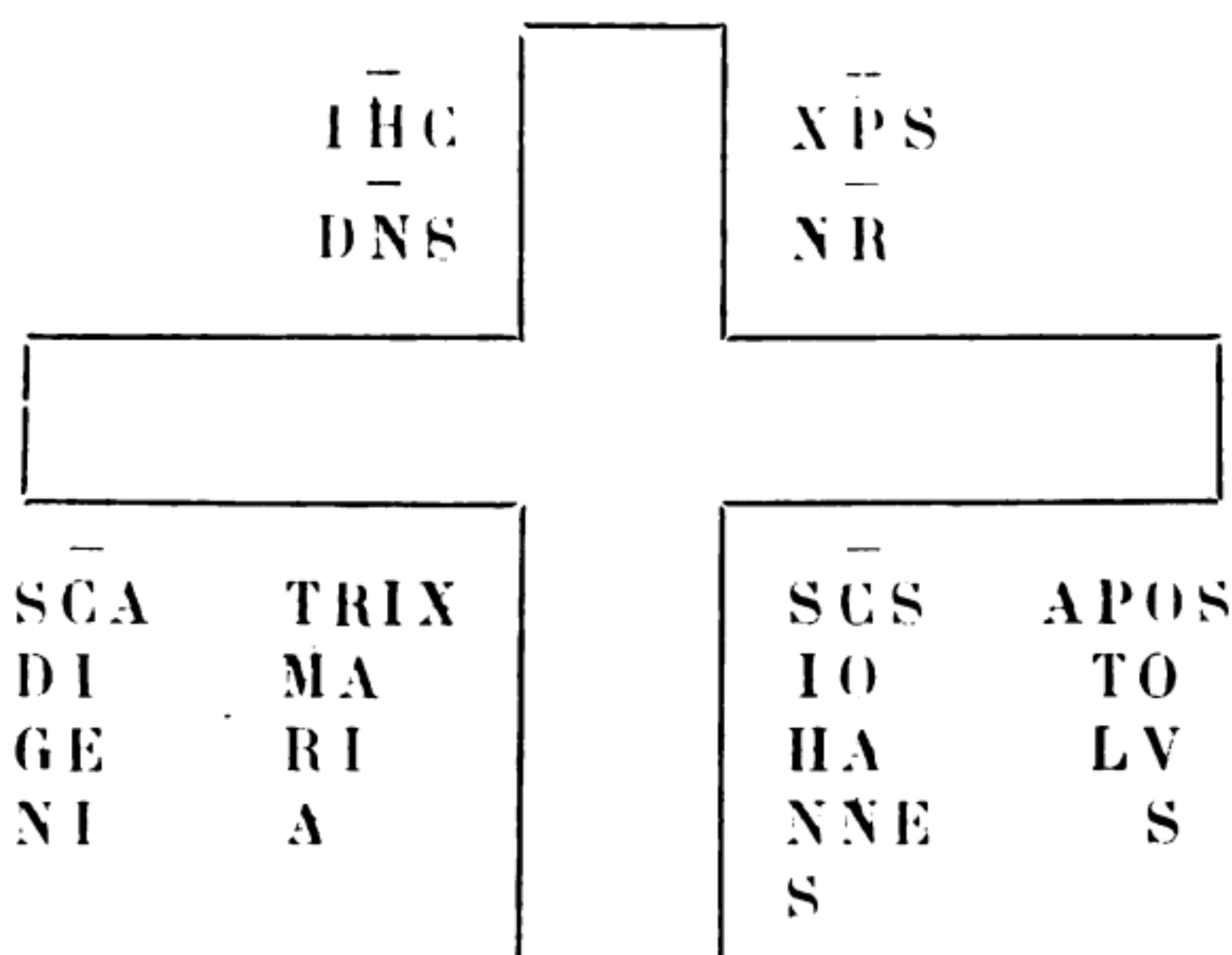
6. Un *Sacramentaire* du XIe siècle exécuté pour l'abbaye de Lorsh, diocèse de Worms, et faisant partie maintenant des richesses du Musée Condé (n° 1447), montre au feuillet 4 une miniature du Christ en croix d'un caractère éminemment recueilli, laquelle nous aidera à compléter et préciser les remarques qui précèdent.

La croix est peinte en rouge sur la bordure à cause de la couleur pourprée du sang du Sauveur, *ornata regis purpura*. La tête du Christ est doucement inclinée ; barbe légère ; yeux ouverts et vivants. Croix du nimbe se développant au-delà du bord de ce cercle. Bref, tableau calme qui traduit la parole du divin moribond : « Je pose mon âme ». Du côté droit du Christ, la Vierge, vêtue d'une robe de couleur bleu-clair[2] qui pend sur les chaussures, d'un long manteau violet et d'un voile (omophorion) qui lui cache à demi le front, appuye sa main gauche, que dissimule un pli de son vêtement, sur sa joue et regarde avec fixité le sol : c'est une expression, je l'ai déjà noté, que les anciens donnaient souvent à la douleur. De l'autre côté, saint Jean, couvert d'une robe et d'un manteau à orfrois perlés, porte de la gauche le livre des Évangiles, car il est apôtre, tandis que la droite, qui se dégage d'un pli du pallium à la façon antique, fait le geste de la stupéfaction. Inutile de rappeler que les pieds de la Vierge sont chaussés, c'est la règle, tandis que ceux de l'apôtre sont nus : *Misi vos sine calceamento* ; nimbes perlés.

1. Eug. Woillez, *Archéologie des Monum. relig. de l'ancien Beauvoisis*.

2. Bordier a remarqué que « en général, dans les ms. grecs, la Vierge est vêtue de bleu et de noir », p. XXIX.

Aux angles, le soleil et la lune sont représentés anthropomorphes dans un cercle à la manière des *figuræ clypeatæ*. Des inscriptions en lettres romaines, mêlées d'E et de G onciales posées en or sur le fond rouge de la miniature, désignent ainsi les personnages :



Comme il est aisé de le voir, l'artiste a éliminé de son tableau tout détail superflu pour retenir la totalité de l'attention sur le grand fait principal, esprit de simplification que M. Dorez avait déjà noté sur un crucifiement d'un missel de l'école allemande, XII[e] et XIII[e] siècles.

7. *L'autel portatif* qui sert d'écrin de grand prix au sacramentaire de Lorsh que nous venons de citer[1], reproduit sur sa plaque de cuivre gravée en intaille, niellée d'émail et dorée, d'un très délicat travail, au milieu de petites compositions figuratives d'Abel, Noé, Melchissédech, Abraham[2], etc.,

1. Voir description des objets d'art que comprend la collection Debruge-Duménil, par J. Labarte, 1867, *Annales arch.* de Didron, t. II ; où planche fort soignée d'Alexis Noël. L'on trouvera là : âge de la plaque ; choix et arrangement des sujets ; coloration des émaux (rhénans) avec la recherche de l'alternance et l'harmonie des tons qui s'y révèlent ; pensée mystique vers laquelle tous les détails convergent ; vers léonins qui expliquent les symbolismes...

2. A noter parmi ces personnages figuratifs : Jacob « dont les mains transversées » quand il bénit ses enfants « racontent la forme de la

trois registres : la Crucifixion avec ce titre : *Passio Domini nostri Jesu Christi secundum Johannem,* la Résurrection et l'Ascension, le tout encadré de textes ou de vers léonins, selon le goût mystique et subtil de l'époque.

Dans la Crucifixion la tête du Christ est surmontée du titulus : IHC ; la Vierge et saint Jean accotent la croix ; le soleil et la lune ont gardé leur visage humain ; l'Église, qui tient d'une main un gonfanon et reçoit de l'autre dans un calice [1] le sang qui jaillit en source abondante du côté du Christ, est placée en opposition avec la synagogue.

N'est-ce point ce geste de l'Église recueillant le sang qui découle des membres du Christ écrasé, et les textes que l'on sait d'Isaïe et de Jérémie, qui ont comme préparé la représentation iconographique du pressoir mystique, telle que le génie pieux d'Adam de Saint-Victor l'a chanté dans sa séquence de Pâques : « Désormais de la barre sacrée de la croix le raisin découle dans le sanctuaire de l'Église chérie. Désormais du moût que le pressoir a écrasé, les prémices des gentils se réjouissent de s'enivrer [2] » ?

8. Les artistes émailleurs de Limoges ont versé sur les marchés des XIIe et XIIIe siècles surtout une quantité considérable d'objets de religion et notamment de croix d'autel

croix illustre » ; les explorateurs qui apportent la grappe de raisin de Chanaan : « Dis à la barre du pressoir qu'elle est la croix et à la grappe de raisin qu'elle est le Christ fixé en croix » ; la veuve de Sarepta, car « les deux bâtons de bois qu'elle a liés ensemble énoncent la signification mystique de la croix ».

1. Un vitrail de Bourges montre l'Église tenant des deux mains un calice pour recevoir un flot de sang qui jaillit du côté. *La Revue de l'Art,* numéro 32, a dit avec inexactitude : « un roi couronné reçoit le sang dans un calice ».

2. Jam de crucis sacro vecte,
Botrus fluit in dilectæ
Penetral Ecclesiæ.
Jam calcato torculari
Musto gaudent debriari
Gentium primitiæ.

Voir la représentation de ce pressoir mystique à Sainte-Foy de Conches, à Saint-Étienne-du-Mont.

comme celles que possèdent les musées archéologiques de Senlis et de Beauvais, et le chanoine Morel[1]. Sur ces croix d'une valeur esthétique inégale, l'on notera : les yeux qui sont quelquefois vivants et ornés en guise de prunelle d'une goutte d'émail bleu ; l'addition d'une couronne royale ; et surtout, aux pieds de la potence, le crâne d'Adam[2].

Cette représentation du crâne ou ailleurs du corps d'Adam et même du corps d'Ève issant de leur sépulcre, les bras étendus en geste de suppliants pour solliciter quelque goutte de la rosée du sang rédempteur, manifeste l'esprit de cette époque essentiellement en quête de parallélismes et d'antithèses, surchargeant le récit évangélique de légendes pieuses souvent touchantes ou parfois même grandioses, traduisant volontiers en images sensibles de style ou de dessin les idées liturgiques, bref découvrant en toutes choses, histoire naturelle vraie ou imaginative, annales

1. *Sic* au Christ de Vallée (Aisne), au reliquaire de Villemaur (Aube). J'ai rencontré au musée de Louviers un crucifix en bronze d'un caractère très soigné du XIe ou XIIe siècle. Les traverses de la croix sont ornées à leurs arêtes de palmettes et de rais-de-cœur. Le Christ est vêtu d'un jupon à plis raides et étroits que retient aux reins une sorte de ceinture bordée d'un galon à lignes entrecroisées. Le nimbe, d'un beau dessin, est bordé d'un cercle de triangles alternés et ornés de palmettes.

2. Des verrières d'Angers et de Beauvais, XIIIe siècle, représentent Adam et Ève recevant avec piété le sang qui pleut de la croix (P. Cahier, *Vitraux de Bourges*, étude IV).

C'est l'opposition que le graveur a exprimée à l'autel portatif *supra*, autour de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension, par ce texte :

« Quos vetus exemit, novus Adam morte redemit.
Suscitat inde Deus corruit unde reus.
Vita redit ; mors victa perit. Homo surgere credit
Summaque cum Domino scandere regna suo.

Ceux que l'ancien Adam avait emmenés en esclavage, le nouveau les a rachetés. Dieu, de la hauteur d'où est tombé le coupable, le relève. La vie revient. La mort vaincue périt. L'homme a la foi qu'il se redresse et monte avec son Seigneur au partage de son royaume »

païennes, Testament ancien, une vaste figure du monde mystique.

L'on sait la légende de la tumulation d'Adam au Calvaire. C'était l'opinion commune d'Origène, de Tertullien, de saint Athanase, de saint Épiphane, de saint Augustin, de saint Cyrille et des autres pères, à l'exception de saint Jérôme, que le lieu où le Christ fut crucifié avait reçu le nom de Golgotha ou endroit du calvaire à cause de la tradition qui plaçait là le sépulcre d'Adam [1], que le Christ lui-même racheta ainsi par son sang découlant de la croix, selon le passage de saint Paul aux Éphésiens (V. 14) : « Levez-vous, vous qui dormez, levez-vous du milieu des morts et le Christ vous illuminera ». Ne convenait-il pas, dit saint Ambroise sur le chapitre XXXII de saint Luc, que les prémices de notre vie fussent établies là où avaient été les prémices de la mort ? Jacques d'Édesse, le maître de saint Éphrem, avait été encore plus précis lorsqu'il disait : « Noé, ayant recueilli religieusement les ossements d'Adam dans l'arche, les partagea après le déluge entre ses enfants, donnant à ceux qu'il préférait le crâne d'Adam et avec lui la Judée [2] ».

9. La couverture de la reliure de l'*Évangéliaire de saint Ludger* à Werden, que nous ne cessons jamais d'admirer au Musée Condé (n° 1443), confirme les jugements précédents. La composition du ms. date « des premières années du XIIe siècle » et la couverture ne doit pas lui être de beau-

1. L'on montrait aux pèlerins qui gravissaient le Golgotha la cavité où la tête d'Adam, symbole de l'humanité, avait reçu le baptême du sang rédempteur.

2. Corneille de la Pierre.

Faute de connaître suffisamment ce langage mystique et parallélitique du moyen-âge, des écrivains d'art commettent de ces confusions fâcheuses: « ... Le Christ est cloué à la croix, au pied de laquelle un moine (!) est prosterné... » ; et ailleurs : « De chaque côté du Christ en croix, la Vierge pleurant et Jean-Baptiste (!) étendant vers elle la main droite ». L'on voit que des ouvrages vulgarisateurs comme celui auquel je fais cet emprunt, ne sont pas sans inconvénient pour les lecteurs faciles.

coup postérieure. Or voici cette couverture : « Dans la plaque de bronze doré qui recouvre le premier plat sont incrustés », au milieu, la croix avec le Christ, et aux angles quatre médaillons circulaires, le tout en ivoire.

Pour la croix, elle s'élargit au sommet en *tau* comme pour recevoir le titre ou rotulus de la condamnation. Cet élargissement, que l'on peut noter sur un triptyque en ivoire de 1067-1070 à la Bibliothèque Nationale et que nous avons déjà signalé, semble la préparation ou genèse de ces croix recroisettées que les Grecs n'ont pas cessé d'aimer. Cette croix est doublée en bas d'un arbre seulement ébranché, autour duquel s'enroule et se hisse le serpent pour mordre l'humanité du Christ et demeurer pris à l'hameçon de la divinité, comme le chante Adam de Saint-Victor[1] : « Quand Adam, dit la prose liturgique, tomba brusquement dans la mort pour avoir mordu à la pomme fatale, Dieu lui-même nota l'arbre pour qu'il réparât plus tard les dommages que l'arbre avait causés ». La légende en effet voulait que le bois de la croix fût né d'un pépin du fruit défendu, toujours la recherche de l'antithèse[2], « lequel bois, après avoir servi de pont à la reine de Saba quand

1. « Predo vorax, monstrum tartareum,
Carnem videns, non cavens laqueum,
In latentem ruens aculeum,
Aduncatur...

Ce ravisseur vorace, ce monstre du Tartare, voyant la chair, ne prenant pas garde au piège, se ruant sur l'aiguillon caché, est pris au croc ».

« Anguem forat in maxilla
Christus, hamus et armilla.

... Il perce le serpent à la mâchoire, lui le Christ, hameçon et anneau ». (Hymne de Pâques.)

Voir dans *Les Nouveaux Melanges d'Archeologie* du P. Cahier, *Curiosités mystérieuses*, p. 48, des textes similaires d'Honorius d'Autun, et, dans Ottin (*Le Vitrail*, p. 195), la croix en arbre ébranché à des vitraux de Troyes, de Bar-sur-Seine.

2. La manie de l'antithèse conseilla quelquefois de représenter au Calvaire ce nouveau Jardin réparateur du Paradis terrestre, un Ange qui remet son épée au fourreau.

elle vint à Jérusalem admirer la sagesse de Salomon, puis trouvé le secret de sa conservation au fond de la piscine probatique, fut dressé sur le Calvaire », pieuses et innocentes rèveries qui valaient mieux que les incrédulités radicales de tant d'esprits desséchés.

Certaines crucifixions donnent au titulus une forme quasi officielle et romaine de tessère ou cartouche rectangulaire terminé aux extrémités par deux saillies triangulaires, souvenir de l'antique comme les *vexilla* et les louves. L'on retrouvera des représentations similaires : *tau* ou arbre ébranché, serpent, à plus d'un ms. byzantin ou imité du byzantin, à une reliure d'art allemand de la collection Holkham[1], etc.

Mais revenons à l'Évangéliaire de saint Ludger. Là, Christ barbu et sans nimbe ; jupon à plis courts et rigides. L'inscription, laquelle est gravée sur le métal, porte la légende que les Allemands adoptaient volontiers :

I H S
N A Z
R E X
I V D

Sur le champ du cuivre, on remarque, au milieu de fleurons et d'enroulements d'un goût exquis, la Vierge. Celle-ci, la tête courbée, les mains élevées sacerdotalement, vêtue d'une robe talaire, d'un manteau qui pend entre les

1. Le P. Cahier, *Nouveaux Mélanges Arch.*, p. 34, analyse l'influx de l'Orient sur l'art de l'Allemagne au x[e] siècle, surtout après le mariage d'Othon II avec la princesse Théophanie. « Alors bien des artistes orientaux suivirent la fortune de cette femme distinguée... Les empereurs iconoclastes avaient découragé pour longtemps les peintres de leur pays, qui devaient se porter avec joie vers des nations neuves et simples où l'on ne se chamaillait point sur la pointe d'une aiguille et qui ne possédaient plus guère qu'un art demeuré dans les langes. L'invasion magyare après les dévastations normandes interrompit tellement les traditions carlovingiennes que nous nous trouvions alors réduits aux bégaiements de l'enfance. Aussi les Grecs, avec leur tradition de procédés techniques et artistiques étaient-ils sûrs de rencontrer bon accueil en Allemagne. Ils poussèrent plus tard jusqu'en France, au moins par leurs élèves ».

bras et d'un voile, a les pieds nus, ce qui est une étourderie de l'artiste ; saint Jean a la main droite collée sur la joue et tient de la gauche le livre. Derrière la Vierge, une lance ; derrière saint Jean, une perche terminée par une éponge. Au-dessus, les astres personnifiés.

L'art allemand représente volontiers de ces épisodes : la déchirure du voile : *velum templi scissum est quia obscuritas legis ablata est* (*Hortus deliciarum*) ; la résurrection des morts qui apparurent à Jérusalem : *terra est jussa mortuos reddere quia gentilitas cuncta per fidem vivere cœpit* (Évangéliaire d'Uota). Le ms. *Ci nous dit* mentionne aussi la déchirure du voile du temple.

Les charmants médaillons en ivoire qui cantonnent la croix, représentent les symboles ailés des quatre Évangiles, mais dans l'ordre que voici : en descendant, de droite à gauche par rapport au Christ, l'homme ailé se voilant respectueusement ; l'aigle, le lion et le bœuf[1]. L'ordre de ces animaux figuratifs n'est pas toujours le même.

Autour, sur le rebord, on lit ces vers :

Per pomum suave mortem suscepimus Adæ
Per crucis exicium reditus datur in paradisum.

10. Le Musée Condé nous offre un nouveau champ d'observations avec une plaque d'une grande richesse qui sert de couverture à un *Traité de saint Augustin* sur l'Évangile de saint Jean (nº 607). Ce ms. sur vélin est daté de 1164 et vient de l'abbaye cistercienne de Himmerode, diocèse de Trèves. La plaque d'émail limousin à fond bleu et ornements verts qu'encadrent des lames repoussées, est un peu moins ancienne.

Là, le Christ est d'applique, comme les têtes des personnages qui l'escortent[2] ; cheveux flottant sur les épaules, jupon noué sur le côté gauche.

1. Un vitrail de la Crucifixion du musée des Arts décoratifs, XIIe siècle, venant de Châlons, laisse voir sur un cercle qui est posé sur la croix un texte similaire : « Quod vetus abstulit alter Adam contulit in cruce ».

2. « Ce n'est qu'à Limoges que nous voyons ajouter à des figures exprimées à plat des têtes en relief ». *Hist. de l'Art.*, t. I, p. 375.

La croix est émaillée en vert[1], couleur de survie et de triomphe. « La croix », dit le ms. d'Angers *supra*, « est de bois selon l'humanité, elle est verte selon la Divinité, laquelle ressuscitera Jésus. *Lignum secundum humanitatem, viride secundum Divinitatem* ». Nous saluerons cette coloration au ms. 1453 du Musée Condé.

Au-dessus du titulus, la main divine emmanchée et sortant des ondulations d'un nuage, laquelle figure, dit saint Eucher, « l'opération et la puissance » de Dieu[2], rappelle que c'est par elles que le Fils de Dieu a trouvé dans la mort et le supplice la source de sa royauté. De chaque côté au-dessus de la traverse de la croix, un ange sortant d'un nuage, avec tête d'applique, tient un volumen. Ces anges, que du reste les émailleurs de Limoges ont mis partout avec profusion, ont remplacé ici les astres chers aux Byzantins. Le titulus est I H S. / C P C. La Vierge et saint Jean, traités au point de vue de la technique comme les anges, dressent rigidement de chaque côté du Christ leurs corps effilés à l'excès ; la Vierge a les mains croisées sur le ventre : robe très longue ; surcot à orfrois ; vaste manteau et voile. Leurs nimbes sont quadrilobés. La croix, la Vierge et saint Jean sont hissés sur les étages diversicolores de trois mamelons qui représentent les découpures de la montagne du Calvaire. Sous le suppedaneum, Adam se soulève hors de sa tombe.

Le cadre saillant qui protège cette sainte image est en cuivre estampé de dessins en fleurs de lys coupées en trilobes, et renforcé aux angles de sculptures en demi-bosse qui ramènent le tétramorphe[3].

1. « Les émaux rhénans, dit M. Gonse, se distinguent par l'emploi des verts et des jaunes éclatants ; ceux de Limoges se reconnaissent à la chaleur harmonieuse des bleus et des rouges qui dominent toute la gamme du coloris ».

2. *Manus opus et potestas*. Livre des formules de l'Intelligence spirituelle, ch. VIII.

3. Le ms. supra de la Bibliothèque d'Angers ajoute aux recherches sur le symbolisme que le tétramorphe a déjà conseillées, cette décla-



Il semble que la scène de la Crucifixion ait dans cette reliure obéi à un canon en règle, car un émail limousin que M. Fleuret m'a montré, il y a longtemps, m'a présenté avec le même travail les mêmes particularités : main divine, deux anges, Adam, mamelons du Calvaire.

11. Le *Psautier de saint Louis* va encore fournir son appoint de remarques sur le sujet du Crucifiement. Voici la photographie d'une miniature que nous avons emprunté à ce manuscrit célèbre et qui porte ce titre : *Le Crucifix*. La croix est peinte en vert, comme nous la retrouvons dans un *Psalterium liturgicum* du même Musée, n° 1453 (XIIIe siècle), dont les miniatures d'un style original ont quelque similitude avec celles du Psautier.

Le corps du divin supplicié a abandonné, sous le pinceau de l'artiste et surtout sous la donnée théologique qui le guidait, l'impassibilité sereine et dominatrice que les Byzantins surtout affectaient d'imprimer au Dieu qui triomphait par la croix. La tête s'affaisse sur l'épaule et prend une expression saisissante de douleur et de mort ; les bras cèdent sous le faix du corps qui s'écarte du bois du gibet ; le buste et les hanches se contorsionnent. Bref, quand le

ration : « Le Christ qui est ici décrit fut homme né de la Vierge, veau dans son immolation, lion dans sa résurrection, aigle dans son ascension. — Christus vero quem describunt, fuit homo de Virgine natus, vitulus in immolatione, leo in resurrectione, aquila in ascensione ».

miniaturiste inconnu qui composait et peignait avec un goût si français le Psautier de la douce reine Ingeburge, représentait la Crucifixion, ce n'était pas principalement le Dieu règnant du haut du bois, le *triomphale patibulum*, comme dit saint Ambroise, qu'il élevait devant la sainte fierté des croyants, c'était surtout le Christ patient, l'homme de la douleur, le broyé pour nos iniquités, qu'il offrait à notre pitié pour nous exciter à une reconnaissance plus vive et à l'imitation de son sacrifice.

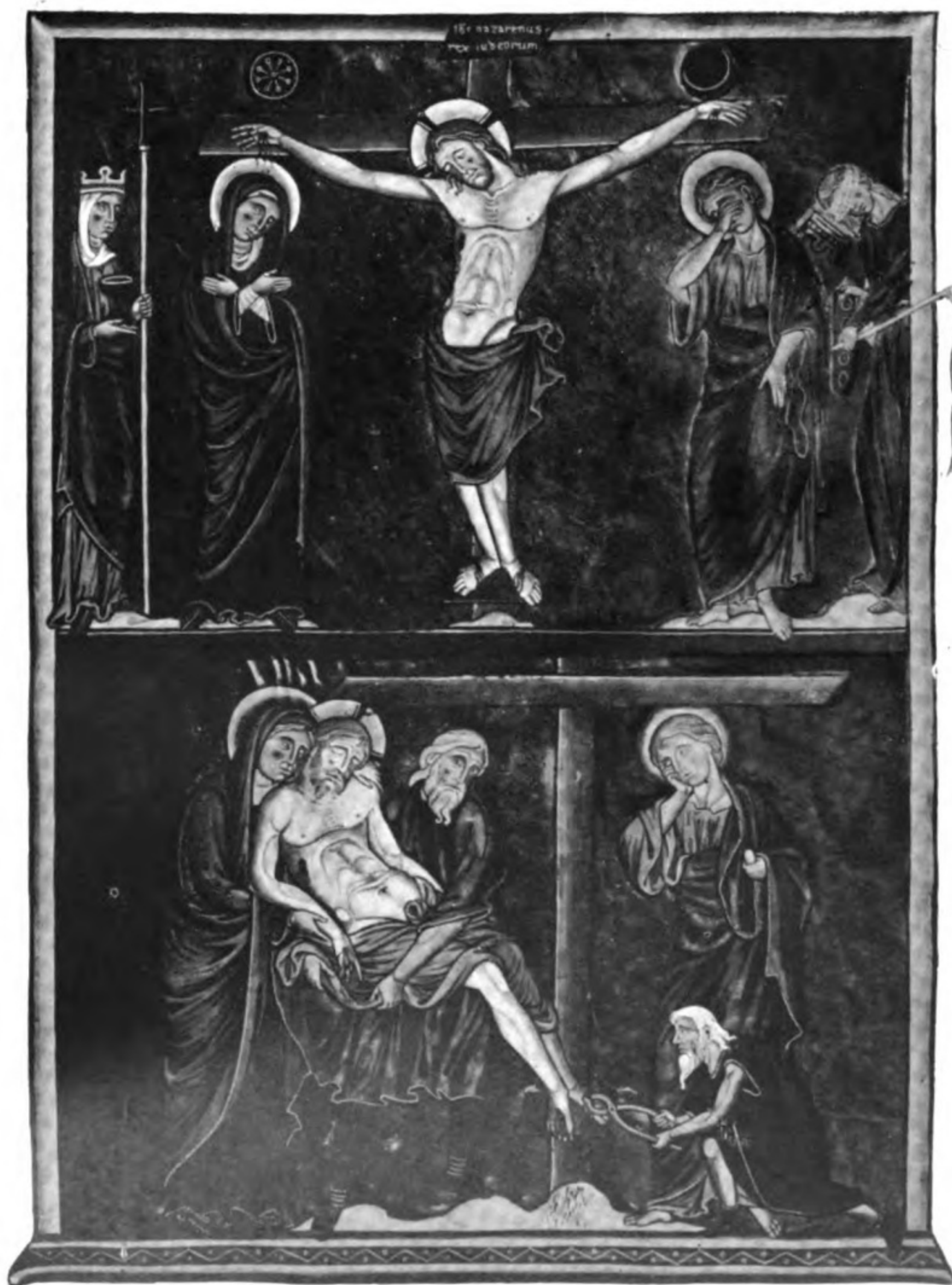
Un courant de dévotion a passé plus chaud à travers l'art, grâce aux écrits pleins d'onction de saint Bernard et de saint Anselme, aux stigmates de saint François d'Assise et à l'esprit des Frères mendiants, aux révélations du Carmel, aux évocations des nouvelles désolantes de la Terre Sainte.

Marie, les bras en croix, unit son sacrifice avec une douloureuse résignation à celui de son Fils. Saint Jean sort tout un avant-bras nu de sa large manche pour cacher ses larmes, tandis que l'autre main pend passive et flasque sur la cuisse.

Ici encore le soleil et la lune ont ôté leur masque humain pour une représentation moins poétique, mais aussi moins distrayante. Les manuscrits 1045 et 1453 du Musée Condé affecteront la même simplification [1].

Ce merveilleux Psautier n'a point négligé de donner à cette scène du Calvaire son parachèvement d'émotion en opposant, dans un contraste puissant et dramatique, à la Synagogue que le Christ a répudiée, l'Église nouvelle. Le génie mystique de cette époque aimait à traduire dans l'art ces doctrines à heurts puissants de saint Paul : déchéance du Testament ancien. Donc, du côté du soleil levant, derrière la Vierge, l'Église, les yeux fixés sur le Christ, adore le mystère de sa formation. Elle est debout, dans l'appareil et la tenue d'une reine, tenant d'une main le calice où elle a recueilli le sang divin, de l'autre une croix à longue

1. *Sic* aussi le Missel de Chauny.



LE CRUCIFIEMENT

Psautier de Saint Louis

au Musée Condé.


UNIV.
OF
MICH.

hampe. Certains manuscrits la font sortir, nouvelle Ève, du côté ouvert du nouvel Adam.

En contraste, la Synagogue, les yeux bandés d'un voile, — n'a-t-elle pas voilé la face de son Christ ? — laisse choir de sa tête affaissée son antique couronne, et de sa main droite un scrinium[1] ou une boite de messager vide, tandis que sa gauche ne soutient plus qu'un étendard ou gonfanon rompu. « Malheur à nous, disait Jérémie, parce que nous avons péché. Nos yeux se sont couverts de ténèbres ; notre cœur est devenu triste, et la couronne est tombée de notre tête[2] ». Il y avait longtemps déjà que les sculpteurs de sarcophages et les mosaïstes constantiniens avaient figuré l'opposition de la Synagogue et de l'Église par deux portes symétriquement ouvertes aux extrémités de la colonnade où le Christ enseigne ses Apôtres ; ou deux troupeaux sortant l'un des habitations de Jérusalem, l'autre des maisons de Bethléem. L'art byzantin et le moyen-âge ont donné à ce contraste toute sa vigueur d'expression. L'évangéliaire d'Uota l'annotera par cette sentence : *Lex tenet occasum, gratia surgit ad ortum* ; la loi occupe le couchant ; la grâce se dresse au levant. Une couverture d'un autre évangéliaire du trésor de Trèves, XIIe siècle, montrera au-dessus des deux Églises rivales : « *hec surget ; cadet hec* ; celle-ci se lèvera ; celle-là tombera » ; ce qu'Adam de Saint-Victor exprimera dans une délicieuse séquence de l'Épiphanie :

Synagoga cœca, doles
Quia Saræ crescit proles.
Ad peccatum prius prona
Jam percepit sponsa dona.
Sponsa recens et corona
Decoratur aurea.

« O Synagogue aveugle, tu te désoles, parce que la race

1. Le scrinium des écritures sacrées ou, à mon avis, une boite de messager, la synagogue ayant cessé d'être chargée des missions de Dieu auprès des nations.

2. Lament. V., 16, 17.

de Sara grandit... Autrefois encline au péché, l'épouse reçoit maintenant les cadeaux de l'époux nouvelle, et est ornée d'une couronne d'or ».

Sur le Parement de Narbonne, l'Église, costumée en reine, écoute docilement Isaïe qui lui murmure : « *Vere languores nostros in se tulit*, il a vraiment porté nos langueurs » ; tandis que la Synagogue découronnée est exhortée au repentir par David : « *Respice in faciem Christi tui*, regarde la face de ton Christ ». Dans le même ordre d'idées d'opposition, quelquefois le Christ regarde Rome, dont la louve est représentée à dessein.

Le XIIIe siècle, qui est un siècle de goût raisonné, semble avoir banni volontiers tout détail qui éparpillerait l'attention pour atteindre à une simplification éminemment artistique qui aide à la force de l'idée et au recueillement intime de l'âme. En même temps le génie franc, continuant à s'affranchir des formules hiératiques raides et poncives que l'Orient avait comme codifiées, cherchait dans un certain réalisme le secret de parler plus sensiblement aux cœurs, tendance certes légitime, mais dangereuse. Bientôt, en effet, l'art, exagérant le dramatique, cherchera plus à obtenir des émotions qu'à élever les esprits dans les hauteurs pures des idées théologiques [1].

13. La *Bible*, qui porte le n° 1045 au Musée Condé, nous introduit dans une façon toute nouvelle de figurer le Crucifiement. Nous sommes à la fin du XIIIe siècle. Le corps du Christ est comme tordu ; les pieds sont superposés avec effort et retenus au bois par un seul clou, ce qui est comme la marque caractéristique de cette époque et d'un style iconographique nouveau.

14. Un reste de retable en pierre qui sommeille dans un coin de l'église de Précy, fin du XIIIe siècle, confirme les

1. MALE : *L'Art français à la fin du Moyen-Age*. « L'apparition du pathétique : dès la fin du XIIe siècle la sensibilité jusque-là contenue dans la littérature chrétienne, s'y exalte. Seul saint Bernard, dans quelques sermons, nous laissait pressentir ces élans, ces sanglots, ces cris de la sensibilité blessée ».

remarques que nous avons formulées plus haut. Sur cette croix, arbre à peine équarri que des pieux fichés dans le sol immobilisent, qu'une inscription clouée à la hâte et de travers désigne mal, ce n'est plus le *Christus regnavit a ligno* que le chrétien admire dans le triomphe, c'est le divin souffrant que le cœur contemple avec apitoiement.

15. Dès le milieu du XIIIe siècle, la couronne d'épines avait commencé à hérisser ses pointes sur la tête du Christ, remplaçant la couronne royale par laquelle les Byzantins surtout avaient indiqué de préférence le triomphe de la Croix. C'était la vérité historique, s'il faut en croire Tertullien[1], au lieu de la grande pensée mystique. Saint Bernard doit être cité ici : « Venez », prêchait-il au milieu du XIIe siècle, « venez, filles de Sion, et voyez Jésus-Christ notre vrai Salomon avec le diadème dont l'a couronné sa Mère... la marâtre... la Synagogue... Sa famille, elle le couronnera d'une couronne de justice et son Père d'une couronne de gloire... Donc que les pécheurs le voient avec sa couronne de misères, c'est-à-dire d'épines, et qu'ils soient percés avec lui [par la componction] ; que les filles de Sion, je veux dire les âmes affectueuses, le voient avec sa couronne de miséricorde et qu'elles l'imitent. Les pécheurs le verront avec sa couronne de justice et ils périront, les saints le verront avec sa couronne de gloire et ils se réjouiront éternellement ».

Le manuscrit dénommé *Ci nous dit*, après avoir couru à travers cent récits apocryphes ou symboles[2], s'arrête à un

1. Lib. contra Judæos cap. XIII.

2. Je cite seulement ces quelques miniatures, qui indiquent assez les sources où le compilateur a puisé : Combat des Anges au Paradis. Tentation où le serpent a une tête humaine. Adam condamné au travail : Dieu lui met en mains une bêche. Dieu apparaît à Moyse : tête émergeant d'un buisson. Dieu le Père et la Vierge figurés par un aigle et une géline, laquelle porte au bec une branche d'olivier. Rencontre de Joachim et d'Anne à la porte dorée. Marie boit de l'eau d'épreuve. Les trois mages couronnés au lit. Arrivée de Jésus en Egypte, arbre offrant ses fruits et idoles trébuchant. Jésus ressuscite un enfant qui était tombé à travers les solives d'un plancher.

Traitiez de la crueuse couronne Nostre Segneur, lequel est illustré entr'autres miniatures par cette composition : « Un ange apporte au Christ trois couronnes ». L'on y voit un ange qui, volant vers le divin Crucifié, lui présente, traversées par le fer d'une épée, trois couronnes.

A cette même époque du milieu du XIII[e] siècle, les extrémités du montant et des bras des croix d'autel, de procession, se terminaient souvent en trèfle ou même, au-delà de ce trèfle, en une sorte de fleur de lys, et reçurent à ces extrémités la représentation du tétramorphe. Alors aussi la rencontre de la potence et des traverses fut renforcée à l'envers de l'instrument par une petite plaque carrée ornée d'une croix pattée ou de l'image de l'agneau et chargée de petites chaînettes terminées par des grelots. Les extrémités à cet envers montraient souvent les figures des Évangélistes. Il faut remarquer que cette représentation de l'agneau n'était point alors une nouveauté. Saint Jean en avait conseillé la figure : « Bienheureux ceux qui lavent leurs robes dans le sang de l'agneau afin d'avoir droit à l'arbre de vie[1] ».

16. Avec les XIV[e] et XV[e] siècles, les révélations de sainte Gertrude et de sainte Brigitte, la multiplication des hymnes en l'honneur de la Passion du Christ et de la Compassion de sa très sainte Mère, les exhibitions publiques des drames sacrés, amenèrent l'art à représenter sous les yeux des fidèles : la légende de sainte Véronique ; la pamoison de la Vierge ; la Vierge de pitié (fin du XIV[e] siècle) ; le Christ couronné d'épines et garrotté assis sur la route du calvaire : *Quærens me sedisti lassus* (fin du XV[e] siècle) ; Dieu le Père soutenant la croix de son fils que l'Esprit saint surmonte[2], ce que le XII[e] siècle avait déjà essayé de repré-

1. Apoc. XXII, 14.

2. *Sic* un beau groupe du XVI[e] siècle au Quesnel-Aubry. C'est la traduction de cette prière de la messe : *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu sancto, per mortem tuam mundum vivificasti.* Voir aussi le couronnement du pignon du portail méridional de la cathédrale de Senlis.

senter en miniature ; les éclats de douleur de Marie-Madeleine [1] ; les saints sépulcres ; le crucifiement dans les épitaphes.



C'est aussi à partir du XIVe siècle que les artistes, ramenant la représentation byzantine très archaïque des deux larrons, les ont dressés de nouveau de chaque côté du Christ, attachés par des cordes (sauf en Italie) et exhalant leurs âmes que recueillent sous la forme de deux petits corps l'ange bon et le démon.

17. Le manuscrit 456 du Musée Condé, lequel est daté de 1312, s'explique ainsi lui-même sur son contenu : « En ce livre y a cent treize ystoires d'or a ymaiges ». Or, parmi ces images l'on remarquera une crucifixion où Lon-

1. M. Perate dans l'*Histoire de l'Art*, t. I, p. 89, écrit : « Un oratoire qui fait partie de la demeure des saints Jean et Paul, devenu crypte de la basilique, est orné de peintures analogues à celles de Saint-Clément que l'on a datées du IXe siècle, mais qu'il est permis de croire plus tardives. Le crucifiement (la descente du corps) y est représenté avec des détails nouveaux : sainte Madeleine soutenant de ses bras la Vierge éplorée ; les bustes des quatre Evangélistes (n'est-ce point les disciples qui détachent la sainte Victime ?) au-dessus des bras de la croix. Jésus regarde sa Mère et semble lui parler. Auprès de cette fresque en apparaissent d'autres très détériorées : la scène des vêtements tirés au sort ; l'image du Christ dormant, le menton appuyé sur une main, dans le tombeau (!) » N'est-ce point un des gardes du tombeau ?

gin à genoux perce le côté du Sauveur « *Donc prist Longins, le chevaliers, unc lance, si le feri il coste, si sen essi sanc et eaue.* »



La crucifixion du VIe siècle *supra*, le peigne liturgique du XIIe de Cologne que le P. Cahier a dessiné, nous ont montré aux pieds de la croix le porte-lance et le porte-éponge tous deux à genoux. Une légende touchante et pleine d'un délicieux mysticisme qui est éclose, ce semble, d'un *carmen* ou chant poétique de saint Grégoire de Naziance sur « le Christ souffrant », est que Longin aurait été guéri miraculeusement d'un mal d'yeux par les gouttes de sang du Christ découlant le long de la hampe de la lance. Un albâtre de l'église de Conques, XVe siècle, dont voici un croquis, indique avec une mimique animée et naïve ce fait. D'après le *Manuel de l'Art Chrétien*, un monument ancien représente même le Centurion la tête mitrée à cause de l'épiscopat dont il aurait été honoré [1]. L'on trouvera dans la Légende dorée le récit, sur lequel Baronius fait force réserves, de cette guérison de Longin, de sa vie monastique à Césarée de Cappadoce et de sa décapitation.

18. Dans des *Heures manuscrites* n° 1371, du musée de Chantilly, fin du XIVe siècle ou commencement du siècle

1. Voir en L. OTTIN, *Le Vitrail*, p. 235, et pl. XXIII. Un vitrail de la Roche-Morice (Finistère), daté de 1539, représente une crucifixion où Longin est coiffé d'une mitre ornée d'un croissant.

suivant, trois miniatures à signaler. Dans l'une, au-dessus de la présentation de Jésus au Temple, le Christ dans le Ciel, séparé par une auréole, se présente lui-même couronné d'épines, la main droite sur la déchirure de son côté ; la gauche levée est ouverte pour montrer la trace du clou ; dans l'autre miniature, le Christ brandit une épée au-dessus de ce texte : « *Domine, ne in furore tuo arguas me*, Seigneur ne me reprenez pas dans votre fureur » ; dans une troisième, Dieu le Père, la tête ceinte d'un nimbe, bénit un crucifix fiché sur une sphère qui figure le monde.

Je possède un très bel émail du XVIIe siècle où le Christ, couronné d'épines, montrant la plaie de son côté et ses mains transpercées, semble inviter à la pitié et à la componction.

19. L'amoindrissement de la gravité du sentiment religieux devait produire trop souvent des œuvres maladives ou prétentieuses, comme ces Christ du XVe siècle aux bras tendus raidement au-dessus de la tête, aux jambes sèches et rigides, aux corps aplatis et quasi vides.

Il serait injuste cependant de refuser son admiration à plus d'une œuvre où le style délicat et le faire rehaussent encore infiniment le prix de la matière.

20. Il est un détail symbolique que la piété tendre et effusive a conseillé quelquefois d'ajouter à l'appareil de la Crucifixion. C'est le nid de pélican que l'on retrouve construit avec ses brindilles de bois au parement de Narbonne, à un vitrail mutilé de Cramoisy, à une belle miniature d'un missel du XVIIIe siècle de la bibliothèque de Senlis. Le pélican, que la prose liturgique a rangé officiellement parmi les figures du Christ nourrissant de son sang ses fidèles, n'est pas du reste une anomalie hardie dans le bestiaire mystique du moyen-âge.

21. Nous avons emprunté tant de types artistiques de la Crucifixion au Musée Condé que nous ne croyons pas devoir fermer ce chapitre sans mentionner la miniature que Jean Fouquet a composée du drame du Calvaire. L'on y remarquera comme singularités la forme en *tau* des gibets des

deux larrons, la violation de la tradition sur le percement du côté, bref un empilement confus de personnages qui nuit au recueillement de la scène. Mais le génie de Fouquet est assez merveilleux pour que « nous ne soyons pas offensés par quelques minimes taches. »

CHAPITRE V

VISITE AUX LIMBES

1. Un sujet mystérieux et dramatique qui tenta de bonne heure l'esprit de recherche et le pinceau des Byzantins, c'est celui de la descente du Sauveur aux limbes, telle qu'elle avait été écrite, dit la légende, dans l'évangile de Nicodème, sous la dictée de « Guaricus et Lucenus », les deux fils du vieillard Siméon, lorsque ces ressuscités d'entre les morts se montrèrent le Vendredi-Saint aux habitants de Jérusalem. L'on trouvera dans plus d'un monument, miniature, émail, comme la couverture de l'Évangéliaire d'Aliberto (XIe siècle), la représentation de cette scène, et dans le Manuel de peinture du moine Théophile[1] la composition quasi officielle que le formulaire en avait rédigée.

2. Le *Psautier de saint Louis,* qui est très riche en illustrations, n'a point négligé de nous montrer, lui aussi, selon le canon des Orientaux, *Come Diex trait li enmes denfer.* A gauche du regardant, la gueule immense du Léviathan, aux crocs aigus, aux yeux féroces : *infernus dilatabit os suum*, sert de refuge à des diables ; les portes de la cité de l'attente sont renversées sur le sol ; de l'autre côté, trois rois debout, peut-être des ancêtres du Christ, regardent.

Au centre de la scène le Christ, armé d'une longue croix à la hampe ferrée et broyant sous ses pieds le maître hideux de l'enfer, attire tendrement à lui Adam et sa compagne[2].

1. Voir H. BORDIER. *Description des ms. grecs de la Bibl. nation.*, p. 147.

2. *Sic* à la couverture supra de l'Évangéliaire d'Aliberto, au reliquaire émaillé de Nantouillet.

Plus d'une œuvre sculpturale à peu près contemporaine reproduisait le même thème iconographique, du reste assez rare. *Sic* des chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire ou de la Daurade de Toulouse.

2. Le ms. 436 du Musée Condé, du XIVe siècle, fournit cette explication du geste du Christ imberbe qui délivre par la croix les détenus des limbes : *Signum crucis super Adam. Si comme Nostre Seigneur prist Adam et Eve par les mains et les gita hors d'enfer.*

Que l'on me permette d'indiquer encore un vitrail, d'un dessin un peu vulgaire, de l'église de Boran, donné en 1535 par messire Guy Karuel, et un albâtre intéressant que j'ai rencontré à Compiègne chez l'abbé Grison. Les artistes ont reproduit avec un certain agrément les détails que nous avons soulignés. Comme fond, un mur de ville avec porte en anse de panier, meurtrières et créneaux au haut desquels un démon, à face caricaturale, aiguise rageusement ses ongles. Au côté droit, le Christ, armé de son étendard crucié, soulève vers lui un personnage assis. De l'autre côté, Jean-Baptiste[1], reconnaissable à sa peau de chameau, montre à Eve et à Adam la liberté qui est proche.

1. Jean-Baptiste est à côté du Christ dans une scène semblable sur le parement de Narbonne.

CHAPITRE VI

RÉSURRECTION

1. Dans les catacombes les yeux des Fidèles rencontraient partout, pour entretenir leur foi au milieu des cris de rage des persécuteurs, la pensée consolante et robuste de la Résurrection. C'était sur les parois des chapelles souterraines, outre des dessins du phénix, du paon, du palmier, des représentations de Job, de Daniel, de Jonas, de Lazare.

Les sculpteurs des sarcophages tentèrent d'indiquer d'une façon plus expressive le fait même de la Résurrection du Christ, du moins ses circonstances tangibles. Voici quelques-uns de ces essais. A un sarcophage du musée du Latran, appartenant au IVe ou Ve siècle, le chrisma constantinien accompagné de l'A et de l'Ω, et décoré avec une véritable recherche de perles et de palmettes, est accoté par deux soldats qui semblent le garder jalousement, dessin que l'on retrouvera sur les monnaies constantiniennes[1]. Un autre sarcophage de l'église de Saint-Piat près de Maintenon, d'une provenance probablement nouvelle, montre une croix labarum, c'est-à-dire une croix surmontée d'une couronne à lemnisques ou rubans flottants, laquelle inscrit le monogramme constantinien, et, aux pieds de ces nobles symboles du Christ glorieux, les deux soldats endormis[2].

2. Ce n'est guère qu'au IXe siècle chez les Grecs, au XIe ou XIIe siècle en Occident, que la Résurrection fut repré-

1. *Manuel de l'Art Chrétien*, p. 177.

2. *Les Sarcophages Chrétiens de la Gaule*, p. 8, pl. II 4. « Servant de fonts baptismaux dans l'église de Saint-Piat, près de Maintenon, aux branches de la croix... étaient posées des colombes... ». Provenance provençale probablement.

sentée, comme on le voit dans l'Évangéliaire d'Uota, à Mozac, au chapiteau de Toulouse, à Saint-Benoît-sur-Loire.

Là, on aperçoit le sépulcre du Sauveur qu'éclairait une lampe pendant de la voûte funéraire, les trois saintes femmes munies de leur ourceau ou vase à aromates. Quelquefois l'on rencontre un détail charmant : Marie-Madeleine et ses compagnes achetant le parfum et en discutant le prix avec le marchand, ce qui rappelle les drames sacrés, l'office de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte.

3. Le *Psautier de saint Louis* nous a laissé de ce fait évangélique une miniature délicieuse. Un ange au visage doré, portant un bâton ou sceptre surmonté d'un ornement trilobé, et assis sur le bord du tombeau, indique du doigt aux hâtives visiteuses le suaire de Celui qui n'est plus là, tandis qu'elles, debout, tenant de la gauche des vases d'aromates en forme de fioles carrées ou rondes que surmonte un bouchon, interrogent avec anxiété. Trois soldats, de taille minuscule, vêtus de cottes de mailles, de heaumes et d'une calotte de fer avec nasal, et appuyés sur leurs boucliers, dorment sous une arcature trilobée qui figure l'entrée du sépulcre.

Sic aussi au Musée Condé, la plaque d'autel portatif[1] *suprà*.

Comme on le voit, le principal acteur, dans ce grand drame de la Résurrection, demeure caché.

« Au XIIe siècle, dit *le Manuel de l'Art Chrétien*, sur le candélabre pascal de Saint-Paul hors les murs, Notre-Seigneur est représenté au moment de la résurrection, émergeant à la hauteur des genoux, d'un sarcophage sous un arc qui surmonte et complète le monument... C'est là comme un premier essai pour représenter le fait même de la résurrection ; cependant, le divin Sauveur ne fait aucun mouvement pour sortir ; il est là, vivant et immobile, dans le sentiment du triomphe, élevant d'une main un disque chargé d'une croix auquel on a donné le

1. Là, quatre soldats.



LE CORPS DU CHRIST EST OINT. — RÉSURRECTION

Psautier de Saint Louis

au Musée Condé.

nom de *Signaculum Christi*, de l'autre tenant de plus une croix triomphale. Puis, la Résurrection et l'Ascension sont représentées avec une telle connexité que les gardes renversés qui, en propre, appartiennent au premier de ces mystères, semblent aussi appelés à constater la victoire de Jésus-Christ dans le second ».

4. Le ms. nº 1453 du Musée Condé, dont les miniatures, d'un style original, ressemblent à celles du *Psautier d'Ingeburge*, est plus hardi que ce dernier. Il représente le Christ à demi-couvert d'un manteau flottant, portant en main la croix à longue hampe et enjambant par dessus la clôture de pierre de la façon à laquelle les artistes des siècles suivants [1] resteront fidèles avec une fougue hardie.

Que l'on étudie plutôt les œuvres des imagiers et des miniaturistes, les verrières, les broderies des chasubliers, les sculpteurs, les sépulcres comme celui de Senantes [2].

Le ms. *Ci nous dit* qui représente le tombeau, Jésus enjambant, la croix à la main, la cloison de pierre et deux soldats, ajoute ce lion dont les *Physiologues* racontent qu'il ressuscite ses petits par son haleine et ses rugissements.

1. Voir le bel ouvrage de M. Dorez sur les ms. à peintures de la Bibliothèque de lord Leicester, à Holkham Hall-Norfolk. La planche XVI reproduit une Résurrection d'après un Missel de l'école allemande du XIIIᵉ siècle : le Christ relevant sa robe de la main droite, enjambe.

2. J'ai noté à la cathédrale de Saint-Omer, parmi les nombreux monuments funèbres ou commémoratifs qui forment comme un véritable musée, deux représentations où le Christ ressuscité et s'élevant hors de son tombeau, touche de l'extrémité de la hampe de son étendard un gisant. N'est-ce pas une traduction du texte : *Primitiæ dormientium*, et un souvenir de certains dessins archaïques des limbes ?

CHAPITRE VII

ASCENSION

1. Le mystère de l'Ascension du Christ ne fut guère représenté avant le VI[e] siècle que d'une façon figurative par l'image du prophète Élie emporté sur son char de feu[1].

C'est surtout avec l'art roman au XII[e] siècle que les peintres, les miniaturistes et les sculpteurs se risqueront à traduire plastiquement les détails et l'appareil grandiose que raconte l'Évangile. A Toulouse, un chapiteau du cloître de la Daurade du XII[e], conservé au Musée, montre le Christ montant au Ciel dans une envolée superbe, escorté de deux anges qui s'adressent avec un mouvement plein d'allure à la Vierge et à trois apôtres. Le Christ, les anges et les apôtres sont vêtus de la robe et du manteau romains, creusés de plis réguliers peu profonds, sans souplesse, paraissant imités d'un travail au repoussé. A la porte méridionale de Saint-Sernin de la même ville, le tympan et le linteau sont ornés de la représentation du même sujet (milieu du XII[e]).

A la façade de la cathédrale d'Angoulême, une grande page sculpturale attire les yeux vers une image du Christ, lequel, cerné par les ondulations d'une auréole ellyptique, les bras étendus, s'élève vers un groupe de nuages desquels sort la grande main de Dieu. Autour, les quatre anneaux symboliques. Au dessous, deux anges qui montrent le divin triomphateur. Plus bas, les apôtres qui regardent l'éclat des mystères ; les cavaliers rappellent probablement Constantin et les victoires de la Religion.

A la façade, du même style poitevin-languedocien, de Ruffec, le Christ debout dans une auréole ellyptique, comme à Angoulême, s'élève vers le Ciel en étendant les bras :

1. Cependant : *Ascensio in cælum. Sublatus tamen videtur Christus a manu de cælo veniente, suspicientibus discipulis et stratis*, dit Peiresc d'un sarcophage venant de l'église Saint-Honorat d'Arles, p. 46-48.

deux anges qui l'escortent semblent par leur geste rappeler l'avertissement de l'Évangile. Au-dessous du fronton triangulaire qui renferme cette Ascension, douze arcatures aveugles contenaient les apôtres ; au dessous, le Constantin.

La cathédrale de Cahors a sauvé un reste précieux de son tympan de la fin du XIIe siècle, dont la merveilleuse figure du Christ provient probablement d'une Ascension. « La tête du Christ, dans sa noblesse et sa douceur pensive, procède sans doute d'un de ces beaux ivoires byzantins du Xe siècle, où quelque chose de la beauté antique passa — baptisé si l'on peut dire, plus ému et plus tendre — dans l'iconographie chrétienne ».

2. Une miniature du *Psautier de saint Louis*, traduction fidèle du *nubes suscepit eum*, représente le Christ enfoncé presque entièrement dans un nuage lumineux[1]. Deux anges qui planent horizontalement soutiennent le nimbe irisé qui l'enveloppe, tandis que deux autres anges, qui montrent le divin triomphateur, leur indiquent sur leurs phylactères ces mots : *Viri Galilei, quid statis aspicientes in celum ? Quemadmodum vidistis eum euntem, in celum ita veniet.* Délicieux tableau dont la Vierge ravie de joie et les apôtres qui protègent avec leurs mains leurs yeux contre l'éclat éblouissant du mystère, parachèvent la donnée avec un exquis et très sage réalisme.

Un missel du XIIIe siècle de l'école allemande montre sur une miniature le Christ, debout dans une auréole, tenant de la droite une haste crucifère d'où pend une oriflamme bleue et rouge, tandis que deux anges volant étendent devant la Vierge et les apôtres stupéfaits une banderole qui porte cette légende : *Sic veniet.*

Souvent les artistes aimeront à indiquer sur le rocher du Thabor l'empreinte que, selon la légende, le Christ y aurait laissée de ses pieds[2].

Le Musée Condé montrera combien Fouquet a été particulièrement heureux dans les portraits des apôtres et surtout de la Vierge à sa miniature de l'Ascension.

1. *Sic* à la plaque de l'autel portatif *suprà*, ch. IV.
2. *Sic* à un volet du XVe siècle à Saint-Etienne de Beauvais.

CHAPITRE VIII

LE CHRIST VENANT CHERCHER L'AME DE SA MÈRE

1. La *Dormition* de la Vierge est un sujet que les artistes grecs, leurs disciples des pays Rhénans, et, avec une recherche plus indépendante de la vérité plastique, les Francs, se sont complu à reproduire. L'on sait que, d'après une légende déjà populaire au XIIIe siècle, la Vierge, âgée de 60 ans, ayant été informée par un messager divin, qui lui apportait une branche de palmier du paradis, de la proximité de sa mort, obtint de Dieu que le collège des apôtres, dont elle était comme la mère, fut transporté auprès d'elle au moment de sa fin terrestre [1].

Mais décrivons ici la miniature où le *Psautier de la Reine Ingeburge* ou de saint Louis a reproduit ce thème délicieux avec ce titre : *Si come li apostle ensevelissent Notre Dame*.

Deux apôtres, saint Pierre et un autre, sans doute saint Paul, qui est barbu, soulevant avec de filiales précautions le corps immaculé de la Vierge, le déposent dans un tombeau formé d'un socle à petites arcatures et d'une caisse en granit à couvercle plat. Le corps est vêtu d'une robe à manches étroites, d'un vaste manteau qui enveloppe aussi les pieds, et d'un voile. La tête est nimbée, et les bras, posés en croix. L'on dirait, à voir ces traits calmes et ces joues encore rosées, qu'elle sommeille. Les huit autres apôtres présents (car saint Thomas était absent lors de l'inhumation) s'abandonnent à la vivacité de leur douleur, appuyant chacun, avec une monotone répétition du même mouvement qui

1. Consulter pour ces détails de la mort de la Vierge, sa tumulation à Gethsémani, l'arrivée de Thomas et le miracle des fleurs, l'historien Nicéphore ou la Légende Dorée.



LE CHRIST VIENT CHERCHER L'AME DE SA MÈRE
COURONNEMENT DE LA VIERGE

Psautier de Saint Louis

au Musée Condé.


UNIV.

ajoute à la force du geste, leur main contre leur joue, ce qui était chez les anciens une façon habituelle d'exprimer l'effarement. Mais au milieu de cette scène de rigidité de la mort et de désolation, le Christ, debout et dominant les accidents terrestres, bénit la dormition passagère du corps de la céleste défunte, tandis que, du bras gauche roulé respectueusement dans un pli de son manteau, il porte avec une délicatesse infinie de mère l'âme de Marie sous la forme d'un petit corps nimbé, lequel joint ses petites mains et adore.

Cette composition, dans laquelle la silhouette du Christ s'enlève sans confusion, est pleine de majesté et d'intime tendresse. C'est un drame exquis où chaque détail évoque toute une montée d'idées mystiques.

2. Un *Missel de l'école allemande* du XIIIe siècle que M. Dorez a fait davantage connaître, contient une miniature qui représente la même scène. Là, la Vierge, les mains croisées, repose dans un lit à pieds tournés. Deux apôtres, l'un chauve, saint Pierre, et l'autre imberbe, saint Jean, la soulèvent, mais avec des bras maladroits. La douleur des apôtres se traduit par des crispations de mains qui se lèvent jusqu'aux oreilles et des jeux de physionomie durs. Le Christ, ici encore, porte l'âme de sa mère, mais c'est sous la forme religieuse et austère d'une enfant complètement vêtue et voilée, qui est assise et *orant* sur sa main droite. Cette représentation touffue et sans air, mouvementée et excessive d'expression, est demeurée fidèle à la tradition iconographique byzantine[1].

Voir aussi un tryptique en ivoire de la fin du XIIIe siècle de la collection Spitzer, que M. Gonse a cité dans son *Art gothique*. Là aussi le Christ tient l'âme de sa mère et bénit le corps[2].

1. Dans un Évangéliaire rhenan du XIe siècle, « deux anges », dit l'*Hist. de l'Art*, t. I, 153, « 206, reçoivent dans un linge l'âme de la Vierge entièrement vêtue comme les défunts, priant les mains jointes ».

2. Un chapiteau connu de Notre-Dame du Port (XIIe s.) a représenté le Christ enlevant de son tombeau le corps de sa mère, entre deux anges portant d'une main un encensoir, et de l'autre main un livre où cette indication : MARIA HON [oriticata] IN CELVM.

3. Il convient de rappeler ici la scène de la Dormition qui décore le *tympan* de la très noble façade de *Notre-Dame de Senlis*. Là, l'âme de la Vierge est encore personnifiée par un petit corps, debout dans les plis d'un linge ou nappe, que deux anges, obéissant aux ordres du Christ, soulèvent de chaque côté. C'est moins caressant. Début du XIIIe.

4. Voir encore, au Musée Condé, un petit tableau plein de repos et d'onction du Florentin Giotto qui est une des choses les plus émouvantes que l'on puisse contempler : la Mort de la Vierge.

« Le Sauveur », dit M. Gruyer[1], « est venu là pour recueillir lui-même l'âme de sa mère. Il la porte dans les bras sous la forme d'un enfant nouveau-né, et la contemple avec amour. Solennité mystérieuse. Tous ces personnages ont quelque chose de sacerdotal et de grandiose. Ils nous élèvent au-dessus du réel sans nous en séparer ».

5. Le sublime Fouquet n'a point éliminé la vieille légende. Ce détail pieux du Christ venant lui-même chercher l'âme de sa mère a porté bonheur aux artistes qui l'ont chanté.

Le sujet de l'Assomption et du couronnement de Notre-Dame est si vaste que je me refuse d'y pénétrer, même pour décrire le tympan de Senlis, les deux merveilleuses statues du Christ et de la Vierge qui sont gardées aujourd'hui dans une niche du chœur de l'église de Braisne, ou le linteau qui surmonte la porte princière du vieux château de La Ferté-Milon.

1. *La Peinture à Chantilly. Peinture étrangère*, p. 7.

CHAPITRE IX

LE CHRIST JUGE

1. *Jugement particulier de l'âme.*

L'on a remarqué avec raison que les Chrétiens des Catacombes bannissaient de leurs représentations peintes ou gravées toute idée d'épouvante, mais au contraire multipliaient les excitations au repos en Dieu et en la puissance des suffrages des saints. C'étaient les fleurs du jardin céleste, les colombes affrontées devant l'arbre verdoyant, le repas, l'orante présentée par les saints au tribunal du Christ, la couronne de vie, le sein d'Abraham, les Vierges sages de la parabole évangélique, bref, toutes images douces et poétiques qui indiquaient dans la mort le commencement des joies éternelles.

Si le ve siècle amène dans les peintures le discernement des brebis et des boucs, c'est surtout sous l'idéal de la bonté que le Pasteur apparaît, et sa houlette ne sert guère qu'à attirer. Ce jugement, dont les initiés seuls pouvaient déchiffrer le sens, ne se montre que dans une lumière de paix et ne s'exerce que dans l'exercice de la mansuétude.

Il fallait, pour que cette leçon de justice posthume et de sanction reçût toute son énergie, que la figure du Christ apparût *ad vivum*. Dès le IVe siècle, une peinture que le cimetière de saint Cyriaque a livrée, « représente le Christ assis entre deux apôtres, tandis que, devant une jeune fille nimbée, assise sur un trône à dossier et faisant un geste d'accueil, une orante voilée, vêtue d'une pénule à larges raies, se tient debout, les bras étendus : c'est l'âme présentée au tribunal du Christ qui la reçoit dans la paix éternelle ».

C'est la même inspiration qui se dégage des Abraham que les siècles garderont l'habitude de représenter offrant à Dieu,

dans les plis de leur vêtement, le pauvre Lazare et les âmes[1].

Bref, il y a là la traduction en image de deux dogmes, premièrement du jugement particulier que l'âme subit sitôt sa séparation d'avec le corps, et secondement de la puissance d'obsécration de ceux qui sont déjà dans la gloire en faveur de leurs frères nouvellement défunts.

2. *Jugement dernier*. Ici l'art a puisé à trois sources principales avec des proportions que le tempérament des pays et les nécessités de l'époque ont différenciées, savoir : les visions terribles de l'Apocalypse, l'évangile selon saint Matthieu et l'épitre I de saint Paul aux Corinthiens.

Saint Éphrem surtout, au IVe siècle, a décrit les phases de ce jugement : la terre et les flots restituant les morts qui leur ont été confiés ; un fleuve de feu partant du trône où le Fils de l'homme est assis... Au VIIIe siècle, l'évangéliaire de Saint-Gall commence à grouper en une sorte de canon les scènes séparées : ici le Christ apparaît selon une donnée byzantine, nimbé, bénissant à la grecque, tandis que de la main gauche il tient le Livre de la doctrine et la Croix. Deux anges sonnent de la trompette. Les douze apôtres sont rangés au dessous comme témoins et juges. Le Seigneur leur avait promis cette fonction.

3. Un panneau de vitrail du XIIe siècle, à Nogent-les-Vierges, représente, avec une grande simplicité de détails iconographiques, le Jugement dernier. C'est à partir de cette époque du XIIe que la foi en le juge suprême, les terreurs des châtiments d'outre-tombe, le besoin d'inspirer aux consciences une crainte salutaire qui détourne du vice et conseille les réparations, inspirèrent ces allusions fréquentes que l'on rencontre sur les chapiteaux[2], les tympans[3].

1. A la façade de Conques de Saint-Gilles (Gard), à la tête des pierres tombales.

2. En Auvergne, notamment, où l'art roman affectionnait les chapiteaux historiés, ce sont des anges d'un dessin pataud qui emportent des âmes anthropomorphes, ayant en main leur couronne, et aussi des diables qui torturent des avares à coups de fourche...

3. Voir tympan de Saint-Basile, à Etampes, où pesée des âmes et enfer.



JUGEMENT DU JUSTE

Psautier de Saint Louis

au Musée Condé.

4. La reine Ingeburge, pour laquelle avait été historié le Psautier dit de saint Louis, avait plus besoin de la pensée des consolations que Dieu réserve aux justes qui souffrent, que des menaces que l'Évangile secoue devant les âmes des lâches et des impies. Aussi, c'est le *Juste* dont le miniaturiste a peint ici le jugement final ; bref, un épisode de la scène grandiose que saint Matthieu et saint Paul surtout ont décrite.

Le Fils de l'Homme est représenté au haut du tableau, assis « sur les nuées du Ciel » qui lui forment un siège et un escabeau aux ondulations lumineuses. Sa taille est exagérée à dessein ; sa tête émaciée, aux yeux fixes, aux lèvres sévèrement closes, enveloppée des longues mèches de sa chevelure de Nazaréen, se dresse roidement, j'allais dire géométriquement, au milieu d'un nimbe crucié. Il est vêtu d'une tunique de dessus découpée en *exomis* et d'un vaste manteau dont la draperie souple et noble laisse voir le cou et la moitié de la poitrine. Il met ainsi en évidence la plaie profonde que la lance a faite, en même temps qu'il relève ses deux mains et présente ses pieds pour montrer les déchirures encore saignantes des clous : *Videte manus quas configistis*. C'est ce geste que l'on reconnaîtra à plus d'une merveilleuse représentation du Christ de cette époque incomparable de l'art.

Les deux anges nimbés, aux longues ailes irisées et étendues, qui l'escortent, accomplissent leur rôle dans le programme sacré. Ils portent avec respect, l'un (qui a recouvert ses mains d'un pli de son manteau[1]) « les signes du Fils de l'Homme », c'est-à-dire la lance et les clous, l'autre la couronne d'épines et la croix. Ce sont les pièces du jugement. Au-dessous, c'est un coin de la scène de la résurrection des corps : deux anges sonnent du tubicine ou olifant : c'est le signal indiqué par l'apôtre saint Paul, et

1. A Saint-Jouin de Marnes ; au tympan de la porte centrale de Chartres, où l'on sent comme le frôlement caressant des ailes des anges ; à Amiens, les anges portent ainsi, selon un usage ancien et quasi-original, avec des mains voilées, les instruments de la passion.

rapidement, *in ictu oculi*, les tombeaux rendent le dépôt que la mort leur avait confié. La miniature nous montre un groupe de ressuscités ; ils sont nus ou encore à demi-embarrassés dans leurs suaires, enjambant la cloison de leur bière, dotés tous de la beauté et la force de l'âge mûr, et, ce qu'il faut noter dans la représentation que nous étudions, levant les yeux avec un étonnement joyeux et une supplication ardente vers la lumière de la gloire.

5. Le *Musée Condé* possède un autre Psautier (nº 1345) du XIIe siècle, écrit sur vélin, « d'origine germanique », malheureusement sali, gratté, usé, dont il convient de dire un mot. Je ne m'arrêterai pas à quelques miniatures déteintes qu'il renferme : Annonciation et naissance de Jésus ; visite des Mages et Baptême du Christ. Mais la reliure dont il est revêtu montre un plat où des monstres en cuivre dessinés et ciselés avec un art exquis, des plaquettes en ivoire chargées de lions, de dragons, de sphynx et de palmettes d'un style persan[1], un semis de gemmes et d'intailles, se prêtent une aide d'une rare habileté pour composer un cadre digne au Christ de majesté montrant ses plaies.

Le Christ, en effet, qui est assis et dresse une tête quelque peu sévère, a rejeté son manteau sur l'épaule gauche, de façon à découvrir la poitrine et lève les bras en montrant la paume de ses mains, tandis que ses pieds nus sortent des plis de sa robe. C'est un Dieu juge qui rappelle les blessures de sa passion.

C'est l'idée de ce distique que les mosaïstes byzantins ont écrit au-dessus du Christ de l'abside superbe de Cephalu :

Factus homo, factor hominis factique redemptor
Judico corporeus corpora, corda Deus.

A quelle époque faut-il attribuer le Christ de la reliure du ms. 1345 ? Je le crois du XIIIe avancé.

1. L'on retrouve ce style, quasi syriaque ou persan, à des étoffes que l'Orient a fournies à nos pays (suaire de saint Lazare à Autun), à plus d'un chapiteau d'Anvers, de Namps-au-Val, de Foulangues, d'Urcel, où pyré, griffons à ailes d'oiseaux que décorent des chapelets de besans, monstres coiffés d'un bonnet en mitre.



LE CHRIST MONTRANT SES PLAIES

Couverture d'un Psautier N° 1345

au Musée Condé.


UNIV

6. Une cloison formée par l'addition contre l'ancienne abside de la curieuse église de Cambronne, près Clermont, d'un chœur plus élevé, a offert à des peintres anonymes un champ pour développer une représentation du jugement dernier. Je renvoie ici à l'ouvrage ancien, mais toujours utile d'Eug. Woillez. Le Christ, assis, ayant à ses pieds le globe crucié du monde, découvre sa poitrine et élève les mains dont les plaies laissent tomber des rayons de lumière. Des anges vêtus de dalmatiques sonnent de longs olifants ou manient l'encensoir, tandis que les tombeaux s'ouvrent et que les ressuscités regardent la gloire du Juge. « Ces fresques », dit Woillez, « portent le cachet du XIIIe siècle ; l'ocre jaune, le brun rouge, le bistre et la couleur de chair en font tous les frais ».

Restes de Jugement à la voûte du petit porche d'Ully-Saint-Georges, à un arcosolium de Saint-Frambourg de Senlis (XVe siècle).

Le lecteur pourra étudier à loisir les Jugements d'Autun où Gislebert a traduit avec une vigueur farouche les épisodes du discernement final ; de Conques, page complète où un artiste théologien a disposé les actes variés et les figurants d'une façon naïve et grandiose ; de Paris et d'Amiens ; de Bourges, où le sens très délicat de la beauté plastique ramène la perfection du nu et de la majesté antiques.

Le moyen-âge, qui était grave et rieur en même temps, et mêlait dramatiquement à la gravité solennelle des grandes scènes le repoussoir du détail bouffon, ne négligeait pas de glisser dans la représentation du Jugement dernier de ces épisodes macabres, crus, naturalistes : roublardises de Satan qui essaye de jouer le noble archange saint Michel dans la pesée des âmes ; diables cornus dotés d'un œil sur le ventre, sur les genoux et jouant de la queue ; marmites où les sorciers infernaux font trébucher les damnés ; pourvoyeurs des flammes emportant à califourchon des âmes pour les mêler à l'horrible cohue où rois, évêques, barons, moines s'entre-dévorent haineusement sous le déluge des déjections de Belzébuth.

7. Le *Miroir de l'âme humaine* du Musée Condé (*Speculum humanæ Salvationis*, xve siècle), dont les miniatures paralléliques sont de délicieux petits tableaux, renferme entr'autres un *Judicium extremum* qui offre plusieurs particularités notables. A l'étage supérieur du tableau, le Christ a pour siège un arc rouge qui repose sur des traînées de nuages lumineux. Le nimbe a fait place à des rayons de lumière. Un lys et une épée, symboles de réjouissance et de justice, paraissent sortir de son front. Un très vaste manteau agrafé sur le cou est rejeté en arrière pour montrer les deux bras, l'un élevé, l'autre tombant, et la poitrine ; les deux pieds, posés sur le globe du monde, mettent à nu avec la même intention les plaies béantes. Deux anges sonnent de la buccine. Du côté droit du Christ, la Vierge intercède, et, de l'autre, saint Jean-Baptiste[1]. Au dessous, huit hommes chauves, femmes aux cheveux flottants, sortent à demi-corps de terre, les mains jointes.

8. J'insisterai sur le genre puissant que l'art religieux donnait de préférence à la représentation du Christ juge, en y dosant en quelque sorte en des proportions difficiles à préciser, la pitié, le reproche, la sévérité, la colère. C'est comme une gamme de sentiments délicats que la piété s'ingéniait à faire entendre et chanter aux âmes. Tantôt, les deux mains élevées symétriquement, et les pieds avancés hors des longs plis du manteau, rappelaient les touchantes homélies de saint Bernard : « Voyez une main et l'autre, si vous ne trouvez pas à chacune d'elles la fleur de la rose. Voyez un pied et l'autre, ne sont-ils pas rosés ? Voyez l'ouverture du côté ». *Sic* aux tympans de Chartres, porche sud

1. *Sic* dans la petite passion d'Albert Durer. Voir un bas-relief de Hues Walois au Musée d'Arras. Les « Heures à l'usaige d'Angiers » (1510-1520) imprimées pour Simon Vostre, ont disposé parmi les vignettes qui encadrent les offices et les prières, une suite de quinze petits bois qui indiquent les signes précurseurs de la fin du monde avec des légendes en latin : signes avant le jugement : la mer s'élèvera au-delà de toutes les montagnes ; — la terre au contraire descendra dans l'abîme, — les poissons et les monstres de la mer apparaîtront en poussant d'horribles cris.

de Paris, d'Amiens, de Poitiers, comme à la Dispute du Saint-Sacrement de Raphaël. Tantôt, tandis qu'un bras est abaissé pour rappeler les plaies saignantes de la Rédemption, l'autre se lève pour menacer, comme à Conques, à Chartres, au Campo Sancto de Pise, Fra Angelico : c'est la colère de l'amour dédaigné, la fureur de l'Agneau qui va s'exercer sans merci comme il avait supporté sans plainte. A Moissac, le juge suprême, couronné et fulgurant, frappe dur, comme fera en son type surhumain le Christ discuté de la chapelle Sixtine.



Si j'ai été diffus parfois et monotone dans l'analyse des ouvrages, sculptures, fresques, mosaïques, miniatures qui ont fourni une base aux conclusions de cet essai, on voudra bien me le pardonner. Ma faute ne m'est pas imputable totalement. J'ai pour excuse, outre le charme séduisant des sources où mon ami, M. Macon, conservateur du Musée Condé, m'encouragea à puiser largement, les excitations prévenantes de confrères de choix qui m'ont prié de rédiger à leur intention les idées que j'avais avancées sur le chapitre de la Figuration du Christ.

De fait, quel sujet d'études plus captivant que ce visage sublime d'où rayonnent sur les sommets de l'histoire du monde moral les clartés indéfectibles du Vrai et du Saint !

E. Muller.

TABLE DES CHAPITRES

PAGES

CHAPITRE PREMIER : Couvercle de sarcophage de Commelles. Bol en poterie sigillée de Silly. Fonts de Montdidier 173

CHAPITRE II : Le Christ en majesté........................ 178

CHAPITRE III : Christ bénissant et enseignant, transfiguré, triomphant 184

CHAPITRE IV : Crucifixion 190

CHAPITRE V : Visite aux limbes... 213

CHAPITRE VI : Résurrection 215

CHAPITRE VII : Ascension 218

CHAPITRE VIII : Le Christ venant chercher l'âme de sa mère... 220

CHAPITRE IX : Le Christ juge..... 223

TABLE DES DESSINS

PAGES

Couvercle de sarcophage de Commelles 174

Bol en poterie sigillée de Silly-le-Long 175

Débris de poterie sigillée du Mont Berny... 175

Ivoire d'une pyxide de la Voûte-Chilhac... 177

Mosaïque de sainte Pudentienne........................ . 178

Arbre de Jessé... 184

Christ habillé du ms. de l'abbesse Uota 191

Le Crucifiement......... 203

Crucifiement d'après un émail de Limoges...... 203

Le Christ assis sur la route du Calvaire (de ma Collection).... . 209

Ivoire de Conques où guérison de Longin..................... 210

Résurrection 216

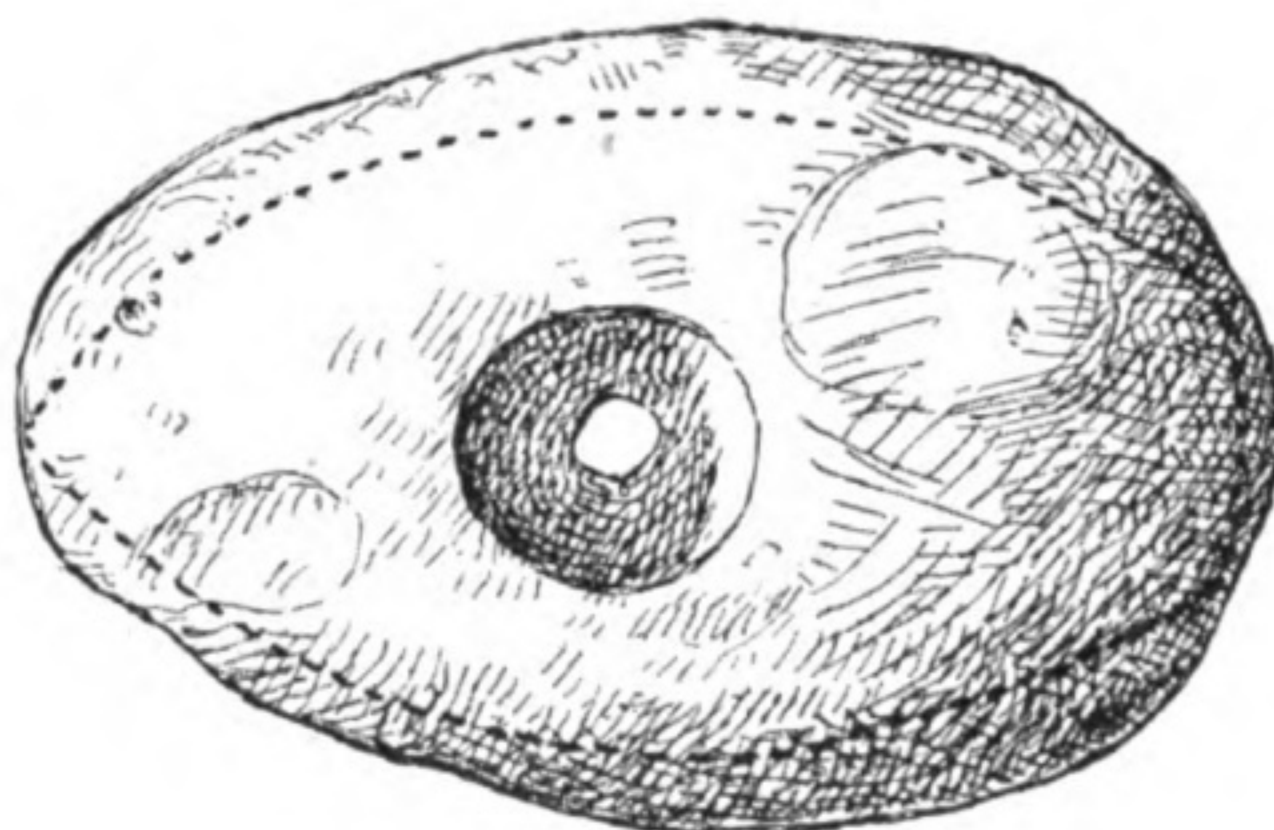
Le Christ vient chercher l'âme de sa mère 220

Jugement du Juste.... 225

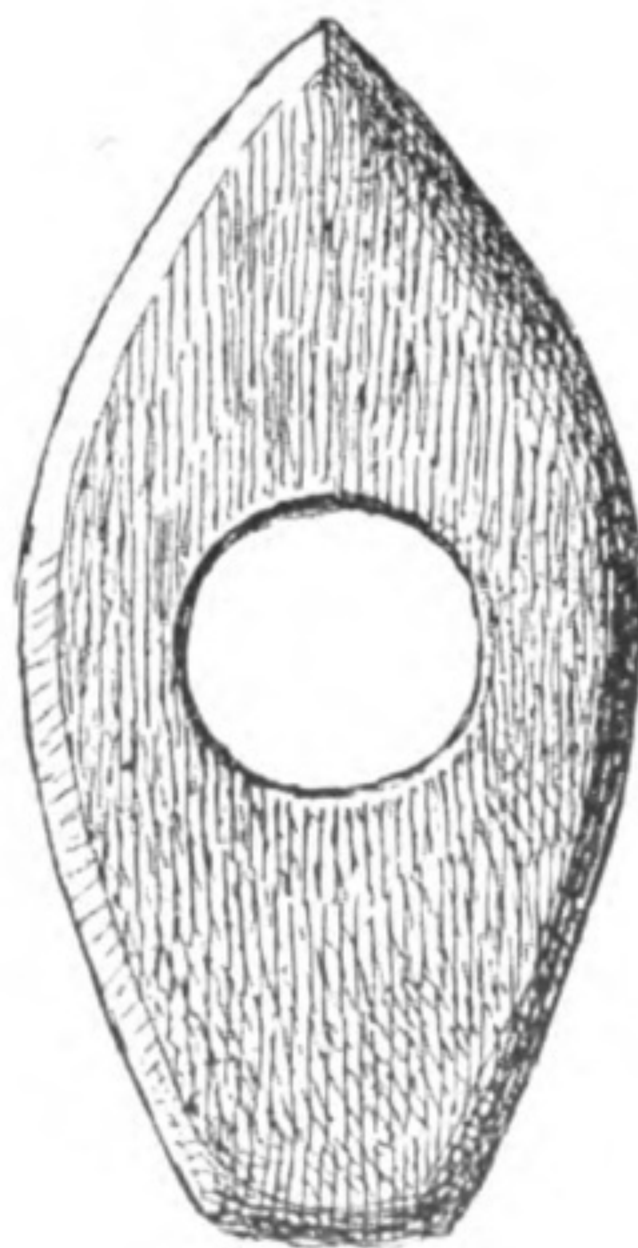
Le Christ montre ses plaies 226

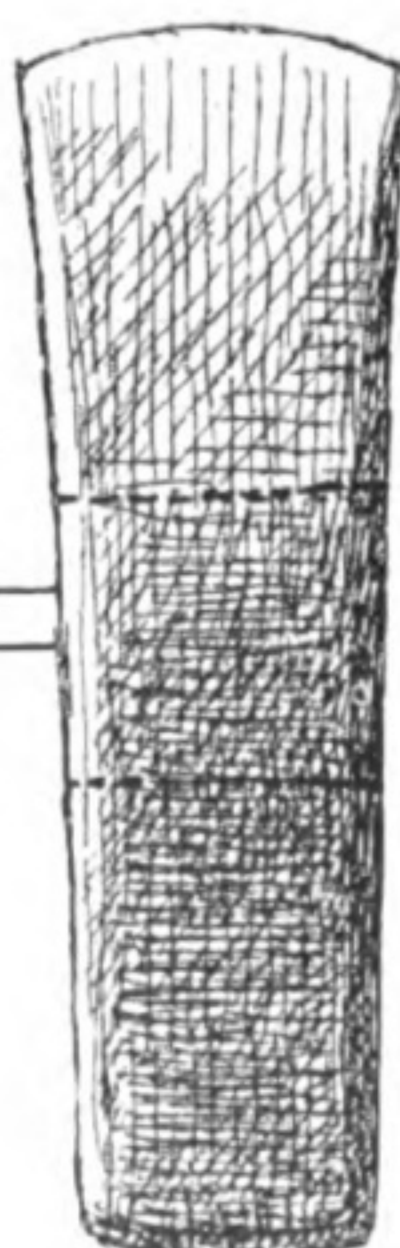
Le Christ juge de Conques... 229


UNIV.
OF
MICH.









V. Cauchemé del. 1/2 grandeur.

GALET DE FOURNIVAL

1. Schéma du casse-tête. — 2. Coupe en travers. — 3 Face supérieure. 4. Profil.

UN DERNIER MOT

SUR LES SILEX

DE FOURNIVAL (Oise) [1]

Notre étude sur la *Perforation du Silex et autres matières dures à l'époque néolithique* [2] contient, à propos du principal objet découvert à Fournival, le passage suivant :

« Pour nous, ce galet, une fois sa perforation achevée,
« était donc destiné à subir la double opération de la taille
« et du polissage, pour devenir un véritable casse-tête, ana-
« logue comme matière à ceux d'Ansauvillers, Montgérain,
« Tricot, etc. » [3].

Or, en y réfléchissant davantage, depuis, et en examinant plus attentivement cette question d'utilisation, elle nous a paru susceptible, comme précédemment celle du forage du galet, d'être résolue d'une façon directe et matérielle, en donnant lieu, en outre, à une nouvelle leçon de choses en préhistoire.

Pour cela, il nous suffisait, encore une fois, de recourir au moulage en plâtre qui nous avait si utilement servi dans la détermination du rôle du foret en silex, pour le percement du galet, et d'essayer de faire subir à ce moulage les transformations projetées.

Reprenant donc en main ce foret, nous pûmes facilement achever, sur le moulage en question, la perforation qui ne

1. Lu au Congrès de Beauvais, ainsi qu'à la Société historique de Compiègne, et inséré en partie dans le *Compte rendu du Ve Congrès préhistorique de France*, pag. 326.

2. Voir plus haut, pag. 29, et tirage à part à 100 exemplaires, avec planche.

Les références, pour notre second travail, se rapportent au tirage à part du premier.

3. L. Plessier. *Loc. cit.*, pag. 20.

s'y trouvait effectuée qu'aux trois quarts environ, soit au même degré que sur l'original lui-même. Nous obtînmes ainsi un casse-tête *brut*, mais offrant dans toute son épaisseur une ouverture, ou trou d'emmanchement parfaitement régulier et légèrement tronconique, de 0m029 et 0m031 de diamètre.

Il ne manquait dès lors, à ce casse-tête, qu'une taille et un polissage appropriés, pour en faire un objet typique et perfectionné.

La première opération, eu égard à la faible dureté de la matière, fut aisément remplacée par de simples recoupes du plâtre, au moyen d'une scie à découper, en suivant le *schéma* de la figure 1re de notre nouvelle planche. Deux traits de scie, parallèles dans leur première moitié et incurvés en dehors dans l'autre moitié, régularisèrent d'abord les faces, en réservant une plus forte épaisseur à l'une des extrémités de la pièce ; deux autres traits latéraux en déterminèrent ensuite les contours ; et enfin, par un dernier trait transversal, vers l'extrémité la plus rapprochée du trou d'emmanchement, nous parvenions rapidement à donner à l'ensemble de l'objet la forme voulue. Quant au polissage, il devenait à peu près inutile, par suite de la netteté ou de la régularité des faces de sciage. Il restait bien à arrondir légèrement les côtés du casse-tête, à émousser les angles de son pourtour et de sa tranche ; mais une simple feuille de papier de verre nous suffit pour ces perfectionnements, en remplissant au mieux le rôle de polissoir.

En peu de temps et sans grands efforts, notre moulage put donc fournir un magnifique casse-tête, formant marteau d'un côté, hache à tranche mousse de l'autre, semblable, en un mot, à celui de Verberie-Ecluse [1], et se rapprochant également de ceux figurés par G. de Mortillet [2] et J. Evans [3], dans leurs excellents ouvrages.

1. L. Plessier. *Loc. cit.* Appendice, 2e, pag. 24.

2. G. de Mortillet. *Le Musée préhistorique*, 1re édition, pl. LIII, n° 502.

3. J. Evans. *Les âges de la pierre*, traduction Barbier, pag. 197-198 et fig. 135.

Ce casse-tête, fig. 2 et 3, mesure 0^m10 de longueur, sur 0^m059 de largeur maxima, au droit du trou d'emmanchement. Son épaisseur, ainsi que nous l'avons vu, n'est pas uniforme ; elle varie, fig. 4, de 0^m030, à la tête du marteau, à 0^m036, à la tranche de la hache. Quant à la forme adoptée, elle est naturellement arbitraire et pouvait devenir tout autre, en modifiant en conséquence les recoupes latérales du moulage. Toutefois, nous avons préféré celle de *marteau-hache,* comme satisfaisant mieux aux lois de l'équilibre, et reportant le centre de gravité de l'objet vers l'axe du trou d'emmanchement qui, sur le galet, n'est pas à égale distance des extrémités.

Il paraît inutile ou superflu de rappeler ici que les mêmes résultats auraient pu être obtenus, par nos grands aïeux, sur le galet en silex lui-même, en variant « les conditions du procédé et du temps, en raison des difficultés inhérentes à la dureté de la matière [1] ». L'essentiel ou l'important, pour nous, en remémorant un fait énoncé dans un précédent travail, c'était d'en indiquer la possibilité, sinon la facilité d'exécution, et nous croyons l'avoir suffisamment démontrée.

D'ailleurs, en dehors de cette destination toute rationnelle, nous ne voyons pas, quant à nous, à quel autre usage pouvait bien être destiné le galet en question.

Certains confrères de la Société préhistorique de France ont un instant songé, il est vrai, à en faire une simple *crapaudine néolithique* [2]. Mais, sans nous attarder à une lon-

1. *Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques,* année 1908, pag. CII.

2. Nos savants confrères basaient leur opinion sur la rencontre, en assez nombreux endroits, de morceaux de roche ayant servi ou servant encore de crapaudines.

Il est incontestable que dans certaines métairies de Normandie, de Bretagne, etc., les barrières des pâtures et même les portes des bâtiments agricoles ont longtemps pivoté ou pivotent encore sur des crapaudines en pierre plus ou moins dure. Le même fait se remarque en Picardie, où ces rustiques crapaudines sont souvent constituées par des plaquettes de calcaire lacustre.

Mais, de là, conclure à l'existence de la *crapaudine néolithique*, il y avait loin, bien loin, trop loin,... même en préhistoire !

gue et facile réfutation, nous ferons seulement observer que notre galet était absolument impropre à une semblable destination, autant par sa forme générale que par la trop grande irrégularité de sa face inférieure ; par la petitesse, la profondeur de sa cavité ; et enfin, par l'obliquité bien accentuée de cette dernière, par rapport au plan de gisement de l'objet mis en œuvre.

La crapaudine néolithique, du reste, pour beaucoup d'autres collègues, n'a jamais été qu'un mythe, ou mieux un vulgaire canard nous étant arrivé, non d'Amérique, mais ayant pris son vol au camp de Chassey[1], pour venir s'ébattre au sein de la Société préhistorique de France[2] ; et peut-être serait-il temps ou sage de lui couper les ailes, sinon de le faire disparaître définitivement,... à la façon rouennaise !

Cette dernière interprétation écartée, la nôtre n'en reste donc que plus vraisemblable, plus évidente, et notre expérience de transformation du moulage en plâtre en *marteau-hache*, ajoute singulièrement à sa démonstration.

Aussi, pouvons-nous affirmer aujourd'hui, de façon plus certaine et même péremptoire : que l'intéressant galet de Fournival, après forage complet du trou d'emmanchement, taille spéciale et polissage, était destiné à former un de ces précieux et solides casse-tête *en silex*, si rares ordinairement, mais dont notre département, particulièrement favorisé au point de vue préhistorique, a déjà fourni cinq spécimens au moins[3], entiers ou fragmentés.

PLESSIER.

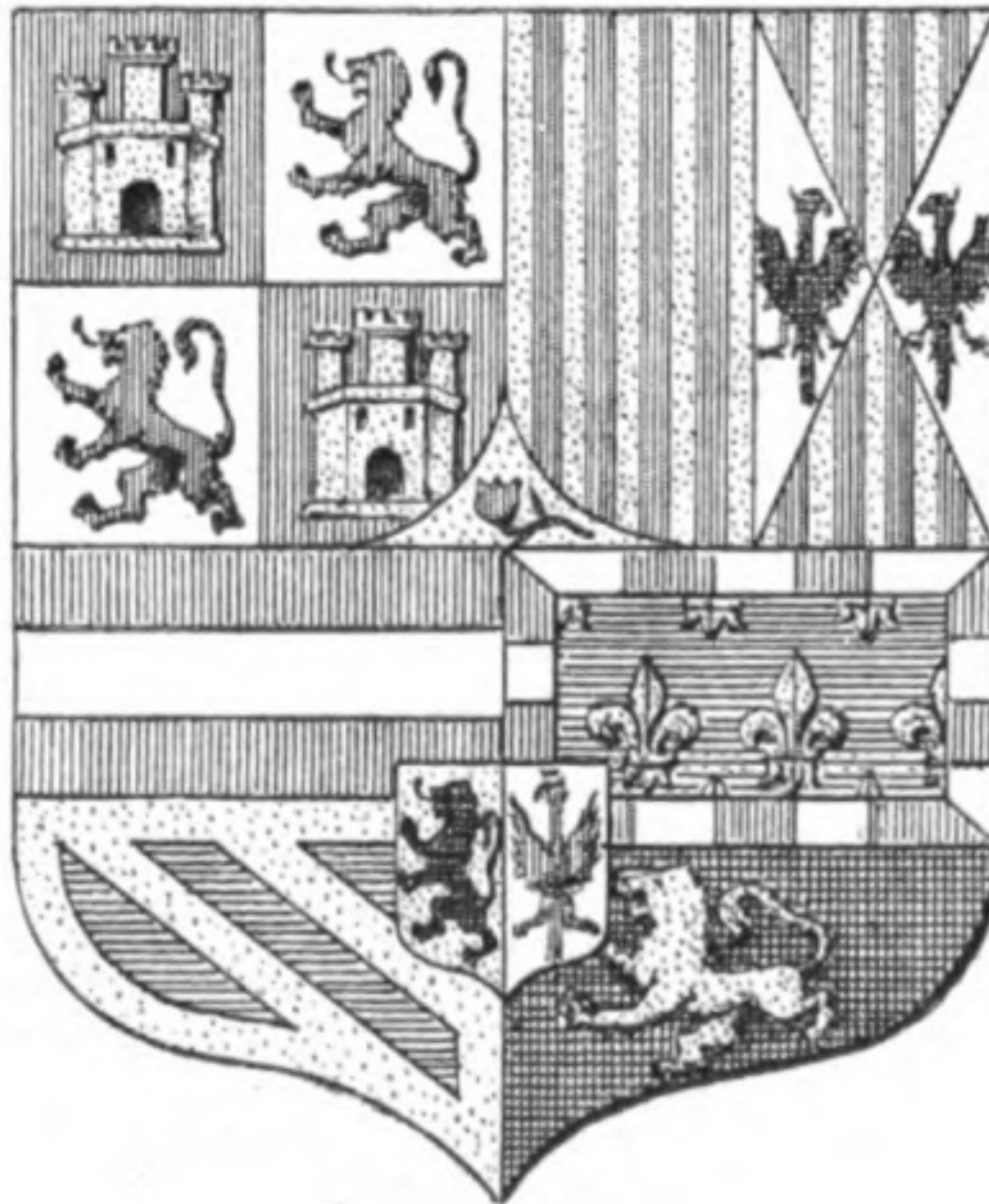
1. Commune de Chassey, canton de Chagny (Saône-et-Loire).

2. *Bulletin de la Société préhistoique de France*, tom. V, pag. 498, et tom. VI, p. 38. M. Pagès-Allary estime, en dernière analyse, que la crapaudine de Chassey n'est qu'un fragment de meule, et sa cavité, « le trou de la poignée de bois verticale », servant à faire tourner cette meule.

3. L. PLESSIER. *Loc. cit.*, pag. 15, note 1. Depuis lors, la très remarquable collection du Dr M. Baudon, de Beauvais, s'est enrichie d'un nouveau casse-tête *en silex*, provenant de la commune d'Oroër, canton de Nivillers (Oise). *Lettre de M. le Dr Baudon*, du 17 janvier 1910.

LES ARMOIRIES DE LA MAISON D'AUTRICHE

QUI FIGURAIENT AUX QUATRE COINS DU PALLE DE LA REINE ALIÉNOR [1]



1. Voy. la description : pièce justificative n° 1.

ENTRÉE A COMPIÈGNE

DE

LA REINE ALIÉNOR

SŒUR DE CHARLES-QUINT

EN 1531

D'après les Ms. BB 18 et CC 39 des Arch. com.

Aux approches du printemps de 1531, Compiègne vivait dans l'attente. L'entrée royale, différée pendant l'hiver, ne pouvait plus tarder et, discrètement, chacun s'apprêtait afin de n'être pas pris au dépourvu. Sans doute, il était venu déjà bien des rois, et François Ier lui-même avait plusieurs fois visité sa bonne ville : mais la France avait une nouvelle reine, dont le nom retentissait chaudement dans les cœurs. En même temps qu'elle rappelait des luttes où les deux camps se partageaient la gloire, sa présence paraissait enfin le gage d'une paix durable. De plus, l'incommensurable puissance de Charles-Quint l'enveloppait comme d'une auréole et, l'entourant de son reflet, exaltait au plus haut point la curiosité des foules.

Plusieurs fois, le conseil s'était réuni ; des mesures avaient été prises, des achats ordonnés, quand tout à coup, dans les premiers jours de septembre, le baron Anne de Montmorency, Grand Maître de France, fit annoncer aux gouverneurs la venue de toute la famille royale avec la cour.

Tout personnage ayant une part quelconque dans l'existence municipale fut immédiatement convoqué et, le 11 septembre, à 9 heures du matin, un conseil fut réuni dans la



maison commune sous la présidence de Pierre Meurien, procureur du roi et lieutenant de Mr le bailly de Senlis.

Les personnes présentes étaient : les deux gouverneurs attournés Pierre Baudet et Simon Le Plat ; car le troisième, Jehan Du Russel, était absent. Aussitôt après eux, le procès-verbal mentionne Dom Pierre Charpentier, prieur claustral de Saint-Corneille, et Dom Jean Dehaussy, pitancier[1] ; car le monastère jouait, comme on le verra, un rôle très important dans la cérémonie de réception.

Avec eux s'assemblèrent Martin Fillion, receveur ; Laurent Thibault, avocat ; Isaac Langnier, procureur ; tous trois fonctionnaires de la ville ; Jehan de Jouvenques, écuyer ; Jean Le Caron, prévost forain ; Louis Seroux, gouverneur de la Table-Dieu..., etc.

Reignault Picart, prévost de la ville ; Jehan Langlois, receveur de la Table-Dieu ; Jehan Néret ; Denis Biot ; Raoulguain Paillet ; Anthoine Crin, procureur de la Table-Dieu ; Jehan Mengin ; Pierre de Hénault, praticien ; Laurent Thibault, procureur et receveur ; Jehan Ciret, fourrier de Madame la reine de Navarre ; Nicolas Charmolue ; Jacques Fontaines ; Nicolas Criffart ; Raoulgain Thibault, et plusieurs autres manants et habitants de la ville.

Le gouverneur Pierre Baudet prit d'abord la parole et exposa le contenu de la missive qu'il avait reçue de Chantilly, ainsi que quelques autres, ayant toutes trait à la venue du roi.

Une affaire très importante alors, et qui paraît même avoir tenu la première place dans le protocole de nos pères, était le don des vins. Il en fallait beaucoup, de plusieurs espèces et, tantôt en pièces, tantôt en bouteilles, leur quantité était offerte suivant des gradations savantes. Celles-ci ne résultaient d'aucune fantaisie. En corrélation exacte avec le rang des donataires, elles se calculaient suivant la hiérarchie, et toute infraction à la coutume eût semblé une offense. Les gouverneurs, pour parer à tout événement, avaient résolu d'approvisionner immédiatement la ville et d'agir ensuite suivant ce dont on pourrait disposer. En conséquence, et

1. On dit aujourd'hui : économe.

avant même la réunion du présent conseil, ils avaient envoyé des émissaires sur les marchés voisins.

On demeure surpris qu'une mission de ce genre pût comporter des difficultés aussi grandes, et cependant Simon Le Plat. malgré une démarche personnelle, n'avait encore rien obtenu à Soissons, et un nommé Pierre Dauderon, expédié sur Reims, ne laissait pas entrevoir de plus grandes espérances.

Au surplus, cette question n'était pas la seule à débattre. Il fallait aviser à l'ensemble de la cérémonie, en arrêter les détails et s'assurer les bonnes volontés nécessaires. Pierre Baudet se tourna donc vers le prieur de Saint-Corneille et obtint d'abord la promesse de son concours ; puis il pria le procureur Meurien de solliciter Monsieur le bailly, afin qu'il se chargeât de faire la harangue. On régla ensuite les dons à faire, la marche à suivre, et les diverses dépenses furent décidées avec l'intention de rendre le plus grand honneur possible « au roi, au nouvel advènement de Madame la reyne en cette ville et à Messieurs les Enfants ».

En dehors des questions intéressant directement la solennité, il y avait encore maints travaux à faire ; car la ville se devait à elle-même de ne pas paraître délabrée. On se hâta de refaire des pavages, de réparer et repeindre des ponts-levis, d'améliorer, de nettoyer, et l'on travaillait fiévreusement en attendant le grand jour.

Peu avant, une déception survint. On avait arrangé que monsieur le bailly de Senlis, avec tous les officiers et notables, iraient à cheval au-devant du roi jusqu'à la forêt, pour lui former escorte et, les dispositions étaient prises quand, tout à coup, François Ier fit annoncer qu'il ne viendrait pas.

C'était là un trait de courtoisie bien digne du roi chevalier ; car la majesté de la couronne de France, en attirant sur lui tous les honneurs, eût certainement éclipsé à l'excès la personne de la reine, et l'eût réduite à un premier rôle dans son cortège. Nous sommes d'autant plus fondés à croire son abstention préméditée, qu'en 1515 il avait agi de

même, et laissé la reine Claude faire sans lui son entrée dans Compiègne. Or combien davantage cette délicatesse n'était-elle pas due à Aliénor, qui avait déjà porté couronne et à qui la politique ordonnait de complaire, puisqu'elle était le gage de nos nouveaux rapports avec l'empereur.

Le vendredi 15 septembre, la reine arriva par la rivière, et les bateaux qui l'amenaient avec sa suite s'arrêtèrent à l'abreuvoir, près la porte de Paris. Monsieur le bailly l'attendait au bord de l'eau avec les gouverneurs, le conseil de la ville, les notables et, à 5 heures du soir, elle débarqua au milieu d'une foule enthousiaste accourue pour la voir.

Monsieur le bailly fit une harangue dans laquelle, après avoir souhaité la bienvenue à la reine, ainsi qu'à toute sa noble compagnie, il recommandait la ville à la bienveillance royale : puis Aliénor monta dans une litière portée par deux mules, et se diriga vers la porte de Paris.

A ce moment se produisit un léger incident. Les autorités, pressées de devancer la reine pour l'accueillir à son entrée, avaient pris les devants, tandis que sa suite, demeurée à pied pour écouter la harangue, montait à cheval ou en litière : de sorte que Sa Majesté, séparée des uns et des autres, fit la route toute « détroussée et seule » jusqu'au pont-levis.

En y arrivant, elle aperçut les divertissements qu'on donnait à la foule en son honneur. Sur un échafaud, une troupe de personnages bien accoustrés jouait quelque mystère et, tout auprès, on effondrait une pièce de vin pour la distribuer au peuple. Un grand écusson aux armes de France, avec un A d'argent, surmontait la porte, que décoraient encore des étoiles en clinquant et des ornements divers. De part et d'autre les archers et arquebusiers, en bons habillements, s'étaient rangés avec leurs bannières et, sous l'arcade, on distinguait, entre les tentures brillantes des maisons, la foule et la procession du clergé en grand costume.

Après s'être arrêtée quelques minutes à voir jouer les

personnages, la reine entra. Alors l'abbé de Saint-Corneille s'avança et, lui faisant la révérence, lui présenta la Vraie Croix. Puis les musiques retentirent, et les cloches de l'abbaye s'ébranlèrent, tandis que celles des églises, en vassales respectueuses, se taisaient.

Le cortège insensiblement s'était formé, et commençait à défiler entre des maisons ornées et tendues de draperies sur tout le parcours.

En tête marchaient les hautbois du roi; car il n'est point de fête sans contretemps et, par suite d'un événement inconnu, les clairons et trompettes commandés manquèrent au dernier moment. Ensuite venaient les archers, les officiers du roi et les notables, la procession du clergé, probablement les princes, et enfin la reine dans sa litière, avec un superbe palle déployé au-dessus.

Destiné à la personne même de la reine, il était à ses couleurs. Le dessus, en satin orange tendu sur un cadre en bois rouge, était frangé de noir, de jaune et d'argent. Les montants, au lieu d'être gainés de velours comme pour le roi en 1515, étaient en bois peint, mais toujours bleus semés de fleurs de lys d'or. A leur sommet se trouvaient quatre écussons aux armes de la maison d'Autriche et dont la complication symbolisait sa puissance. On y voyait Castille avec Léon, Aragon et Sicile, Grenade, Autriche, Bourgogne, Flandres, Tyrol. Enfin des quatre coins s'échappaient les cordons tenus par les deux gouverneurs présents Pierre Baudet et Simon Le Plat, par Martin Fillion, receveur et Isaac Langnier, procureur. La longueur du palle était de 3 aulnes et sa largeur de 2[1], ce qui suffisait amplement pour la litière. Tout autour marchaient les Suisses et les archers de la garde. Enfin plusieurs dames et demoiselles, sur des haquenées richement accoustrées, fermaient la marche.

Le cortège se dirigea vers Saint-Corneille, tourna sur le Change, pour prendre la rue du Pont, et arriva à la Pantière.

1. Ce qui fait $3^{m}56 \times 2^{m}37$. Voy. plus loin l'explication de ces mesures.

C'était une montée assez douce, mais débutant par deux larges gradins[1]. Le sol était en terre battue. A droite était l'hôtel du Dieu d'Amour[2], les jardins de l'Enfermerie, l'hôtel de Flandre et la porte principale du monastère. A gauche, la collégiale de Saint Maurice. Au fond se dressait le grand portail de l'église avec les tours polygonales qui l'encadraient et, quelque peu en arrière, on voyait s'élancer vers le ciel les deux clochers. Le plus haut, celui de droite, portait enfilé comme une bague une gigantesque couronne[3], en souvenir du titre d'abbaye royale conféré par les rois.

A la hauteur du premier gradin, deux poteaux, rétrécissant l'entrée, marquaient la terre de l'abbaye. C'est là que descendaient de cheval ou de litière les plus grands personnages, même les têtes couronnées, et nous avons la preuve qu'en 1498 Charles VIII s'était conformé à la coutume. Cependant il n'en fut pas ainsi cette fois et, pour permettre à Aliénor d'atteindre la porte même de l'église, les poteaux avaient été arrachés.

Elle entra, fit son oraison et, après qu'elle fut remontée en litière, le cortège reprit sa marche. Il traversa le Change, suivit la rue Devant Les Prisons, où sur un autre échafaud se jouait encore quelque fiction, et où l'on effondra probablement encore une pièce de vin. Mais la reine cette fois ne s'arrêta pas et continua sa route à travers les rues toujours tendues jusqu'à « l'hostel du roy ».

Nous ne savons ni où était dressé le troisième échafaud pour les « joueurs de personnages », ni si la cloche municipale se fit entendre avec celles de Saint-Corneille. Le procès-verbal d'entrée ne mentionne pas non plus Messieurs les Enfants : cependant, comme leurs écussons figuraient à

1. Outre que la pente ne justifie pas deux marches ordinaires d'escalier, on n'aurait pu les faire gravir à la reine dans une litière attelée de deux mules.

2. *Arch. dép. Inventaire* t. II, p. 217.

3. Pelassy de l'Ousle. *Chât. de Compiègne*, p. 129, planche. L'abbaye était dite « abbaye royale de Saint-Corneille ».

la cérémonie, et qu'on acheta pour eux des présents de vin, nous devons supposer que Monseigneur le Dauphin, le duc d'Orléans et le duc d'Angoulême accompagnaient la reine, tandis que François I[er] fit seul quelques jours plus tard une arrivée discrète.

En effet, et contrairement à l'opinion jusqu'ici admise, le roi vint si rapidement rejoindre la reine, que le mardi suivant 19, c'est-à-dire quatre jours après, ils s'embarquèrent ensemble avec la cour « pour gîter à Noyon ». L'indication est vague et ne permet guère de préjuger le but de leur voyage : mais il s'agissait certainement d'une courte tournée, et c'est seulement le 7 novembre que le roi, la reine et les Enfants quittèrent définitivement Compiègne pour se rendre à Notre-Dame de Liesse.

Après les grandes fêtes et cérémonies reste le pénible travail des comptes à régler. Sans doute la présence d'une cour a toujours constitué pour une ville une source de bénéfices appréciable : mais de pareilles réceptions étaient coûteuses, et l'avance à faire pouvait à certaines époques obérer lourdement les finances.

Leur fragilité alors était extrême et elles sombraient parfois à des profondeurs aujourd'hui inconnues, telles que les gouverneurs étaient réduits à des expédiants d'enfant prodigue. En 1460 ils avaient loué l'hôtel de ville[1]. En 1478, pour 800 livres, ils avaient tenté de brocanter à Paris la grande cloche du beffroi[2], puis, de démarche en démarche, leur courage s'était lassé. Heureux insuccès ! car il a permis qu'en 1909, sur le passage du cortège historique, tintât cette même cloche qui avait salué Jeanne d'Arc au jour de son dernier combat.

On se demande ce qui fût advenu si, trop vite au sortir de ces années malheureuses, la ville avait dû pourvoir à une entrée royale et il est probable, qu'avant de l'imposer, le roi tenait compte des circonstances.

En 1531, malgré les guerres, elles semblent avoir été

1. Arch. com. CC 22.
2. Ms. Charmolue (à M. Seron), t. III, f° 1119.

assez favorables et les procès-verbaux, empreints d'un juste sentiment d'économie, ne révèlent pas la moindre trace d'inquiétude ni de dénûment.

Les plus grosses dépenses furent le palle de la reine et les présents de vins.

Si la première ne peut être calculée avec une exactitude absolue, à cause d'une infinité de petits frais accessoires portés au titre « menues parties », elle peut être évaluée avec une approximation suffisante :

A François Warroquier pour acheter à Paris 12 aulnes de satin orange et 10 aulnes de franges pour le palle de la reine, son voyage, etc.	48 l.p.		
A Antoine Poullet, couturier, pour avoir fait le palle de la reine		20 s	
A Pierre Dromart, peintre : 4 écussons de la reine pour mettre au palle : 36 s. t., en parisis		29 s	10 d
Pour avoir peint et azuré les 4 bâtons dudit palle, semés de fleurs de lys : 30 s. t.		24 s	
Pour avoir peint de rouge le châssis dudit palle : 5 s. t., en parisis		4 s	
Total	48 l	77 s	10 d
ou	51 l.p.	17 s	10 d

Comme il nous manque le coût des bois et des cordons, nous pouvons sans grande erreur estimer le palle à 52 livres parisis.

Mais les procès-verbaux qui le concernent nous révèlent des détails beaucoup plus intéressants que son prix. En effet, lorsque le Conseil chargea François Warroquier d'aller à Paris pour y acheter du satin, il lui fit cette recommandation extraordinaire : de choisir le satin le « plus beau qu'il pourra trouver sans être taché ». Ainsi les échoppes basses et les ruelles tortueuses du vieux Paris, qui apparaissent si poétiques dans le lointain des âges, étaient en réalité moins propres que ces bazars de l'Orient, où les belles étoffes sont toujours intactes.

De plus, Warroquier avait reçu très exactement les mesures de ce qu'il devait acheter : 12 aulnes de satin et 10 de franges. On est forcément amené à en déduire que l'étoffe était cousue suivant un rectangle de 3 aulnes sur 2, c'est-à-dire en 4 lais de 3 aulnes ; car toute autre combinaison donnerait pour le palle une forme inacceptable. Or, comme l'aulne était de 1m188, la largeur du lai ressort à 59 cent. 4. C'est là un résultat curieux et qui révèle jusque dans les plus petites choses la vitalité de la tradition. En effet, malgré Jacquart et les révolutions industrielles de tout genre, cette mesure a été dans bien des endroits conservée ; non pour les tissus d'invention moderne, mais pour ceux qu'on fabriquait autrefois, c'est-à-dire précisément pour les satins et les soies brochées.

Le vin ne saurait permettre aucune comparaison de ce genre, grâce à l'excessive variété des mesures, et il ne nous est même pas possible d'en connaître la répartition en détail.

Nous savons que la reine reçut 8 muids de vin, Messieurs les Enfants 4, monsieur le chancelier 1. Plusieurs furent probablement présentés à Monseigneur le légat ainsi qu'au Grand Maître, et 3 muids furent offerts par menues quantités aux notables à l'aide de quatre grands pots d'étain achetés tout exprès. En outre, le receveur Martin Fillion dépensa 14 l. 17 s. parisis en dons et présents de vin, et Pierre Poisson, marchand tavernier, reçu 17 liv. 9 sols parisis en payement du vin qu'il avait par ordre distribué à tout venant, pendant l'entrée de la reine.

La charge était grande, comme on voit, et, pour le vin seul, s'élevait à 272 livres, 2 sols, 11 deniers parisis : mais elle ne fera que grandir et, en 1658, sous Louis XIV, les générosités s'étendirent jusqu'au dernier laquais du dernier courtisan, jusqu'aux maréchaux ferrants et aux valets d'écurie. Compiègne ne marchanda jamais son accueil à la couronne, et il est certain qu'en 1531, suivant l'expression du prieur de Saint-Corneille, le plus grand honneur possible fut rendu au roi, au nouvel advènement de Madame la Reine en cette ville et à Messieurs les Enfants.

Liste des dépenses provenant directement de l'entrée de la reine Aliénor et qui ont pu être relevées.

Menues parties	82 l	14 s	
A Pierre Dauderon pour achat de vins à Reims	128		
A Nicole Leclerc, pour achat de vin blanc à Laon	78	5	10 d
A Simon Le Plat, gouverneur, voyage à Soissons pour le vin		48	
A Filion recevr pour dons et présens de vin	14	17	7
A P. Poisson, tavernier, pour vin distribué à l'entrée de la reine	17	9	7
A hon. R. Lefferon, marchand et bourgeois de Compiègne, pour 8 pièces de vin d'Ay données à Mgr le Grand Maistre	10		
Dons et présents de vin par pots à plusieurs notables	16	13	11
A Denis Biot, pour 4 pots d'étain à frayn [1] qu'il a achetés à Paris, pour faire les dons et présents de vin de la ville	4	8	
A François Warroquier, pour acheter à Paris 12 aulnes de satin orange et 10 de franges pour le palle de la reine	44		
A F. Warroquier pour son voyage à Paris		68	
A Anthoine Poullet couturier pour avoir fait le palle de la reine		20	
A Jehan Jennesson pour échaffauts et spectacles		64	
A Pierre Dromart, peintre	9		
A Paul de Mylaon [2] et autres ses compagnons joueurs de hautbois du roi		60	
A Nicolas Wautier prévost des archers de Compiègne pour récréation après la dite entrée		24	
Menues parties	15	18	
Aux portiers ordinaires de la maison et hostel de la reine et de Monseigneur le Dauphin pour leurs droits		48	
Salaire aux sonneurs de Saint-Corneille. (*Il doit avoir été comme en 1199 à l'entrée de Madle Marguerite, sœur du roi*)		5	
Mandement aux arquebusiers et arbalétriers pour aider à leur habillement	»	»	»
	417 l	421 s	35 d

1. A anse.
2. De Milan.

Ainsi le total connu est déjà de 438 livres 3 sols 11 deniers parisis, sans compter le dernier article, ni les embellissements obligatoires. Parmi ceux-ci il y en avait pourtant dont on se serait dispensé sans la venue royale : comme la mise en état et le nettoyage du chemin menant à la chapelle des fortifications, où Aliénor avait manifesté le désir de se rendre.

GUYNEMER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE N° 1

ARMOIRIES D'ALIÉNOR

REINE DE FRANCE

Extraites du Père ANSELME. *Histoire généalogique de la Maison de France.*

Ecartelé au 1. Contreécartelé au 1 et 4 *de gueules au château d'or, sommé de trois tours de même* qui est Castille ; au 2 et 3 *d'argent au lion de gueules* qui est Léon ; au 2 quartier *d'or à quatre pals de gueules* qui est Arragon, party d'Arragon Sicile, qui est *de même flanqué d'argent à deux aigles de sable* ; à la pointe de ces deux quartiers *d'or à une grenade de gueules ligée et feuillée de sinople* qui est grenade. Au 3 *de gueules à la face d'argent*, qui est Autriche, soutenu et *bandé d'or et d'azur de six pièces*, qui est Bourgogne ancien. Au 4 *semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules* qui est Bourgogne moderne, soutenu *de sable au lion d'or lampassé et armé de gueules* qui est Flandres, party *d'argent à l'aigle de gueules, couronné, becqué et membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant de même*, qui est Tyrol.

PIÈCE N° 2

Pour la venüe du Roy notre Seig[r], de madame la Royne et messieurs les III enffants de France [1].

Du lundy xi[e] jour dudit mois [*de septembre 1531*]. Assemblée faitte à l'hostel de la ville de Compiègne led. jour à heures de neuf à dix heures du matin pardevant monsieur Pierre Meurien procureur du roy nostre sire aud. Compiègne comme lieutenant quant à ce de M[r] le bailly de Senlis, en laquelle se sont comparuz les personnes cy après nomméez, adjudication par Laurent Thibault procureur et receveur qui en a fait son récit de bouche, c'est assavoir :

M[e] Pierre Baudet, Simon Le Plat, gouverneurs ; Dom Pierre Charpentier, prieur claustral de S[t] Cornille ; Dom Jean Debaussy pitancier ; M[e] Martin Fillion receveur de la ville ; M[r] Laurent Thibault avocat de la ville ; Isaac Languier procureur de la ville ; Jehan De Jovenques écuier ; maistre Jean Le Caron prévost forain ; Louys Seroux gouverneur de la Table Dieu ; Reignault Picart prévost de la ville ; Jehan Langlois receveur de la table Dieu ; Jehan Neret ; Denis Vyot ; Raoulgain Paillot ; Anthoine Crin procureur de la table Dieu ; Jehan Mengin ; Pierre de Hénault praticien ; Laurent Thibault procureur et receveur ; Jehan Ciret fourier de Madame la Royne de Navarre ; Nicolas Charmolüe ; Jacques Fontaines ; Nicolas Criffart ; Raoulguin Thibault et plusieurs autres manans et habitants de lad. ville de Compiègne, et a ledit M[e] Pierre Baudet licencié en loix, gouverneur, récité les causes et raisons pourquoy lad. assemblée se faisoit led. jour ; c'est assavoir premièrement que :

Bertheraut secrétaire de Monsieur le Grand Maistre avoit escript missive à Monsieur De Gargac cappitaine De Chanteilly qui avoit envoyé lad. missive et escript à messieurs les gouverneurs, lettres atachées à icelle missive du jour d'hyer, touchant la venue du Roy, de Madame la Royne, Messieurs les Enfants et toute la cor, estans à estenon affin de faire les pensions convenables et nécessaires pour lad. venue.

A remonstré la diligence faiste par led. Simon Le Plat gouverneur

1. Arch. com. B B. 18 f° 97 v° s. q.

qui a esté à Soissons pour achepter du bon vin et qu'il n'en a sceu recouvrer.

A remonstré que Pierre Dauderon est allé à Reims pour en recouvrer mais il ne se fault point attendre du tout à son voyage.

Et au surplus qu'il estoit et est requis de conclure et adviser quel recueil et honneur l'on pourra faire à lad. entrée, et des dons et présens que l'on y fera.

Et sur ce prins l'avis et oppinion dud. prieur de St Cornille qui a dict estre d'avis que on doit faire le plus grand honneur qu'il sera possible de faire au Roy et mesme à l'entrée et nouvel advènement de Madame la Royne en cette ville, et à Messieurs les Enffans et à quoy il s'employra vouluntiers.

Led. Me Pierre Beaudet sur ce requis a dit qu'il a veu faire des entrées du Roy ès bonnes villes et qu'il seroit bon de faire des eschaffaulx et y mettre des petits enffans qui parleront ou aultrement quelquechose joyeuse de bonne récréation.

Item de se retirer vers monsieur le bailly luy parler de faire la harangue au Roy et à la Reine et enffans et présenter les gouverneurs de la ville en luy recommandant la pauvreté et grans affaires d'ycelle ville ou à mon dit sieur le grand maistre et user de leur conseil.

Item de mettre ordre aux gens d'église et autres et pareillement aux manans et habitans de la ville à lad. entrée.

Item que les officiers du Roy et de la ville et autres gens de bien iront à cheval audevant en bon ordre jusques à la forest ou aussy loings.

Item et quant aux dons et présens à la Royne de six à huit muys de vin, quatre muys blanc et quatre muys clairet à Messieurs les Enffans, quatre muys à monseig^r le légat, deux muys à monseig^r le Grand Maistre, deux muys et un autre muys à faire dons et présens par pots.

Et sur ce a esté délibéré et conclud que les trois gouverneurs de la ville porteront le palle et marcheront eulx IIIeme Martin Fillion receveur et qu'on fera trois eschaffaux en trois lieux plus commodes ès rues et selon le chemin qu'elle tiendra, lesdites rues bien nettes et tendues de draps et parements honnorables.

Ledit Me Laurent Thibault, advocat de la ville a esté d'avis que les officiers du Roy et autres gens de bien de la ville doibvent aller audevant à cheval jusques à la forêt, et monsieur le bailly qui a aultrefois présenté les gouverneurs et faict la harenge.

Item de toutes les rues et faire lesdits eschasffaulx en trois lieux.

Item pour ce que la ville est poure de faire présent c'est assavoir à la Royne de VI m. de vin se on en peult trouver, ou de XXX m. d'autre et aux Enffans IIII m. de vin et aultrement non stat que dire bonnement et s'en remettre.

Simon Le Plat a esté d'avis de présenter à la Royne VIII muys de vin et aux Enffans IIII muys et aultrement pour y faire la queüe. It Jehan De Jouvenques a dict que a aultrefois il y a eu des petits chantres et au surplus de VIII m. de vin à la Reine et IIII m. aux Enfants.

Jehan Mengin est d'avis de faire la plus grande honnesteté qu'on pourra faire.

Monsieur Jacques Le Caron comme Jehan de Jouvenques et d'autres [1] audevant à cheval en petit nombre de gens de bien et par bon ordre.

Regnault Picart prévost de la ville a dit que on peult faire présent à la Royne de VIII muys de vin, aux Enffans IIII muys, à Monsieur le chancellier I muys, faire des eshaffauts.

Et si a esté d'avis que on doibt aler ès murs et allées de la ville fournir et tabler des vins et les retenir s'il y en a de bons.

Item devront les arquebuziers et arbalestriers bien accoustrez et en bon ordre, en bon pourpoint et bonnes chausses, le plus honnestement qu'il sera possible et par ordre.

Jean Cirot fermier a dit qu'on a accoustumé de faire présent de vin et non point de blé.

Et finablement par les advis dessus dicts et aultres a esté conclud, délibéré et ordonné que on parlera à mondit Seig[r] le baillly pour faire la harenge et qu'on ira audevant à cheval et en bon ordre : c'est à scavoir les officiers et gens de bien.

Item et pareillement les arquebusiers et arbalestriers dont ledit prévost de ville s'est chargé de les mander et faire accoustrer et luy a esté dit qu'on leur fera quelque mandement cy après pour les récompenser et ayder à supporter les frais.

Item que les rues seront tendues et lesdits III eschaffaulx faictz.

Item que on fera présent à Madame la Royne de VIII muys de vin, aux Enfans IIII muys et à M[r] le chancellier ung muys, et du meilleur que l'on pourra trouver et recouvrer pour l'argent.

1. Il y a évidemment ici et dans bien d'autres endroits des mots passés dans le ms. qui paraît rédigé avec négligence.

PIÈCE N° 3

ENTRÉE DE LA ROYNE[1]

Le vendredi 15me jour dudit mois [*de septembre 1531*] madame la Royne de France nommée Léonor sœur de l'Empereur ainsy que à cincq heures après midy a fait son entrée et nouvel advènement en la ville de Compiègne et est venue par la rivière jusques à la brevoir de la porte de Paris, près la porte de Paris, où elle est descendue du basteau et mis pied à terre à belle et noble compaignie de seigneurs et dames et damoiselles et à lad. dessente sont comparus, c'est assavoir: monsr le bailly de Senlis acompagné des gens et officiers du Roy notre sire et de messieurs les attournez et gouverneurs, le conseil de la ville et plusieurs autres notables personnages bourgeois, manans et habitans d'icelle ville, tous lesquels ont faict l'honneur et révérence bien humblement à ma dite Dame la Royne et à toute sa noble compagnie en luy priant et suppliant par la bouche de mon dit. sieur le bailly qu'elle ait la ville en bonne recommandation de Sa Roine. Je me déporte pour le présent. Ce faict est montée en sa litière toute destroussée et seule et est venue jusques à la porte de Paris où il y avait ung eschaffaulx et sur iceluy III personnages bien acoustrez qu'elle avoit voulontier veu et oys, et à lad. réception étoient les harquebuziers en ordre et leurs bannières ; les archers aussy en ordre qui sont rentrez dedans la ville ; les officiers du Roy et gens de bien de la ville après et les gens d'église en procession et revestus attendans son entrée en lad. ville et à lad. porte de Paris, qui luy ont fait la révérence et présenté la Vraye Croix. Ce faict, est venue à Sainct Cornille par la Pantière et y avoit on desmassonné les deux potz affin que les II mulles bien accousturées montassent aisément lesdits deux pas. Et, après son oraison faitte, à l'hostel du Roy par la Chambge et la rue Devant les Prisons où il y avoit un autre eschaffault et quelque mistère auquelle elle ne s'est point arrestée et au long des rues tendues jusques aud. hostel du Roy dessoubs la bonne palle que portoyent Mrs Pierre Baudet, Simon Le Plat gouverneurs, maistre Martin Fillion rece-

1. Arch. com. BB 18, f° 99 v.

veur, et Ysaac Lagnier procureur de la ville pour l'absence de Jehan Du Russel gouverneur, accompagnée de plusieurs archers de la garde et des Suisses devant lesdits archers, avec plusieurs dames et damoiselles sur haquenées bien accoustrées, sont entrez aud. hostel du Roy nostre d. seigneur.

Le Mardy ensuivant le Roy, la Royne et la cour se sont partis en basteau pour aller au giste à Noyon[1].

1. Cette note en marge du ms. BB. 18.

PIÈCE N° 4

Menues parties au Paintre pour l'entrée de la Royne[1]

Du mercredi IVe jour dudict mois d'octobre audict an.

A Pierre Dromart, paintre demeurant à Compiègne, mandement de la somme de neuf livres parisis à luy deube et ordonnée pour plusieurs ouvrages de sondict mestier de paintre par luy faites et livrées pour l'entrée et nouvel advènement de Madame la Reyne de France Lyénor en la dicte ville, contenues en la déclaration de ce, faite et baillée et atachée audit mandement : c'est à sçavoir :

Pour neuf armoiries ; trois du Roy, trois de la Reyne et trois du Daulphin ; l'une portant l'autre, valeur.......	IIII l	I st	
Item IIII autres armoiries de la Reyne pour mettre au palle		XXXVI st	
Item pour avoir peint et asuré les IIII bâtons dudit palle semés de fleurs de lis.......		XXX st	
Item pour avoir peint de rouge le châssis dudict palle..................................		V st	
Item pour deux petits escussons, l'un de Mgneur le Daulphin et l'autre du Sr d'Orléans .		X st	
Item pour ung grand escu, ung à lis en champ d'azur, le A d'argent[2] et le lis d'or ...		X st	
Item un grand escu à la porte du Pont fait d'or et d'argent à Welle		XV st	
Item pour avoir repeint les deux écussons de la baculle, les armoiries du Roy et celles de la ville		XVI st	
Item pour une petite couronne et une paix faites de gros pappier et d'estain doré			XVIII dt
Item une estoille de bois estamée d'estain blanc. Pour ce		VI st	
Item pour un wazon (?) d'étain doré.......		IIII st	
Item pour six branches de lis qu'il a faictes.		IX st	
Item pour une feuille de fer blanc.........			XVIII dt

Toutes lesquelles parties ainsy arrestées que dessus se montent à la somme de XI livres V st qui valent ici IX l parisis.

1. Arch. com. BB 18, f° 101 v. et 102.

2. Le ms. porte ici *en champ d'argent, le A d'azur et le lis d'or*. Il y a interversion évidente des mots Azur et Argent.


UNIV.
OF
MICH.

ÉPÉE ET SPATULE DE CONDREN

Fig. 1. — Épée entière.

Fig. 2 et 3. — Détails de la soie, de la garde et du bas de la lame, de face et de profil.

Fig. 4. — Profil transversal de la lame et dessus de la garde.

Fig. 5. — Spatule.

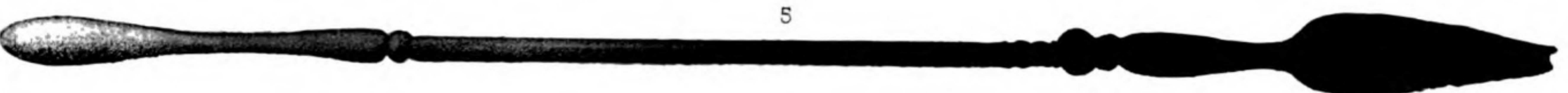








4



5

Pill. lith.

Imp. Thellier & Cie St Quentin


UNIV.
OF
MICH.

TROUVAILLES

DE

CONDREN (AISNE)[1]

Le sol des forêts, le fond des lacs et « le lit des rivières »[2] sont réputés, en général, comme d'excellentes mines à exploiter par les archéologues. Innombrables, en effet, sont les objets intéressants recueillis en ces milieux ou ramenés au jour, soit par des fouilles spéciales, soit, le plus souvent, par le simple hasard.

C'est d'ailleurs à cette dernière source que nous devons une notable partie de notre modeste collection locale ; et, parmi les quelques pièces remarquables qui la composent, figurent avec honneur celles sur lesquelles nous croyons devoir attirer aujourd'hui l'attention publique. Fortuitement rencontrées dans la rivière d'Oise, à Condren (Aisne)[3], lors des dragages ayant pour objet le ballastage des voies ferrées économiques de la Somme, elles comprennent : une épée, une spatule ou cuillère à parfums et une stèle ou laraire. Leur invention, déjà ancienne, remonte à l'année 1895 ; et ces objets sont entrés presque immédiatement dans notre collection, grâce à l'extrême amabilité de

1. Lu dans les séances de la Société historique des 16 février et 15 juin 1906. L'impression de ce travail a été retardée par différentes circonstances, notamment par une étude plus complète de la petite stèle, dont l'interprétation n'avait été qu'ébauchée en première lecture.

2. A. Bertrand. *La Gaule avant les Gaulois*, 1884, pag. 153 et 154.

3. C^on de Chauny, arrond^t de Laon (Aisne).

M. Duchemin[1], entrepreneur de travaux publics à Compiègne, que nous sommes heureux de pouvoir remercier une fois de plus, ici. D'excellents moulages en ont été faits par les soins de M. Champion, le très habile directeur des ateliers de Saint-Germain-en-Laye ; mais ces moulages, offerts par nous au musée de nos Antiquités Nationales[2] et à celui de Beauvais[3], n'ont donné lieu jusqu'alors, que nous sachions du moins, à aucune note ou notice spéciale. C'est pourquoi, après nouvel examen des originaux, et en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour la science archéologique, avons-nous résolu d'en faire une étude assez détaillée.

Nous examinerons donc successivement chacun des objets en question, au triple point de vue de la matière, de la forme et de la destination, en essayant de déterminer, en outre, à quelle époque il doit vraisemblablement remonter.

Épée.

L'épée de Condren[4] est en excellent fer, sinon en acier ; dans son état actuel, elle pèse 740 gr. 5 décigr., et sa densité est de 7.36[5]. De taille moyenne, à double tranchant, elle est munie d'une forte garde ou traverse, et se termine en pointe aiguë.

Sa lame n'est que très légèrement décroissante et mesure

1. Outre ceux de Condren, nous devons à l'obligeance de M. Duchemin les objets suivants, que nous ferons mieux connaître ultérieurement, savoir :

1° Une hache polie en silex, de taille moyenne ($0^{m}182^{mm}$), mais très remarquable par sa perfection et la largeur de son tranchant ($0^{m}076^{mm}$) ;

2° Une hache à talon et une pointe de lance en bronze ;

Et 3° une bouterolle de fourreau d'épée, en bronze, du type de celle de la cachette de Fouilloy (Oise).

2. N° 45889 du catalogue manuscrit.

3. N° 275, ibid.

4. Fig. 1, 2, 3 et 4 de la grande planche jointe à notre travail.

5. Les poids et densités de l'épée et de la spatule ont été très exactement déterminés par M. Laze, ingénieur-chimiste à Compiègne, que nous remercions sincèrement de son aimable obligeance.

exactement $0^{m}532^{mm}$ de longueur, de la traverse à l'extrémité de la pointe ; ses bords, formant une légère embase à leur origine, sont ensuite parfaitement droits, presque parallèles, jusqu'aux endroits où ils s'infléchissent en courbes paraboliques pour constituer cette pointe.

La largeur de cette lame est de $0^{m}048^{mm}$ à sa base, $0^{m}044^{mm}$ à la naissance de la partie droite, et de $0^{m}038^{mm}$ au commencement du rétrécissement vers la pointe. Les faces en sont légèrement convexes, mais sans présenter, sur l'axe longitudinal, ni arête sensible, ni bourrelet plus ou moins proéminent, ni encore moins de dépression ou gouttière. Son épaisseur, relativement forte, varie entre $0^{m}006^{mm}$, au talon, et $0^{m}005^{mm}$, à l'extrémité de la portion rectiligne, soit à $0^{m}085^{mm}$ de la pointe. Quant au martelage, il a été des plus réguliers et des plus soignés ; les tranchants eux-mêmes sont restés vifs et acérés dans toute leur étendue : de sorte que cette épée, sans nouvel aiguisage, serait encore capable, comme celle en bronze des environs de Chauny, « de produire de dangereuses blessures »[1].

Au bas de cette lame se trouve une garde ou traverse assez courte, massive, plane au-dessus et au-dessous, mais relevée symétriquement en accolade sur chacune de ses faces. La longueur de cette traverse ne dépasse guère huit centimètres ($0^{m}081^{mm}$ exactement), et ne déborde latéralement, sur les côtés de la lame, que de $0^{m}016^{mm}$ environ, formant ainsi deux *quillons* également courts et trapus. Ces quillons, bombés aux extrémités, présentent, en plan, des carrés-longs de $0^{m}020^{mm}$ et $0^{m}026^{mm}$ de côtés, dont les angles, fortement abattus, correspondent aux chanfreins ou biseaux de la traverse elle-même.

Cette traverse d'ailleurs, ne fait corps avec la lame que par le sertissage primitif, la rouille et une gangue siliceuse, très dure, résultant d'un long séjour de l'objet dans un terrain formé de graviers humides. Les dépressions que l'on distingue aisément à la jonction des deux pièces, sur-

1. J. Pilloy. *Une épée de bronze découverte dans la rivière d'Oise*, pag. 4 du tirage à part.

tout du côté où la gangue est complètement enlevée, ne laissent aucun doute à cet égard : elles indiquent nettement que cet accessoire, forgé séparément, fut ensuite, sinon soudé, du moins très solidement assujetti sur la soie de l'arme, à la naissance de la lame.

L'ensemble de ces dispositions assigne déjà un caractère tout particulier à cette traverse ou garde ; mais c'est surtout son ornementation et la richesse de sa décoration qui lui donnent un intérêt exceptionnel, et, à l'arme tout entière, une valeur documentaire spéciale.

Cette décoration, en effet, se compose de doubles séries de *postes* affrontées, damasquinées en métal jaune (cuivre doré), ayant encore l'apparence et l'éclat de l'or. Ces postes, courant en des sens opposés, sont séparées entre elles par des filets de même matière. Uniformément reproduit sur chaque biseau, le même motif se retrouve en simple au bas des champs des côtés, tandis que leur milieu laisse encore apercevoir les empreintes de rinceaux élégants, se déroulant dans le sens de la longueur de la traverse. Toute ornementation a disparu sur les abouts des quillons ; mais l'on y remarque cependant aussi certains creux ou lignes concentriques, simulant des palmettes d'où semble émerger un pommeau d'épée, et indiquant également une décoration soignée.

Quant à la poignée de notre épée, elle fait malheureusement défaut. L'arme a seulement conservé, au-dessous de sa garde, une *soie* méplate, de $0^{m}078^{mm}$ de longueur et de largeur décroissante, variant de $0^{m}020^{mm}$ à la base à $0^{m}012^{mm}$ à son extrémité inférieure, de $0^{m}004^{mm}$ d'épaisseur moyenne, et munie d'un trou de rivet, de $0^{m}006^{mm}$ à $0^{m}007^{mm}$ de diamètre, au grand tiers de sa hauteur.

Quelles étaient la nature, la forme et les dimensions de cette poignée absente ? C'est là ce qu'il est impossible de dire exactement. Cependant, s'il n'était pas trop téméraire de hasarder quelques conjectures à cet égard, l'on pourrait presque affirmer que cette poignée devait être en métal ou en ivoire, c'est-à-dire en matière *précieuse* et *durable*.

La vulgarité du bois, de la corne et même de l'os eût, en effet, singulièrement contrasté avec la richesse d'ornementation de la traverse de l'arme. D'un autre côté, le mode de fixation, *par un seul rivet*, eût été complètement insuffisant pour maintenir une poignée assez peu résistante par elle-même ; et enfin, la terminaison de la soie, qui ne paraît avoir subi aucune détérioration, ne permet guère de supposer une rivure à son extrémité, ou un emmanchement « à pied de soie[1] ».

Il semble donc plus simple et plus logique de conclure à une poignée *engaînante*, en ivoire ou en métal (cuivre ou bronze), formant à la fois fusée et pommeau, et s'adaptant exactement, par l'interposition d'une garniture intérieure en cuir ou en étoupe, à la soie de notre épée, où pouvait alors la fixer très efficacement un fort et unique rivet.

Quant à la forme, à l'ornementation de cette poignée, elles se trouvaient sans doute en rapport avec l'élégance de l'arme et la richesse de sa traverse ; mais il est d'élémentaire prudence de ne rien préjuger à cet égard, faute de données ou d'indications suffisantes.

Telle est, en elle-même, cette belle épée qui, eu égard à la nature du métal et du terrain d'où elle fut extraite, se trouve encore dans un remarquable état de conservation. La fidèle reproduction chromolithographique que nous en donnons, et qui est due au talent bien connu de M. J. Pilloy, l'artiste-archéologue de Saint-Quentin, nous dispense d'ailleurs d'insister sur ce point. Il ne nous reste, par conséquent, qu'à essayer d'en rechercher l'âge ou l'origine, en nous basant particulièrement sur la forme et les dimensions de sa lame, ainsi que sur la riche décoration de son intéressante traverse. Dans cette recherche, assez délicate, nous opèrerons surtout par comparaison et par élimination, nous estimant trop heureux, à l'avance, si nos déductions peuvent être considérées comme satisfaisantes.

1. GAY. *Glossaire archéologique*, etc., pag. 273, col. 2.

La forme de l'épée de Condren est incontestablement celle du glaive (*gladius*), arme à deux tranchants, à lame droite, généralement aiguë, pouvant frapper *d'estoc* et *de taille*. C'est, du reste, l'arme dont nous voyons munis les différents peuples qui ont foulé notre sol à l'époque protohistorique et aux premiers temps historiques : *Gaulois*, *Romains* ou *Gallo-Romains* d'abord ; *Francs* ou *Mérovingiens* et *Carlovingiens* ensuite.

En premier lieu, viennent donc les peuplades de la Gaule indépendante, qui semblent avoir conservé, du moins à l'origine, l'épée primitive en bronze, à deux tranchants et *pointe assez vive,* de grandeur variable, souvent *pistilliforme* et n'ayant, pour garde, qu'un *léger épanouissement du haut de la poignée.* A celle-ci succède, à l'époque de Hallstatt, une épée en fer, également à deux tranchants, à poignée semblable à la précédente, mais à pointe très obtuse *ou camarde* [1], et dont la longueur est telle que, « dressée à ses côtés, l'épée gauloise devait atteindre la hanche du guerrier de taille ordinaire [2] ».

1. S. Reinach. *Catalogue sommaire du musée, etc. de Saint-Germain*, 4e éditon, pag. 111-112, et *Cultes, etc.*, tome III, pag. 143. — E. Fourdrignier. *L'âge du fer,* pag. 10, 12, 20 et fig. 12.

2. Renet (abbé). *Le Mont César, etc.*, pag. 16.

Outre le grave défaut d'une longueur excessive, l'épée gauloise en fer a longtemps passé, suivant les auteurs anciens, pour être excessivement *faussante,* par suite de la médiocre qualité du métal ou de sa mauvaise trempe, et la plupart des écrivains modernes ont adopté la version de Polybe, Plutarque, Tite-Live, etc.

Mais, M. S. Reinach, qui avait d'abord partagé l'avis commun, a tenté récemment de réagir contre cette interprétation, erronée selon lui, en essayant de réhabiliter à la fois l'arme de nos ancêtres et l'habileté de ces derniers, comme forgerons. Il démontre notamment que l'état des épées gauloises, que l'on rencontre souvent *ployées* ou *contournées sur elles-mêmes* dans les sépultures, est dû, non à des causes accidentelles, mais à une coutume, à un *rite* particulier, ainsi que l'avait déjà pressenti l'abbé Cochet. — S. Reinach. *Cultes, etc.*, tom. III, pag. 158-159. — Cochet (abbé). *Sépultures gauloises, romaines, etc.*, pag. 19 et 408.

Enfin, si à l'époque *Marnienne* et les suivantes, la *Tène II*, la *Tène III* ou *Beuvraysienne*, l'épée en fer, de taille plus raisonnable, à bords droits, lame « très mince et très plate[1] » et *pointe plus effilée*, nous est restituée par les nombreuses sépultures de la Champagne[2], les fouilles de la Tène, du mont Beuvray et de bien d'autres localités classiques, nous n'y constatons encore, en fait de garde, qu'un simple appendice ou accessoire auquel sa forme a fait donner le nom de *chapeau de commissaire*, par un de nos excellents confrères[3].

En outre, d'un travail ou tableau consciencieusement établi par le même archéologue, il résulte que la moyenne des longueurs de lame, pour les épées de ces dernières époques, doit être évaluée à 0^m75[4].

Par suite, il devient évident que l'épée de Condren, dont la faible longueur de lame et la traverse ou garde massive forment les principaux caractères, n'appartient à aucun des types précédents.

Cette arme, au contraire, semble beaucoup plus se rapprocher de l'épée romaine ou gallo-romaine.

Les textes et les monuments sont d'accord, en effet, pour nous représenter le soldat romain portant, comme armes offensives, l'épée, le pilum et la lance. Or, cette épée devait être de longueur restreinte, car les historiens anciens

1. Morel. *La Champagne souterraine*, pag. 7. pl. I, fig. 2.

2. Morel. *Ibidem*, pl. II, fig. 10-13, etc. — E. Fourdrignier. *Loc. cit.*, pag, 10, 13, 21-24 et fig. 13, 14 et 15.

3. « Les épées les plus typiques de cette époque quand elles sont complètes, présentent à la partie supérieure de la soie une petite bague repliée et contournée en profil de cloche, qu'on peut comparer à un *chapeau de commissaire*, ou un V renversé. Cet accessoire servait d'amortissement à la poignée en bois ou autre matière, et suivait le contour des arcs de cercle qui raccordaient la lame à la soie, ainsi que le haut du fourreau, qui d'ordinaire a, lui aussi, cette forme. » J. de Saint-Venant. *Les derniers Arécomiques*, etc., pag. 25 du tirage à part.

4. *Ibidem*, pag. 40.

rapportent que les légionnaires, dans leurs terribles corps-à-corps avec les Gaulois, « leur labouraient la poitrine ou leur perçaient les flancs, avec la pointe acérée de leurs courtes épées », tandis que leurs adversaires, manquant d'espace « pour manœuvrer des armes embarrassantes par leur extrême longueur », se trouvaient dans l'impossibilité de se défendre[1].

Les bas-reliefs corroborent d'ailleurs ces textes. La colonne Trajane, à Rome, le monument de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), les bas-reliefs du Louvre et du musée de Saint-Germain[2] nous représentent tous l'épée romaine ayant son pommeau retenu environ à la base du sein des guerriers, par le baudrier (*balteus*) chez les soldats ou le ceinturon (*cinctorium*) chez leurs chefs, et la pointe dépassant rarement ou ne dépassant guère le genou, ce qui peut donner à l'arme une longueur totale de soixante à soixante-cinq centimètres au plus.

En outre, avec les Romains, apparaît nettement la traverse ou garde *(mora)*, destinée à protéger la main du combattant contre les coups de l'adversaire. Cette garde, toutefois, reste courte, massive et dépasse peu les carrés de la lame, comme celle de l'arme de Condren, précisément.

Une épée romaine des plus authentiques est celle de Bonn, déposée au musée de cette ville et dont notre musée d'Artillerie et celui de Saint-Germain possèdent chacun un moulage[3]. Trouvée dans le Rhin, à Bonn même, elle mesure seulement cinquante-huit centimètres de longueur totale et porte, comme marque ou poinçon d'armurier, le nom suggestif de *Sabini*, estampé en creux au bas de la lame.

1. Renet (abbé). *Loc. cit.* pag. 16, texte et notes.

2. Voir particulièrement, au musée de Saint-Germain, le moulage de la stèle d'Annaius, dont il existe une très bonne carte postale (n° 175 de la coll^on N. D.).

3. Musée d'Artillerie D. 13, et musée de Saint-Germain, n° 10205 du Catalogue.

La traverse ou garde et la poignée n'existant plus au moment de la découverte, il est impossible d'en soupçonner la nature et la forme ; mais la netteté et la rectitude des épaulements de la lame, à la naissance de la soie, semblent suffisamment démontrer la présence du premier de ces accessoires.

Le musée Lorrain, à Nancy, et le musée archéologique de Reims [1] possèdent, d'ailleurs, des épées offrant beaucoup d'analogie avec celle de Bonn ; elles sont classées, elles-mêmes, comme romaines ou gallo-romaines.

Quant aux épées gallo-romaines de très basse époque, elles tendent visiblement à se rapprocher des gauloises, par leur plus grande longueur, tout en différant de celles-ci par les détails de leurs poignées, qui commencent à se ressentir de l'influence barbare ou germanique. L'une des plus caractéristiques, à cet égard, est celle de Misery, qui se voit au musée de Péronne et qui a le grand avantage de provenir d'une sépulture datée par d'autres objets. Cette arme intéressante, décrite autrefois par le Dr Rigollot [2] et Danicourt [3], possède encore sa garde rudimentaire et son pommeau en cuivre ou bronze doré [4]. Elle mesure en totalité 0^{m}87 de longueur, 0^{m}11 de poignée et 0^{m}76 de lame, soit, pour cette dernière, moitié en plus que celle de Condren, et remonte au IVe siècle.

Enfin, l'épée d'Abbeville (Aisne), étudiée et considérée comme gallo-romaine par un des meilleurs archéologues de la région [5], accuse également une longueur totale de

1. N° 1422 du Catalogue.

2. *Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie*, tom. X, pag. 206-222 et pl. X et XI.

3. *Revue Archéologique*, 3e série, tom. VII et tirage à part ; pag. 30 du tirage à part.

4. Nous tenons à remercier ici M. Boulanger, le savant auteur du *Mobilier funéraire en Picardie et en Artois*, de ses renseignements sur l'épée de Misery, ainsi que M. le Conservateur du musée de Péronne, qui a eu l'extrême amabilité de nous adresser un dessin colorié de la poignée et d'un tronçon de lame de cette épée.

5. M. J. PILLOY, *Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin*, 4e série, tom. VI, pag. 422-423, et pag. 425, fig.

0m84, 0m09 pour la soie et 0m75 pour la lame, soit encore bien près de la moitié en plus que la nôtre.

Les épées franques ou mérovingiennes, par la dimension longitudinale des lames, s'éloignent elles-mêmes très notablement du type de Condren, ainsi qu'en témoignent les renseignements donnés naguère par M. Pilloy [1], et relatant les longueurs de celles décrites par les auteurs qui se sont occupés de l'époque mérovingienne.

En effet, en complétant les données de M. Pilloy par l'adjonction des longueurs des soies pour les épées de Hermes, non comprises dans ses indications ; celles de deux épées de la même provenance [2], qu'il a omises ; et enfin, par les épées de Gury (Oise) [3], et de Marchélepot (Somme) [4], qui devaient lui être inconnues, la longueur totale moyenne, pour l'ensemble de ces armes, ressort encore à 0m82, chiffre qui diffère seulement de trois centimètres de celui des précédentes. Or, en déduisant de cette moyenne la longueur des soies, ou 0m12 environ, il reste pour celle des lames, 0m70, ou un grand tiers en plus que n'offre la lame de l'épée de Condren.

Mais, en ce qui concerne les gardes ou traverses, il convient d'observer, cette fois, que si les épées vulgaires des nouveaux envahisseurs de la Gaule en paraissent encore dépourvues, il n'en est pas de même des armes de leurs chefs et surtout du chef suprême. Le glaive de Tournai (Belgique) [5], attribué au roi Childéric, celui de Pouan

1. J. Pilloy. *Loc. cit.* pag. 423-424.

2. Une épée de « 0m56 de lame » et une autre de « 0m85 de longueur totale, dont 0m12 de poignée. » *Mémoires de la Société Académique, etc., de l'Oise*, tom. XI, pag. 49.

3. Fouilles d'A. de Roucy. *Bulletin de la Société Historique de Compiègne*, tom. I, pag. 227 et pl. V, fig. 1.

4. Collection de M. Surmay, à Compiègne.

5. Cochet (Abbé). *Le Tombeau de Childéric*, vol. in-8 rais. et nomb. fig. — Demmin. *Guide des Amateurs d'Armes*, 2e édit., pag 169 et fig. 16-17.

(Aube)[1], présentent de superbes et véritables gardes qui sont décorées, ainsi que les fusées et les pommeaux des poignées, avec une richesse vraiment inouïe. L'épée de La Rue-Saint-Pierre (Oise)[2], quoique beaucoup plus modeste, se ressent elle-même de cette brillante ornementation, *en or pur*, que l'on retrouve d'ailleurs plus fréquemment encore sur les bijoux et objets de parure de cette époque.

Quant aux faces des lames de ces épées, elles restent ou redeviennent plates, bien que certaines présentent déjà cette dépression médiane, allant en diminuant du talon à la pointe, que nous verrons s'accuser plus nettement dans la suite. La pointe conserve sa forme parabolique plus ou moins accentuée, mais sans être jamais aussi effilée que celle des épées des époques marnienne et suivantes.

Avec les Carolingiens, les épées paraissent devenir beaucoup plus stables, quant à leurs accessoires surtout. Presque toutes sont munies d'une garde ou traverse, et d'un pommeau relativement volumineux. Cette traverse, toutefois, s'est modifiée sensiblement : perdant en largeur ce qu'elle gagne généralement en longueur et parfois en hauteur, elle affecte souvent la forme d'une navette allongée, arrondie à ses deux extrémités. D'un autre côté, la soie s'allonge également et, comme dans la plupart des armes franques et même dans celles de l'époque marnienne, se termine par un bouton plus ou moins proéminent, impliquant une *rivure à pied de soie,* contrairement au glaive de Condren. Le pommeau, lui-même, devient très caractéristique : car, ne formant à peu près qu'un demi-disque dans la première

1. Peigné-Delacourt. *Recherches sur les lieux de la bataille d'Attila, en 451*, pag. 3 et pl. I, fig. 15.

Voir, dans le même ouvrage, pl. III, fig. 22 et 23, de belles reproductions en chromolithographie de l'épée de Childéric et des détails de sa poignée.

2. Danjou. *Note sur quelques Antiquités,* etc. *Mémoires de la Société Académique, etc., de l'Oise,* tome III, pag. 22-23 et pl. II, fig. 5-6ter. — Peigné-Delacourt. *Loc. cit.*, pag. 55 et fig.

période, il arrive, vers la fin de l'époque carolingienne, à ce disque complet, avec biseau plus ou moins accentué, qui se perpétuera pendant la plus grande partie du moyen âge.

Enfin, la lame de l'épée carolingienne, sans s'élargir sensiblement, se creuse régulièrement en cuvette ou gorge longitudinale que viendront agrémenter, plus tard, des niellures ou même des inscriptions, sinon de véritables devises, artistement et délicatement incrustées en cuivre, en argent et même en or. La pointe elle-même se modifie profondément : elle perd peu à peu de son acuité, pour s'émousser, s'arrondir ou redevenir presque camarde par son large recoupement.

Les épées typiques de la première période carolingienne, avec lesquelles celle de Condren pourrait, au premier abord, offrir une vague analogie ou une certaine ressemblance, sont loin d'être communes. Elles sont plutôt rares au contraire, et, de plus, très disséminées. Le musée d'Évreux en possède deux ; celui de Zurich, deux également ; les collections Boissonnas, de Genève, et J. Paulhac, de Paris, chacune deux, etc. Enfin, nous trouvons exactement ce type jusqu'en Scandinavie, avec le même *facies*, les mêmes détails d'ornementation qu'en France et en Suisse[1].

Nous avons donc pu, à l'aide des documents précis que nous ont gracieusement procurés de zélés et aimables correspondants[2], dresser le tableau suivant, dans lequel se trouvent résumés, pour cette intéressante période, les renseignements fournis par M. de Saint-Venant et par M. Pilloy, pour les époques précédentes ; et un simple coup d'œil jeté sur ce tableau en dira certainement davantage que la plus longue digression.

1. Montélius, *Temps préhistoriques en Suède*, trad^on^ S. Reinach, pag. 270 et pl. XX, fig. 1.

2. Nous citerons particulièrement MM. Boissonnas, de Genève, L. Régnier, d'Evreux, et Voillier, de Zurich, à qui nous adressons la cordiale expression de notre sincère gratitude.

Nous tenons à remercier également M. L. Paulhac, de Paris, bien qu'il n'ait pu, à son regret, nous donner la même satisfaction, sa collection d'armes étant momentanément à Vienne (Autriche).

NUMÉROS D'ORDRE	LIEUX DE DÉPOT et PROVENANCES	LONGUEURS des			LARGEUR MAXIMA	ÉPAISSEUR MAXIMA	OBSERVATIONS ou RÉFÉRENCES
		LAMES	POIGNÉES [1]	TOTALES			
	Musée d'Evreux						
1	Parville (Eure)............	0m760	0m145	0m905	0m042	0m004	Renseig[ts] de M. L. Régnier. — *Lettre du 30 juillet 1907.*
2	Vernon d°	0.760	0.170	0.930	0.050	0.004	
	Musée de Stockholm (Suède)						
3	Smaland (Suède)....	0.750	0.160	0.910	»	»	Montélius. ***Temps préhistoriques*** *en Suède*, trad[on] S. Reinach, pag. 270 et pl. XX, fig. 1.
	Musée de Zurich (Suisse)						
4	La Lance (Suisse)	0.750	0.145	0.895	0.049	0.004	Renseig[ts] de M. Viollier, conservateur -*Lettre du 5 juin 1906.*
5	Diétikon (Suisse)......	»	»	»	»	0.004	Lame et soie incomplètes.
	Collection Boissonnas, à Genève (Suisse)						
6	Neufchâtel (Suisse)...... ..	0.780	0.095	0.875	0.053	0.004	Renseig[ts] de M. Boissonnas. — *Lettre du 12 janvier 1910.*
7	— d° — d°	0.776	0.104	0.880	0.043	0.004	
	Moyennes...	0.763	0.136	0.899	0.047	0.004	

1. Y compris traverses et pommeaux

Ce qui ressort surtout de l'examen de l'état précédent, c'est une grande fixité dans le type, en ce qui concerne la longueur des lames ; et il est clair, qu'en comparant cette longueur à celle de l'épée de Condren, aucune analogie ne saurait être établie entre cette dernière et l'épée carolingienne primitive.

Toutefois, si, comme nous l'avons fait observer, cette uniformité caractérise la première époque carolingienne, son altération ne tarde pas à se manifester ; et, plus elle s'accentue, plus devient impossible tout rapprochement avec l'arme de Condren.

L'épée de Taillebourg (Charente-Inférieure), considérée comme carolingienne et dont la notice et la gravure nous furent obligeamment adressées par M. le comte de Rochebrune[1], indique évidemment une des grandes étapes de cette variation.

Cette arme, à pointe très obtuse, arrondie, mesure 0m97 de lame et la disposition des rinceaux ou niellures du pommeau, la sobre décoration de sa traverse, ainsi que l'inscription qui se trouve sur sa large carène, lui assignent incontestablement une date beaucoup plus rapprochée de nous.

Enfin, nous citerons, seulement pour mémoire, l'épée de Nouvion-le-Comte (Aisne), décrite par M. J. Pilloy[2]. La brièveté de sa lame, son pommeau « constitué par un disque ovalaire de bronze un peu aplati » ; sa garde étrange, « formée de deux serpents à long cou recourbé, fixés sur la lame à l'aide de petits clous de bronze et ornés de petits cercles et triangles obtenus par percussion, à l'aide d'un poinçon »[3], la différencient totalement en effet des modèles courants, en jetant une grande incertitude sur l'époque à laquelle elle peut réellement appartenir.

1. O. de Rochebrune. *Découverte d'une très belle épée carlovingienne*, broc. in-8° de 8 pag. et fig.

2. *Bulletin archéologique, etc.*, année 1896, pag. 335-339.

3. J. Pilloy, *Loc. cit.*, pag. 338.

En somme, de toutes les considérations précédentes, forcément un peu longues, il résulte que l'épée de Condren se rapprocherait franchement de *l'épée romaine ou gallo-romaine*, autant par ses dimensions, que par la forme de sa lame et les proportions de sa traverse ou garde.

Cette attribution, d'ailleurs, se trouve également justifiée par la décoration de cette traverse, décoration qui, dans son ensemble et par la nature, la perfection de ses détails, dénote un travail complètement incompatible avec la technique barbare. Les *postes* qui en constituent les principaux éléments, sont en effet, par leur régularité et leurs gracieux enroulements, l'expression d'un art et d'une civilisation très avancés. On les rencontre sur les monuments les plus divers de *l'antiquité classique*. Nous les voyons orner les temples, les palais et les tombes de Mycènes[1], datant au moins de quinze siècles avant notre ère ; courir sur le col, le ressaut de la panse, le piédouche ou le fond des vases étrusques[2] ; agrémenter les motifs des mosaïques ou des peintures romaines, gallo-romaines, etc., etc. Nous les retrouvons enfin dans le système de décoration de la mosaïque de Wittington (Grande-Bretagne), citée et figurée par Duruy comme appartenant à la seconde moitié du quatrième siècle[3] ; sur les plaques et le contour extérieur de la boucle de Misery[4], mais cette fois accompagnées d'ornements décelant évidemment l'influence barbare : *dents de loup*, *animaux fantastiques*, *etc*.

Les postes ou flots, au contraire, disparaissent totalement

1. Perrot et Chipiez. *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, tom. VI, page 622-626, fig. 269, 271-275, pl. V-VII et XI-XIII.

2. *Musée Vivenel*, à Compiègne, n°s 965, 967, 1004, 1014, 1053, etc., du catalogue. — A. Brongniart. *Traité des Arts céramiques, etc.*, pl. XXXIII, fig. 4.

3. Duruy. *Histoire des Romains*, tom. VI, pag. 413.

4. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tom. X, pl. X, fig. 8, et pl. XI, fig. 1-3. — Danicourt. *Etude sur quelques antiquités*, etc., pag. 32, fig. 23. — Boulanger. *Mobilier funéraire*, etc., pag. LXXVII, fig. 156.

à l'époque mérovingienne ; et s'il nous semble en retrouver comme la survivance, à la période carolingienne, sur la plaque boucle de Sombris[1] et sur beaucoup d'autres, sur les miniatures[2], etc., cette ornementation est loin de conserver alors cette pureté de lignes, cette harmonie des contours que l'on admire encore sur la garde de notre épée et même sur les plaques de Misery. En outre, l'on y remarque toujours l'association ou l'adjonction d'éléments caractéristiques de l'art carolingien : *perles*, *entrelacs, grossiers fleurons, cabochons* de toute nature et de formes les plus diverses.

Quant aux rinceaux et autres motifs qui ornent les champs de la traverse, ainsi que les abouts des quillons, ils émanent évidemment, eux aussi, de l'art purement classique ; et nous ne voyons rien, dans leurs vestiges, qui puisse se rapporter aux formes mérovingiennes ou carolingiennes.

Par suite, la technique, les éléments et les détails de l'ornementation de sa traverse ou garde, sont également de nature à confirmer l'attribution de l'épée de Condren à une époque où l'art *classique* prédominait exclusivement en Gaule, soit à la seconde, sinon à la première moitié du quatrième siècle.

Les lieux et circonstances de l'invention de cette belle arme, du reste, viennent singulièrement fortifier ces présomptions. Condren[3], au moment de l'occupation romaine, constituait une localité, sinon une ville importante de la Gaule belgique. Placée à égale distance des capitales des *Veromandui* et des *Suessiones*, elle figure, en effet, sur

1. Boulanger. *Loc. cit.*, pl. XIX, pag. 48, et pl. XXII, fig. 1.

2. Bibl. Nle, manuscrit n° 104, etc.

3. De *Contra* et *Agennum* ou *Aginnum*, du celtique *Agen*, source, eau, rivière. (Roget de Belloguet. *Glossaire Gaulois*, pag. 175, n° 169).

Contra Aginnum, *Contra Aginum* (Prioux. *Civitas successionum*, pag. 63 et 68).

Contraginnum, *Condrinus*, *Condram*, *Coudram*, *Condrein*, *Coudran*, *Couldran, etc.* (Matton. *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, etc.*, pag. 75, col. 1 et 2).

l'*Itinéraire d'Antonin*[1], comme traversée par la grande voie de Reims à Saint-Quentin et au-delà, qui franchissait l'Oise en cet endroit[2]. En outre, une autre voie secondaire devait partir de Condren même, pour se diriger vers Noyon et Amiens[3]; et plusieurs auteurs[4] y placent « un camp permanent », évidemment destiné à faciliter la surveillance du très important passage de l'Oise. Enfin, la *Notice de l'Empire* elle-même y mentionne explicitement, au IVe siècle, la présence d'une colonie de *Lètes Bataves*, dont le commandant (*præfectus*) avait sa résidence à *Noviomagus* ou Noyon[5].

Quoi d'étonnant donc, dans ces conditions spéciales, qu'un des chefs des troupes stationnées à Condren ait perdu, en franchissant la rivière ou peut-être en s'y noyant, le glaive que des dragages devaient inopinément ramener au jour, quinze ou seize siècles plus tard ?...

Spatule.

Cet objet, fig. 5 de notre grande planche, que son éclat ferait croire d'un métal précieux, mais qui est tout simplement en bronze doré, affecte une forme des plus gracieuses. Son poids est de 8 gr. 09 et sa densité de 8.59[6]; il mesure 0m174mm de longueur totale et se termine par un *cuilleron* de 0m029mm de longueur, sur 0m007mm de largeur environ. Sa tige, surmontée d'une tête orbiculaire ou en olive très allongée, est munie, au-dessous de cette tête et au-dessus du cuilleron, de deux renflements ou

1. Pag. 379, éd^on Wesseling.— BERGIER. *Histoire des Grands Chemins, etc.*, 2e éd., tom. II, pag. 68. — D'ANVILLE. *Notice de l'Ancienne Gaule*, pag. 244. — Dom GRENIER. *Introduction à l'Histoire de Picardie*, pag. 467-468, etc.

2. PRIOUX. *Loc. cit.*, pag. 67. — E. DESJARDINS. *Géographie de la Gaule romaine, d'après la Table de Peutinger*, éd^on in-8o, pag. 93 et 96.

3. Dom GRENIER. *Loc. cit.*, pag. 500. — GRAVES. *Notice archéologique, etc.*, 2e éd^on, pag. 226.

4. H. MARTIN. *Histoire de Soissons*, tom. I, pag. 74 et 117. — DEMANGEON. *La Picardie, etc.*, pag. 446, etc., etc.

5. D'ANVILLE. *Loc. cit.*, pag. 496. — E. DESJARDINS. *Géographie de la Gaule romaine*, tom. III, pag. 495, etc., etc.

6. Voir la note 5, page 256.

nœuds qui en délimitent exactement la longueur et lui servent en même temps d'ornementation.

Cette spatule, dans son ensemble, ne s'éloigne pas sensiblement des instruments similaires de l'époque gallo-romaine ; mais, en examinant sa tige de plus près, l'on y découvre une assez intéressante particularité. Cette tige, au lieu d'être régulièrement cylindrique ou légèrement renflée dans son milieu, comme dans la plupart des cas, a été soigneusement étirée par un habile martelage ; et elle présente ainsi, dans toute son étendue, une série de petits pans coupés plus ou moins réguliers, quoique parfaitement accusés.

Or, cette remarque, assez frivole en elle-même, offre en réalité un certain intérêt, en ce sens qu'elle indique nettement les détails de la fabrication de notre spatule. Cette dernière, après avoir été fondue ou coulée dans un moule spécial, qui en a déterminé exactement les extrémités (tête et cuilleron) et probablement la tige brute, limitée par ses nœuds, a subi ensuite, dans toute l'étendue de cette tige, un martelage régulier et très délicat qui lui a donné pour forme définitive, un prisme hexagonal ou octogonal, d'une préhension et d'un maniement beaucoup plus faciles qu'une tige exactement cylindrique.

Nous sommes donc là en présence d'un perfectionnement non observé ou non signalé jusqu'alors, que nous sachions du moins, et il nous a paru nécessaire d'attirer l'attention des archéologues sur ce détail intéressant.

Stèle ou laraire [1]

Ce petit monument [2] est constitué par un bloc méplat de de *vergelet compact* ou pierre à bâtir provenant de la val-

1. Lu dans la séance de la Société historique du 21 février 1908 et au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, dans celle du 23 avril suivant, sous le titre de : *Mercure et sa parèdre chez les Suessions*.

2. Voir la planche spéciale ci-contre.



Cl. Benoit. 1/2 grandeur

STÈLE DE CONDREN



lée de l'Aisne[1]. Un long séjour en terrain humide, sinon dans l'eau même, en a modifié profondément la couche extérieure. Les parties moins dures se sont corrodées ou effritées, tandis que les plus résistantes, subsistant seules, donnent aux surfaces plates et particulièrement aux reliefs, un aspect irrégulier ou rugueux qui ne devait pas exister à l'origine. Cet effritement est d'autant plus regrettable que, s'étant produit surtout dans les parties saillantes, il a fait complètement disparaître le modelé des visages, que remplacent aujourd'hui de simples surfaces obovales, presque plates.

Ce bloc affecte une forme trapézoïdale assez régulière, se terminant en courbe surbaissée à la partie supérieure. Il mesure exactement $0^{m}158^{mm}$ de largeur à sa base, $0^{m}155^{mm}$ aux naissances du cintre, $0^{m}232$ de hauteur et $0^{m}052$ d'épaisseur moyenne. Son poids est encore actuellement de $2^{k.}\,755^{gram.}$ et sa densité de 1.90. Sur la partie antérieure a été creusée une espèce de niche à fond plat, épousant la forme générale du bloc, et dans laquelle se trouvent sculptés, en assez haut relief, les deux personnages qu'elle abrite : un homme et une femme. Tout autour, a été ménagée ou réservée une saillie assez prononcée, formant une bordure ou plate-bande de $0^{m}015^{mm}$ de largeur moyenne, sauf dans le bas, servant de support ou de socle aux sujets, où cette largeur atteint $0^{m}035^{mm}$.

Quant aux personnages, ils sont figurés debout, les pieds reposant sur la base de la niche, tandis que le sommet des têtes se perd dans le biais ou amortissement du cintre supérieur.

1. Le *vergelet* et les roches calcaires de la vallée de l'Aisne sont, en général, d'un grain plus serré, plus régulier, et par suite plus denses que les mêmes bancs de la vallée de l'Oise ou de la vallée secondaire du Thérain. L'exposition à l'air, dans notre vitrine, du monument de Condren, après son très « long séjour en terrain humide », lui a donné une grande dureté relative, en augmentant en outre sa densité qui atteint ainsi 1.90 au lieu de 1.70, moyenne ordinaire du vergelet.

Enfin, à la partie postérieure, ou au revers, se remarque un tracé à la pointe de peu de profondeur, figurant un rectangle ou mieux un trapèze dont les bases diffèrent très peu dans leurs dimensions. Est-ce le produit d'une première tentative d'exécution du travail sur ce point, ou bien une sorte d'encadrement rudimentaire, destiné à recevoir une inscription ? C'est ce qu'il nous est impossible de spécifier. En tout cas, la dernière hypothèse paraît moins admissible, attendu que dans les monuments du même genre, qui ne sont pas anépigraphes, les inscriptions se trouvent généralement sur la face et, le plus souvent, en bas du ou des sujets [1].

Ainsi que nous l'avons dit, un homme et une femme à peu près de la même taille, soit de 0m167mm de hauteur totale, occupent cette niche.

L'homme, placé à gauche (ou à droite pour le spectateur) est à peu près nu. Il n'a pour tout vêtement qu'une espèce de manteau rigide maintenu en avant, sur l'épaule droite, par une fibule sans doute, et tombant en arrière à la hauteur du jarret. Ce vêtement laisse ainsi toutes les parties du corps entièrement découvertes, sauf le haut du buste et du bras droit. De la main gauche, ramenée vers le bas de la poitrine, ce personnage tient un objet assez fruste, mais qu'un double enroulement, des ailettes supérieures grossièrement ébauchées et une hampe médiane désignent suffisamment pour un *caducée*.

La main droite, elle, paraît tenir ou s'appuyer sur une sorte de grand sac, assez évasé et gonflé par le bas, ressemblant à la peau ou à la dépouille d'un animal d'assez forte taille, et dont deux saillies, reposant sur la base ou socle de la niche, semblent figurer les pattes de devant.

La tête de ce premier personnage est droite, très allongée, vue de face, autant que permet d'en juger l'attitude générale, et deux bosses, se terminant en pointes au-des-

1. Dr V. Leblond. *Notes d'Epigraphie latine*, pag. 15 du tirage à part. — Ch. Renel. *Loc. cit.*, fig. 29 et 32.

sus du front, paraissent correspondre aux ailes d'un *pétase* assez énigmatique. Les cheveux retombent en longues tresses sur un cou relativement gros et court.

Les différentes parties du corps indiquent un sujet de taille plutôt moyenne, mais trapu, solidement musclé, et dont les puissantes attaches, ainsi que la forte corpulence, attestent la vigueur.

La femme, placée à droite (ou à gauche pour le spectateur), est au contraire plutôt mince, sinon fluette, notamment dans les parties où la femme adulte l'emporte souvent sur l'homme pour la grosseur, soit à la poitrine et aux hanches. Vêtue d'une tunique assez longue, que semble recouvrir une autre un peu plus courte et serrée légèrement à la taille, elle tient de la main gauche, incliné sur le bras correspondant, un objet cylindrique très allongé, pouvant être facilement assimilé à une corne d'abondance dont l'extrémité évasée aurait été fortement détériorée. Une plus grande attention et l'examen à la loupe ne tardent pas, d'ailleurs, à confirmer cette appréciation, en y faisant découvrir des traces évidentes de cet évasement et d'objets plus ou moins arrondis, ressemblant à des fruits.

L'autre bras, dont la partie supérieure est absolument disproportionnée comme longueur, pend à côté du corps, à droite, pour se replier ensuite vers le bas de la poitrine ou se tendre légèrement en avant. Cette attitude est du reste impossible à déterminer exactement, car c'est surtout sur cette partie du corps qu'ont porté les efforts du godet de la drague, au moment de l'extraction, et il en est résulté une mutilation presque complète.

Les pieds paraissent absolument nus, plus ou moins informes et posés droits devant ; la tête, vue de face comme la précédente, est aussi très allongée et les cheveux retombent encore, en boucles ou tresses, sur une nuque assez élancée.

Tels sont les personnages que nous trouvons sur le petit

monument de Condren ; et le premier d'entr'eux a pu, dès l'abord, être identifié d'une manière certaine avec *Mercure*.

Une intéressante particularité, d'ailleurs, est bientôt venue confirmer notre opinion à cet égard. A la gauche de ce premier personnage, au bas et dans l'angle rentrant de la niche, se remarque la silhouette d'un volatile, qui avait d'abord échappé à notre attention. Or, en y regardant de près, l'on reconnaît aisément dans cette figuration, un coq à grosse crête et à large queue rebondie, soit l'un des attributs de Mercure, le dieu favori de nos ancêtres.

Ce dieu, en effet, ou plutôt les génies tutélaires et autres divinités dont les influences heureuses pouvaient être assimilées à celles du Mercure des Romains étaient très en honneur chez nos grands aïeux.

César lui-même témoigne ainsi de cette prédilection. « Le dieu qu'ils adorent surtout », dit-il en parlant des Gaulois, « est Mercure ; c'est de lui qu'on trouve les statues les plus nombreuses ; c'est lui qu'ils regardent comme l'inventeur de tous les arts ; c'est lui qui préside aux routes et aux voyages ; c'est à lui qu'on accorde la plus grande influence dans les affaires d'argent et de commerce [1] ».

Mais si, d'après César, les représentations [2] de Mercure, au moment de la conquête, étaient déjà « les plus nombreuses » en Gaule, elles durent singulièrement augmenter encore pendant l'occupation romaine. Les nouveaux conquérants ne manquèrent pas de profiter des tendances superstitieuses de nos ancêtres, pour les inciter dans le culte de leurs propres idoles et en faire multiplier les images, tout en substituant aux simulacres grossiers ou informes des Gaulois, des représentations nettement *anthropomorphiques*.

1. CÆSAR. *Bel. Gal.*, lib. VI, cap. 17 (Traduction ARTAUD).

2. Voir le travail de M. S. REINACH sur *L'Art plastique en Gaule*, notamment les § 1, 2 et 3. — *Cultes, Mythes et Religions*, tom 1, pag. 146-148.

Ces faits, depuis longtemps reconnus, sont aujourd'hui complètement justifiés par les découvertes archéologiques et nos grandes collections, elles-mêmes, en fournissent une preuve éclatante.

Aussi, les représentations de Mercure, en pierre ou en bronze, provenant uniquement du sol de l'ancienne Gaule, dépassent-elles en quantité toutes celles des autres divinités gallo-romaines. Indépendamment des musées secondaires et des collections particulières, le musée de Saint-Germain seul en compte près d'une trentaine[1] en bronze[2], et celui de Lyon, plus de quarante[3].

Quant aux représentations en pierre, sans être aussi communes, elles sont également loin d'être rares. Elles diffèrent toutefois essentiellement de celles en bronze, en ce sens qu'au lieu d'être exclusivement en ronde bosse, elles sont presque toujours constituées par des reliefs plus ou moins accentués, et abritées sous des arcades[4] ou niches, à fronton généralement circulaire.

1. S. Reinach. *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, pag. 64.

La publication de M. Reinach remontant à 1894, il est probable que ce nombre est aujourd'hui sensiblement augmenté.

2. Sur les vingt-neuf figurines du musée de Saint-Germain, deux d'entre elles et la figuration d'une troisième appartiennent à la région compiégnoise. Elles proviennent des fouilles d'A. de Roucy et furent rencontrées : l'une au Mont-Berny (*Bronzes figurés, etc.*, pag. 72–73 et fig. 56); l'autre à Champlieu (*Ibidem*, pag. 774, fig. 64) ; et la troisième dans le cimetière gallo-romain de Chevincourt (*Ibidem*, pag. 86 et fig. 72).

A ces derniers bronzes, nous pourrions ajouter, sans sortir trop de notre cadre, une quatrième représentation de Mercure, trouvée à Soissons au XVI[e] siècle, avec deux autres statuettes dont l'une, tenant « d'un côté une sorte de patère, de l'autre, une corne d'abondance », présente pour nous un intérêt tout particulier. — Blanchard. *Divinité gallo-romaine trouvée à Soissons*, pag. 7 du tirage à part. — Ch. Lepoix. *Discours sur les médailles et gravures antiques*, Paris, 1578.

3. Ch. Renel. *Les Religions de la Gaule avant le christianisme*, pag. 301, note 1.

4. « Ces arcades sont l'indication en raccourci d'un petit temple ; on les voit souvent figurées, avec ou sans colonnettes de support, sur les stèles gallo-romaines représentant des divinités ou des défunts ». Sal. Reinach. *Cultes, Mythes et Religions*, tom. 1[er], pag. 249, note 1.

L'ouvrage de M. Ch. Renel donne une nomenclature assez longue[1] de ces monuments en pierre ; mais cette liste est forcément incomplète, puisque, pour les seuls environs de Compiègne, nous pouvons y ajouter : le Mercure de la Garenne du Roi, décrit par un de nos savants et regrettés confrères[2], et l'important fragment découvert autrefois, par Peigné-Delacourt, au Mont de Choisy[3], sur le territoire de Caisnes (Oise), localité qui nous achemine singulièrement vers Condren.

Il ne s'agit toutefois, jusqu'alors, que de figures isolées ou individuelles, c'est-à-dire dans lesquelles Mercure se rencontre *seul*. Or, « dans les régions de la Moselle, du « Rhin et du Rhône, le dieu Mercure est souvent *associé* à « une déesse Rosmerta[4] » ; et nous retrouvons dès lors en ce second personnage, celui de la stèle de Condren, qui nous avait longtemps laissé si perplexe sur sa véritable attribution.

Ce fait intéressant nous amène, d'un autre côté, à considérer les régions de l'Est comme beaucoup moins exclusives ; car, si le bas-relief du *Donon*, le groupe de *Néris* et l'autel de *Fleurieu* appartiennent bien à l'Est, nous pouvons citer, en dehors de cette région : l'autel de *Paris*, celui de *Reims*[6] et enfin la stèle de *Condren*, où l'on trouve également *Mercure* nettement associé à sa parèdre *Rosmerta*.

De toutes ces représentations typiques, nous ne retien-

1. Ch. Renel. *Loc. cit.*, pag. 304-305, note 4.

2. A. de Roucy. *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tom. II, pag. 398 et pl.

3. Peigné-Delacourt. *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum*, pag. 25-26, note 1 et fig.

4. Ch. Renel. *Loc. cit.*, pag. 303.

5. Cette observation pourrait également s'appliquer aux *Déesses-Mères*, dont M. Ch. Renel donne la carte de répartition en France, à la page 286 de son ouvrage. Les statuettes trouvées dans l'Oise, celle de Soissons et les deux signalées par M. de Guyencourt, à Amiens, permettraient de teinter en noir les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme, laissés en blanc sur la carte en question.

6. Ch. Renel. *Loc. cit.*, pag. 307, note 2.

drons ici que l'autel de Fleurieu (Rhône), dont les sujets de la face offrent la plus grande analogie avec ceux du petit monument de Condren.

« Sur la face principale », dit en effet l'auteur des *Religions de la Gaule avant le Christianisme*[1], « le dieu et sa « parèdre sont représentés debout, côte à côte : Mercure, nu, « tient de la main gauche le caducée ; la main droite est « mutilée, ainsi que le visage ; pourtant les ailes du pétase « sont nettement visibles ; Rosmerta, vêtue d'une longue « robe, est plus abimée encore. Sur les deux côtés sont « sculptés des animaux : à droite un oiseau, assez facile à « identifier, un coq à grosse crête ; il tient en son bec un « serpent et est posé sur un objet que je crois être une tor- « tue ; à gauche, un quadrupède cornu (sorte d'antilope ou « de chèvre) est debout sur un autel. Est-ce l'animal con- « sacré à Rosmerta ! Ou bien faut-il y voir un bouc ? On « aurait alors les quatre animaux le plus fréquemment asso- « ciés à Mercure : bouc, coq, tortue, serpent ».

Cette description minutieuse et son rapprochement du monument de Condren viennent puissamment aider à la détermination de ce dernier. Sauf la tortue et le serpent, nous voyons exactement sur la stèle de Condren les mêmes éléments que sur l'autel de Fleurieu, avec l'avantage, en plus, d'une conservation relativement plus parfaite.

Nous y retrouvons donc une représentation non équivoque du Mercure gallo-romain et de sa parèdre Rosmerta, tels qu'ils se rencontrent sur la plupart des monuments semblables, et ne s'éloignant du type ordinaire, que par certains détails dans le costume et d'assez graves défauts dans l'exécution de la sculpture.

Le manteau de notre dieu, par sa rigidité, semble indiquer, en effet, cette étoffe grossière, peu souple, particulière aux Gaulois de notre région, et s'éloigne absolument de la *pænula* ou de l'élégante *chlamys* qui, ailleurs, servent de vêtement à Mercure. Les cheveux, dont les tresses sont

1. Pag. 307-309 et fig. 36.

« tirées sur la nuque[1] », caractérisent également l'habitude, sinon la mode gauloise.

Il en est de même pour Rosmerta. Il y a loin du vêtement que nous avons décrit avec la robe *talaire* de la véritable romaine, ou même de la gallo-romaine du Midi, et dont les amples draperies flottaient harmonieusement sur les différentes parties du corps.

Nous avons ici, au contraire, un costume vulgaire, de longueur moyenne, et auquel, comme au rustique manteau de Mercure sans doute, pouvait s'ajouter au besoin le *cucullus*, en raison des intempéries ou des rigueurs des saisons.

L'exécution du travail de sculpture trahit aussi beaucoup d'inexpérience, ou plutôt une grande inhabileté.

Malgré leur modelé, peut-être excessif, les personnages de la stèle de Condren sont absolument disproportionnés. Mercure a le buste trop long, les jambes trop courtes ; l'ensemble sent la lourdeur et la tête s'y trouve d'une hauteur démesurée.

Quant à Rosmerta, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, elle est bien mince, bien fluette pour sa taille ; la partie supérieure du bras droit est beaucoup trop maigre, beaucoup trop longue, puisque le pliant du coude s'y trouve reporté à hauteur, sinon au-dessous de la hanche. Enfin, à moins de supposer les cheveux hautement étagés sur la tête, celle-ci est également beaucoup trop allongée.

A part son caractère hiératique indiscutable, il est donc facile de voir ou de se rendre compte qu'il s'agit, en l'espèce, d'une œuvre assez grossière, indigène à coup sûr, et n'ayant rien ou presque rien des belles proportions et de l'harmonie des produits de l'art classique.

Quoi qu'il en soit, cette petite stèle n'en reste pas moins des plus curieuses, et nous essaierons, en terminant, de répondre aux diverses questions que peut soulever l'examen

1. J. Quicherat. *Histoire du Costume en France*, 2e éd^{on}, pag. 10.

attentif de ses personnages et de leurs accessoires, encore bien qu'il nous paraisse difficile de le faire efficacement pour certaines d'entre elles.

1° Quelle est la nature de l'objet que tient Mercure, de la main droite ?

Sur cette première question, nous ne pouvons guère, hélas ! que reconnaître et avouer à peu près notre incompétence. Ce n'est ni le sac ordinaire, ni la bourse habituelle, ces derniers étant toujours de taille beaucoup plus restreinte et de forme particulière.

Serait-ce, comme on pourrait le croire, la dépouille d'un animal, transformée en sac, ou mieux en outre ? L'exemple serait unique, que nous sachions du moins, et complètement inédit.

Serait-ce, au contraire, l'animal lui-même, un des symboles typiques du dieu, un *bouc* enfin, mal conformé ou très dégradé par des causes multiples ? Notre Mercure aurait alors une analogie frappante avec le bas-relief de Chalon-sur-Saône, où « le dieu, dans une niche concave et cintrée, est représenté debout, coiffé du pétase, la main gauche tenant le caducée et la main droite appuyée sur la tête d'un bouc[1] ».

2° Que pouvait tenir Rosmerta dans sa main droite, mutilée sous l'action de la drague ? Cette question, malheureusement, paraît tout aussi difficile à résoudre que la première. Nous ne pouvons, d'ailleurs, raisonner encore que par simple induction et non par analogie, la déesse de l'autel de Fleurieu, par malchance, ayant également la main droite complètement mutilée[2].

Toutefois, en se reportant à la statuette en bronze trouvée à Soissons, à côté de Mercure, et en la considérant comme une Rosmerta isolée ou *dissociée*, l'on peut admet-

1. Ch. Renel. *Loc. cit.*, pag. 305, note 4, § 5.

2. Voir plus haut, pag. 279.

tre, sans trop de témérité, que ce devait être une *patère*, symbole ordinaire de l'abondance et de la fortune, au même titre que la corne d'abondance elle-même.

Abondance et *Fortune* correspondent bien, en effet, aux résultats favorables des multiples interventions du dieu Mercure, et ne peuvent, sans doute, que s'incarner également dans le rôle, imparfaitement connu jusqu'alors, de sa parèdre Rosmerta !

3° Enfin, à quelle époque remonterait la stèle de Condren, et quelle devait en être la destination probable ?

Par sa médiocre exécution et ses détails, ce petit monument lapidaire ne peut évidemment appartenir qu'à l'époque *gallo-romaine*. Quant à sa date exacte, ou même approximative, il est à peu près impossible de la fixer. Celle-ci peut s'étendre, en effet, du moment où nos ancêtres, suffisamment imprégnés du polythéisme romain, s'essayèrent à en reproduire grossièrement leurs divinités favorites, jusqu'à celui où la grande invasion barbare vint de nouveau couvrir la Gaule de ruines : soit du milieu du deuxième siècle environ à la fin du quatrième.

La destination de la stèle de Condren, au contraire, ne saurait faire l'ombre d'un doute.

Ce petit monument constituait assurément un de ces *laraires*, *autels votifs* ou *familiers* contre lesquels luttèrent si longtemps les apôtres des Gaules, et qui, en plein septième siècle, étaient encore l'objet des exhortations de saint Eloy[1] dans nos parages immédiats, sinon à Condren même[2].

En résumé, chacun des objets exhumés à Condren offre donc un intérêt de tout premier ordre et qui semble même dépasser les bornes de l'archéologie locale.

Tout, dans la remarquable épée, trahit une arme de

1. Lebeuf (abbé). *Recueil de divers écrits pour servir d'eclaircissements à l'Histoire de France*, tom. I, pag. 283.

2. Lebeuf (abbé). *Loc. cit.*, tom. I, pag. 329-332.

choix et de luxe. Aussi, n'hésitons-nous pas à voir en elle, non la *semi-spata* d'un simple légionnaire, bien que Pline avance que de son temps « les serfs et esclaves avaient leurs ceintures et *leurs épées* toutes garnies d'or[1] », mais celle de l'un des chefs des milices romaines ou de leurs auxiliaires.

En outre, par sa belle conservation, elle nous permet d'apprécier, sauf pour la poignée, la forme, les dimensions et la riche ornementation d'un glaive remontant très vraisemblablement à l'époque la plus artistique de l'occupation romaine en Gaule. Si donc, à l'exemple du savant explorateur de la Normandie souterraine, nous osions nous engager dans le domaine des hypothèses[2], nous inclinerions volontiers à voir dans cette belle arme, un produit de l'industrie locale ou indigène, combinée avec le bon goût et l'élégance de l'art romain[3].

Cette conjecture, étrange en apparence, pourrait d'autant mieux se justifier ici, que Condren se trouvait relativement à proximité d'Amiens et de Reims, ces deux principaux centres de fabrication *d'épées* de la Gaule Romaine[4], et placé, ainsi qu'on l'a vu, sur les voies de communication reliant ces importantes cités entre elles : la voie de Reims à Amiens, par Saint-Quentin, et celle, *per compendium*, par Noyon et Roiglise (Somme).

La spatule ou cuillère à parfums, de son côté, nous représente également un des plus élégants spécimens de ces sortes d'objets, en nous décelant, en même temps, une grande habileté dans le martelage de sa tige *polyédrique*. Elle appartient, comme l'épée, à une excellente époque artistique.

1. PLINE. *Histoire du Monde*, liv. 33, chap. 1er, tradon A. du Pinet, Genève, 1625.

2. COCHET (abbé). *Loc. cit.*, page 407.

3. Voir l'*Appendice*.

4. E. DESJARDINS. *Géographie de la Gaule Romaine*, tom III, pag. 498. — A. BLANCHET. *Les Enceintes Romaines de la Gaule*, pag. 103 et 121, etc., etc.

Enfin, malgré ses imperfections et sa mutilation, le petit monument lapidaire de Condren peut être considéré comme des plus précieux, autant par lui-même, que par les enseignements qui s'en dégagent.

Tout en constituant un reste authentique de notre art national à ses origines, il nous rappelle encore la principale divinité du Panthéon gaulois romanisé, avec un symbole inédit : un grand sac, ou une outre très gonflée par le bas, au lieu de la bourse habituelle.

De plus, il nous indique : d'une part, avec les stèles de la Garenne-du-Roi, de Caisnes, et les bronzes figurés des provenances voisines, que le culte de *Mercure* était particulièrement en honneur chez nos propres aïeux ; et, d'autre part, que les représentations, *dans lesquelles ce dieu se trouve associé à sa parèdre Rosmerta*, ne sont pas spéciales aux régions de l'Est, comme on semblait le croire jusqu'alors, mais qu'elles se rencontrent également en plein *Belgium*, sinon dans le pays des *Suessions*, ainsi que nous l'avions dit d'abord, mais dans celui des *Véromanduens*, la présence à *Noviomagus (in Veromanduis)*[1] du préfet des *Batavi Contraginenses*[2] impliquant évidemment une même situation ethnique pour les deux localités, ou le rattachement de Condren à la cité des *Veromandui*.

L. Plessier.

1. D'Anville. *Loc. cit.*, pag. 496.
2. D'Anville. *Ibidem.* — E. Desjardins. *Loc. cit*, pag. 495.

APPENDICE

Nous pensons avoir démontré que par sa forme, ses dimensions, sa riche ornementation et le lieu de sa découverte, l'épée de Condren doit vraisemblablement remonter à la période *artistique* de l'occupation romaine en Gaule. Mais, pour parvenir à ce but et avant de formuler nos conclusions, nous avions cru devoir consulter un certain nombre d'archéologues s'occupant spécialement des premières époques de notre histoire ; ce sont les avis autorisés de ces derniers que nous allons maintenant énumérer, avec le moins possible de commentaires.

En première ligne, nous citerons les observations de notre zélé collègue, M. le chanoine Müller. Celui-ci, doutant que la *damasquinure* eût été pratiquée par les Romains ou Gallo-Romains et pensant qu'elle nous vint plus tard des Orientaux, proposait en conséquence de rajeunir de beaucoup l'épée de Condren, en la rapportant aux IXe, X^e^, XIe et peut-être même au XIIe siècle. A l'appui de son dire, notre excellent confrère nous communiqua le dessin d'un petit sabre recourbé, datant au plus du XIVe ou du XVe siècle, incontestablement d'origine étrangère, et dont la lame est ornée de nombreuses damasquinures.

Comme on le voit, cette opinion et l'origine attribuée à notre épée ne laissaient pas d'être assez vagues. Toutefois, la date du IXe siècle, ou du haut moyen âge, fut reprise et nettement affirmée par plusieurs de nos aimables correspondants, et non des moindres.

M. Salomon Reinach, conservateur du musée de Saint-Germain, fut d'avis, en effet, que l'épée de Condren « est de très basse époque carolingienne » ; et, entr'autres indi-

cations, il nous renvoya à l'épée scandinave, dont il est question dans notre travail[1].

Nous nous bornerons à faire observer que ces deux armes, celle de Condren et celle du Smœland sont absolument *dissemblables* par la taille, la forme des lames et des pointes. Il en est de même, d'ailleurs, pour les épées des planches XIX et XVIII de l'ouvrage de Montélius, bien que l'arme figurée sur cette dernière nous reporte entre 600 et 400, soit à l'aube du cinquième siècle.

M. Viollier, conservateur-adjoint du musée de Zurich (Suisse), en partageant l'avis de M. S. Reinach, fut beaucoup plus explicite. Dans la description qu'il voulut bien nous donner de deux épées paraissant avoir une certaine analogie avec la nôtre, il s'exprimait ainsi :

« L'une est une fort belle pièce, absolument complète, sauf la partie de la poignée qui était en *bois*..... Elle provient de La Lance (canton de Neufchâtel). Je n'ai pas de détails sur la façon dont elle a été trouvée ».

« Elle pèse 1.015 grammes. Longueur totale 0m895 ; — longueur de la lame, de la garde à la pointe, 0m75 ; — épaisseur à la garde, 0m004 ; — largeur à la garde, 0m049 ».

« La lame est plate, formée de deux tranchants battus, tandis que la partie intermédiaire présente une texture toute différente ».

« La garde est massive, en forme de navette — épaisseur 0m019 — longueur 0m08 — largeur au centre 0m027. Cette garde est en fer, comme la lame ; les faces sont ornées de baguettes d'un métal jaune (probablement en cuivre ou en laiton), excessivement rapprochées, en sorte que la garde en paraît complètement recouverte. Les deux faces, supérieure et inférieure, sont recouvertes d'une mince feuille de métal plus rouge (cuivre ?) »

« La soie de l'épée est plate, large de 0m025 au-dessous de la garde et de 0m16 vers le pommeau. Le pommeau,

1. Voir, plus haut, pages 266 et 267.

composé de deux pièces réunies entre elles par deux clous, forme une *navette* semblable à la garde, mais plus petite — épaisseur, 0m015 — longueur, 0m068 et largeur, 0m03 — surmontée d'une partie conique, haute de 0m029 (hauteur totale du bouton, 0m034) ».

« La face inférieure du bouton est également munie d'une feuille de metal jaune-rouge et tout le bouton est orné des mêmes incrustations en métal jaune, sous formes de baguettes très rapprochées. La distance entre la garde et le bouton (poignée) est de 0m093 ».

« La seconde épée est beaucoup moins intéressante... ; la lame est brisée (longueur actuelle, 0m37 environ) ; la soie est incomplète — longueur, 0m06. La garde est longue de 0m104, épaisse de 0m018 et large de 0m022 ».

« Les faces inférieure et supérieure étaient munies d'une feuille de métal, tandis que les faces latérales présentaient des traces d'une décoration identique à l'épée de La Lance ».

« La garde est un peu différente, plus allongée, en forme de *batonnet* rectangulaire dont tous les côtés seraient arrondis, ainsi que les extrémités. Celles-ci sont perforées d'un trou qui les traverse de part en part ».

« Chacune de ces épées a été trouvée dans un milieu daté. Cependant la technique de la décoration, qui n'a rien de gaulois, ni de romain ; la forme qui s'éloigne beaucoup des épées albanaises trouvées en Suisse ; la ressemblance en particulier des boutons qui terminent les poignées, tout me porte à croire que ce sont en effet des armes du haut moyen âge ».

Enfin, M. Ch. Buttin, notaire à Rumilly (Haute-Savoie), qui avait bien voulu nous signaler les épées de Zurich, émit à son tour le même avis en nous écrivant :

« Votre épée est un spécimen remarquable du commencement de l'époque carolingienne, soit de la première partie du IXe siècle, les armes du siècle précédent portant encore l'empreinte du style mérovingien, étranger à la déco-

ration de votre épée. Si elle avait son pommeau, ce serait un des meilleurs exemples des armes de cette époque ».

. . . .

« En résumé, votre épée, encore un peu du type mérovingien, *quant à la forme*, est nettement carolingienne par son décor qui fixe de façon précise la date à laquelle elle remonte et c'est une pièce des plus intéressantes ».

Ces appréciations et surtout les dernières nous avaient semblé probantes ; elles eussent été, certes, plus que suffisantes pour fixer notre opinion personnelle et nous faire attribuer l'épée de Condren *à l'époque Carolingienne*, si elles ne se fussent trouvées contrebalancées par autant, sinon par plus d'affirmations contraires émanant d'autres savants, peut-être moins *officiels*, mais cependant d'une compétence très respectable.

En premier lieu, se trouve notre érudit et aimable voisin, M. J. Pilloy, si connu par ses publications sur les nécropoles de l'Aisne, et qui nous déclara, en parlant de l'arme de Condren, « qu'il y aurait de grandes présomptions pour que l'épée fût romaine, ce qu'indiquerait aussi sa faible longueur ».

Vint ensuite M. le comte de Rochebrune, très expert en armes anciennes et déjà cité dans notre travail, qui nous écrivit à nouveau :

« Je crois votre épée romaine ou gallo-romaine, en tout cas antérieure aux Francs ».

. . . .

« J'ai une épée, de même forme, trouvée dans une vase grasse, qui a conservé une partie de sa fusée faisant pommeau ; cette dernière était en *ivoire* ».

MM. de Saint-Venant et Costa de Beauregard, qui étudient surtout les monuments et objets intéressants du sud de la France, furent encore beaucoup plus explicites ; et nous reproduisons ci-dessous, à titre de document contra-

dictoire, une partie de la correspondance de M. de Saint-Venant, contenant son appréciation très motivée.

« Votre épée est, en effet, bien intéressante et je l'aurais examinée avec une attention spéciale, quand j'eus le plaisir d'aller admirer votre belle collection, si j'avais soupçonné les ornements qu'elle portait ».

. . . .

« Pour corroborer mon impression, j'ai écrit à l'ami Costa de Beauregard, qui a plus de documents à consulter que moi ; nous nous sommes, du reste, à peu près rencontrés pour dater l'arme approximativement. Je la croyais barbare, tout à fait primitive, fin IVe ; mon ami la vieillit un peu plus et la met franchement du IVe et je crois que ses raisons sont plausibles. La forme générale pouvait la faire barbare, quoique les épées des Ve et VIe siècles aient plus souvent la pointe arrondie ; mais on en connaît qui ont cette forme en tiers-point, réminiscence ou survivance des pointes de la *Tène* ».

« C'est l'ornement en spirale courante, *à postes*, qui aide le plus ici à préciser : c'est un ornement antique bien classique. On en observe sur nombre d'objets du IVe siècle (voir *Alterthumer* de LINDENSCHMIT) ; on n'en voit pas sur les gardes et pommeaux carolingiens, ornés ordinairement de damasquinures de style différent, de *lignes* niellées ou d'entrelacs compliqués, rappelant ceux des manuscrits ».

. . . .

« Une épée niellée, trouvée dans une tombe de Cologne avec une fibule cruciforme, c'est-à-dire du IVe siècle (type romain provincial), présente une série d'ornements identiques à ceux de la vôtre ; cette épée avait encore sa poignée d'*ivoire* ».

Enfin, un dernier archéologue qui, quoique plus jeune, a déjà beaucoup vu, beaucoup retenu, et auquel des publications spéciales donnent une incontestable autorité, M. l'abbé Breuil, après avoir examiné avec un soin particulier l'épée

de Condren, comme forme, comme dimension et surtout comme décoration, nous a déclaré, sans hésitation aucune et d'une façon absolument nette « que cette épée est essentiellement *gallo-romaine et ne saurait appartenir à aucune autre époque*.

Tels sont les résultats de la minutieuse enquête à laquelle nous nous sommes livré, pour tâcher d'aboutir à la détermination réelle ou du moins très plausible de la curieuse épée de Condren. Nos aimables correspondants sont à peu près unanimes pour rapporter cette arme, les uns à l'époque *gallo-romaine*, les autres à l'époque *carolingienne*. Mais, entre ces deux périodes, l'écart est considérable : c'est pourquoi avons-nous cru devoir analyser, avec un soin tout particulier, les divers éléments de l'arme, afin d'arriver à une solution pouvant être considérée comme exacte, ou présentant les meilleures garanties d'exactitude. Avons-nous atteint ce but ? Nous n'osons l'affirmer et préférons, en tout cas, en laisser le lecteur juge, nous bornant à exciper de nos sérieux efforts et de notre entière bonne foi.

L. P.

L'ÉGLISE DE LACHELLE[1]

ET

SES VITRAUX

La commune de Lachelle, qui compte seulement 295 habitants, est située à 9 kilom. de Compiègne et à 7 d'Estrées-Saint-Denis. « Elle étage ses maisons sur les pentes d'un ravin agréable[2], » mais, éloignée des grandes voies de communication, elle est peu connue des touristes. Comme presque partout, son église est son principal intérêt. Construite au-dessus du chemin creux qui conduit à Beauma-

1. Lecture faite à la Société historique de Compiègne, le 16 juillet 1908, et dont l'impression a été retardée par la difficulté de se procuret une bonne reproduction des vitraux et par diverses circonstances. Comme elles sont indépendantes de notre volonté, il importe de les faire connaître. M. l'abbé Toillon, curé de Remy et desservant Lachelle, voulant sauver ces vitraux qui menaçaient ruine, s'était adressé à la maison Champigneulle qui en avait déjà opéré la dépose, quand elle fut arrêtée par l'autorité locale, aussi malveillante qu'incompétente en matière d'art. Une transaction intervint entre le ministère des Beaux-Arts et M. l'abbé Toillon qui fut autorisé à faire réparer les vitraux, à ses frais, suivant les conditions réglées par l'architecte du ministère. Malgré tant de générosité, il n'en fut pas moins traduit en justice et condamné, pour avoir osé toucher à une œuvre d'art classée, clandestinement, on peut le dire, puisque l'architecte des monuments historiques n'avait pas été informé. Ce jugement singulier fut heureusement réformé; la maison Champigneulle a pu réparer les vitraux et même elle a bien voulu nous fournir la photographie du principal d'entre eux, que nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs. Qu'elle partage avec M. l'abbé Toillon l'expression de notre profonde gratitude.

2. Eug. Muller, *Courses archéol. autour de Compiègne*, (*Bulletin de la Société histor.*, t. XI, p. 294.)

noir, elle ne s'aperçoit pas de loin; et cependant, elle domine les habitations actuelles élevées sur d'anciennes carrières utilisées jadis comme lieux de refuge et appelées des *forts*, ou en picard des *muches*[1]. Ce lieu a conservé le nom de Saint-Arnoult, en souvenir du monastère fondé par ce saint et dont les abbés étaient collateurs de la paroisse. Dominant le ravin qui se dirige vers la vallée de l'Aronde, cette modeste église de village offre un aspect pittoresque.

L'intérieur présente une construction élégante du XVIe siècle, quelques problèmes archéologiques à élucider et spécialement des vitraux à examiner, ou plutôt des fragments de verrières dont l'ensemble iconographique, plus intéressant jadis, laisse encore d'agréables impressions.

Ces sortes d'œuvres d'art ancien sont hélas! trop rares dans le doyenné d'Estrées-Saint-Denis[2], moins fortuné que les cantons voisins de Ressons-sur-Matz et de Lassigny, dont un aimable confrère, M. l'abbé Gallois, a dépeint les richesses artistiques[3]. A Chevrières, notre savant chanoine

1. Il y a à Canly (canton d'Estrées-Saint-Denis), près de l'église, des souterrains, ou « caves de guerre », qui servaient de refuge aux habitants, pendant les désordres du moyen âge et les guerres de Religion. On en trouve dans beaucoup de villages de Picardie, qui eurent leur utilité, durant les dévastations des Anglais, des Bourguignons, des Espagnols au XIVe siècle, au XVe et au XVIe). M. Enlart cite, dans l'Oise, les souterrains-refuges de Blancfossé, Campremy, Canly, Croissy, Dompierre-la-Muche, Esquennoy, Fléchy et Fouquerolles. (*Manuel d'archéol.*, t. II, 709.)

2. Je n'ai pas à parler des fenêtres *kaléidoscopiques* de Remy, de Jonquières, de Canly et du Meux, où tant de morceaux de verres de couleur, *galimatias* patiemment ajusté par feu l'abbé Deligny, décédé, le 30 juillet 1887, aumônier du Carmel de Compiègne, subsistent encore, après bientôt une cinquantaine d'années. Il est préférable de laisser au temps, le soin de les ronger lentement, quand on ne les remplace pas, comme je me suis empressé de le faire à Estrées-Saint-Denis. Des fenêtres de verre blanc, même tel que celui dont Job (Ch. XXVIII, 17) et Salomon (Proverb. XXIII, 31), font mention, seraient certainement plus artistiques.

3. *Vitraux de la Renaissance* dans les cantons de Lassigny et de Ressons-sur-Matz. Compiègne 1903.

Morel a étudié et décrit très consciencieusement, comme toujours, les chefs-d'œuvre qui parent son église. Le bel ouvrage de M. L. Ottin sur le *Vitrail* en renferme plusieurs dessins fort curieux[1]. Dans l'église de Francières, on ne retrouve que des parcelles, ou des débris de vitraux de la Renaissance à la fenêtre du chevet[2] et, pour terminer la série si courte des poèmes en verre de notre pauvre canton, c'est à Lachelle qu'il faut venir. Là, du moins, il reste encore des vestiges précieux du commencement de la Renaissance. Les artistes de cette époque ne se contentent plus de fermer les jours des monuments avec des rideaux coloriés, ils créent en quelque sorte de véritables tableaux translucides, avec paysages animés, auxquels la perspective donne la profondeur et la vie.

*
* *

Gravissant le perron de dix marches, nous pénétrons dans l'église de Lachelle, par un portail en anse de panier. Cette

1. Planche hors texte, *Saint Pierre devant le proconsul*, etc.

2. Au sommet, dans les amortissements, il reste un *Père éternel* avec chape, tiare, boule du monde, bénissant, et des anges dans les écoinçons. Ils n'ont pas été remaniés comme les autres sujets. Ce sont : 1° l'*Immaculée*, dans des rayons de gloire et des nuages ; une couronne élevée au-dessus de sa chevelure jaune paraît tenue par deux têtes d'anges. — 2° Le *divin Crucifié*, ayant à droite la sainte Vierge et à gauche *S. Jean*, apôtre ; au-dessus de la croix qui est en forme de T, la lune et le soleil obscurcis. — 3° *S. Michel*, patron de la paroisse, armé d'un glaive et tenant un bouclier à gauche, terrasse le féroce dragon. — 4° *S. Jean-Baptiste*, revêtu d'une peau de bête sauvage. La restauration a été faite, il y a dix ans, par M. Koch, peintre-verrier, à Beauvais. Dans l'autre fenêtre, on voit des anges charmants portant soit la Sainte Face, soit les instruments de la Passion. En examinant ces restes anciens, je m'étais placé sur la marche du sanctuaire. M. le curé me fit plier le genou, afin de lire, sous la gorge de cette pierre dure, l'inscription suivante, en langue grecque :

ΘΥΣΑΤΕ ΘΥΣΙΑΝ ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ ΚΑΙ ΕΛΠΙΣΑΤΕ
ΕΠΙ ΚΥΡΙΟΝ. Ψαλ. δ 1610 ς.

C'est le sixième verset du psaume IV[e] : *Sacrificate sacrificium justitiæ et sperate in Domino.*

arcade s'ouvre sous le clocher-porche, tour carrée et massive, dont chaque angle est appuyé par un solide et lourd contrefort.

Dès l'entrée, on embrasse d'un coup d'œil tout l'ensemble de l'édifice, de plan cruciforme, parfaitement éclairé, de dimensions restreintes, mais bien proportionnées. Il mesure 25 mètres de long approximativement, y compris $4^{m}50$ environ sous la tour du clocher-porche.

Toute l'architecture est du XVIe siècle : les voûtes à nervures prismatiques en sont la marque évidente.

Il est vraisemblable que la carrière de Lachelle a fourni les matériaux de cet édifice.

D'après Graves, sa date exacte est 1532, et le maître-maçon de l'œuvre, Jean Dupont, de Remy. J'ignore à quelle source il a puisé ce renseignement positif, qu'après lui tous les auteurs ou les dictionnaires et annuaires locaux ont reproduit fidèlement, sauf les coquilles d'impression[1].

Des témoins authentiques et irrécusables sont aussi les vitraux datés de 1532, 1536 et 1541. La cloche elle-même, à la voix argentine, sur laquelle quatre siècles ont passé, donne la même indication, du haut de son beffroi.

Sans être un bourdon de cathédrale, puisque sa hauteur mesure seulement $0^{m}70$ c. et son diamètre $0^{m}85$ centim., elle est une des plus anciennes cloches, non seulement du canton, mais du diocèse ; son témoignage est donc digne de foi autant que de respect. Autour de cette urne renversée, de beaux caractères gothiques en relief attestent qu'elle a été fondue en 1543. A titre d'antiquité, son acte de naissance mérite d'être copié ; d'ailleurs, le texte en est édifiant et curieux :

✠ Marie suis nomée à Dieu faic suplication :
les ames de ceulx soint sauvée qui sont cause
de ma façon l'an Mil Vc XLIII.

Le nom de Marie lui fut peut-être donné pour honorer la

1. V. Emmanuel Woillez, *Répert. archéol. du Départ. de l'Oise*. Paris, Imp. nationale, in-4°, 1862.

patronne titulaire de l'église, Notre-Dame dans son Assomption ; mais, malheureusement, l'inscription ne fournit aucune désignation ni de donateur, ni de fondeur.

Cinq médaillons à figurines sont appliqués à cette cloche comme ornementation : un crucifix, une madone, un évêque, une vierge. Quant au manche, il est formé de poignées.

L'ascension de la cage, peu accessible, de la tour, valait la peine d'en rapporter cette inscription campanaire. Il fallait bien ce plaisir, pour compenser la difficulté de gravir une échelle sans échelons réguliers et l'ennui de secouer les restes des habitués des clochers.

Un supplément de poussière séculaire nous était réservé, à M. l'abbé Toillon, curé de Remy[1], et à moi, dans la tribune exiguë, où gisent un vieux pupitre-lutrin sans valeur et une grosse boîte à musique avec sa manivelle. A côté et pêle-mêle, il y a des tuyaux à bouche d'étain et de bois, bosselés et déformés, puis des cylindres ou rouleaux chargés de lamelles de cuivre, qui servaient à moudre des airs de musique et de plain-chant. C'est ainsi qu'à défaut de mieux, on appelait l'harmonie à rehausser les solennités du culte, avant qu'il ne fût interrompu à Lachelle, ou quand il y était en honneur, alors que le peuple

Du temple saint inondait les portiques.

Du clocher trappu, les tintements de l'office vont se faire entendre de nouveau, et, malgré le temps d'arrêt des cérémonies anciennes, on reprend confiance pour l'avenir.

Redescendus sur le sol, auprès de la cuve octogone des fonts, fruste, sur une base carrée de pierre dure, ne nous contentons plus d'un coup d'œil général : examinons les détails.

Dans la nef, il y a seulement deux travées ; en réalité, selon moi, la troisième a dû être ouverte après la construction primitive sur les petites chapelles latérales, si j'en juge

1. La description de l'église de Remy a été faite dans le *Bulletin Religieux* du diocèse, n° du 20 juillet 1895, p. 519. V. aussi la *Promenade archéol. et Course archéol.* de M. Muller, 1891, 1895 et 1904.

bien, à l'extérieur, par l'application du mur des transepts sur le contre-fort de la nef, dont le glacis ressort sous la sablière du toit. Ces transepts, dans le même style architectural que la nef et le chœur, ont des voûtes moins élevées ; mais la régularité de l'édifice ne pouvait que gagner à leur adjonction, même après coup, et il n'y avait rien à redouter pour la solidité[1].

Chaque travée de la nef est éclairée par une belle fenêtre à meneau central, avec un seul lobe dans l'ogive. Le chœur, terminé par une abside pentagonale, est entouré de boiseries qui ont des sculptures de style Louis XIV aux angles des panneaux, séparés par des pilastres avec chapiteaux plats du genre corinthien. Il est ajouré par sept grandes ouvertures : quatre l'inondent de lumière, à travers des losanges de verre blanc, et les trois autres, dans l'abside conservent des vitraux anciens auxquels nous apportons quelque chose du respect dû à l'héritage des ancêtres. Plus que les autres objets mobiliers de l'église, ils attirent l'attention du visiteur. Aussi les décrivons-nous plus amplement, après n'avoir jeté qu'un rapide coup d'œil sur le maître-autel du xviii[e] siècle.

Un tabernacle de bois, à deux étages et galerie, y montre en haut trois bas-reliefs intéressants : au centre, la *Cène* ; sur les côtés, à droite, la *Manne*, (*Nombres*. XI. 7-9), à gauche les *pains de proposition* (*Exode*, XXV, 30 ; Hébr. IX ; I Rois, XXI, 6), emblèmes eucharistiques traditionnels. Une *Vierge-Mère*, sculptée sur la porte du tabernacle, présente l'Enfant-Jésus tenant une grappe de raisin. Deux petites niches sont vides de leur statuette disparue.

Du côté de l'Evangile, sur le mur, près de l'autel, une statue de la sainte Vierge, en pierre, semble bien être du xvi[e] siècle. Elle a les cheveux ondulés, une robe aux plis

1. D'un côté, à gauche en entrant, la chapelle de la sainte Vierge. De l'autre côté, celle de S[t] Primitif ; sur l'autel un reliquaire en mauvais état renferme des reliques de ce saint (une côte) et de sainte Réparate, dont nous n'avons pas trouvé les lettres de provenance et d'authenticité.

bien drapés, une couronne à fleurons, en forme de fleurs de lys. L'Enfant-Jésus, placé sur le bras gauche, a la tête penchée sur sa mère et tient un oiseau dans la main. Trois autres statues de la même époque appliquées à la muraille ou sur le lambris ne manquent pas d'intérêt, mais sont assez difficiles à identifier.

*
* *

Les sept fenêtres du chœur paraissent avoir été divisées par des meneaux de pierre supportant soufflets et mouchettes, actuellement remplacés par des barres de fer destinées à soutenir des panneaux peints subsistant seulement dans les trois fenêtres du fond. Le style, le dessin et le coloris de ces vitraux ont une gravité, une piété naïve qui n'est pas sans charme ; essayons d'en préciser le sens religieux.

Fenêtre centrale de l'abside.

Pour la lecture, sinon l'explication des sujets représentés dans la baie centrale, regardons à gauche, de bas en haut et de haut en bas, à droite. Si cet ordre n'est pas logique, il ne l'est ni plus ni moins que celui qui a présidé au placement, ou plutôt au déplacement de ces panneaux fortement endommagés.

D'après les éléments qui ont résisté aux mutilations, la fenêtre du milieu représente les scènes de *la Naissance* et de *la Mort de Jésus Christ.* Mais que de transpositions et de juxtapositions, ou de restaurations et de dégradations fâcheuses !

1. L'Adoration des Mages. En commençant par le bas, le sujet, à gauche du spectateur, est l'adoration des trois Rois Mages, offrant leurs présents. L'Enfant-Jésus les bénit, assis sur les genoux de la Vierge, vêtue d'une robe rose et d'un manteau bleu. La figure de Marie ne semble pas être la figure primitive ; c'est plutôt une tête d'homme auréolée, couverte d'une coiffure jaune, sans caractère. Le manteau du premier des Rois de l'Orient est riche, d'un ton jaune

d'or, doublé d'hermine. Ce personnage s'agenouille dans la posture de la prière. Les deux autres monarques sont debout : l'un présente une cassette, de la main gauche ; il se découvre et tient, de la droite, une espèce de chaperon, de couleur brune ; le troisième, de figure africaine, porte un diadème d'or, une épée dont la poignée est d'or et offre un vase de myrrhe.

Dans le lointain, apparaissent les édicules de Bethléem, deux bergers et l'étoile qui brille, au-dessus des pierres de l'étable en ruine et d'une charpente de bois, formant le cadre du dessin.

2. L'Ecce Homo et le Crucifiement. Dans le panneau qui surmonte celui de l'Adoration des Mages, une inscription moderne, en caractères romains, ECCE HOMO, a été insérée par M. Deligny, au-dessus d'une autre de l'époque des verrières, en caractères gothiques. Cette partie, d'ailleurs très remaniée, ne permet plus de juger de sa facture originelle. Les bordures Renaissance sont bonnes de chaque côté du Christ, qui porte un manteau non pas pourpre mais violet [1], à agrafes jaunes ; sa couronne est jaune également, comme aussi le roseau tenu dans la main droite et ramené sur le côté gauche. J'ai lu que le jaune se prend souvent en mauvaise part dans les vitraux. Serait-ce pour cette raison que la couronne d'épines et le sceptre dérisoires du Christ ont cette couleur ? Mais je ne veux pas voir du symbolisme à l'excès dans des œuvres artistiques exécutées

1. « Une particularité à noter dans les vitraux du XVI[e] siècle : le personnage du Christ est toujours vêtu de violet. Serait-ce parce que le bleu de la robe et le rouge du manteau, se confondant de loin, donnaient l'apparence de cette couleur dans les petits personnages ? On aurait dans ce cas et à la longue trouvé inutile de rapprocher ces deux couleurs et on aurait simplifié la question en n'employant plus que l'intermédiaire qui présente le même aspect. C'est d'autant plus improbable qu'en vitrail on cherche toujours les occasions de passer d'une couleur à l'autre pour excuser la présence du plomb. Toujours est-il que le Christ est partout représenté de la sorte, quoique vêtu de la robe seule, mais alors ornée d'une bordure d'or. » L. Ottin. *Le Vitrail* p. 72.

pour une église, ce qui n'est pas la même chose que le symbolisme de l'Eglise. Derrière le rideau faisant fond à la figure du Christ, on aperçoit, dans le lointain, les tours de Jérusalem d'un dessin délicat.

Dans le même panneau, en remontant, il faut mentionner, pour l'exactitude de la description, le sommet de la croix du Calvaire avec l'inscription INRI. Un soleil doré, à droite de la traverse, et un croissant de lune argenté, à gauche [1], sont là pour rappeler les ténèbres du Vendredi-Saint prédites par Isaïe (XXII, 15). Tous les fragments mal juxtaposés de ce vitrail font regretter la quasi destruction de ces peintures sur la Passion, dont certains détails ont leur originalité.

3. La Flagellation et la Résurrection (Fragments). Notre Seigneur, nu jusqu'à mi-corps, est attaché à une colonne rouge, surmontée d'un chapiteau vert. A gauche, trois soldats à peu près nus, le flagellent avec de fines lanières ; l'un, vêtu de bleu, à dextre, semble tirer les cheveux de la divine victime, l'autre, à senestre, brandit des verges.

Plus haut le Sauveur, debout sur la pierre du tombeau, un simple linge aux reins, tient une croix de la main gauche : c'est l'étendard du vainqueur de la mort. A sa droite, où flotte un manteau rouge, un soldat est couché sur le dos. A gauche, deux gardes sont à demi masqués par le sépulcre.

4. L'Annonciation (Fragments). Au sommet, dans la pointe de l'ogive, un personnage courbé et à genoux. Le sujet paraît être l'archange Gabriel, tenant le bras droit levé vers le ciel et, dans la main gauche, un bâton pommeté ou un sceptre fleurdelysé, avec une banderole, comme héraut de la parole divine. La Vierge est à genoux, les mains jointes.

5. Le portement de la Croix et la Véronique. Le Christ,

1. A Chevrières, le soleil de crucifixion a une tête de femme vue de face et la lune le profil d'une tête d'homme. Ils sont dessinés dans Le *Vitrail* de L. Ottin, p. 4.

dont la tête est belle, vêtu en violet, tombe sous le poids de sa croix. Simon de Cyrène est derrière ; il l'aide à se relever. Un personnage aux épaules nues ouvre la marche. Derrière le Sauveur, un soldat lève et agite son bâton, pour l'obliger à se redresser. Sainte Véronique présente un voile devant le visage de Jésus-Christ. Deux saintes femmes nimbées, dont la sainte Vierge, et saint Jean sont au second plan, avec les soldats.

6. La Pieta. La mère des douleurs, nimbée, les mains jointes, a le corps de Jésus sur ses genoux. En bas, à la droite du Christ, on voit la tête et un tibia d'Adam. Selon la tradition, le père du genre humain a été inhumé à l'endroit où fut plantée la croix du Rédempteur. Le mot *calvaire* veut dire *lieu du crâne*. Dans le lointain, les tours et les édifices rappelant la ville déicide, sont d'un caractère français moyenâgeux, tandis que dans le panneau voisin les édifices ont un caractère bien italien.

7. Saint Paul et Saint Jacques. Dans le panneau inférieur, à droite, sont représentés deux apôtres à tête nimbée : *saint Paul* en robe violette et manteau rouge, caractérisé par la longue épée qu'il tient de la main droite, avec un livre ouvert de la gauche, et *saint Jacques* portant aussi de la gauche un livre fermé et de la droite un haut bâton à coquilles. Le fond est damassé et frangé.

Cette fenêtre centrale, d'un autre faire que les deux autres, est de beaucoup celle qui a le plus souffert des restaurations.

Fenêtre du côté de l'Evangile [1].

Nous lirons de haut en bas et de gauche à droite, en remarquant d'abord, au sommet de l'ogive, deux cartouches semblables portant la date 1541. Des détails d'archi-

1. Voir la reproduction ci-contre.

VITRAUX DE LACHELLE

(Fenêtre du côté de l'Évangile)





tecture Renaissance encadrent les sujets de cette verrière à deux rangs de scènes[1].

1. Noé et Saint Pierre. Le premier panneau représente saint Pierre sur le rivage, portant une énorme clef à la main droite, vêtu d'une courte robe blanche à fleurons jaunes et d'un manteau rouge, les jambes et les pieds nus. Le bras gauche est replié et la main tient un livre.

Devant lui, une plaine liquide figure le déluge universel, où vogue en sûreté l'arche de Noé supportant un édicule de style renaissance, sous le portique duquel se montrent trois personnages, tandis que vers la fenêtre du fronton vole la colombe, messagère de paix.

Il y a là évidemment, dans un rapprochement heureux, l'image de l'Eglise militante qui sera ballottée sur les flots de la persécution, jusqu'à ce qu'elle touche au port de la tranquillité sans fin. *Hœc est cymba quâ tuti vehimur*, lisait-on dans l'ancienne prose de la Dédicace des Eglises. Sur cette barque, nous voguerons nous-mêmes avec sécurité, comme la liturgie l'indique encore dans la Prose de la fête de saint Pierre :

Navis Petri non quassatur,
Contra fluctus obfirmatur :
Hac in arcâ grex salvatur
Integer credentium.

La barque de Pierre ne peut sombrer ; elle est garantie contre les flots : c'est dans cette arche (de survivance) que le troupeau entier des croyants trouvera le salut.

1. M. l'abbé Leclaire, ancien curé de Remy et Lachelle, nous a affirmé que les deux panneaux plus petits de la base de cette fenêtre, remplacés actuellement par des verres losangés, furent cédés il y a une quarantaine d'années, moyennant 500 fr., à un amateur d'antiquités. Grâce aux notes prises, antérieurement à cette vente regrettable, par le chanoine E. Morel, nous savons seulement que le sujet représenté était à gauche, saint Jean l'Evangéliste, et à droite, la décollation de saint Jean-Baptiste.

Le déluge, d'après saint Pierre (Epit. IIme, ch. 2), était l'emblème du baptême. La branche d'olivier portée par la colombe est un symbole de paix et de réconciliation. La colombe est l'antique symbole du Saint-Esprit, par lequel nous renaissons dans le baptême, dès que nous sommes entrés dans l'Église.

2. Le Sacrifice d'Abraham. A droite du panneau précédent, se voit le patriarche Abraham, vénérable vieillard à la longue barbe blanche, avec un vêtement rouge ouvrant sur une tunique bleue. Il est chaussé de grandes bottes à revers en cuir fauve. Son bras, armé d'un long glaive, est prêt à frapper son fils Isaac, vêtu de bleu, agenouillé sur un autel quadrangulaire peu élevé. Un ange drapé de blanc arrête son bras. Au bas, se trouvent un fagot, un vase à feu, et l'agneau ou bélier qui sera immolé à la place d'Isaac, image du Christ sacrifié sur le bois de la croix.

Cette partie du vitrail est moins bien traitée.

3. Saint Médard et Saint Arnoul (?). Saint Médard en manteau rouge doublé de vert avec aube blanche et tunicelle bleue, est représenté debout, ganté, crossé, mitré, mais sans nimbe. Il élève la main droite au-dessus de deux chevaux couchés à ses pieds et semble bénir, en regardant le saint personnage qui lui fait vis-à-vis.

Son attitude est bonne. Mais que signifient ces deux chevaux? Rappellent-ils le poulain que saint Médard aurait fait ferrer [1], ceux qu'il abreuvait [2] ou encore ceux que son père avait confiés à sa garde et dont il put donner quelques-uns?

J'ai raconté jadis, dans le *Journal de l'Oise* du 7 juin 1888, ce trait légendaire de saint Médard, né à Salency,

1. Cf. *Saint Eloi et son cheval au pied coupé*, dans la *France médicale*. Février 1910, p. 69.

2. Saint Ouen, au 3e livre de la *Vie de Saint Eloi*, chap. 12, a dit qu saint Eloi gardait aussi les chevaux de son père et leur rendait « la guarison, l'embon-point et la douceur ».

vers l'an 457, et resté vénéré et populaire dans toute la France. Au moyen âge, il a été entouré d'une auréole poétique qu'on appelle *légende*, formée de toutes les traditions pieuses amoncelées autour de son nom et de ses reliques conservées au monastère bénédictin de Saint-Médard, à Soissons.

Ces fictions prirent leur origine de quelque fait historique plus ou moins dénaturé par la tradition orale, (V. la *Légende dorée*, de Voragine, l'ouvrage de Pierre de Natalibus, *Catalogus Sanctorum*, in-8° 1564, et le Dictionnaire iconographique des attributs des Saints, par L.-J. Guénébault). La légende ayant rapport à ces pluies qui tombent ou cessent de tomber, suivant le bon vouloir de saint Médard, a été formulée, au bon vieux temps, dans cet adage singulier :

C'est saint Médard qui abreuve ses poulains.

Il est intéressant de rapprocher de notre vitrail un bas-relief du XVe siècle conservé dans l'église de Curchy, canton de Nesle (Somme). Saint Médard est debout, un fragment de crosse à la main, de l'autre bénissant, mitré, mais également sans nimbe. A ses pieds un homme est à genoux, de l'autre côté, se trouvent deux chevaux, dont l'un est couché.

Le P. Ribadeneira, dans sa *Vie des Saints*, publiée vers 1550, nous explique ainsi cette scène. Le jeune Médard ayant vu un pauvre marchand désespéré d'avoir perdu son cheval, lui donna un de ceux qu'il gardait ; puis, comme on le soupçonnait d'avoir vendu le cheval qui appartenait à son père, il se mit en prière, et Dieu permit que le nombre des chevaux se trouvât complet dans l'écurie du père de Médard.

Lorsque notre saint fut évêque, il ne voulut jamais avoir qu'un domestique et un seul cheval, et encore, le plus souvent, faisait-il ses voyages à pied, « ayant appris du Psalmiste (ps. 32, vers. 17) que le salut est mal assuré sur un cheval, *fallax equus ad salutem...* », dit Jacques Le

Vasseur, quand, dans ses Annales de l'église de Noyon, t. II, ch. XLIV, p. 363, il traite le *Palefroid et les Poulains de saint Médard,* avec cette science ingénue qui lui fait retrouver en Noé l'anagramme de Noyon et le fondateur de cette ville.

L'autre personnage est un abbé vêtu de blanc, pieds nus, portant la tonsure monacale et nimbé. Il a sous chaque bras une crosse et dans chaque main une église. L'artiste a voulu rappeler ainsi que ce saint a fondé et dirigé deux abbayes.

La double crosse, emblème d'une double juridiction, ne laisse aucun doute, mais la robe et la tonsure indiquent-elles saint Bernard, comme l'a pensé *a priori* notre regretté ami, l'abbé Marsaux ? Mon affectionné maître, le chanoine Müller, dans ses *Courses archéologiques* de 1904[1], penche pour saint Gilles, mais je ne vois pas l'attribut distinctif du célèbre abbé nîmois. Il reste donc un point obscur que je me borne à signaler à des archéologues plus compétents.

Il ne faut pas oublier que l'abbaye de Saint-Arnoul de Crépy[2] avait droit de présentation à la cure de Lachelle, et je ne trouverais pas étrange qu'on ait voulu rappeler le souvenir d'un saint Arnoul, abbé et protecteur de l'abbaye bénédictine de Saint-Médard de Soissons, avant d'être évêque de cette ville, puis fondateur d'un autre monastère bénédictin, à Oudembourg, à une lieue d'Ostende (1084), d'où les deux crosses et les deux églises qui le caractérisent. Mais cette explication n'est pas satisfaisante, s'il s'agit d'un saint Arnoul, martyr du VIe siècle, qu'on dit avoir été archevêque de Tours, en l'honneur duquel l'ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoît fut fondé à Crépy-en-Valois, en 1008, puis donné, en 1078, à l'abbaye de Cluny, dont il devint un prieuré. Je ne saurais guère élucider, encore moins trancher la difficulté en question. On m'objectera que la robe du personnage est blanche et que ce devait être un cistercien. Il y eut des bénédictins blancs et les cisterciens ont

1. E. Muller, *loco cit.*, p. 74.

2. Voir *Gallia Christ.*, t. X, col. 1484.

toujours appelé saint Bernard leur père et saint Benoît leur glorieux patriarche.

Une tenture damassée sert de fond aux deux personnages ; entre leurs pieds, un signe rappelant la lettre *n*, aux contours arrondis, est peut-être la signature de l'artiste verrier.

4. Un saint Évêque (à identifier) et Saint Antoine. En face, un saint mitré, tenant une crosse d'archevêque, bâton pastoral en forme de croix simple, laisse entrevoir une tunique verte sous son manteau doublé de blanc, agrafé d'un fermoir. Est-ce saint Remi, ou saint Leu ? *Adhuc sub judice lis est.*

Son pendant est l'ermite saint Antoine, abbé, à la barbe vénérable ramenée en coup de vent. Il tient un livre de la main gauche, et s'appuie de la droite sur son bâton traditionnel. A ses pieds, l'animal, qui lui sert de fidèle compagnon, allonge la tête et la patte droite.

Mais pourquoi le rapprochement de ces deux saints ?

5. Sainte Marguerite et Sainte Catherine. Sainte Marguerite d'Antioche, nimbée, vêtue d'une robe verte, avec manteau rouge et ceinture à cordons, terrasse un monstre aux ailes de chauve-souris, ou dragon menaçant allongé à ses pieds. Ses mains jointes tiennent une petite croix, pour rappeler que cette faible vierge a triomphé du démon par la vertu de la croix[1].

Sainte Catherine, coiffée de perles, sans nimbe, domine le tyran Maxence, son persécuteur, emblème de la philosophie, qui, couvert d'un chapeau rouge et d'un manteau d'hermine, s'aplatit à ses pieds. La sainte a un livre ouvert en main ; sa robe est jaune et son manteau bleu. L'épée de la décapitation, à gauche, la roue brisée de son martyre, à

1. M. Müller, toujours si perspicace, a hésité sur cette figure et indiqué (*loco citato*) le nom de sainte Marthe, avec un point d'interrogation. S'il s'agissait de cette sainte, ne serait-elle pas munie, non de la croix comme sainte Marguerite, mais du goupillon traditionnel, ou de l'eau bénite, dont elle fit usage pour délivrer Tarascon de la tarasque, dragon qu'elle extermina ?

droite, caractérisent nettement la patronne des jeunes filles.

Le fond est encore une tenture damassée et sur une colonne on lit la date de 1536. Cette date indique clairement que dans cette fenêtre, il ne reste du vitrail primitif que le sommet daté de 1541 et que la partie basse est une épave d'un vitrail antérieur détruit.

6. Saint Louis et Saint Denis. Saint Louis, nimbé de jaune, en costume de chevalier, porte le sceptre de la main droite et la couronne d'épine verte de la main gauche. Ses chausses sont bleues, sa tunique de pareille couleur et son man teau d'hermine, avec le collier royal. Son diadème est bas, fleurdelysé et ses cheveux coupés en rond, suivant le type habituel du saint roi de France.

Il a pour pendant un saint céphallophore, saint Denis, en robe blanche, tunique bleue, chasuble ample de drap d'or, gants rouges et crosse. Il porte sa tête dans ses mains. L'amict dépasse un peu le col de la chasuble qui semble ramener le *sudarium* de la crosse. L'auréole est la couronne particulière des saints ; ici le nimbe est pourpre, à cause du sang répandu dans la décapitation. On donnait aussi jadis une auréole blanche aux vierges et une verte aux docteurs. Cette distinction des couleurs se retrouve dans le symbolisme liturgique, qui règle les vêtements sacerdotaux, selon le saint dont on célèbre la fête.

Fenêtre du côté de l'Epître.

1. Portraits des Donateurs. Dans le bas de ce vitrail, on voit les portraits du donateur et de la donatrice, à genoux l'un derrière l'autre sur un prie-Dieu supportant un livre ouvert. Le donateur, avec son fils, est en surcot à manches étroites. Son patron, saint Pierre est au-dessus, tenant une clef de la main gauche et bénissant de la droite. Sa tête semble avoir une couronne monacale.

La donatrice est agenouillée avec sa fille. Elles sont vêtues, comme dans le vitrail de Chevrières, et portent une

guimpe, une faille sur la tête, une patenôtre à la ceinture, des manches larges retournées. Le patron crossé, en chasuble, dans une barque avec un rameur, porte une large tonsure comme un moine : c'est saint Nicolas.

Un même encadrement réunit les deux motifs de saint Pierre et de saint Nicolas et les sépare de l'arbre de Jessé placé au-dessus. Malheureusement, il est impossible d'identifier ces bienfaiteurs de l'église, Pierre et Nicole ; les fragments de l'inscription en lettres gothiques sont trop incomplets et réunis au hasard... L'histoire locale a perdu là un document précieux pour Lachelle. Nous avons épelé ces restes d'une phrase inintelligible : **Boirrius i ont doné... sa fame... i... priez Dieu por eux.** C'est tout ce qu'on peut risquer sur cette inscription inexplicable. Un autre fragment retourné porte, en mêmes lettres gothiques : ... **rne la...**

A la base, sur un filet de verre, on lit : RESTAURÉS (*sic*) PAR LES SOINS DE M. L'ABBÉ TOILON (*sic*) 1909.

2. L'ARBRE DE JESSÉ. Ce vitrail serait d'une tonalité très belle et très délicate, s'il n'était privé de lumière par le voisinage d'une maison à peine séparée de l'église par un étroit chemin de ronde. Le fond est d'un bleu *lazulite*, pour employer l'épithète technique, et la facture plus artistique encore que chez les précédents.

Comparons-le avec celui qu'on admire dans l'église de Saint-Firmin, près de Chantilly, daté de 1543 et donné par le connétable de Montmorency. Là, c'est sur fond blanc que les ancêtres de la Sainte-Vierge sont représentés à mi-corps dans des épanouissements de feuillage.

Nous savons tous la prophétie d'Isaïe : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine.[1] L'esprit du Seigneur reposera sur lui, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de

1. Saint Paul a commenté cette révélation du prophète : *Erit radix Jesse et qui exsurget regere gentes, in eum gentes sperabunt.* « Jessé sera la racine, d'où sortira celui qui se lève pour régner sur les nations ; en lui les nations mettront leur espérance. » (Rom. XV, 12.)

science et de piété... En ce temps-là le rejeton de Jessé sera exposé devant tous les peuples comme un étendard; les nations viendront lui offrir leurs prières et son sépulcre sera glorieux. » (Isaïe XI, 1.)

Combinée avec la généalogie du Sauveur, cette prophétie d'Isaïe fut un des thèmes les plus féconds de l'art chrétien au cours du moyen âge. C'est par les nombreuses verrières de l'arbre de Jessé que le xvie siècle a su habilement figurer la préexistence de Jésus-Christ dans l'Ancien Testament. La généalogie authentique du Christ n'est pas seulement le titre de noblesse du *premier gentilhomme du monde*, suivant le mot de Lacordaire, c'est encore la preuve de la divinité de Celui qui, seul, peut vivre et agir dans ses ancêtres. La sculpture a représenté également l'arbre de Jessé dans les voussures du grand portail d'Amiens, et sur le tympan du portail nord de la cathédrale de Beauvais. Combien de fois la gravure, au xvie siècle, n'a-telle pas donné la généalogie du Christ, telle que la Société de Saint-Augustin, à Lille, se plaît à la reproduire dans nos livres de prières liturgigiques? Combien de verrières justement célèbres, de la première moitié du xvie siècle, n'ont pas retracé le même sujet![1] Une des plus belles est celle de l'église Saint-Etienne de Beauvais, où l'artiste Engrand Leprince, maître-verrier, donna aux rois de Juda, ancêtres du Messie, les traits de personnages contemporains.

A Lachelle, *si parva licet componere magnis*, l'arbre de Jessé soutiendrait la réputation d'un artiste verrier, si les

1. Citerai-je encore Saint-Antoine de Compiègne, Saint-Nicaise de Conchy-les-Pots, Fresnoy-la-Rivière, Villers-sous-Saint-Leu, Pierrefonds (débris), le cadre du retable de Maignelay, dans l'Oise; — l'église Saint-Jean-Baptiste de Péronne, vitrail du xvie siècle, complètement refait après le bombardement de 1870, avec une disposition particulière dans le sommet : la tige se partage en trois branches portant, celle du milieu l'enfant Jésus, le plus beau fruit de l'arbre, et les autres, la Sainte Vierge et Saint Joseph; le tympan de l'église de Saint-Riquier, Roye, dans la Somme; — l'église de Gisors, de Bourg-Achard, dans l'Eure; — Groslay et Triel, en Seine-et-Oise; — le retable de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, etc., etc.

désastres des âges n'avaient pas rendu les lacunes irréparables. On lit sur un phylactère : Egrediet... virga (ce mot est à l'envers) de ra... Je... et flos de ra...[1] Ordinairement la tige de Jessé a une fleur qui s'épanouit, malgré la multiplicité des personnages, ou un lys entourant Marie et le divin Enfant. Ici, le sommet de la verrière est tellement endommagé que le couronnement fait totalement défaut.

Jessé, comme on le voit souvent, est là couché dans son manteau[2] royal ; il ne porte pas de diadème. C'est un beau guerrier dont les chausses sont ornées d'un semis de fantaisie. Son cœur est comme la racine d'où sort le tronc de l'arbuste, aux petites branches. *Virga* et non *arbor,* dit le texte sacré. De sa bouche semblent sortir les premiers mots : *Egredietur virga.* A droite et à gauche, les rois se superposent sur des branches vertes, tandis qu'elles sont dorées à Clermont.

Quelquefois Jessé est représenté assis dans une *chaière,* comme dans le vitrail de Saint-Antoine à Compiègne ou dans le retable de Maignelay, dans les fenêtres de l'église de Châtillon-sur-Seine, dans l'église Saint-Armel à Ploërmel, etc., etc. Très rarement, on le voit debout : je ne le connais ainsi qu'à Saint-Pierre de Roye (Somme).[3]

A Lachelle, les branches légères, sortes de rinceaux, supportent 13 rois couronnés, représentants de la race de Jésus-Christ, soit, avec la souche, les *quatuordecim generationes* de la généalogie.

Cette succession de générations d'hommes résume l'histoire des divines promesses : les travaux, les luttes et les

1. *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.* (Isaï. XI. 1.) La messe votive de la Sainte Vierge en fournit l'explication liturgique, et l'une des antiennes de l'Avent (19 décembre). *O radix Jesse... super quem continebunt reges os suum...* rappelle cette interprétation.

2. A la chapelle du chevet de la cathédrale de Beauvais, dans la première lancette de la fenêtre du fond (XIII[e] siècle), Jessé est plongé dans un sommeil extatique.

3. Cf. Abbé Corblet. Etude iconographique sur l'arbre de Jessé. Paris 1860.

tribulations du peuple juif d'où, à l'heure prévue, sortira le Messie promis.

Des archéologues plus habiles et plus sagaces pourraient étudier le symbolisme des noms. Je me contenterai de lire un fragment de banderolle retournée qui semble s'appliquer à Jessé. Il n'y a que ces mots : *et diebus ejus*, puis, après un mot illisible, *de radice ejus*. La suite du texte paraît se rapporter à David, fils de Jessé, si reconnaissable par sa harpe traditionnelle. Un roi tient un livre ouvert, deux autres présentent un sceptre ; un autre a les mains jointes. D'aucuns ont une main attachée aux branches de l'arbre et en montrent le sommet. A droite, au-dessus d'un roi, on distingue, en chiffres blancs, 1539. Ce morceau de verre peut avoir été rapporté là lors d'une restauration fâcheuse. Le personnage le plus maltraité, Salomon, peut-être, ne montre plus que sa tête posée sur une table, tandis que les autres monarques sont debout, assis ou à genoux.

*
* *

A qui attribuer ces œuvres intéressantes ? Comme elles ne sont pas signées, il y a là un problème qui restera sans doute longtemps irrésolu. Nous ne connaissons pas davantage la famille des donateurs, Pierre et Nicole, si regrettablement outragés par le temps. Mais le domaine de l'art est *investigable*...

Beauvais faisait école alors ; il y avait des maîtres-verriers dans toute la contrée. M. Pierre Dubois en a cité plusieurs, d'après les comptes de fabrique de Maignelay, à propos de retables flamands des XV[e] et XVI[e] siècles, dans l'Oise[1]. A Montdidier, Adrien Hermant et Jehan Chanleu travaillaient, en 1520 et les années suivantes, pour l'église de Maignelay ; ils y exécutaient la verrière de sainte Marie-Magdeleine et de saint Nicolas.

En 1527-1528, on fit venir d'Amiens le peintre Huchon, pour réparer une verrière qu'un cambrioleur avait brisée,

1. *Bulletin de la Société historique de Clermont*, année 1906, p. 140 et suiv.

en s'introduisant dans cette église. En 1530-1531, ce fut Alexandre Tomesan, de Compiègne, qu'on chargea de refaire « Dieu le Père à la verrière de la chapelle Saint-Jehan », de la même église. En 1546-1547 une verrière de saint Michel y fut restaurée par Jehan Crépin, de Montdidier, où d'autres maîtres-verriers, qu'il ne faut pas confondre avec de simples vitriers, vivaient aux XVIe et XVIIe siècles. A Saint-Firmin (Oise), une verrière du XVIe est signée d'Adam Souldoyer ; il était verrier à Senlis. Les vitraux de cette église furent donnés par le cardinal de Boissy, descendant des Montmorency, et par l'abbaye de Saint-Nicolas. Enfin beaucoup plus tard, en 1639-1641, nous trouvons, à Clermont, un autre peintre verrier nommé Hilaire Lange, remplacé en 1645 par son compatriote Charles Lepot.

Mais arrêtons là cette nomenclature, ce simple crayon, comme on disait, et souhaitons que les artistes inconnus, qui n'avaient pas besoin de signer leurs œuvres pour faire l'admiration des siècles suivants, après avoir contribué à décorer la maison de Dieu, sur la terre, aient leurs noms inscrits aux cieux (Luc X, 20).

C'est le vœu exprimé, dès 1655, par un curé de Lachelle. Dans un de ses registres manuscrits,[1] M. l'abbé Morel a lu, en effet, cette pensée philosophique sur la fragilité des choses de ce monde, par laquelle je termine :

O passant, l'estre humain ce n'est rien qu'un non estre :
On commence à mourir dès qu'on commence à naistre.
Et comme en navigeant nous tendons tous au port,
Ainsi vivre ce n'est qu'aller droict à la mort.

Mors vitam sequitur ; moritur bene qui bene vivit.
Respice principium, potius sed prospice finem,
Suspiciens cœlum despiciensque solum.

Robert LESCUYER, curé de la Chelle.

L. PIHAN.

1. Archives de la Mairie de Lachelle.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Décret de reconnaissance d'utilité publique	v
Statuts de la Société	VII
Liste des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires	XV
Etat actuel de la Société......	XVII
Sociétés savantes et Établissements publics correspondants...	XXIX
Publications de la Société..................	XXXIII
Le Symbole du Coq, par M. Guynemer........................	1
Perforation du Silex et autres Matières dures à l'époque néolithique, par M. L. Plessier..............................	29
Bibliographie des Œuvres du Cardinal Pierre d'Ailly, Evêque de Cambrai (1350-1420), par M. le Chanoine L. Salembier.	51
Les Seigneurs du Plessis-Brion au XVIIIe siècle, par M. le Comte de Bréda	67
La Béatification de Jeanne d'Arc (18 Avril 1909) par M. le Chanoine E. Morel...................	79
Étude sur la Paroisse et l'Église Saint-Antoine de Compiègne, par M. Guynemer	91
Quelques Remarques iconographiques sur les Représentations du Christ, par M. le Chanoine E. Müller.................	173
Un dernier Mot sur les Silex de Fournival (Oise), par M. L. Plessier	231
Entrée à Compiègne de la Reine Aliénor, sœur de Charles-Quint, en 1531, par M. Guynemer........................	235
Trouvailles de Condren (Aisne), par M. L. Plessier....	255
L'Église de Lachelle et ses Vitraux, par M. le Chanoine Pihan.	291

3380 Typ.-Lith. du PROGRÈS DE L'OISE, rue Pierre-Sauvage, 17, Compiègne.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06832 2836